Employment and Immigration Canada

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03579/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-11
ISBN 0-660-54682-5

1989-90 Estimates

Part III

Employment and Immigration Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

Chapter 1 provides an introduction to the Commission/Department. Chapters 2, 3 and 4 present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's Programs, and Chapter 5 presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 4 begin with Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts for the particular Program being described. This is to provide continuity with the other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

For each Program Expenditure Plan an overview section provides highlights of the Program's current plans and recent performance, financial summaries, and organization. This is followed by a second section with more details on the activities that comprise the Program, their expected results and other performance information that forms the basis for the resources requested. The document then provides supplementary information on the composition of the Program's resources, including details of financial and personnel requirements.

It should be noted that the structure of this document has been modified in 1989-90. In particular, the New Initiatives and Updates of Previously Reported Initiatives, which used to be located in Section I now appear in Section II as Performance Information and Resource Justification. For ease of reference, an index has been provided at the end of each section.

Chapter 5, the Expenditure Plan for the Unemployment Insurance Account has its own format, due to its unique nature.

Table of Contents

Commission/Department Overview	1-1
Employment and Insurance Program	2-1
Immigration Program	3-1
Corporate and Special Services Program	4-1
Unemployment Insurance Account	5-1

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

The Canada Employment and Immigration Commission was created by the passage of Bill C-27, the Employment and Immigration Reorganization Act of 1977, which integrated the Unemployment Insurance Commission and the Department of Manpower and Immigration. The same Act also created the Department of Employment and Immigration, which provides services to the Commission and the Minister. Together, the Commission and the Department are known as the Canada Employment and Immigration Commission/Department (CEIC/D).

CEIC/D's overall role is to develop, coordinate and administer federal policies and programs with respect to Canada's labour market and immigration requirements in a manner consistent with national social and economic goals. Within the context of the broad direction of the Minister for Employment and Immigration, CEIC/D, through its Employment and Insurance Program, works with individuals, communities, the provinces, and the private sector to help the job market operate more efficiently and equitably. Through the Immigration Program, CEIC/D manages the entry of people into Canada.

The main legislative bases for CEIC/D's role in the labour market through the Employment and Insurance Program are the Unemployment Insurance Act and Regulations (including provisions for job creation, worksharing and training benefits), the National Employment Service Regulations, the National Training Act and Regulations, the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to the Appropriation Acts, and the Employment Equity Act.

The main objectives of the Employment and Insurance Program are the promotion of a labour force that meets national occupational requirements; an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups and regions; and equality of opportunity to compete for, and have access to jobs.

The basis for immigration policy is the 1976 Immigration Act and the Immigration Regulations of 1978. In accordance with the Act, immigration policy is designed and administered to promote the domestic and international interests of Canada.

Through the Immigration Program, CEIC/D is responsible for the management of immigration levels including the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, and assists permanent residents and refugees to settle successfully in Canada. Another responsibility is to protect Canadians against the entry of persons who may be a danger to their health and safety or to Canada's security.

Bills C-55 and C-84, which received Royal Assent on July 21, 1988, are expected to have a major impact on the immigration system by restoring order, fairness and efficiency to the refugee determination process.

Organization and Programs

The Commission and the Department report to Parliament through the Minister of Employment and Immigration, as do two independent bodies: the Canada Employment and Immigration Advisory Council and the Immigration and Refugee Board (see Figure 1, page 1-4). In addition, a Minister of State for Employment and Immigration was appointed in 1988, who is responsible for employment and immigration policy and program delivery; and a Minister of State for Youth was appointed in 1986 to coordinate activities related to government initiatives for youth.

The chief executive officer for the Commission is a Chairman, and for the Department, a Deputy Minister. By statute, the duties of both posts are performed by one person. The same is true for the Commission's Vice-Chairman and the Department's Associate Deputy Minister.

In addition, the Commission has two Commissioners, one to represent the interests of workers and the other for employers.

The three Programs delivered by CEIC/D are Employment and Insurance, Immigration, and Corporate and Special Services. Within the Commission and the Department there are various branches charged with the responsibility for delivery of the components of these Programs.

The Employment and Insurance Program is made up of the following major organizational components: the Canadian Jobs Strategy (Human Resource Development Programs), National Employment Services, and Unemployment Insurance. The Program comprises a range of worker-related and employer-related services delivered throughout Canada by a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. Their activities are coordinated and supported by the Commission's Executive Directors of the Canadian Jobs Strategy, Employment Services, and Insurance and by 10 Regional Executive Directors/Directors General. There are 470 regular Canada Employment Centres across the country, as well as itinerant services to 187 remote or isolated communities, 100 CECs at post-secondary institutions, and a regional office in each province. Resource requirements for 1989-90 for this Program are reflected in Figures 2 and 3, on page 1-6 and further detail of Resources by Organization and Activity is provided in Figure 5, on page 2-17.

The Immigration Program covers policy and systems development for the application of the Immigration Act and Regulations, as well as activities related to settlement of newcomers, case adjudication, and support for the Refugee Status Advisory Committee (until January 1, 1989 at which time RSAC was terminated under new refugee determination legislation). The Program is largely decentralized to CEIC/D's 10 regional offices and to 106 Canada Immigration Centres across the country. Activities are managed by the Commission's Executive Director of Immigration and by the Regional Executive Directors/Directors

General. Resource requirements for 1989-90 for this Program are reflected in Figures 2 and 3 on page 1-6, and further detail of Resources by Organization and Activity is provided in Figure 4, on page 3-12.

The Corporate and Special Services Program embraces the management and administration functions for the Commission and the Department, development and implementation of systems and procedures, and provision of support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council. Resource requirements for 1989-90 for this Program are reflected in Figures 2 and 3, on page 1-6 and further detail of the Resources by Organization and Activity is provided in Figure 4, on page 4-13.

Figure 1: Organization Structure

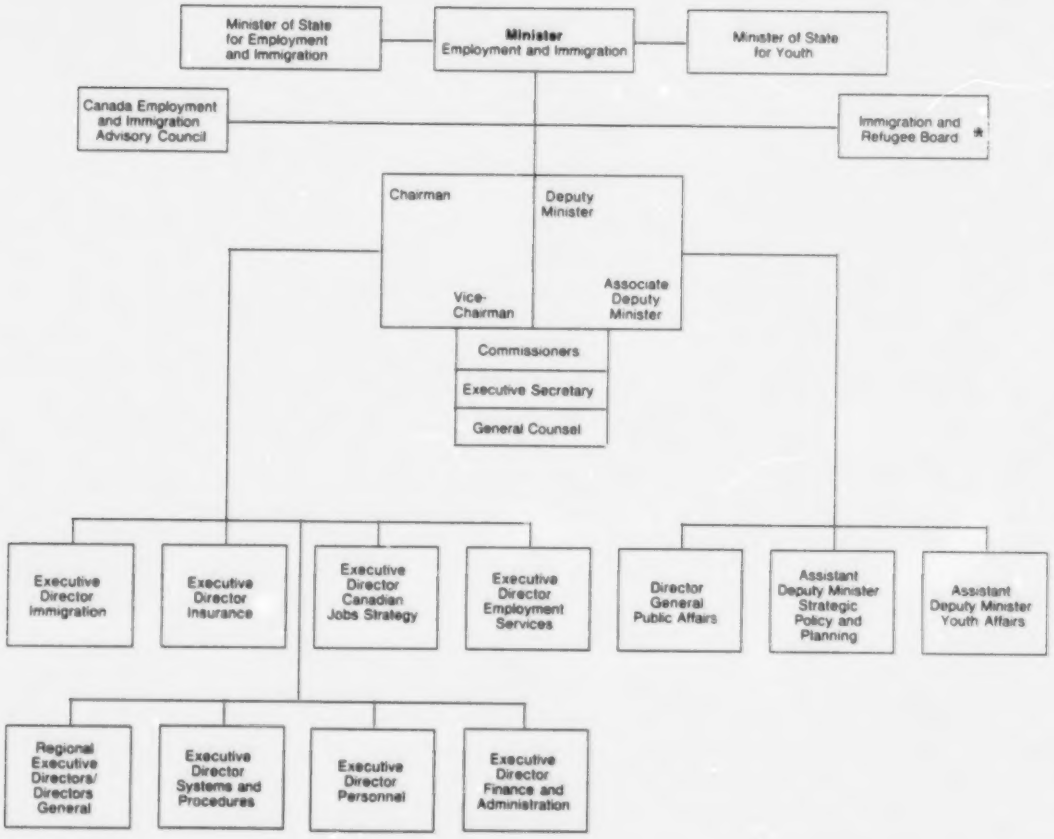

* The Immigration and Refugee Board is an independent body but it reports to Parliament through the Minister of Employment and Immigration.

Priorities

CEIC/D priorities are determined by, and intended to further, the social and economic goals of the federal government as they relate to CEIC/D's roles and responsibilities. The priorities also reflect CEIC/D's ongoing commitment to improved effectiveness both operationally and administratively. Providing the highest quality of service to clients and to each other is the cornerstone of the Corporate Priority for 1989-90 which is

> "improved Quality of Service based on the principles of our Philosophy of Management."

The Philosophy of Management and the priority for 1989-90 have been publicized internally and externally to ensure that the orientation of CEIC/D is fully understood by its personnel, clients and economic and social partners. CEIC/D maintains formal mechanisms to ensure that both the Philosophy of Management and the priority are fully addressed in the context of operational planning, and that performance is measured and held accountable at regular intervals.

Spending Plan

CEIC/D estimates a total in net expenditures of $4.9 billion in 1989-90. Statutory items such as the Government Contribution to the UI Account ($2.66 billion) and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits ($0.28 billion) account for 45% and 5% respectively of CEIC/D's gross expenditures of $5.9 billion. A summary of the Spending Plan by Program is presented in Figures 2 and 3.

Figure 2: Spending Plan by Program

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change $	Change %	For details see page
Budgetary					
Employment and Insurance	5,349,679	5,237,588	112,091	2.1	2-1
Immigration	244,692	207,629	37,063	17.8	3-1
Corporate and Special Services	318,748	313,303	5,445	1.7	4-1
Gross Budgetary	5,913,119	5,758,520	154,599	2.7	
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	999,386	981,373	18,013	1.8	
Net Budgetary	4,913,733	4,777,147	136,586	2.9	

* In accordance with Sections 49 and 117 of the Unemployment Insurance Act, the costs of administration of this Act shall be charged to the UI Account and financed through employee and employer premiums. On this basis, the operating costs of CEIC/D related to the administration of the Unemployment Insurance Act are recovered from the UI Account. The method used in calculating the UI costs is presented on page 5-14.

Employment and Insurance Program

1989-90
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 2-4
B. Use of 1987-88 Authorities 2-6

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 2-7
B. Financial Summaries 2-11
C. Program Profile 2-13
   1. Introduction 2-13
   2. Mandate 2-14
   3. Objective 2-14
   4. Program Organization for Delivery 2-14
   5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses 2-18

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs 2-21
B. National Employment Services 2-32
C. Unemployment Insurance 2-47
D. Program Management and Joint Services 2-60

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources 2-63
   1. Financial Requirements by Object 2-63
   2. Personnel Requirements 2-64
   3. Transfer Payments 2-66
   4. Net Cost of Program 2-68
   5. Revenue 2-69
B. Changes in Program/Activity Structure 2-70
C. Government Annuities Account 2-72
   1. Financial Statements 2-72
   2. Notes to Financial Statements, March 31, 1988 2-74

Index 2-76

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 * Main Estimates
	Employment and Insurance Program		
5	Operating expenditures	79,726	58,326
10	Grants and contributions	1,479,199	1,475,389
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	35	-
(S)	Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,661,000	2,410,000
(S)	Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	286,000	246,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	93,146	90,241
	Total Program	4,599,106	4,279,956

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Employment and Insurance Program	
5	Employment and Insurance - Operating expenditures	79,726,000
10	Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community.	1,479,199,000

* See note 2 on page 2-5.

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates							1988-89 [2] Main Estimates
	Person-years	Budgetary					Total	
		Operating	Capital	Transfer Payments	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote		
Human Resource Development Programs	1,995	130,241	153	1,865,113	1,995,507	1,962	1,993,545	1,988,014
National Employment Services	4,844	243,866	211	12,086	256,163	231,155	25,008	16,913
Unemployment Insurance [1]	8,920	3,067,571	17,837	286,000	3,371,408	418,713	2,952,695	2,659,127
Program Management and Joint Services	2,301	124,253	348	-	124,601	98,743	25,858	20,902
Benefits paid in accordance with the following sections of the Unemployment Insurance Act, (S.C. 1970-71-72, c. 48, S.1):								
Sections 24, 25 and 26 with respect to Human Resource Development Programs	-	-	-	-398,000	-398,000	-	-398,000	-405,000
	18,060	3,565,931	18,549	1,765,199	5,349,679	750,573	4,599,106	4,279,956
1988-89 Authorized Person-years	18,125							

1. Includes the Government Contribution to the UI Account, $2,661 million and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits, $286 million.

2. The Social Insurance Number (SIN) and Annuities activities are being transferred in 1989-90 from the Corporate and Special Services Program to the Unemployment Insurance activity; and SIN Examination and Certification from Program Management and Joint Services to the UI activity. The 1988-89 Main Estimates have not been restated to reflect these changes. For details of these changes, see Figures 35 and 36, on pages 2-70 and 2-71.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Employment and Insurance Program			
10	Operating expenditures	52,897,000	77,840,977	62,135,464
15	Grants and Contributions	1,490,388,000	1,615,286,531	1,538,688,785
(S)	Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,572,000,000	2,443,130,501	2,443,130,501
(S)	Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	213,000,000	229,005,731	229,005,731
(S)	Contributions to employee benefit plans	85,958,000	92,510,000	92,510,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	2,833	2,833
Total Program - Budgetary		4,414,243,000	4,457,775,573	4,365,473,314

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The Employment and Insurance Program is the largest CEIC/D Program and represents a major element in the federal government's social and economic development efforts. Its principal activities are Human Resource Development Programs, National Employment Services, and Unemployment Insurance. A fourth activity, Program Management and Joint Services, is primarily administrative in nature, and details of its performance are provided in Section II.

Human Resource Development Programs (Canadian Jobs Strategy)

The Canadian Jobs Strategy (CJS) offers various programs to Canadians to increase their job skills through training and work experience, and also encourages local development and community initiatives. Highlights of plans for 1989-90 as well as recent performance follow, and a more detailed analysis of the activity is provided in Section II.

In 1989-90 CEIC/D will

- introduce new options and approaches for immigrant women and older workers (see page 2-27);
- increase responsiveness to unique local needs and opportunities (see page 2-27);
- implement more effective management of program delivery (see page 2-27); and
- negotiate new federal-provincial agreements (see page 2-27).

Recent achievements in the area of federal-provincial agreements were as follows:

- by the end of 1987-88, agreements to enhance the employability of social assistance recipients had been signed with all provinces and the Northwest Territories; the federal government and the provinces each spent $87 million on CJS and similar provincial programming designed to enhance the employability of social assistance recipients; other provisions of these agreements resulted in a further expenditure of $179 million under CJS for a total participation of 30,000 social assistance recipients in CJS programs;

- CEIC/D maintained existing arrangements for apprenticeship training in 1987-88; no new measures resulted from the federal-provincial studies, the evaluation of which will, however, be of use for new arrangements to replace the existing three-year agreements; and

- in accordance with federal-provincial agreements signed at the end of 1986-87, the federal government met its obligations in terms of availability of funding for provincial institutions, or in compensating the provinces for shortfalls in indirect training purchases, through grants designed to improve access.

National Employment Services

This activity of the Employment and Insurance Program assists in the functioning of the Canadian labour market by gathering and using labour market information, by providing a labour exchange service, and by assisting individuals, communities and industries to adapt to changing labour market conditions.

Plans for 1989-90 include the following priorities:

- development of a new mandate and objectives; the setting of new standards for quality of service and establishment of performance indicators by which to measure the effectiveness of Employment Services (see page 2-35);

- development of a comprehensive marketing and communication strategy that emphasizes the continuum of programs and services offered by the various components of the Employment and Insurance Program, i.e. the Canadian Jobs Strategy, National Employment Services and Unemployment Insurance (see page 2-35);

- further refinement of tools such as surveys and studies to support the Employment Services Monitoring System (see page 2-35);

- improvements in the exchange of information between Unemployment Insurance and Employment Services personnel to strengthen the links between these functions at the local level (see page 2-36);

- further development and implementation of a strategy to integrate the needs of designated groups (women, Aboriginal people, people with disabilities, and visible minorities) into CEIC/D policies, programs, and services (see page 2-36);

- revision and updating of policies and procedures to align more closely the functions of the Labour Market Information (LMI) sub-activity with the planning process in Canada Employment Centres (see page 2-37);

- review of the local consultation process as practiced by Local Advisory Councils (see page 2-37);

- continued development of a new system for job classification, the National Occupational Classification (NOC) and an automated system for identifying job-related requirements called JOBSCAN, for implementation in 1992 (see page 2-37); and

- planning of a communications network between federal and provincial departments dealing with small business (see page 2-37).

Recent achievements include

- continued monitoring of the implementation of Employment Equity requirements by federal contractors and federally regulated employers (see pages 2-37 and 2-38);

- implementation of more training programs for counsellors of employers and workers (see pages 2-38 and 2-45);

- continued introduction of special measures to increase access to employment by members of designated groups (see page 2-38); and

- the attainment of increases in the number of job vacancies filled through CECs and Agricultural Employment Services offices in 1987-88 over the previous year; although the placement of members of designated groups showed mixed results, the placement of women in non-traditional occupations and the placement of visible minorities increased significantly (see page 2-40).

Unemployment Insurance

The UI activity seeks to promote an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups or regions through the provision of temporary income support to qualified workers. The continuing objectives in UI administration are

- to maintain or improve the quality of service to the public by processing claims for benefit, appeals and enquiries in a rapid, accurate, courteous and understandable manner (see pages 2-53 and 2-54); and

- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence, and detection of misuse, abuse and fraud (see pages 2-53 and 2-54).

In 1989-90 the UI activity includes the resources for the administration of Government Annuities and Social Insurance Numbers, formerly reported by the Corporate and Special Services Program. This represents a transfer of $8.7 million to the UI activity's resources for 1989-90 (see Figures 35 and 36 on pages 2-70 and 2-71).

The following table summarizes significant operational volumes and performance indicators, and provides details of actual results achieved during 1987-88 and, where applicable, targets for 1989-90.

Figure 1: Highlights of UI Plans and Recent Performance

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Initial and renewal claims processed	3,270,000	3,223,000	3,228,092
Benefit warrants issued	30,112,000	29,449,000	30,133,000
Social Insurance Number cards issued	850,000	850,000	815,444
Annuities contracts administered	187,506	195,358	203,309
Premium reduction applications processed	39,500	37,386	39,041
Appeals heard within 30 days of receipt	90%	90%	86%
Warrants issued per productive person-year	41,018	39,980	40,333
Claims processed per productive person-year	1,028	1,017	1,022
Investigations completed per productive person-year	1,424	1,470	1,388
Estimated undetected overpayments/ underpayments (% of benefit paid)	*	*	4.24%
Overpayments/penalties resulting from investigation activity ($000)	*	*	149,890

* No specific target is established for this indicator. However, CEIC/D is constantly seeking ways to improve the accuracy of its processing as well as the accuracy of information provided by employers and claimants.

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90			Forecast 1988-89			Actual 1987-88	Actual 1986-87
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net Expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net Expenditure	Net Expenditure	Net Expenditure
Human Resource Development Programs	1,597,507	1,962	1,595,545	1,720,387	2,700	1,717,687	1,644,604	1,670,948
National Employment Services	256,163	231,155	25,008	266,151	233,663	32,488	20,762	17,865
Unemployment Insurance [1]	3,371,408	418,713	2,952,695	3,128,380	402,163	2,726,217	2,676,650	2,920,976
Program Management and Joint Services	124,601	98,743	25,858	122,670	101,630	21,040	25,684	31,878
Total Program	5,349,679	750,573	4,599,106	5,237,588	740,156	4,497,432	4,367,700	4,641,667
Person-Years [2]	18,060		18,060	19,411	-	19,411	19,351	19,926

1. The numbers have been restated for previous years to reflect the transfer in 1989-90 of the Social Insurance Number (SIN) and Annuities activities from the Corporate and Special Services Program to the Unemployment Insurance (UI) activity, and of SIN Examination and Certification from Program Management and Joint Services to the UI activity (see Figures 35 and 36 on pages 2-70 and 2-71).

2. For details on person-years see page 2-64.

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $101.7 million or 2% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The increase is primarily due to the Government Contribution to the UI Account and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits. Further details are provided in Section II, on pages 2-25, 2-34, 2-50 and 2-61).

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast (which is based on information available to management as of December 15, 1988) is $217.5 million or 5% higher than the 1988-89 Main Estimates of $4.3 billion (see Spending Authorities, page 2-5). The increase is primarily due to the resources related to Challenge '88, the Government Contribution to the UI Account and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits, and to the transfer of SIN and Annuities resources from the Corporate and Special Services Program to the UI activity. Further details are provided in Section II on pages 2-25, 2-34, 2-51 and 2-61).

Figure 3: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88*						
	Actual			Main Estimates			
	Expen-diture	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expen-diture	Expen-diture	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expen-diture	Change in Net expen-diture
Human Resource Development Programs	1,646,399	1,795	1,644,604	1,592,211	-	1,592,211	52,393
National Employment Services	240,414	219,652	20,762	255,761	239,148	16,613	4,149
Unemployment Insurance	3,064,197	387,547	2,676,650	3,157,027	368,742	2,788,286	(111,635)
Program Management and Joint Services	147,841	122,157	25,684	120,365	100,193	20,172	5,512
	5,098,851	731,151	4,367,700	5,125,364	708,083	4,417,281	(49,581)
Person-Years	19,351		19,351	18,632	-	18,632	719

* The 1987-88 Main Estimates have been restated to reflect changes to the activity structure of Human Resource Development Programs and National Employment Services implemented in 1987-88. In addition, for comparability with 1989-90, the 1987-88 numbers have been restated to reflect the transfer in 1989-90 of the Social Insurance Number (SIN) and Annuities activities from the Corporate and Special Services Program to the Unemployment Insurance activity; and of SIN Examination and Certification from Program Management and Joint Services to the UI activity. For details see Figures 35 and 36 on pages 2-70 and 2-71.

Explanation of Change: There was a $49.6 million or 1% decrease in 1987-88 net expenditures from the 1987-88 Main Estimates (but 719 additional person-years). The difference is primarily due to a decrease in the Government Contribution to the UI Account (and to the non-controlled person-years approved later in 1987-88). Further details are provided in Section II on pages 2-26, 2-35, 2-52 and 2-62.

C. Program Profile

1. Introduction

The Employment and Insurance Program plays a major role in the government's overall social and economic effort.

The realization of the objectives of this effort requires that Employment and Insurance work in association and cooperation with other federal/provincial governments and agencies at all levels, and with organizations and individuals within the private sector. The Program's associations include the following:

- Agriculture Canada, which provides the funding to the Canadian Rural Transition Program, delivered through the Canada Employment Centres;
- Indian and Northern Affairs, where interests converge in terms of the services available to Aboriginal peoples;
- Local Advisory Councils which provide forums for communication between community leaders and government representatives on economic issues affecting the locality;
- regional economic development bodies such as the Western Diversification Office and the Atlantic Canada Opportunity Agency;
- Agricultural Employment Boards working with Agricultural Employment Services using independent private sector contractors to deliver specialized employment services to the agricultural sector;
- Health and Welfare, which provides objective evaluations of selected projects undertaken by the Canadian Jobs Strategy that affect the social assistance recipients, to provide a clear picture of the long-term efficiency of such projects;
- Revenue Canada, which collects unemployment insurance (UI) premiums on behalf of CEIC/D, and rules on the insurability of employment under the UI Act;
- Labour Canada, where CEIC/D administers claims for Labour Adjustment Benefits;
- Fisheries and Oceans, where consultations take place regarding the technical aspects of the payment of Fishermen's Benefits; and

- other government departments, where CEIC/D provides operational support through administration of the Social Insurance Number (SIN) Registry.

2. Mandate

The Unemployment Insurance Act is the major legislative base for the Employment and Insurance Program. The Program exercises its mandate under the Unemployment Insurance Act and Regulations (including job creation, work sharing benefits and training benefits); the National Employment Service Regulations; the National Training Act and Regulations (formerly the Adult Occupational Training Act and Regulations); the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to the Appropriation Acts; and the Employment Equity Act.

In addition, the Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the Government Annuities Act, RSC, c. G6, and was modified by the Government Annuities Improvement Act, SC 1974-75-76, c. 83.

3. Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is to develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market consistent with national social and economic goals, in a manner which promotes

- a labour force that meets national occupational requirements;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups, and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

4. Program Organization for Delivery

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. In addition, CEC services are extended through contracts with community-based organizations to serve the employment disadvantaged clients of 285 Outreach projects across Canada. In agricultural areas, specialized employment services are provided by 107 Agricultural Employment Services offices and sub-offices. Their activities are coordinated and supported by a regional office in each province and by national headquarters. The CECs are the focal point for the identification and resolution of local employment and insurance problems. Feedback from them is used in programs to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include

- recruitment of workers; assistance in labour market adjustment; provision of labour market information and advice on services and programs including those covered in the Canadian Jobs Strategy; information and financial assistance for employee training; and provision of particulars and assistance in the discharge of employers' responsibilities under the Unemployment Insurance Program.

Worker-related services provided through CECs include

- referrals to jobs, information on jobs and the labour market generally; access to employment programs such as the various components of the Canadian Jobs Strategy; employment counselling, aptitude, interest and skill testing; diagnostic services, and in-depth employment counselling for those facing employment barriers; selection and referral for training and income support as applicable; answering of enquiries and provision of information to workers concerning unemployment insurance; processing of claims for benefits; and processing of decisions on benefit entitlement.

Activity Structure: In 1989-90, the Social Insurance Number (SIN) and Annuities activities are being transferred from the Corporate and Special Services Program to the Unemployment Insurance (UI) activity. SIN Examination and Certification is also being transferred to the UI activity from Program Management and Joint Services.

The Program is now composed of four activities with a number of associated sub-activities, as shown in Figure 4. For more details about the sub-activities refer to Section II.

Figure 4: Activity Structure

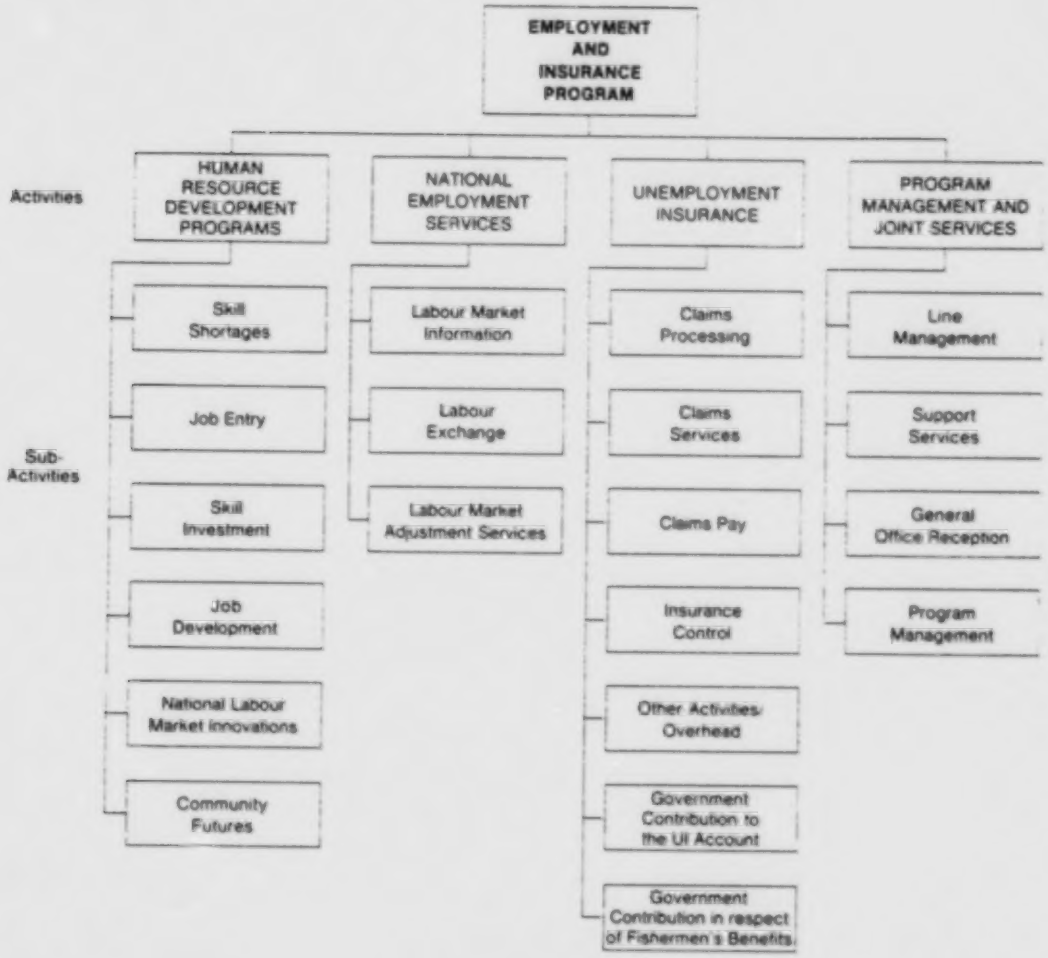

Organization Structure: National headquarters is responsible for policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to three Executive Directors. The 10 regional headquarters coordinate program implementation and the delivery of services within the local offices under their jurisdiction. Figure 5 relates the Program's organizational structure to its activities and the resources required for 1989-90.

Figure 5: 1989-90 Resources (Gross) by Organization/Activity ($000)

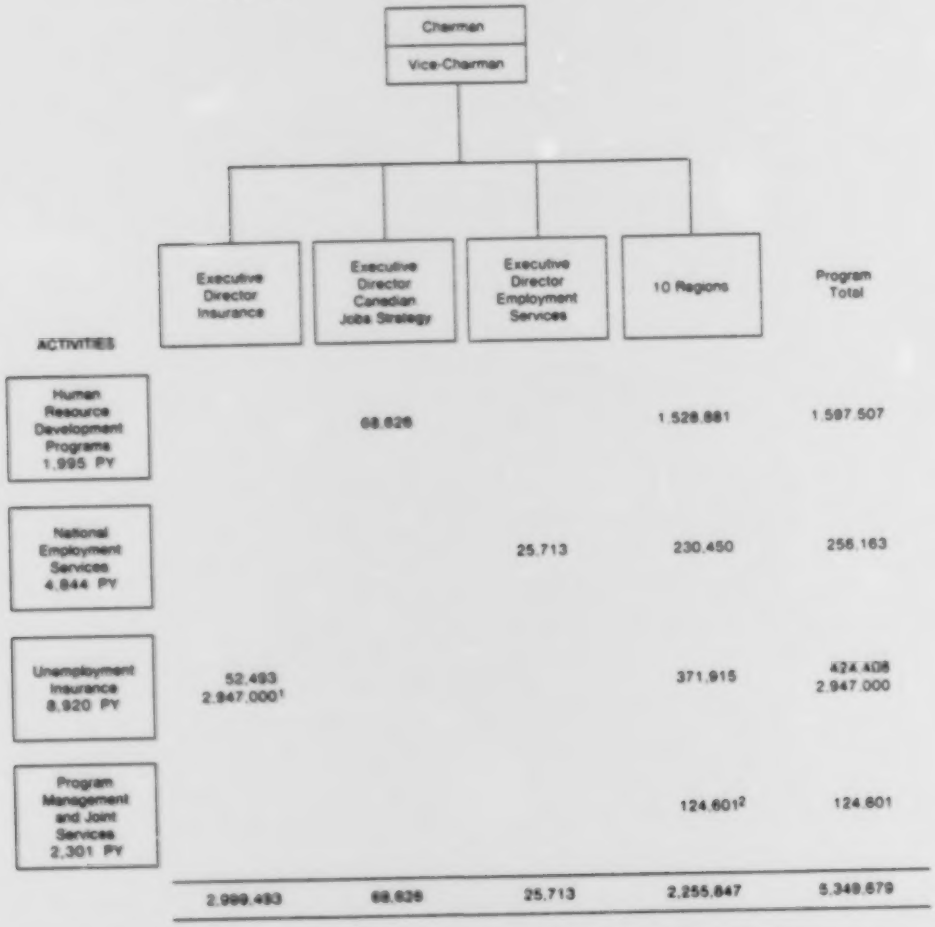

1. Represents the Government Contributions to the UI Account ($2,661.0 million) and in respect of Fishermen's Benefits ($286.0 million). These contributions are statutory.

2. Includes $9.5 million for national headquarters.

5. External Factors Influencing the Program and Planned Responses

The general outlook for the Canadian economy in 1989-90 is for moderate overall growth but at a slower pace than in 1988-89. Employment will grow approximately 1.9% while the labour force will expand 2.0% compared to 1988-89. The unemployment rate is expected to rise slightly to approximately 8.1%. These figures must be viewed as subject to change, however, due to possible instability in the international economic environment.

Most of the employment increase will be due to growth in commercial services. The expansion in manufacturing will slow after relatively strong growth recently. Growth in construction will slow dramatically. Some expansion in public sector employment is expected.

Labour market factors of significant relevance to the development of strategies and the delivery of programs and services under the Employment and Insurance Program include the following:

- the continuing increase in the participation rate of women relative to that of men, and their concentration in lower paying service sector jobs;
- the declining birth rate and the aging of the population which have resulted, for the first time in Canadian history, in more than half of the population being over the age of 30;
- the predominant role of small business in generating the major increase in employment;
- the increasing importance of investing in human resources to facilitate adjustment to change and competitive forces in the labour market; and
- the possibility that the Unemployment Insurance Act and Regulations may be subject to increased public scrutiny and challenges under the Charter of Rights and Freedoms.

Planning will be based on the assumption that the labour market problems and challenges to be addressed by CEIC/D programs and services will be similar to those encountered in 1988-89. For 1989-90 the focus of the planning strategy will be on managing labour market and employment programs and services to support CEIC/D's Philosophy of Management, with a particular emphasis on delivering an improved quality of service to clients.

Underlying principles of the planning strategy for employment and human resource development include managing activities to

- provide help in the labour market where it is most needed;
- provide service according to need;
- do what works best to deal with a particular labour market problem;
- provide for decision-making at the local level;
- work more closely with labour market partners; and
- ensure the attainment of value for money.

In 1989-90 CEIC/D will be expected to respond to a number of issues which relate to the Employment and Insurance Program.

First, in support of the government's goal of promoting social justice, the Minister will table the second report on Employment Equity to Parliament. CEIC/D will face increased demands for technical advice and assistance in the implementation of Employment Equity programs from federally regulated employers as well as from federal contractors who are undergoing compliance reviews as part of the government's Federal Contractors Program. Internally, CEIC/D will undertake further development and implementation of the Designated Group Strategy to better integrate the needs of designated groups into service delivery, policies, programs and activities. Designated groups are women, Aboriginal people, people with disabilities, and members of visible minorities.

Second, in accordance with both the government's priority to foster economic growth through private sector initiatives and CEIC/D's policy of meeting the particular needs of workers and employers in diverse labour markets, an increased effort will be made to enlist the support of labour market partners. This includes seeking greater third party financial contributions to the Innovations Program, to help CEIC/D realize its local and national objectives. At the same time, efforts will be undertaken to strengthen consultation with parties interested in the local labour market, and to increase local decision-making through decentralization of authority. In addition CEIC/D will be exploring ways to allow greater flexibility in the regions to respond to local needs.

Third, in anticipation of the government finalizing trade initiatives, CEIC/D will concentrate on improving responsiveness to new opportunities and, in the interests of contingency planning, will ensure that there is an appropriate set of adjustment measures in

place. These will be achieved through minor program changes and service enhancements such as increased availability of assistance through the Industrial Adjustment Service.

Fourth, in order to address the concerns of an increasingly aging labour force, CEIC/D will undertake the development of policies and instruments relating to older worker adjustment. This will include expanded use of the Self-Employment Initiative to increase the accessibility of income support to older workers while they establish their own business.

Finally, in keeping with the emphasis on quality of service, continued priority will be assigned in 1989-90 to the implementation of various technological, procedural, and organizational innovations associated with the UI Administrative Improvements. The primary focus will be on a general improvement in service to the UI claimant.

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development Programs

Objective

To increase the marketability and employability of Canadians, expand employment opportunities, and meet the needs of the labour market, by developing and adapting the skill base through a combination of work experience and training, mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market.

Description

Human Resource Development Programs, now known as the Canadian Jobs Strategy (CJS), aim to ensure that federal resources are used effectively to provide assistance where it is most needed. CJS programs address the demand of a rapidly changing labour market by ensuring that the needs of workers are met through a mix of training and work experience and by encouraging local development and community initiatives. And it is at the regional and local levels where changes in the labour market are first felt; thus CJS is designed to meet challenges at those levels. More decisions are being made locally, with the support and cooperation of key partners.

CJS consists of six major programs (sub-activities) each with separate objectives and clientele. Five involve planning by Canada Employment Centres (CECs) to assist those who need help urgently, as follows:

- the Job Development program offers on-the-job training, classroom training and work experience activities to help the long-term unemployed find jobs;
- the Job Entry Program provides training, work experience and counselling opportunities for young people facing difficulties entering the labour market, women re-entering the labour market, and students preparing for eventual labour market entry through summer work;
- the Skill Shortages program assists employers facing pressing occupational skill shortages, whether through training or relocating skilled workers from elsewhere;

- the Skill Investment Program is a collection of mechanisms aimed at workers threatened by technological or market changes; it includes subsidized training, relocation assistance, help in setting up training trust funds, and support for work sharing; and

- the Community Futures Program provides small business development support, entrepreneurship support, training, and relocation assistance to help the most needy communities outside metropolitan areas.

The sixth CJS Program, National Labour Market Innovations, encourages and supports individuals with new and innovative ideas for improving the functioning of the labour market. They can test their theories through pilot and demonstration projects.

Financial Summaries

The Human Resource Development Programs activity accounts for approximately 66% of the 1989-90 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding Government Contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits) and 11% of the total person-years. It accounts for 14% of the personnel costs, 14% of the total operating funds (excluding Government Contributions to the UI Account), and 99% of the Grants and Contributions of the Program (excluding Government Contributions in respect of Fishermen's Benefits).

In 1989-90, personnel and operating costs will account for 7% of gross activity expenditures, and Grants and Contributions for 93%.

Figure 6, the Activity Resource Summary, provides details of gross expenditures broken down into operating expenditures, expenditures under Sections 24, 25 and 26 of the Unemployment Insurance Act (see note 1 under Figure 6), and program funds. Net activity expenditures are obtained by deducting UI Sections 24, 25 and 26 expenditures and recoverable expenditures from the UI Account.

Figure 7, Program Funds by Region gives an indication of the preliminary regional block allocations for 1989-90.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operating expenditures	130,394	1,995	134,464	2,308	117,618	2,965	122,863	3,247
UI Sections 24, 25 and 26 expenditures [1]	398,000	-	405,000	-	330,016	-	347,916	-
Program Funds								
Job Development	465,044		518,425	-	666,100	-	828,904	-
Job Entry	475,839		525,427	-	409,654	-	342,781	-
Skill Shortages	243,129		251,012	-	232,516	-	187,151	-
Skill Investment	85,033		86,238	-	62,562	-	41,500	-
Community Futures	148,373		125,960	-	71,267	-	66,538	-
National Labour Market Innovations	48,239		41,117	-	36,246	-	14,755	-
Other Programs [2]	150,939		37,744	-	50,436	-	69,165	-
	1,616,596	-	1,585,923	-	1,528,781	-	1,550,794	-
Less: Youth Employment Programs [3]	149,483							
Total Program Funds	1,467,113	-	1,585,923	-	1,528,781	-	1,550,794	-
Total gross expenditures	1,995,507	1,995	2,125,387	2,308	1,976,415	2,965	2,021,573	3,247
Less: UI Sections 24, 25 and 26 expenditures [1]	398,000	-	405,000	-	330,016	-	347,916	-
	1,597,507	1,995	1,720,387	2,308	1,646,399	2,965	1,673,657	3,247
Less: Recoverable expenditures from the UI Account [4]	1,962	-	2,700	-	1,795	-	2,709	-
Net activity expenditures	1,595,545	1,995	1,717,687	2,308	1,644,604	2,965	1,670,948	3,247

1. Participants in certain CJS-related programs receive benefits paid from the UI Account. This Account is financed by employee and employer contributions and is not part of the government's consolidated revenue funds. The following payments made from the UI Account are therefore deducted from gross expenditures to arrive at a net figure for the activity:

   - Section 24 ($30 million) of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs.

   - Section 25 ($113 million) relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which create productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.

   - Section 26 ($255 million) relates to income support paid to full-time trainees under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under CJS programs.

2. Includes the following: Section 25 UI-Job Creation, Skills Growth fund, Grants to Provinces-Indirect Training and Contributions to the provinces of Newfoundland and Nova Scotia, and items in 1989-90 for which decisions on regional allocations are pending. Previous years included: Grant to Aqueduc de Pierreville, Grant to Mohawk College and Contribution to l'Association de l'ataxie de Friedreich.

3. Represents planning numbers for funds to be appropriated from Treasury Board Vote 10 in respect of youth programs.

4. Costs associated with administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6 on page S-14.

Figure 7: Program Funds by Region

(thousands of dollars)	Estimates [1] 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Newfoundland	89,435	93,400	79,449	77,162
Nova Scotia	64,900	75,222	72,374	75,371
New Brunswick	87,600	74,697	61,032	63,961
Prince Edward Island	13,200	13,934	14,107	16,708
Quebec	411,204	442,464	414,415	410,894
Ontario	362,365	392,766	420,117	434,833
Manitoba	62,800	65,811	69,649	67,137
Saskatchewan	54,200	54,633	56,594	56,052
Alberta/NWT	135,513	143,197	133,458	123,961
British Columbia/Yukon	204,000	210,882	199,188	209,584
	1,485,217	1,567,006	1,520,383	1,535,663
NHQ/unallocated	131,379 [2]	18,917	8,398	15,131
	1,616,596	1,585,923	1,528,781	1,550,794
Less: Youth Employment Programs	149,483 [3]	-	-	-
Total Program Funds	1,467,113	1,585,923	1,528,781	1,550,794

1. These figures are based on the preliminary block allocations distributed to regions through the CEIC/D Operational Planning Process. Final approved regional allocations will be available in the Spring of 1989.

2. Includes items for which decisions on regional allocations are pending the review of local economic circumstances, for which program funds are centralized at national headquarters (NHQ): i.e. language training for refugees ($27.2 million); National Labour Market Innovations ($48 million).

3. Represents planning numbers for funds to be appropriated from Treasury Board Vote 10 in respect of youth programs.

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 as shown in Figure 6 are $122.1 million or 7% less than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• a decrease related to the exclusion of Challenge resources in 1989-90 (281 person-years);	(151.7)
• an increase related to a transfer of resources to the Immigration Program in 1988-89 for refugee determination measures;	8.7
• an increase related to Refugee Backlog Clearance;	11.5
• an increase as a result of a frozen allotment for Indian Housing; and	4.0
• an increase due to a transfer of resources to the Immigration Program in 1988-89.	5.7

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $134.7 million or 8.5% higher than the 1988-89 Main Estimates of $1,583.0 million (see Spending Authorities, page 2-5). The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase provided from Treasury Board Vote 10 related to Challenge '88 (281 person-years);	151.7
• a decrease due to a transfer of resources to the Immigration Program; and	(12.3)
• a decrease as a result of a frozen allotment for Indian Housing.	(4.0)

Figure 8: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates [1]		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	1,976,415	2,965	1,958,211	2,146	18,204	819
Less: UI Sections 24, 25 and 26 expenditures [2]	330,016	-	366,000	-	(35,984)	-
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	1,795	-	-		1,795	-
Net activity expenditures	1,644,604	2,965	1,592,211	2,146	52,393	819

1. The 1987-88 Main Estimates have been restated (increased by $6.9 million) to reflect the transfer of the Mobility Program from National Employment Services to Human Resource Development Programs (see Figure 36, on page 2-71).

2. See note 1 under Figure 6.

Explanation of Change: The $52.4 million or 3% increase in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 819 additional person-years) is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase provided from Treasury Board Vote 10 for Challenge '87 (819 person-years);	133.6
• a decrease due to various frozen allotments;	(26.6)
• a decrease due to a transfer of resources to the Immigration Program;	(5.8)
• a decrease due to a frozen allotment of appropriated operating funds and for the Salary Adjustment Reserve;	(14.2)
• a decrease related to special purpose funding for social assistance recipients and refugee language training; and	(12.2)

($ million)

- a decrease resulting from unexpended funds for the six programs of the Canadian Jobs Strategy. (22.4)

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: In 1989-90, the following priorities will be emphasized by CJS.

New Options/Approaches: A new option under Skill Investment will assist working immigrant women who experience communication difficulties to improve their literacy and language and numeracy skills and thus avoid lay-offs. Older workers will have access to a new transition option under Job Entry. In addition the self-employment incentive, an option which falls under the Community futures program, will be expanded to increase the accessibility of income support to older workers while they establish their own business.

Increased Responsiveness: This objective will be pursued through a variety of means, including the use of Local Planning Strategies and follow-up survey results (see page 2-29) in determining the mix of programs delivered in a community; and the strengthening of consultation with parties interested in the local labour market.

More Effective Management: This objective will be pursued through further implementation of a computerized on line system for the management of CJS activities and funds, including those related to the Community Futures program. This will increase CEIC/D's ability to monitor activities and trends, take corrective measures when appropriate to adapt to changing labour market conditions; and respond to external requests for data in a timely and concise manner.

Federal-Provincial Agreements: In 1989-90 CEIC/D will negotiate the provision of programs for social assistance recipients, assistance for apprenticeship training, and agreements with the provinces concerning direct and indirect purchases of training. In 1988-89 an amount of approximately $700 million was directed toward these activities.

Quality Improvements: Consistent with CEIC/D's priority to improve quality of service generally, a CJS Quality Improvement Team has been struck to develop three sets of service standards, for delivery of service from national headquarters to local CECs. These standards should be implemented during 1989-90.

Continuing Priorities: The following are priorities established in previous years that will have a continuing impact in 1989-90.

Target Setting: In 1989-90 targets will again be set for the participation in CJS programs of members of designated groups. This

will increase CECs' flexibility in finding more effective ways to meet their objectives. Where appropriate, special measures will be designed. These objectives will reflect a Local Planning Strategy and will form part of operational plans.

Staff Training: A national comprehensive training program aimed at staff at the local and regional levels involved in the delivery of CJS programs will be implemented in 1989-90.

Completed Priorities: The following main priority has now been completed.

Streamlining Delivery: Although the Canadian Jobs Strategy was already working well, the CJS Delivery Task Force made recommendations for further streamlining. These recommendations were implemented in July 1988. As a result, there has been some simplification of the wording of program objectives, the application of eligibility criteria and expenditure categories, and the approach to negotiating rates of payment with sponsors. In addition, forms, manuals, training materials and other work instruments have been simplified, incorporating standard procedures and systems.

Performance Information: The key current performance indicator for the Human Resource Development Programs activity is the number of participants in CJS programs. The expected results are shown in Figure 9.

Figure 9: Total Participants in CJS Programs [1]

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Canadian Jobs Strategy				
Job Development	75,311	85,719	109,953	186,853
Job Entry	66,841	65,320	80,029	57,571
Challenge [2]	65,000	84,830	80,592	80,220
Skill Shortages	95,184	98,799	99,808	70,944
Skill Investment	36,297	34,198	25,559	17,836
Community Futures	10,977	8,864	2,453	3,161
Sub-total	369,610	377,730	398,394	416,585
Related Programs				
UI Section 25 [3]	17,000	17,681	28,113	17,637
Total participants	386,610	395,411	426,507	434,222
Total gross expenditures ($000)	1,995,507	2,125,387	1,976,415	2,021,573

1. Total participants are defined as new starts and clients who are enrolled in a program at the beginning of a fiscal year.
2. Challenge - excludes participants from other departments, CECs for Students, and the Native Internship Program.
3. For an explanation of UI Section 25, see note 1 under Figure 6.

In previous years, CEIC/D reported on the participation rates of designated groups as an indicator of its performance. Used in isolation, however, this practice tended to undermine the CJS objective of doing what works best, because it focussed on the quantity of interventions rather than their quality. CEIC/D will continue to set targets and monitor results as part of its on-going program management, and these targets will continue to include participation rates for designated groups. However, as an indicator of its performance CEIC/D now reports on the overall impact of its interventions through follow-up survey results.

Follow-up surveys of clients in most of the CJS options are conducted by mail, three months after participation in CJS programs. Those who provide valid responses are then surveyed twelve months after participation. The latter surveys provide a longer-term picture of the outcome of CJS programs. Therefore, by using a combination of three and twelve month survey results, CEIC/D is able to report CJS program effectiveness.

Two measures that are used are the "impact rate" (percentage of valid respondents who are employed or in further training at the time of the survey) and the "skill utilization rate" (percentage of employed respondents who are using skills acquired through CJS programs).

Figure 10 shows the impact and skill utilization rates from the three and twelve month surveys for participants who completed or dropped out of CJS programs during 1986-87, and the three month survey rates for 1987-88.

In addition to showing overall CJS rates Figure 10 also provides the rates for designated groups (women, Aboriginal people, people with disabilities, and visible minorities).

The second and third columns indicate that, in most cases, the impact rate is higher twelve months after participation than after three months. In other words an even higher percentage of people are employed or in further training after twelve months than after three months. As column one shows the three month impact rates for 1987-88 are also higher than 1986-87, in most cases. It seems, therefore, that the trend is toward an improved impact rate both from year to year and from three-month to twelve-month survey.

The variations in results across the programs are to be expected because of program design. Job Development and Job Entry are geared towards those with chronic unemployment problems and could therefore be expected to have lower impact rates. Skill Investment and Skill Shortages are directed towards preventing lay-offs and meeting demands in occupations that are short of workers. Nevertheless Skill Shortages results are lower than expected.

The skill utilization rates in Figure 10 show reasonably consistent results within each program. There is a slight downward trend between the three and twelve-month results for 1986-87 which is likely attributable to a perception by respondents that the skills being used after twelve months are more related to the experience gained during the year, than to CJS training.

Figure 10: Canadian Jobs Strategy - Follow-up Survey Results

(percent)	Impact Rate			Skill Utilization Rate		
	Actual 1987-88	Actual 1986-87		Actual 1987-88	Actual 1986-87	
Canadian Jobs Strategy Programs	3 Month Survey	3 Month Survey	12 Month Survey	3 Month Survey	3 Month Survey	12 Month Survey
Total						
Job Development [1]	64	61	68	78	79	72
Job Entry [2]	61	60	64	64	66	65
Skill Shortages	84	75	79	82	81	80
Skill Investment	92	90	89	91	90	86
Total	72	68	73	78	77	75
Women						
Job Development [1]	66	64	69	81	83	76
Job Entry [2]	58	58	62	70	71	69
Skill Shortages	76	70	77	79	75	69
Skill Investment	88	88	87	91	90	85
Total	65	63	68	77	77	73
Aboriginal People						
Job Development [1]	53	56	60	78	81	63
Job Entry [2]	43	40	43	61	66	62
Skill Shortages	71	53	59	80	78	78
Skill Investment	83	87	79	87	91	81
Total	56	49	53	76	76	68
People with Disabilities						
Job Development [1]	62	57	64	77	77	67
Job Entry [2]	52	44	48	74	73	61
Skill Shortages	70	60	39	67	83	60
Skill Investment	84	73	91	75	100	85
Total	60	54	60	76	77	67
Visible Minorities						
Job Development [1]	67	67	75	75	72	66
Job Entry [2]	66	63	66	49	54	60
Skill Shortages	85	91	86	69	83	83
Skill Investment	92	97	90	93	85	88
Total	68	68	73	60	66	68

1. Includes the Individually Subsidized Jobs option only due to insufficient data in the other options of Job Development.
2. Excludes the Severely Employment Disadvantaged option due to insufficient data.

Program Evaluation: Evaluations of two major CJS programs began during 1987-88. Surveys of a large number of participants, employers, and comparison group members have been completed as part of an evaluation of the Job Development Program. The findings will be included in a final report to be finalized early in 1989.

Job Entry, another CJS program, is the subject of a separate evaluation to be available later in 1989-90. The remaining CJS programs will also be evaluated, with findings expected over the period ending in 1990-91.

B. National Employment Services

Objective

The objective of this activity is to

- provide workers, employer clients and institutions with the labour market information necessary for them to make informed labour market decisions (Labour Market Information);
- match job opportunities with available workers so that employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner (Labour Exchange); and
- encourage private sector human resource planning and induce and support the adjustment of enterprises and individuals in accordance with changing labour conditions while promoting equity in employment (Labour Market Adjustment Services).

Description

The National Employment Services activity relates to the development and delivery of the information system and the adjustment mechanisms that will assist the labour market to function more efficiently and equitably. More concisely stated, the mission of National Employment Services is to effect more timely and beneficial labour market adjustments than would otherwise occur.

National Employment Services comprises the following three sub-activities:

Labour Market Information: Each CEC patterns its operations in response to the characteristics and needs of the local labour market. Thus, it becomes the focal point for the gathering, processing and utilization of labour market information. This allows the CEC to set objectives and develop, administer, and deliver all its programs and services: insurance, immigration, employment, adjustment assistance and other services. This sub-activity also provides support services to the 160 Local Advisory Councils (LACs) that have been established across Canada.

Labour Exchange: This component is essentially a labour brokerage service carried out by CECs and, in certain agricultural areas, by Agricultural Employment Services (AES), formerly known as Canada Farm Labour Pools. It entails obtaining notices of job vacancies from employers and maintaining an inventory of prospective workers. Then either through a public display of the vacancy, which allows workers to make a selection themselves, or through a search of inventories, the CEC or AES refers workers to employers. An integral part of this process is the initial interview with worker clients and/or employers to decide the type and degree of service to be provided. Also included are measures designed to ensure that employment referrals reflect an

appropriate representation of qualified members of designated groups (groups requiring special attention: women, Aboriginal people, persons with disabilities, and members of visible minority groups).

Labour Market Adjustment Services: This component helps workers, employers, communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components.

The ultimate goal is to promote and support the adaptation of individuals, communities, regions, and industrial sectors to changing labour market conditions, and to promote equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

Financial Summaries

The National Employment Services activity accounts for approximately 11% of the 1989-90 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding the Government Contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits) and 27% of total person-years. It accounts for 30% of the personnel costs, 27% of the total operating funds (excluding the Government Contribution to the UI Account), and 1% of the Grants and Contributions of the Program (excluding the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits).

In 1989-90 personnel costs will account for 78% of gross activity expenditures, capital and other operating costs for 17%, and Grants and Contributions for 5%.

The sub-activity structure in Figure 15 reflects a revised planning structure implemented for this activity in 1987-88.

Figure 11: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	31,112	516	32,325	535	29,199	523	28,391	535
Labour Exchange	97,021	2,248	100,804	3,018	91,056	2,278	93,376	2,432
Labour Market Adjustment Services	128,030	2,080	133,022	2,155	120,159	2,107	120,797	2,161
	256,163	4,844	266,151	5,708	240,414	4,908	242,564	5,128
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	231,155	-	233,663	-	219,652	-	224,699	-
	25,008	4,844	32,488	5,708	20,762	4,908	17,865	5,128

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6 on page 5-14.

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $7.5 million (and 864 fewer person-years) or 23% lower than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	7.6
• a decrease in resources associated with the government's public service streamlining (76 person-years);	(2.8)
• a decrease due to the exclusion of Challenge '88 resources in 1989-90 (788 person-years); and	(14.9)
• a decrease in the recovery from the UI Account.	2.5

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 net forecast is $15.6 million or 92.3% higher than the 1988-89 Main Estimates of $16.9 million (see Spending Authorities, page 2-5). The difference is primarily due to an increase provided from Treasury Board Vote 10 for Challenge '88.

Figure 12: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates*		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	29,199	523	31,062	549	(1,863)	(26)
Labour Exchange	91,056	2,278	96,869	2,390	(5,813)	(112)
Labour Market Adjustment Services	120,159	2,107	127,830	2,211	(7,671)	(104)
	240,414	4,908	255,761	5,150	(15,347)	(242)
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	219,652	-	239,148	-	(19,496)	-
	20,762	4,908	16,613	5,150	4,149	(242)

* The 1987-88 Main Estimates have been restated to reflect the transfer of the Mobility Program from National Employment Services to Human Resource Development Programs (see Figure 36, page 2-71).

Explanation of Change: The $4.1 million or 25% increase in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and a 242 person-year under-utilization) is primarily due to the following items:

	($ millions)
• a realignment of person-year resources (these expenses are fully recoverable from the UI Account) within the Employment and Insurance Program (242 person-years);	-
• an increase due to activities not recoverable from the UI Account; and	6.4
• a decrease in requirements for Grants and Contributions.	(2.5)

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for National Employment Services in 1989-90:

Mandate: The mandate of National Employment Services (NES) will be redrafted to take into consideration the government's current priorities vis-à-vis the efficient operation of the labour market. The objectives of NES will be reformulated to ensure that resources are directed to achieving its revised mandate.

Consistent with this restatement of the mandate and objectives, a performance measurement framework will be developed to ensure that accurate information is available at all levels to assess the effectiveness of output and the efficiency of operations.

Marketing Strategy: The continuum of services and programs offered to workers and employers at CECs encompasses National Employment Services, the Canadian Jobs Strategy and Unemployment Insurance. A new comprehensive marketing strategy will emphasize the interrelated aspect of these services and aim to ensure that those most in need are being served appropriately. CEIC/D will identify key partners to help realize local and national objectives and determine the means to enlist their support and cooperation.

Employment Services Monitoring System: As part of this system, National Employment Services

- will develop additional studies and surveys to
  - continually assess the impact and the quality of service delivered to workers, employers and UI claimants at CECs; and

- determine how well the Labour Market Information and Labour Market Adjustment services are meeting their objectives; and

- will continue to monitor and adjust the proportion of services and programs for members of designated groups, in keeping with the fair share principle.

Canada-US Free Trade Agreement: If required, changes will be introduced in programming to assist employers and workers to respond to new opportunities and adjustments under the Canada-US Free Trade Agreement; enhancement of services would include an increase in the availability and stature of the Industrial Adjustment Service (see page 2-43).

Exchange of Information - UI: As part of CEIC/D's effort to strengthen the links between the various components of the Employment and Insurance Program, various initiatives will be introduced to improve the exchange of information between Employment Services and UI personnel at the local level.

National Employment Services System: NESS Phase I will be extended to additional CEC sites in 1989-90. This computerized inventory of workers and job orders has been implemented in all major urban centres. NESS Phase II, currently being tested in the Atlantic Region, has received a positive evaluation and may be implemented while NESS I is being expanded. Ultimately NESS will link most CECs and other planned computerized information systems into one comprehensive national system.

Designated Groups: A marketing strategy will pay particular attention to members of designated groups (i.e. women, Aboriginal people, people with disabilities, and visible minorities) to ensure that they make optimum use of the continuum of services and programs available through CECs.

Consultations will be undertaken with designated group associations to gather information from them on the impact of CEIC/D policies, and a marketing plan for each group will be developed for implementation by headquarters.

A newly-developed Job Accommodation Network offers information to employers and others about ways in which jobs and work sites have been adapted to meet the needs of workers with disabilities.

Federal Public Service Recruitment: Discussions are being held with the Public Service Commission on altering the recruitment and referral procedures used by CECs when responding to staffing requests from federal departments. The resulting changes will be implemented starting in 1989-90.

Continuing Priorities: The following are priorities implemented in previous years but still having an impact in 1989-90.

Labour Market Information: The emphasis within the Labour Market Information (LMI) component of NES continues to be on the planning process in CECs. Policies and procedures are being revised and LMI analysts are being equipped with micro-computers to analyze small area data from Statistics Canada.

National Occupational Classification (NOC): NOC, a new system for job classification, and JOBSCAN, an automated approach to the identification of job-related requirements are to be implemented in 1992. These new skill-based systems, destined to replace the Canadian Classification and Dictionary of Occupations, will enable CEC counsellors to provide more comprehensive information on current job options, based on a client's education and training, by matching related skills with job requirements.

Local Consultation: A review of the process of consultation between CEC management and interested parties at the local level has been initiated. Local Advisory Councils will be included in the review; 160 such councils have been established and they provide forums for discussion of local labour market concerns.

Small Business: Following on previous initiatives to improve the provision of services at CECs to small business employers, CEIC/D will participate in the development in 1989-90 of a communication network among federal and provincial departments dealing with small business.

Completed Priorities: The following are priorities that were introduced in previous years, and have now been integrated into the regular operations of the Program.

Job Finding Clubs: CEIC/D continues to assist the long-term unemployed through the establishment of these clubs in all regions of the country.

Local Employer Seminars: These seminars, which provide an opportunity for employers to participate in workshops with Employment Services officers to discuss problems, are proving to be useful vehicles for establishing contact with local employers and promoting CEIC/D services.

Group Information Sessions: These sessions which are offered to employers and workers impart labour market information and information on CEIC/D services and programs.

Employment Equity: Reporting requirements under Employment Equity legislation have now become part of regular operations. CEIC/D prepares an annual report for the Minister to table in Parliament by

December 31. Employers subject to the legislation report to CEIC/D their compliance with employment equity requirements. Individual employer reports are made available for public scrutiny in libraries across the country.

The Federal Contractors Program conducts on-site reviews on the implementation of employment equity programs by federal contractors. Those not in compliance with their signed commitment are given negative reports. CEIC/D has drawn up a roster of independent assessors to enable the Minister to respond to appeals from companies found not in compliance. In 1989, the first Citation of Excellence Awards will be presented to those achieving outstanding results.

Regional employment equity consultants initiate contacts and respond to increased requests for assistance from federal contractors and from federally regulated employers subject to the Act.

Counsellor Training: The National Competency-Based Training Program, which provides training for counsellors of both employers and workers continues as part of regular operations.

Service: In recent years a number of major changes have been implemented in CECs to improve service effectiveness. Examples include a new registration policy, interviews to determine clients' specific needs (called Service Needs Determination Interviews), improved self-service through open displays of job vacancies, better management of counselling, and improvements in the taking of job orders. In addition, output measures have been implemented in all CECs across the country.

Designated Groups: National Employment Services has also introduced a number of measures that are of special interest to designated groups.

For example, women who wish to participate in occupational training may take advantage of Dependent Care Allowances that are more in line with the actual cost of day care, and Supplementary Allowances to defray commuting, travel and living away from home costs. There are also Women's Employment Counselling Centres. The placement of women in non-traditional occupations increased significantly in 1987-88 over the previous year.

Aboriginal people can benefit from a network of regional Aboriginal employment coordinators and counsellors in CECs serving areas with significant concentrations of Aboriginal workers. Some 20,900 Aboriginal people were placed in regular employment by CECs in 1987-88. In addition Aboriginal students may find summer jobs through the Native Internship Program with CEIC/D. In 1987-88 the program helped 568 students at a cost of $2.1 million.

People with disabilities benefit from special measures including promotional information on their capabilities, on assistance programs, modern technical aids, role models, and information to sensitize employers and the public. A policy of equality, access and opportunity for disabled job-seekers has been established. Almost 96% of all CEC offices are now considered accessible to the physically disabled. In 1987-88, 7,100 people with disabilities were placed in regular employment.

Visible minorities also benefit from CEIC/D's strategy to promote the removal of employment barriers, to ensure access to employment, and to raise staff sensitivity. A large increase in the number of placements of members of visible minorities was registered in 1987-88.

Performance Information: The functions of National Employment Services are delivered through three distinct sub-activities, as outlined on the following pages.

Labour Market Information: Analysis and utilization of labour market information has been rendered more effective with the introduction of electronic data processing equipment and micro-computers at CECs.

NOC/JOBSCAN: Development of the new National Occupational Classification (NOC) continued along with JOBSCAN, an automated approach to identifying job requirements.

Dissemination of Information: Labour market information is gathered and disseminated through various means. In 1987-88, some 98 local employer seminars were held to provide opportunities for employers to discuss problems with Employment Services officers; 1,300 group information sessions for employers and 33,300 for workers were held to provide them with labour market information and information on CEIC/D programs; discussions between CEC management and community leaders continued under the auspices of 160 Local Advisory Councils, which will be reviewed in 1989-90 as part of a study of the local consultation process.

Allocation of Resources: Resources for the Labour Market Information sub-activity are determined by establishing the minimum staff required to develop, collect and maintain the various data bases and disseminate the information seen as essential for the operation of an effective employment service. This sub-activity includes Economic Services and NOC/JOBSCAN.

Labour Exchange: The priority of Labour Exchange is to help employers find suitable workers and to help job seekers find work. CEIC/D operates a number of points of service in an effort to attain this objective:

CECs	470
Itinerant points of service	187
Centres at post-secondary institutions	100
Casual Labour Offices	9
Specialized Youth Units	4
Women's Employment Counselling Centres	6
Regional Offices	10
Agricultural Employment Services Offices/Sub-Offices	107
CECs for Students	438

CECs provide a screening and referral service. Job seekers are assisted in the development of job search plans and are given leads to employment. Employment counsellors may also take action to interest employers in job seekers.

Quantitative information on Labour Exchange output is shown in Figure 13. Specific information on the output of Agricultural Employment Services Offices is given in Figure 14.

Figure 13: Labour Exchange Output

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Employee-clients referred to employers [1]	2,460,000	2,672,000	2,952,800	3,005,900
Vacancies notified				
Casual	140,000	137,000	149,000	142,900
Regular	800,000	864,000	963,100	961,100
Display	170,000	110,000	66,900	-
Vacancies filled				
Casual	133,000	131,000	143,600	135,100
Regular	580,000	585,000	666,800	694,500
Display	135,000	82,000	47,500	-
SND interviews [2]	1,100,000	1,062,000	1,273,600	1,126,200
CECs for Students Placements	370,000	398,000	400,000	427,600
Designated Groups Placements				
Women	220,000	235,000	255,400	260,600
Non-traditional occupations	41,500	44,000	44,500	37,600
Aboriginal People	18,000	18,700	20,900	21,700
Native Internship Program	570	570	568	548
Disabled	6,700	7,000	7,100	9,200
Visible Minorities	26,000	27,500	19,500	8,900

1. Open displays of vacancies have introduced an element of self-service to CECs, and their increased use is having an impact on figures for labour exchange output, showing up as decreases in the number of regular vacancies notified and filled.
2. Service Needs Determination Interviews were introduced in local offices in 1986-87.

Agricultural Employment and Travel Assistance: On April 1, 1987, the name of Canada Farm Labour Pools (CFLP) was changed to Agricultural Employment Services (AES). In addition, the AES, the Federal-Provincial Agricultural Employment Agreements (FPAEA), and the Agricultural Day Haul Transportation Assistance were regrouped as Canada Agriculture Employment Services (CAES) under one new comprehensive set of terms and conditions.

A new contribution agreement was also established with the Association of Canadian Orchestras (ACO) to provide mobility assistance during 1987-88 and 1988-89 at a cost of $0.16 million per annum.

Figure 14: Agricultural Employment and Travel Assistance Expenditures

	Estimates 1989-90 [1]	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Agricultural Employment Services				
Number of Points of Service	107	107	107	65 [2]
Contributions ($000's)		7,461	6,708	6,034
Total Placements and Transfers-in (vacancies filled)	265,000	252,000	276,891	256,000
Federal/Provincial Agricultural Employment Development Agreements -				
Number of Agreements	7	7	8	8
Contributions ($000's)		1,500	901	353
Mobility Assistance to Musicians (ACO) -				
Contributions ($000's)		160	160	113
Special Travel - Number of Assistances	-	-	-	950
Contributions ($000's)			10 [3]	70
Day Haul (Agriculture) -				
Number of Person-Days	260,000	257,000	276,932	86,477
Contributions ($000's)		1,000	656	532
Contributions ($000's)	10,421	10,121	8,435	7,102

1. The resources breakdown by component is not provided, as the resources are controlled at the Program level.

2. Excludes sub-offices.

3. Represents deferred relocation expenditures from the former Canada Mobility Program.

Labour Market Adjustment Services: Labour Market Adjustment Services helps workers and employers in various communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. Its mandate includes the review of implementation of Employment Equity legislation and development of a range of programs and services to promote adaptation among employers and workers to existing and future labour market conditions.

Employment Equity: In 1987-88 information on Employment Equity was provided to over 400 employers, unions and employer associations in the form of the Employment Equity Act and Regulations Employer's Handbook, Technical Papers and a Guide to Employers.

Also 1,800 federally regulated employers and certified suppliers received reports on the participation and availability of designated groups. This new data is based on information provided in the 1986 census.

During 1987-88, 59 group training and information sessions were held and 377 formal technical consultations were provided by regional employment equity consultants. Thousands of requests for assistance from labour, certified suppliers, legislated employers and other organizations have received responses.

As required by the Employment Equity Act, CEIC/D prepares annual reports for Parliament. The second report, to be tabled by the Minister by December 31, 1989, will be an analysis of employment equity reports filed by employers subject to the legislation. These employer reports will be available across the country for public access. In 1988 a total of 373 employers reported.

The Federal Contractors Program monitors federal contractors for compliance with the implementation of employment equity programs. By December 1988, 30 compliance reviews had been completed and an additional 90 on-site reviews had been initiated. Signed Certificates of Commitment to Employment Equity were received from 1,125 suppliers, and notification was sent to 605 contractors that they are subject to compliance reviews.

Employers: The Labour Market Adjustment Services (LMAS) component for employers is characterized by planned interventions designed to help employers adapt to changes in the labour market. CECs plan their LMAS interventions by identifying those employers most in need of adjustment assistance, developing a plan of action and monitoring the results of their intervention.

Figure 15 identifies the progress of this service since its introduction in 1987-88. As CEC staff receives more employer services related training, future years' estimates should increase to a point of 22,500 to 30,000 LMAS-employer casefiles created.

Figure 15: Labour Market Adjustment (LMA) Services - Employers

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87*
LMA Services - Employer casefiles created	22,500	17,800	12,579	n/a
Provision of CEIC/D programs and services - Employer casefiles finalized	16,500	13,000	10,277	n/a
Referral to outside agency - Employer casefiles finalized	2,000	1,500	1,276	n/a

* Measures introduced in 1987-88.

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is designed to help with adjustments to economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1989-90, CEIC/D expects to enter into 525 agreements including employer/worker adjustment committees designed to solve human resource problems. Although IAS is administered by the National Employment Services activity, it is funded from the Human Resource Development Programs activity and delivered at the regional level. As a result of the Advisory Council on Adjustment report due in early 1989, the IAS program may be expanded.

Figure 16: Industrial Adjustment Service (IAS)

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Number of new agreements	525	525	520	521
Contributions*	-	10,213	7,612	7,400

* For 1989-90, these contributions are included within the Skill Investment allocation under Human Resources Development Programs (see Figure 6, page 2-23).

Counselling of Workers: Employment counselling identifies the client's employment possibilities, realistic employment goals, potential employment barriers, corrective action needed to achieve goals, and a plan of action. Figure 17 provides information on the output of the counselling service in CECs.

Figure 17: Counselling Service Output

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Counselling casefile intake *	240,000	238,000	220,000	
Counselling interviews	475,000	460,000	571,000	682,000
Counselling casefile finalized *	204,000	198,000	210,000	

* New volumes were introduced in 1987-88 as a result of the Revitalization initiative.

Diagnostic Services: The objective of Diagnostic Services is to ensure that there is a full understanding of the employment implications of those physical, social and psychological factors which affect a client's ability to participate in the labour market. This program provides for the purchase of diagnostic services for CEC clients with special needs, and the costs are shown in Figure 18.

Figure 18: Diagnostic Services

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Number of assistances	4,300	4,300	4,100	3,900
Contributions ($000s)	1,501	1,501	1,333	1,060

Outreach Services: This program provides funds to non-profit community-based organizations so they can extend employment-related services to people who face employment barriers such as disability, discrimination, age and lack of skills or experience. Outreach projects provide employment counselling and referral services to help employment-disadvantaged clients achieve independence in the labour market, i.e., being able to pursue employment opportunities on their own, and being accepted for jobs or training.

As shown in Figure 19, Outreach projects are projected to counsel about 270,000 clients in 1988-89 and place 85,000, which represents only a slight decline from previous years' figures. Payments to organizations will amount to over $24 million.

Figure 19: Outreach Counselling Interviews and Placements

	Estimates 1988-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88*	Actual 1986-87*
Number of counselling interviews	270,000	270,000	279,737	375,010
Number of placements	86,000	86,000	88,942	89,417
Payments to organizations ($)	24,254,000	24,254,000	23,839,035	23,140,254

* The decrease in counselling interviews from 1986-87 to 1987-88 is due to changes of definition.

The impact of Outreach projects on members of designated groups was as follows.

In 1987-88 employment-related services were provided to women through 27 Outreach projects sponsored by women's groups at a cost of $3.7 million; to Aboriginal people through 93 Outreach projects sponsored by Aboriginal groups at a cost of about $5.7 million; to people with disabilities through 51 Outreach projects costing close to $4.4 million; and to visible minorities through six Outreach projects at a cost of $0.5 million.

Counsellor Training: The National Competency-Based Training Program, which provides training for counsellors of both employers and workers continued to develop courses and implement them in all regions.

By the end of 1987-88, 54% of employer counsellors had participated in the core training course that was implemented in 1985. Training modules are being implemented with the aim of having all employment counsellors (for workers) trained as quickly as possible. Certain modules are specifically intended to train counsellors in the provision of services to members of designated groups.

Canadian Rural Transition Program: This program is funded by Agriculture Canada but delivered by National Employment Services. It assists eligible farmers and their families, forced to leave farming due to financial difficulties, to make the transition to alternate employment. In 1987-88 the program assisted about 1,500 families at a cost of $6.54 million.

Program Evaluation: A comprehensive evaluation of the National Employment Services (NES) activity was initiated in 1986-87 to review program effectiveness at the activity/sub-activity levels, and to assess the impact to date of the Revitalization Process on the quality of service to worker and employer clients.

To ensure a comprehensive and rigorous analysis, the evaluation strategy is using multiple lines of evidence drawn from ten related technical studies. Draft evaluation reports have now been completed, but are still under discussion. An Overview Report summarizing the findings from the various technical studies will be available later in 1989.

The evaluation assessed the efficiency and equity benefits of the Labour Exchange, Labour Market Information (LMI) and counselling services components of NES. The main finding of this evaluation was that the benefits stemming from NES are mostly equity related. In addition, the evaluation assessed the potential for privatization of NES components and found the potential for such an initiative to be small.

C. Unemployment Insurance

Objective

The objective of the Unemployment Insurance (UI) activity is to promote an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups or regions through the provision of temporary income support to qualified workers.

Within the above objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to develop legislative, regulatory and program policies and guidelines to provide for the effective and efficient management of the UI Account;
- to determine quickly and accurately eligibility for benefits with respect to applications, to establish a benefit period, and to determine initial and continuing entitlement to benefits while a benefit period is in existence;
- to process enquiries and appeals in a rapid and accurate manner;
- to process claimant reports and pay UI benefits in a timely and accurate manner;
- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence or detection of abuse, misuse and fraud;
- to provide for the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner;
- to provide temporary income to qualified workers during periods of unemployment, and/or while they are engaged in developmental activities to maintain or improve their employability;
- to administer government annuities contracts in accordance with the Government Annuities Act; and
- to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of Social Insurance Numbers (SIN) to qualified applicants.

Description

The Unemployment Insurance activity consists of the following functions: Claims Processing; Claims Services; Claims Pay; Insurance Control; Other Activities and Overhead; the Government Contribution to the UI Account; and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits.

Claims Processing: This function includes responsibility for the receipt and registration of claims for unemployment insurance, for the timely, accurate and efficient determination of a claimant's entitlement to UI benefits, and for the determination of the impact on ongoing entitlement of changing circumstances and newly-revealed facts related to the claimant and his/her situation. Approximately half of UI staff in the field are engaged in Claims Processing.

Claims Services: Claims Services groups a number of functions which support Claims Processing directly. Included are

- supervision of Claims Processing personnel;
- interviewing of claimants to ensure they are actively seeking employment and otherwise continue to be eligible to receive benefits;
- administration of the mechanism whereby claimants are able to appeal decisions made in connection with their claims for benefit;
- answering of enquiries from claimants and the general public related to individual claims and to the program in general; and
- administration of Labour Adjustment Benefits, which are targeted at facilitating the transition of workers from industries undergoing significant change to other employment.

Claims Pay: This function, through the operation of Regional Computer Centres, responds to decisions made at the local Canada Employment Centre (CEC) with respect to entitlements to UI benefits. This response involves the creation of benefit and overpayment master records for each claimant; the receipt, review and processing of claimants' reports; and, the issuance of warrants paying UI benefits to eligible individuals. Also included in this function is the maintenance of the data processing facilities necessary to produce benefit payments and to process general management data for CEIC/D.

Insurance Control: This sub-activity includes responsibility for detecting and consequently deterring fraud and abuse, and for ensuring the timely and orderly issuance of correct information by both employers and claimants.

Other Activities/Overhead: This grouping includes management, policy, procedural and specialty functions which support the delivery of unemployment insurance. Besides program management, this area is responsible for the maintenance of the legislative base for unemployment insurance and the development of appropriate policies and procedures for its administration. Also included are the costs related to the collection by Revenue Canada (Taxation) of premiums payable to the UI Account and the provision of premium reductions to qualified employers.

A number of specialty functions are included in this area. Most prominent are: the Administration of Government Annuities, which provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provision of the Government Annuities Act; and Administration of Social Insurance Numbers, which is responsible for the issuance and control of Social Insurance Numbers to qualified individuals.

Government Contribution to the UI Account: (for description, see page 5-16): The Unemployment Insurance Act requires that an amount equal to the "Government cost of paying benefit" be credited to the UI Account. This cost includes regionally extended benefits (see Description of Benefits, page 5-8) and extension benefits paid pursuant to Job Creation projects (Section 25 of the UI Act) and training programs (Section 26 of the UI Act).

Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits: (for description see page 5-16): The Government contributes an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits paid to fishermen.

Financial Summaries

The Unemployment Insurance activity accounts for approximately 18% of the 1989-90 Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding the Government Contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits) and 49% of total person-years. It accounts for 44% of the personnel costs, 45% of the total operating funds (excluding the Government Contribution to the UI Account) of the Program.

In 1989-90 personnel costs will account for 9% of gross activity expenditures, professional and special services for 1%, and other operating costs for 2%. The Government Contribution to the UI Account will amount to 79% of gross activity expenditures and the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits for 9%.

Figure 20: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims Processing	132,678	3,835	129,023	3,835	128,660	3,868	133,765	4,099
Claims Services	101,439	2,680	101,697	2,800	94,523	2,544	82,185	2,417
Claims Pay	63,481	877	61,134	880	58,834	900	57,791	936
Insurance Control	37,897	969	35,445	950	33,122	881	32,415	886
Other Activities/Overhead	88,913	559	81,081	592	76,921	654	68,972	699
Total operating costs	424,408	8,920	408,380	9,057	392,060	8,847	375,128	9,037
Government Contribution to the UI Account	2,661,000	-	2,465,000	-	2,443,131	-	2,710,182	-
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	286,000	-	255,000	-	229,006	-	201,401	-
	3,371,408		3,128,390		3,064,197	8,847	3,286,711	9,037
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	418,713	-	402,163	-	387,547	-	365,735	-
	2,952,695	8,920	2,726,217	9,057	2,676,650	8,847	2,920,976	9,037

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, see Figure 6 on page 5-14.

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $226.5 million or 8% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• a decrease associated with the government's policy of reducing the size of the public service and overall government expenditures (396 person-years);	(15.6)
• an increase due to a redeployment of resources within CEIC/D (262 person-years);	10.0
• an increase in salaries, wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	11.6
• an increase in the cost of services provided by Revenue Canada (Taxation) in respect of UI premium collection;	2.6

- an increase in the Government Contribution to the UI Account; 196.0
- an increase in the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits; and 31.0
- an increase in the recovery from the UI Account. (16.6)

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $67.1 million or 2.5% higher than the 1988-89 Main Estimates of $2,659.1 million (see Spending Authorities, page 2-5). The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase related to automation, as part of administrative improvements;	2.7
• an increase in the Government Contribution to the UI Account;	55.0
• an increase in the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits; and	9.0
• an increase in the recovery from the UI Account.	(2.7)

Figure 21: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Claims Processing	128,660	3,868	135,259	4,003	(6,599)	(135)
Claims Services	94,523	2,544	85,581	2,451	8,942	93
Claims Pay	58,834	900	57,189	960	1,645	(60)
Insurance Control	33,122	881	34,982	918	(1,860)	(37)
Other Activities/Overhead	76,921	654	59,016	591	17,905	63
Total operating costs	392,060	8,847	372,027	8,923	20,033	(76)
Government Contribution to the UI Account	2,443,131	-	2,572,000	-	(128,869)	-
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits	229,006	-	213,000	-	16,006	-
	3,064,197	8,847	3,157,027	8,923	(92,830)	(76)
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	387,547	-	368,742	-	18,805	-
	2,676,650	8,847	2,788,285	8,923	(111,635)	(76)

* The figures have been restated to reflect the transfer in 1989-90 of the SIN and Annuities activities from the Corporate and Special Services Program and of SIN Examination and Certification from Program Management and Joint Services to the UI activity.

Explanation of Change: The $111.6 million or 4.0% decrease in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 76 fewer person-years) is primarily due to the following items:

	($ million)
• a decrease in the Government Contribution to the UI Account; and	(128.9)
• an increase related to administrative improvements;	20.3
• an increase in the Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits;	16.0
• an increase in recovery from the UI Account.	(18.8)

Performance Information and Resource Justification

New and Continuing Initiatives: The 1988-89 fiscal year has seen a number of innovations in operations and support services. For that reason, initiatives for 1989-90 will, for the most part, be limited to the completion of those already under way, or those which will not require major operational disruption to implement. Initiatives planned include

- implementation of procedural and process innovations identified in the Comprehensive Procedures Review; the Comprehensive Procedures Review aims to streamline the administration of UI and ensure that claimants receive equitable and consistent treatment from coast to coast; the review has identified a series of potentially beneficial innovations and initiatives; during the latter half of 1988-89, a number of these initiatives have been tested in the field; the successfully tested initiatives and those for which testing was deemed unnecessary are slated for full-scale implementation in 1989-90;

- introduction of a public information strategy to deter abuse and facilitate its detection;

- implementation of a computerized Case Management System for Insurance Control to reduce clerical activities in favour of more productive investigations;

- further refinement of the types of investigation undertaken with an emphasis on those which deter or prevent abuse rather than detecting it; and

- phased introduction, following successful testing, of the Support System for Agents which, in its initial form, will provide computerized calculation of claims duration and benefit rate, improving the quality of the complex calculation work associated with establishing a claim for benefit.

Completed Initiatives: The following initiatives, which were previously documented, have been or will be completed during 1988-89:

- implementation of UI Telecentres in major metropolitan centres across Canada was completed; these centres offer much-improved access by claimants to knowledgeable staff able to provide information regarding all aspects of UI; preliminary reaction by the public has been positive to this initiative which is aimed at improving the quality of service available to claimants;

- Claimant Services Officers have been appointed in the busiest offices; these officers conduct public awareness sessions and ensure that claimants have a full understanding of how initial entitlement to UI benefits is determined, how eligibility for benefits is maintained, and what recourse is available in the event of administrative decisions unfavourable to the claimant; while an assessment of the effectiveness of this position in improving claimant understanding of UI is currently under way, initial informal response to this initiative has been positive;

- implementation of a computer-based letter system is scheduled for completion by the end of 1988-89; where installed, the Agent Letter System has improved the quality of written communication with claimants and has enabled staff to devote increased time to more productive tasks;

- a simplified Record of Employment (ROE) has been introduced; the revised form should make the employer's task in completing the ROE easier and should serve the claimant through a decrease in incorrect or incomplete information, thereby enabling faster and more accurate processing of claims for UI benefit;

- introduction of the Quality Monitoring System has been completed; this system is designed to test, through a sample of selected claims for benefit, the quality of the claims adjudication process at local offices; the information gained through monitoring will enable operational management to improve decision-making; and

- a new abuse detection program has been introduced to match insured earnings (on which UI premiums have been paid) with weeks UI benefits were paid; the program will aid in further reducing abuse by claimants who work while receiving full UI benefits.

Performance Information: The Unemployment Insurance activity includes three major functions with specific service objectives and directly measured output product: Claims Processing (the receipt of claims for benefit and the determination of entitlement); Claims Pay (the issuing of benefit warrants by the Regional Computer Centres); and Insurance Control (the prevention, detection and deterrence of fraud and abuse).

Performance of these functions is measured on the basis of efficiency (output per productive person-year) and operational effectiveness (timeliness and accuracy of service and, in the case of Insurance Control, overpayment detection). Resource justification is predicated on the effort to maximize service and control elements in a balanced way, using information on previous performance as a starting point and estimating the impact of new or changed legislation, policies

and procedures through pilot projects or the application of measured time standards.

Figure 22 provides details on the changes in work load from year to year, while Figure 23 depicts the relationship between work load and resource levels, expressed in terms of output per productive person-year.

Figure 22: Work Load

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Claims Processing				
Initial and renewal claims adjudicated	3,270,000	3,223,000	3,228,092	3,334,100
Claims Pay - Warrants issued	30,112,000	29,449,000	30,133,000	31,972,000
Insurance Control - Investigations completed	1,112,850	1,078,700	982,850	1,029,600
Other Activities/Overhead				
-Employers registered (premium collection)	1,281,000	1,232,000	1,185,375	1,099,500
-Premium reduction applications processed *	39,500	37,386	39,041	39,608
-Number of annuity contracts administered	187,506	195,358	203,309	211,685
-Number of SIN cards issued	860,000	860,000	815,444	801,646

* Presented for the calender year

Figure 23: Processing/Output per Productive Person-Year

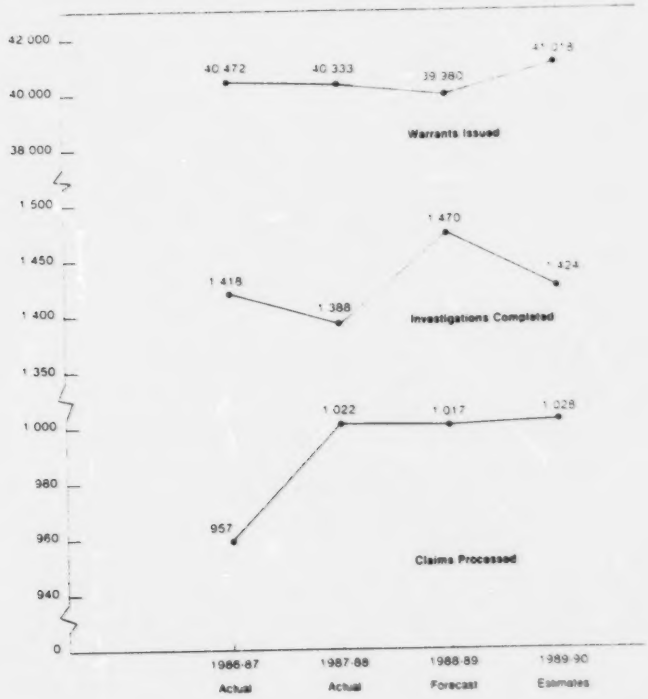

* Productivity is expressed in terms of productive person-years. Only productive time is considered, removing training and leave time, and adding in overtime. This represents a change from the previous year for investigations completed and warrants issued.

Claims Processing: Resource levels required for claims processing are determined on the basis of projected work load and the level of service provided to the public. The projected work load for 1989-90 is based on an unemployment rate anticipated by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training, and special benefits. The level of insurance control activity also has an impact on the resources required for claims processing by affecting the number of in-person contacts, the number of revised claims decisions, and the number of appeals to the Board of Referees and to the Umpire.

Expressed in terms of the productive time of those staff engaged directly in the processing of UI claims (support clerks and UI Agents), productivity saw an improvement of over 23% in a five year period, ending with 1987-88. From 1,022 claims per productive person year in 1987-88, productivity is expected to decrease slightly to 1,017 for 1988-89 and to increase to 1,028 in 1989-90 (see Figure 23).

The maintenance of this level of productivity at the same time as procedural, policy and technical innovations aimed at improving service to the public are being implemented, represents a marked achievement. This performance is especially notable since it comes on the heels of a period of unprecedented productivity improvement.

The accuracy of benefit payment is measured through the Comprehensive Tracking System (CTS) which is a multi-tiered audit of UI claims. CTS identifies the incidence of undetected overpayments and underpayments in ten categories of error, including errors external to CEIC/D (claimants and employers) and internal to CEIC/D claims processing. The incidence of error as revealed by CTS has remained relatively constant since the inception of the system in 1983. For calendar year 1987, undetected overpayments and underpayments represented 4.24% of benefit payout, comparing favourably with the 1981 study by the Office of the Auditor General, which estimated undetected overpayments and underpayments at 4.8% of benefit payout.

Speed of service is measured by the level of claims pending decision beyond three weeks after receipt and registration. The third week has been selected as the critical point because it is the first week payable in any claim, and pay is generated at the earliest in the fourth week when the claimant's first report card is submitted. An acceptable limit for claims pending has been set at 12%, bearing in mind that certain claims cannot be processed within three weeks for two reasons:

- the claim may be contentious in nature and require in-depth fact finding in order for an adjudication to be made, for example when a labour dispute is involved; and/or
- documentation necessary to the establishment of a claim is missing, a common example being a medical certificate.

As shown in Figure 24, in 1987-88 claims pending a decision three weeks or more after receipt and registration averaged 10%, well within the operational limit of 12%.

Figure 24: Speed of Service Indicator

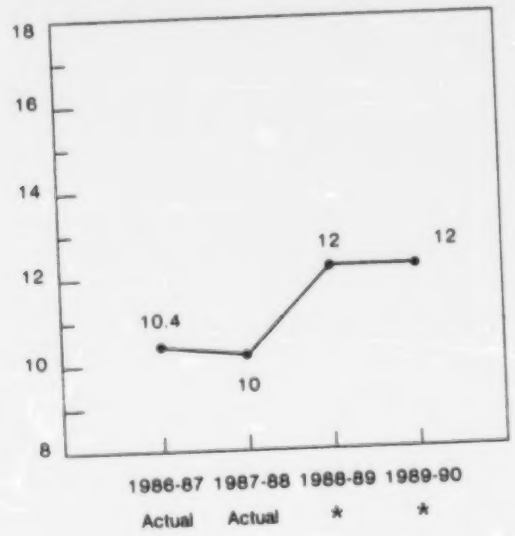

Percent of Initial and Renewal Claims Pending 3 weeks or more.

* The percentage of claims pending a decision three weeks after receipt and registration is calculated weekly as a by-product of claims processing. When the 12% operational limit is reached or exceeded, special operational responses are set in motion.

However, because the claims pending percentage is usually well below this threshold, the 12% operational limit is not considered either a performance indicator or a target.

Claims Pay: Resource levels required for the issuance of warrants (payments) are also based on the expected unemployment rate. The number of warrants issued is expected to rise in 1989-90 (see Figure 22). The Regional Computer Centres have primary responsibility for the production of warrants, and also play a major role in processing management information and reporting for CEIC/D. The productivity improvements achieved in the clerical component of the operation are expected to continue in 1989-90 (see Figure 23), notwithstanding the increase in staff requirements to operate electronic data processing equipment brought on by the overall growth of automation in support of the CEIC/D activities.

Insurance Control: Control activities involve investigations of probable or potential abusers. They also involve investigations to ensure the timely issuance of correct information by employers and claimants. In 1987-88 investigation and control activities established $149.89 million in overpayments and penalties.

In 1989-90, approximately 1.1 million investigations are forecast, slightly up from 1988-89 (see Figure 22). However, automation may increase the dollar return slightly while productivity may be affected due to the extensive training required for the automation process. This would continue the trend in recent years to a better dollar return using existing resources.

Other Activities/Overhead: Among the sub-activities included under this function is the processing of employers' applications for premium reduction related to the Wage Loss Insurance Plan. In 1988, the number of applications is forecast to decrease to 37,386 and then, in 1989, increase to 39,500 (see Figure 22).

Another sub-activity is the Administration of Government Annuities, the major work load measurement being the number of contracts under administration. The volume of contracts being administered is forecast to continue decreasing by approximately 4% per annum (see Figure 22).

With respect to the operation of the Social Insurance Number sub-activity, the major output of this operation is the number of social insurance cards issued. While the volume had decreased from a high of one million in the late 1970s to a low of 772,233 in 1985-86, it is now expected that the volume of cards issued will increase to 850,000 in both 1988-89 and 1989-90 (see Figure 22).

Program Evaluation: An evaluation of Insurance Control was completed in 1988. The report analyzes control activities applied to UI claims. It indicates that, over the 1982-1987 period, productivity of CEIC/D resources allocated to control activities have remained constant, while their effectiveness have remained high and constant.

The evaluation examined Insurance Control's use of computerized detection systems and other control activities that are reported in claimants' files. The computerized system is applied to almost all claims, so that Insurance Control's "penetration rate" appears to be close to 100%. However, most computerized controls are not reported on claimants' files unless sufficient basis is found to investigate further.

In examining how many files contained reported controls (resulting from both computerized and other control mechanisms), this evaluation found that half of all UI claims were not exposed to such controls. One third were exposed to reported controls only once, and the remainder were exposed to two or more reported controls.

Data also indicated that one out of six claimants had an in-person contact because of a control activity and that reported controls occur late in the period during which the claimant is receiving benefits. It was found that claimants who were frequently on UI were less exposed to reported controls.

The impact analysis showed that as a result of a control activity, 16% of the claims were given a disqualification or disentitlement. Furthermore, increased control frequency led to an increase in detection, overpayments and penalties. However, the analysis of the level of disqualification and disentitlement of those claimants who were on UI more than once over a five-year period indicated that the current control policy has a weak deterrent effect on previous abusers.

Survey results showed that most employers and claimants believe that there is misuse and abuse of the UI benefits. As well, most of them perceived controls as being ineffective and are supportive of heavier penalties and increased controls.

D. Program Management and Joint Services

Objective

The objective of the Program Management and Joint Services activity is to manage the delivery of services to the public, the delivery of joint program services to the public, and the development of requisite legislative, regulatory and program policies.

Description

This activity provides for a number of joint program delivery and management activities, which cannot be directly allocated to sub-activities that encompass specific programs (such as Job Entry, Skill Shortages, etc.) or services (Labour Exchange, Claims Processing, etc.). Most of the person-year resources for this activity are in the field, where the activity includes the Regional Directors of Employment and Insurance, District Managers, CEC Managers and their administrative support staff.

The major components of this activity are as follows:

- **Line Management:** the delivery of the various Employment and Insurance programs at regional headquarters, district offices and local offices;
- **Support Services:** administrative support to the Employment and Insurance Program including data collection and preparation, and analysis of managerial and statistical reports; this component includes staff who provide personnel, financial and administrative services at local offices;
- **General Office Reception:** this component includes the greeting of members of the public at local offices, identifying the aim of their visit and directing them to the appropriate location; and
- **Program Management:** the development of policies and programs for Employment and Insurance at national and regional headquarters; this component includes management personnel and their immediate staff.

Financial Summaries

The Program Management and Joint Services activity accounts for approximately 5% of the Employment and Insurance Program gross financial requirements (excluding the Government Contribution to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits) and 13% of total person-years. It accounts for 13% of the personnel costs, and 14% of the total operating funds (excluding the Government Contribution to the UI Account) of the Program.

In 1989-90, personnel costs will account for 75% of gross activity expenditures. Other operating costs account for 25%.

Figure 25: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management and Joint Services	124,601	2,301	122,670	2,338	147,841	2,631	140,959	2,514
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	98,743		101,630		122,157		109,081	
	25,858	2,301	21,040	2,338	25,684	2,631	31,878	2,514

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act, (see Figure 6 on page 5-14).

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $4.8 million or 23% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase in salaries, wages and employee benefit plan requirements due to contractural agreements;	3.4
• a decrease associated with the public service streamlining initiative (37 person-years); and	(1.4)
• a decrease in the recovery from the UI Account.	2.9

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $0.1 million or 0.7% higher than the 1988-89 Main Estimates of $20.9 million (see Spending Authorities, page 2-5).

Figure 26: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88 *					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management and Joint Services	147,841	2,631	120,365	2,413	27,476	218
Less: Recoverable expenditures from the UI Account *	122,157		100,193		21,964	
	25,684	2,631	20,172	2,413	5,512	218

* Figures have been restated to reflect the transfer of SIN Examination and Certification from Program Management and Joint Services to the Unemployment Insurance activity (see Figure 36 on page 2-71).

Explanation of Change: The $5.5 or 27% million increase in 1987-88 actual expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 238 additional person-years) is primarily due to a realignment of resources within the Employment and Insurance Program.

Performance Information: This activity is not subject to direct program evaluation. Due to the nature of the activity, an assessment of its overall effectiveness and efficiency is made on the basis of the success of all Employment and Insurance activities.

Figures 27 and 28 show the ratio of Program Management and Joint Services person-years and expenditures to the Employment and Insurance Program totals.

Figure 27: Relationship of Program Management and Joint Services Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

(person-years)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Program Management and Joint Services	2,301	2,338	2,631	2,514
Total Employment and Insurance	18,060	19,411	19,351	19,926
Percentage of total	12.7	12.0	13.6	12.6

Figure 28: Relationship of Program Management and Joint Services Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Program Management and Joint Services	124,601	122,670	147,841	140,959
Total Employment and Insurance *	897,725	893,549	862,853	848,350
Percentage of total	13.9	13.7	17.1	16.6

* Excludes transfer payments, the Government Contributions to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits, the Outreach Program, and the Diagnostic Services program.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 29: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Personnel				
Salaries and wages	600,940	607,461	590,110	607,894
Contributions to employee benefit plans	93,146	94,136	93,162	85,363
Other personnel costs	3,677	3,709	4,671	3,564
	697,763	705,306	687,943	696,821
Goods and Services				
Travel and relocation	20,693	18,400	16,044	14,700
Telephone and telegraph	16,005	15,396	23,258	24,574
Postage, freight and express	23,397	22,868	21,913	21,569
Printing	14,525	13,524	12,892	13,123
Other information	8,952	8,405	3,867	3,188
Professional and special services	98,685	100,807	83,805	74,775
Rental of equipment	11,885	11,995	3,973	4,599
Other rentals	1,072	1,074	1,681	1,047
Purchased repair and upkeep	2,740	1,699	5,221	4,987
Other utilities, materials and supplies	6,348	6,320	7,046	5,840
Government Contribution to the UI Account	2,661,000	2,465,000	2,443,131	2,710,182
All other expenditures	2,866	2,834	296	2,855
	2,868,168	2,668,322	2,623,127	2,881,439
Total operating	3,565,931	3,373,628	3,311,070	3,578,260
Capital - Acquisition of machinery and equipment	18,549	10,676	20,086	4,472
Transfer payments	1,765,199	1,853,284	1,767,695	1,761,159
	5,349,679	5,237,588	5,098,851	5,343,891
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	750,573	740,156	731,151	702,224
Total expenditures(net)	4,599,106	4,497,432	4,367,700	4,641,667

2. Personnel Requirements

The Employment and Insurance Program personnel costs of $698 million account for 77% of the total operating expenditures (excluding the Government Contribution to the UI Account) of the Program. It also includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 30: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Human Resource Development Programs	1,995	2,308	2,427	2,744
National Employment Services	4,844	5,019	4,908	5,128
Unemployment Insurance	8,920	9,057	8,847	9,037
Program Management and Joint Services	2,301	2,338	2,591	2,514
	18,060	18,722	18,773	19,423
Other Persons-Years - Not controlled by Treasury Board *				
Human Resource Development Programs	-	-	538	503
National Employment Services	-	689	-	-
Program Management and Joint Services	-	-	40	-
	18,060	19,411	19,351	19,926

* These figures represent the number of person-years used under the Challenge programs. The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirement to use Treasury Board controlled person-year authorities.

Figure 31: Details of Personnel Requirements *

	Person-Years				Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88	86-87		
A. T.B. Controlled						
Management	94	93	121	112	56,200-123,400	73,034
Scientific and Professional						
Actuarial Science	2	1	1	2	25,026-71,442	66,987
Economics, Sociology and Statistics	118	122	126	127	16,186-77,100	49,484
Education	29	31	32	31	15,334-80,700	54,119
Library Science	2	2	2	2	22,042-52,255	35,993
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	395	422	419	431	15,178-64,300	38,713
Computer Systems Administration	25	29	24	29	21,587-70,665	46,932
Financial Administration	8	8	14	8	14,100-63,177	45,267
Information Services	3	3	4	3	15,055-64,300	41,465
Organization and Methods	9	9	9	25	15,395-64,300	44,840
Personnel Administration	7	7	16	7	14,737-60,493	42,778
Program Administration	8,820	9,116	8,967	8,807	15,178-64,300	37,966
Technical						
Social Science Support	21	21	26	39	14,009-64,044	36,392
Administrative Support						
Communications	20	22	24	22	17,034-35,284	21,331
Data Processing	197	203	260	197	14,912-41,166	26,197
Clerical and Regulatory	7,853	8,156	8,273	8,842	14,338-35,194	24,000
Office Equipment	24	30	26	31	14,042-28,019	21,542
Secretarial, Stenographic and Typing	422	436	420	694	14,210-35,419	23,114
Operational						
General Services	11	11	9	14	14,755-44,350	23,791
B. Non-Controlled	-	689	578	503		

* The person-year columns display the forecast distribution of the authorized and non-controlled person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Grants and contributions represent 62% of the 1989-90 Main Estimates of the Employment and Insurance Program (excluding the Government Contribution to the UI Account and in respect of Fishermen's Benefits).

Figure 32: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Grants				
Human Resource Development Programs				
Grants to individuals, organizations and corporations to assist individuals to improve their employability and to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	65,855,000	-	-	-
National Employment Services				
Frontier College of Canada	175,000	175,000	175,000	175,000
Grants to voluntary non-profit organizations for activities that will assist in improving the employability of groups of Canadians such as disabled persons, natives, women, youth, and other special groups	390,000	390,000	389,991	389,996
Grants to voluntary organizations - Literacy Corps	1,000,000	540,000	540,000	449,691
Total Grants	67,420,000	1,105,000	1,104,991	1,014,687
Contributions				
Human Resource Development Programs				
Payments to provinces, territories, municipalities, other public bodies, organizations, groups, communities, employers and individuals for the provision of training and/or work experience, the mobilization of community resources, and human resource planning and adjustment measures necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market	1,400,856,991	1,514,594,742	1,480,013,619	1,458,885,846
Contribution to the provinces of Newfoundland and Nova Scotia for restructuring institutional and vocational training systems	401,009	389,337	1,046,936	-
National Employment Services				
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as Managers of Agricultural Employment Services Offices for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements	10,421,000	10,121,000	8,435,425	-
Job Accommodation Network of America	100,000	50,000	-	-
Unemployment Insurance				
(S) Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	286,000,000	255,000,000	229,005,731	201,401,006
Total Contributions	1,697,779,000	1,780,155,079	1,718,501,711	1,660,286,852

Figure 32: Details of Grants and Contributions (continued)

(dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Items Not Required				
Human Resource Development Programs				
Grants to individuals, organizations and corporations to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	-	65,000,000	32,844,459	-[1]
Grants to individuals organizations and corporations to assist individuals to improve their employability	-	5,854,600	-	-
Employment Creation Grants	-	-	-	1,314,465
Grant to Aqueduc de Pierreville	-	24,231	1,889,670	-
Contribution to l'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich	-	-	65,769	-
Grants to provinces and territories for training institutions to meet the needs of federal employment related training (Canadian Jobs Strategy)	-	-	12,860,478	19,141,799
Payments to provinces, municipalities, federal crown corporations not mainly funded through appropriations, provincial/ territorial institutions, companies, businesses, organizations, educational training bodies, ad hoc groups and individuals in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of agreements undertaken for training, employment development and work experience and pilot/demonstration projects	-	-	-	-[2]
Grant to Mohawk College for the 1989 World Conference on Cooperative Education	-	60,000	60,000	-
National Employment Services				
Grants to individuals, organizations, and corporations to promote employment opportunities by assisting local entrepreneurial development	-	-	-	21,407,692 [1]
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as Managers of Canada Farm Labour Pools for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements:	-	-	-	42,054,718 [1]
Community Futures Program	-	-	-	352,556
Federal/Provincial Agricultural Employment Development Agreements	-	-	-	6,033,849
Canada Farm Labour Pools				
Payments in accordance with regulations approved by the Governor in Council to provinces, employers, workers, communites, adjustment and development committees representing insolvent firms or communities in respect of Labour Mobility and Adjustment Incentive Regulations	-	-	-	7,990,694 [1]
Payments to organizations or individuals in support of activities complementary to Labour Market Policy:	-	-	101,781	577,206
Business management development	-	-	265,657	984,052
Options North				
Grants to corporate employers and associations to promote student employment opportunities	-	235,000	-	-
Bridging the GAP Inc.	-	850,000	-	-
Total Items Not Required	-	72,023,831	48,087,814	99,857,031
Total	1,765,199,000	1,853,283,910	1,767,694,516	1,761,158,570

1. Following a transfer of responsibility in 1987-88, these programs are now reflected under Human Resource Development Programs (see Figure 36, page 2-71).

2. The wording of this type of contribution program was amended as of 1987-88. It is now reported under the first type of contribution for Human Resource Development Programs.

4. Net Cost of Program

The 1989-90 Estimates for the Employment and Insurance Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 33 provides details of other cost items.

Figure 33: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Estimates 1988-89 *
Operating expenditures	3,565,931	3,289,798
Capital	18,549	9,285
Transfer payments	1,765,199	1,721,389
	5,349,679	5,020,472
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	750,573	737,426
Net Expenditures - Main Estimates	4,599,106	4,283,046
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	11,843	10,574
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	1,391	1,471
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	3,002	2,304
Other services	325	372
Total program cost	4,615,667	4,297,767
Less: Revenues	1,877	4,695
Estimated net program cost	4,613,790	4,293,072

* The 1988-89 estimates has have been restated to reflect the transfer of the Social Insurance Number and Government Annuities activities from CSS Program to the Unemployment Insurance activity; and SIN Examination and Certification from Program Management and Joint Services to the UI activity (see Figure 35 on page 2-70).

5. Revenue

Figure 34: Revenue by Type

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Employment and Insurance				
Consolidated Revenue Fund [1]				
Choices	177	161	146	-
Quadrant	-	-	1	-
	177	161	147	-
Vote Netted [2]				
SIN Replacement Card Fee	1,500	1,500	1,575	1,393
Local Employer Seminars	200	200	62	92
	1,700	1,700	1,637	1,485
Total Revenue	1,877	1,861	1,784	1,485

1. Revenue credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

2. Revenue credited to the Program. Excludes the recoverable expenditures from the UI Account (see Figure 6 on page 5-14).

B. Changes in Program/Activity Structure

CEIC/D is amending the activity structure of the Corporate and Special Services (CSS) Program and of the Employment and Insurance Program in 1989-90 to reflect the transfer of the Social Insurance Number and Annuities activities from CSS to the Unemployment Insurance (UI) activity. In addition, SIN Examination and Certification will be transferred to the UI activity from the Program Management and Joint Services activity.

Figures 35 and 36 compare the old and the new structures in terms of the 1988-89 and 1987-88 Main Estimates respectively.

Figure 35: 1988-89 Main Estimates Crosswalk

(thousands of dollars)	$		Person-Years	
	Old Structure	New Structure	Old Structure	New Structure
Corporate and Special Services				
Departmental Management and Administration	27,038	27,038	422	422
Commission Management and Administration	245,439	245,439	2,417	2,417
Systems and Procedures	25,822	25,822	372	372
Administration of Government Annuities	3,090	-	85	-
Administration of Social Insurance Numbers	3,805	-	132	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	687	687	9	9
Total Program (Gross)	305,881	298,986	3,437	3,220
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	245,022	241,217	-	-
Total Program (Net)	60,859	57,769	3,437	3,220
Employment and Insurance				
Human Resource Development Programs	1,585,714	1,585,714	2,027	2,027
National Employment Services	250,576	250,576	4,920	4,920
Unemployment Insurance	3,052,868	3,052,868	8,780	8,780
• Annuities		3,090		85
• Social Insurance Numbers		3,805		132
• SIN Examination and Certification		1,887		60
	4,889,158	4,897,940	15,727	16,004
Program Management and Joint Services	124,419	124,419	2,398	2,398
• SIN Examination and Certification		(1,887)		(60)
	124,419	122,532	2,398	2,338
Total Program (Gross)	5,013,577	5,020,472	18,125	18,342
Less: Recoverable Expenditures from the UI Account	733,621	737,426	-	-
Total Program (Net)	4,279,956	4,283,046	18,125	18,342
Grand Total (Net)	4,340,815	4,340,815	21,562	21,562

Figure 36: 1987-88 Main Estimates Crosswalk

(thousands of dollars)	$		Person-Years	
	Old Structure	New Structure	Old Structure	New Structure
Corporate and Special Services				
Departmental Management and Administration	25,698	25,698	423	423
Commission Management and Administration	234,752	234,752	2,443	2,443
Systems and Procedures	25,562	25,562	382	382
Administration of Government Annuities	3,038	-	87	-
Administration of Social Insurance Numbers	3,792	-	135	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	674	674	9	9
Total Program (Gross)	293,516	286,686	3,479	3,257
Less: Recoverable expenditures from UI Account	239,199	235,407	-	-
Total Program (Net)	54,317	51,279	3,479	3,257
Employment and Insurance				
Human Resource Development Programs	1,585,296	1,585,296	2,146	2,146
• Mobility - Contributions*		6,915		
	1,585,296	1,592,211	2,146	2,146
National Employment Services	262,676	262,676	5,150	5,150
• Mobility - Contributions*		(6,915)		
	262,676	255,761	5,150	5,150
Unemployment Insurance	3,148,310	3,148,310	8,641	8,641
• Annuities		3,038		87
• Social Insurance Numbers		3,792		135
• SIN Examination and Certification		1,887		60
	3,148,310	3,157,027	8,641	8,923
Program Management and Joint Services	122,252	122,252	2,473	2,473
• SIN Examination and Certification		(1,887)		(60)
	122,252	120,365	2,473	2,413
Total Program (Gross)	5,118,534	5,125,364	18,410	18,632
Less: Recoverable Expenditures from the UI Account	704,291	708,083	-	
Total Program (Net)	4,414,243	4,417,281	18,410	18,632
Grand Total (Net)	4,468,560	4,468,560	21,889	21,889

*This transfer occurred in 1987-88.

C. Government Annuities Account

1. Financial Statements

Figure 37: Government Annuities Account: Balance Sheet as at March 31, 1988

Assets			
(thousands of dollars)	1987-88	1986-87	1985-86
Deposit with Receiver General for Canada	919,574	954,054	987,230
Accrued interest due from Canada	67,808	70,254	72,555
Accounts receivable	171	183	196
	987,553	1,024,491	1,059,981

Liabilities			
(thousands of dollars)	1987-88	1986-87	1985-86
Actuarial surplus due to Canada	2,737	2,159	3,126
Actuarial reserves *	984,816	1,022,332	1,056,855
	987,553	1,024,491	1,059,981

* See page 2-74 for accompanying notes.

Figure 38: Government Annuities Account: Statement of Operations and Actuarial Reserves for the Year Ended March 31, 1988

(thousands of dollars)	1987-88	1986-87	1985-86
Payments and other charges			
Annuity payments	100,577	100,341	99,887
Premium refunds	2,263	2,752	2,914
Unclaimed annuities	359	212	313
	103,199	103,305	103,114
Income			
Interest from Canada	67,808	70,254	72,555
Premiums	552	610	840
Other	60	77	71
	68,420	70,941	73,466
Excess of payments and other charges over income for the year	34,779	32,364	29,648
Actuarial reserves, balance at beginning of the year	1,022,332	1,056,855	1,089,629
	987,553	1,024,491	1,059,981
Actuarial surplus - Excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	2,737	2,159	3,126
Actuarial reserves, balance at end of the year *	984,816	1,022,332	1,056,855
Represented by:			
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	280,212	314,610	348,295
Present value of matured annuities	704,604	707,722	708,560
Total Actuarial Reserves *	984,816	1,022,332	1,056,855

* See page 2-74 for accompanying notes.

Figure 39: Government Annuities Account: Statement of Changes in Financial Position for the Year Ended March 31, 1988

(thousands of dollars)	1987-88	1986-87	1985-86
Funds were used for:			
Operations			
Excess of payments and other charges over income for the year	34,779	32,364	29,648
Decrease in accrued interest and others	(2,458)	(2,314)	(2,395)
	32,321	30,050	27,253
Actuarial surplus remitted to Consolidated Revenue Fund	2,159	3,126	6,015
Total funds used	34,480	33,176	33,268
Deposit with Receiver General for Canada, balance at beginning of the year	954,054	987,230	1,020,498
Deposit with Receiver General for Canada, balance at end of the year	919,574	954,054	987,230

2. Notes to Financial Statements, March 31, 1988

Authority and Purpose: The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, R.S.C. c. G-6 (the "Act"), and modified by the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83, (the "Improvement Act").

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts to a rate of 7%, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

Significant Accounting Policies:

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Actuarial Reserves: Actuarial reserves comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus due to Canada: If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is remitted to or recovered from the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated on actuarial reserves as prescribed by the Improvement Act.

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

Services Provided Without Charge: Administrative services are provided without charge to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission and by other government departments.

Calculation of Actuarial Reserves: The method utilized to calculate the actuarial reserves of $984,816,000 (1987 - $1,022,332,000) was in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83 and the Regulations pertaining thereto.

The Government Annuities Regulations provide that the mortality tables to be used in determining the values of annuities shall be the Annuity Table for 1949 modified by Projection Scale C.

Mortality statistics in the last decade have shown that life expectancy has increased at a faster rate than that provided by these mortality tables. Should this trend continue at the same rate in the future, the 1949 mortality table adjusted by Projection Scale C may need to be modified and could result in a potential additional liability that would impact future actuarial reserves. The Commission undertakes an annual review of mortality in the preceding five-year period to monitor the appropriateness of the mortality tables for valuation purposes. The results of the 1986-87 study indicate that the mortality tables in use continue to be appropriate.

Index- Employment and Insurance Program

Aboriginal People, 2-19, 2-30, 2-36, 2-38, 2-40, 2-45
Agent Letter System, 2-54
Agricultural Employment Services Offices, 2-32, 2-40, 2-41
Annuities, 2-47, 2-49, 2-58, 2-72 to 2-75
Apprenticeship Training, 2-8
Association of Canadian Orchestras, 2-41
Canada Employment Centres (CECs), 2-32, 2-38, 2-40, 2-48
Canada Employment Centres for Students, 2-40
Canada Farm Labour Pools, 2-32, 2-41
Canadian Jobs Strategy, 2-21
Canadian Rural Transition Program, 2-45
Case Management System, 2-53
Challenge, 2-28
Claimant Services Officers, 2-54
Claims Pay, 2-48, 2-55, 2-57
Claims Processing, 2-48, 2-55, 2-56
Claims Services, 2-48
Community Futures, 2-22
Comprehensive Procedures Review, 2-53
Comprehensive Tracking System, 2-56
Counselling, 2-43, 2-44, 2-46
Counsellor Training, 2-38, 2-45
Designated Groups, 2-19, 2-27, 2-29, 2-30, 2-33, 2-36, 2-38, 2-40, 2-45
Diagnostic Services, 2-44
Disabilities (Persons with), 2-19, 2-30, 2-36, 2-39, 2-40, 2-45
Employment Equity, 2-19, 2-37, 2-42
Employment Services Monitoring System, 2-35
Federal Contractors Program, 2-19, 2-38, 2-42
Federal/Provincial Agricultural Employment Development Agreements, 2-41
Government Contribution in respect of Fishermen's Benefits, 2-49
Government Contribution to the UI Account, 2-49
Group Information Sessions, 2-37, 2-39
Insurance Control, 2-48, 2-53, 2-54, 2-55
Industrial Adjustment Service, 2-20, 2-43
Job Accommodation Network, 2-36
Job Development, 2-21, 2-28, 2-29, 2-30, 2-31
Job Finding clubs, 2-37
Job Entry, 2-21, 2-28, 2-29, 2-30, 2-31
JOBSCAN, 2-37
Labour Adjustment Benefits, 2-48
Labour Exchange, 2-32, 2-40, 2-46
Labour Market Adjustment Services, 2-33, 2-42
Labour Market Information, 2-32, 2-37, 2-39, 2-46
Local Advisory Councils, 2-32, 2-37, 2-39
Local Employer Seminars, 2-37, 2-39
National Employment Services System (NESS), 2-36
National Labour Market Innovations, 2-19, 2-22
National Occupational Classification, 2-37

Native Internship Program, 2-38, 2-40
Non-traditional Occupations, 2-38, 2-40
Outreach Services, 2-44
Premium Reductions, 2-49, 2-58
Quality Monitoring System, 2-54
Record of Employment, 2-54
Self-employment Initiative, 2-20
Service Needs Determination Interview, 2-38, 2-40
Skill Investment, 2-22, 2-28, 2-29, 2-30
Skill Shortages, 2-21, 2-28, 2-29, 2-30
Skill Utilization Rate, 2-29
Small Business Initiative, 2-37
Social Assistance Recipients, 2-7, 2-27
Social Insurance Numbers, 2-47, 2-49, 2-58, 2-70, 2-71
Support System for Agents, 2-53
UI Telecentres, 2-53
Visible Minorities, 2-19, 2-29, 2-30, 2-36, 2-39, 2-40, 2-45
Women's Employment Counselling Centres, 2-38, 2-40

Immigration Program

1989-90
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 3-4
B. Use of 1987-88 Authorities 3-6

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 3-7
B. Financial Summaries 3-9
C. Program Profile 3-10
   1. Introduction 3-10
   2. Mandate 3-11
   3. Objective 3-11
   4. Program Organization for Delivery 3-11
   5. External Factors Influencing the Program 3-12

Section II
Analysis by Activity

A. Program Operations 3-15
B. Settlement 3-22
C. Adjudication 3-28
D. Refugee Status Advisory Committee 3-32
E. Management and Policy Development 3-35

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources 3-41
   1. Financial Requirements by Object 3-41
   2. Personnel Requirements 3-42
   3. Transfer Payments 3-44
   4. Loans 3-44
   5. Net Cost of Program 3-45
   6. Revenue 3-45

Index 3-47

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Immigration Program		
15	Operating expenditures	157,868	111,346
20	Contributions	69,749	69,836
(S)	Contributions to employee benefit plans	17,075	13,041
	Total Program	244,692	194,223

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Immigration Program	
15	Immigration - Operating expenditures	157,868,000
20	Immigration - Contributions	69,749,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates					1988-89 Main Estimates
	Person-years	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Program Operations	2,816	155,711	335	-	156,046	103,146
Settlement	53	2,271	7	69,749	72,027	72,148
Adjudication	109	5,076	16	-	5,092	3,854
Refugee Status Advisory Committee	-	-	-	-	-	2,058
Management and Policy Development	166	11,498	29	-	11,527	13,017
	3,144	174,556	387	69,749	244,692	194,223
1988-89 Authorized Person-Years	2,413					

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Governor-in-Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Immigration Program			
20	Operating expenditures	98,382,000	119,101,217	116,688,217
21	Pursuant to Section 18 of the Financial Administration Act, to write off 2,489 debts due to Her Majesty in the right of Canada amounting in aggregate to $280,024.32 in regards to transportation loans issued under Section 121 of the Immigration Act	-	280,025	278,764
25	Grants and Contributions	63,063,000	62,745,721	52,153,736
(S)	Contributions to employee benefit plans	11,948,000	12,859,000	12,859,000
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	24,254	24,254
	Total Program - Budgetary	173,393,000	195,010,217	182,003,971
(S)	(L) Loans pursuant to the Immigration Act, Section 121 Limit $90,000,000 (Net)	-	28,002,522	5,703,243
	Total Program - Non-budgetary	-	28,002,522	5,703,243

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

As a result of the passage of new immigration legislation in the form of Bills C-55 and C-84, the Immigration Program has undergone significant changes in the past year, and further changes will be implemented in 1989-90.

Bill C-55 establishes a new refugee determination system to facilitate the identification of genuine refugees more speedily and to remove expeditiously those claimants who fail to establish a claim to refugee status. Bill C-84 gives expanded authority to CEIC/D to deter abuse and manipulation of the system.

In response to this legislation, the Program

- will undertake a new project to clear the backlog of an estimated 85,000 refugee claims, in order to keep the revised refugee determination system unencumbered by backlogs (see page 3-17);
- has added responsibilities to the adjudication function as it relates to immigration inquiries and detentions (see page 3-28);
- will continue to implement training programs to inform immigration staff and other involved parties of the implications of the new legislation (see page 3-17);
- will establish central removal units at Vancouver, Toronto and Montreal, the three main air-entry points to Canada, to coordinate the removal through airports of inadmissable persons (see page 3-17);
- has established a document examination laboratory to detect fraudulent documents (see page 3-17); and
- has established a directorate to develop and implement control and enforcement policy (see page 3-38).

Apart from those changes brought about by the new legislation, which focuses specifically on refugee determination, there are additional planned or recently implemented measures affecting other aspects of the Immigration Program:

- initiatives relating to an expansion of the investor program (see page 3-37);

- more emphasis on consultation with the provinces (see page 3-38); and

- measures were taken to provide a more welcoming environment for foreign students through increased access to temporary employment and simplification of documentation.

The federal government espouses a policy of moderate growth in immigration levels. This policy is based on the recognition that immigration brings economic, social, demographic, humanitarian, cultural and international benefits to Canada. Figure 1 reflects this policy of moderate growth.

Figure 1: Immigration to Canada: Announced, Anticipated and Actual Landings

	1989 Announced	1988 Anticipated	1987 Actual	1986 Actual
Family class	57,000	51,000	53,257	42,078
Refugees and designated class	30,000	27,000	21,561	19,147
Humanitarian (special measures)	3,000 to 6,000	5,000	6,198	6,666
Selected workers:				
Principals	21,000 to 24,000	26,000	18,922	7,881
Dependents	24,000 to 28,000	33,000	21,447	7,532
Business immigrants:				
Principals	4,000	4,000	3,128	2,186
Dependents	9,000	11,000	7,941	5,327
Retirees	2,000	3,000	2,662	1,833
Total	150,000 to 160,000	160,000	135,116	92,650

Categories of Immigrants:

Family Class: These immigrants must be sponsored by an immediate family member who is at least 18 years old and currently living in Canada as a permanent resident or citizen. Immediate family members are defined in Section 2(1) of the Immigration Act. The slight increase in anticipated numbers of family class immigrants in 1988 is due to changes in the regulations. These changes relaxed some restrictive definitions concerning the family class (see page 3-38).

Refugees: People who qualify as such in accordance with the definition of a Convention refugee set down in the Immigration Act of 1976, Section 2(1). **Designated class** refugees come from countries specified in the Immigration Regulations.

Humanitarian: Persons in certain countries where political or civil unrest has placed them in danger and who have close family links to Canada.

Selected Workers: People who have received a confirmed job offer in Canada. This has increased due to the strength of Canada's economy and the increased availability of employment opportunities that cannot be met by Canadians.

Business Immigrants: (also referred to as entrepreneurs or self-employed persons) An entrepreneur is an immigrant who intends, and has the ability to establish, purchase or make a substantial investment in a business or commercial venture in Canada. Such an investment must make a significant contribution to the economy, whereby employment opportunities will be created or continued in Canada for one or more Canadian citizens or permanent residents, other than the entrepreneur and his dependents.

A self-employed immigrant is one who intends and has the ability to establish or purchase a business in Canada that will create an employment opportunity for himself and will make a significant contribution to the economy or the cultural or artistic life of Canada. The anticipated number of 4,000 business immigrants in 1988 represents an increase over 1987, when some 3,600 visas were issued to business immigrants who declared their intentions to create or maintain 14,400 jobs, and to transfer approximately $3 billion to Canada.

Retirees: People aged 55 or over who do not intend to seek or accept employment in Canada. The increase is due to the overall increase in the number of persons seeking and being accepted as immigrants to Canada.

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Program Operations	156,046	114,951	97,673	90,310
Settlement	72,027	71,030	55,086	49,500
Adjudication	5,092	4,638	4,149	3,906
Refugee Status Advisory Committee	-	2,058	3,246	2,510
Management and Policy Development	11,527	14,952	21,850	14,830
	244,692	207,629	182,004	161,056
Person-years	3,144	2,556*	2,456*	2,405*

* Includes controlled and non controlled person-years. Funds for person-years not controlled by Treasury Board are usually for special programs which are approved later in the year (see page 3-42).

Explanation of 1989-90 Estimates: The financial requirements for 1989-90 are $37 million or 18% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the start-up costs for the new refugee determination system implemented January 1, 1989 and the refugee backlog clearance program for 1989-90 (see pages 3-16, 3-23 and 3-29).

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1988) is $13.4 million or 7% higher than the 1988-89 Main Estimates of $194.2 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is primarily due to implementation of the new refugee determination system effective January 1, 1989. Funds were transferred from other CEIC/D votes in Supplementary Estimates (see pages 3-16, 3-23 and 3-29).

Figure 3: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Operations	97,673	2,080	91,648	1,982	6,025	98
Settlement	55,086	57	65,315	55	(10,229)	2
Adjudication	4,149	78	3,794	86	355	(8)
Refugee Status Advisory Committee	3,246	44	2,010	33	1,236	11
Management and Policy Development	21,850	197	10,626	173	11,224	24
	182,004	2,456	173,393	2,329	8,611	127

Explanation of Change: There was an $8.6 million or 5% increase in 1987-88 actual expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 127 person-years). The increase is primarily due to an increased number of refugee claimants. Additional details are provided in Section II on pages 3-16, 3-24, 3-29, 3-33, and 3-37.

C. Program Profile

1. Introduction

The Immigration Program is responsible for the development of immigration policy, the management of immigration levels, and participation with other departments in the development of immigration-related policy. The Program facilitates and controls the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, and assists with the settlement in Canada of permanent residents and refugees. It also protects against the entry of persons who may be a danger to the health and safety of Canadians or the security of Canada.

The realization of Immigration Program responsibilities requires cooperation from other groups within the CEIC/D, other federal departments, provincial governments, private organizations and individuals. The other participants include:

- External Affairs, which provides immigration services abroad;
- Revenue Canada (Customs and Excise), which provides primary immigration examination at points of entry to Canada;
- Solicitor General (RCMP and Canadian Security Intelligence Service), which is responsible for the prosecution of

immigration violations on behalf of CEIC/D and for liaison on security matters;

- Health and Welfare, which is responsible for assessing the medical histories of those classes of persons requiring medical examination before being admitted to Canada, and for providing non-insured medical services to immigrants upon arrival in Canada; and

- Secretary of State, which is responsible for the longer-term social needs and cultural integration of immigrants.

2. Mandate

The legislation which guides CEIC/D in immigration matters is the Immigration Act, 1976 and Immigration Regulations, 1978. (Bills C-55 and C-84 which were passed in 1988 are amendments to the existing act.)

3. Objective

The objective of the Immigration Program is to contribute to the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada and to meet our international responsibilities through the administration and admission of immigrants and visitors to Canada, settlement of immigrants in Canada, and the provision of effective control of persons seeking to come into or remain in Canada, taking into account the health, safety and security of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Immigration Program is comprised of four activities: Program Operations, Settlement, Adjudication, and Management and Policy Development (see Figure 4). Each activity is fully described in Section II. A fifth activity, the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) was terminated on January 1, 1989 with the implementation of new legislation. A review of its recent performance appears in Section II.

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the approximately 2,400 current personnel, about 2,000 are located in 10 regional offices and 106 Canada Immigration Centres (CICs) across the country.

The five branches at national headquarters develop policies and systems to provide for the efficient and uniform application of the Immigration Act and associated Regulations.

The 10 Regional Executive Directors/Directors General, through the Directors of Immigration, are responsible for the application of policies, systems and procedures relating to the government's immigration policy.

Figure 4: 1989-90 Resources by Organization/Activity
(thousands of dollars)

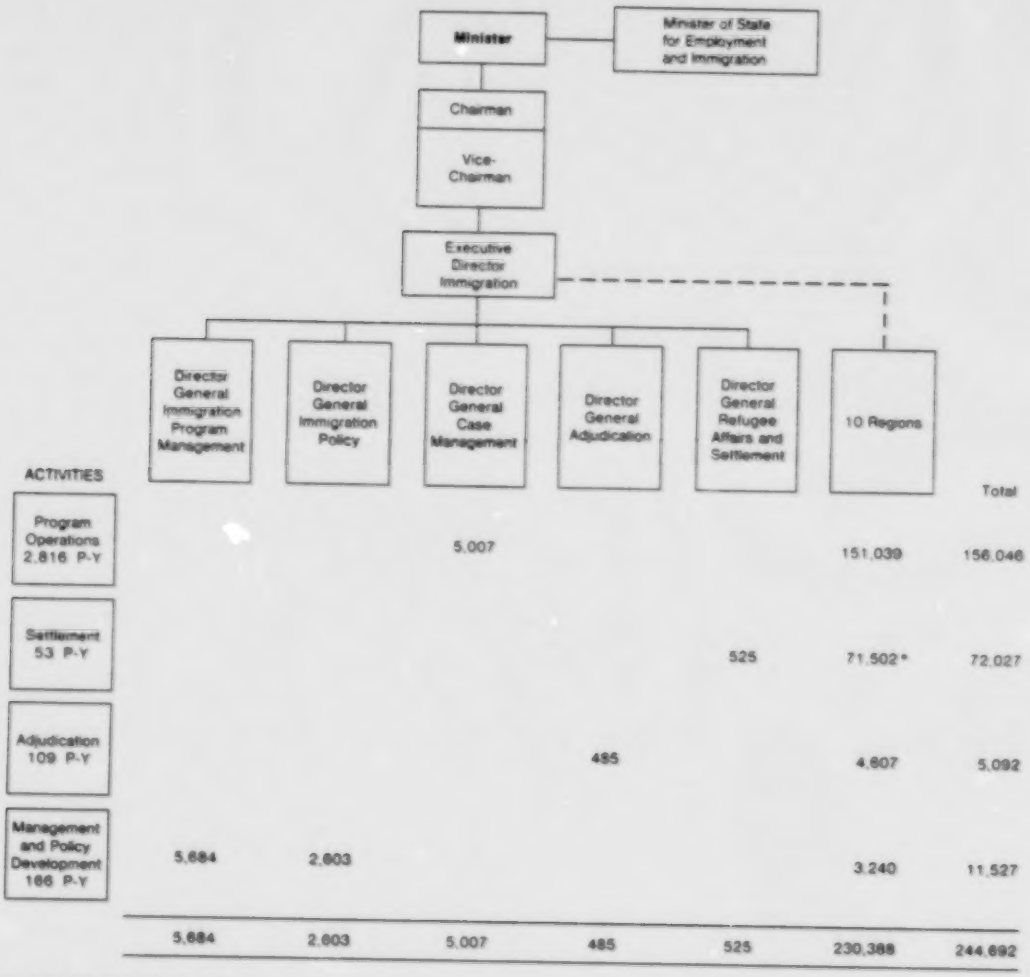

*Includes $69,749,000 for Contributions.

5. External Factors Influencing the Program

The Immigration Program is affected by a number of factors, including:

- the number of immigrants Canada is prepared to accept and the rate at which they can be absorbed;
- the objectives governing the selection criteria for prospective immigrants;
- increased flows of migrants; and
- problems relating to settlement and adaptation.

Population Size: With its declining fertility rate the Canadian population will drop below its present level by the year 2041 given zero net immigration. Even a net immigration rate of 100,000 (150,000 gross) individuals per year will not stop this eventual decline, although it will postpone it for a number of years. This potential decline will be accompanied by an aging population. The number of Canadians over 65 has doubled in the past two decades, and the proportion of elderly will continue to increase into the next century.

The relationship between economic performance and population size is not straightforward. Consequently, decisions regarding immigrant numbers will, at least in part, be determined by the structural adjustments that Canadians are prepared to undertake in the face of population decline and aging.

Composition: Quite apart from the issue of size, the composition of migrant flows is important and reflects a balance of the objectives of immigration policy, i.e., the paramount desire to reunite families, humanitarian goals arising from domestic and international interests, and economic and multicultural objectives. These objectives have shaped the content of both permanent and temporary migration, along with its cultural and economic characteristics.

Flow Management: The question of how to control and manage migrant flows - both legal and illegal - has assumed greater importance over the last decade. More and more, advanced societies are finding themselves the preferred destination of migrants from less developed countries. An estimated 80 million people, about a quarter of them refugees, are outside their own borders and not settled.

Causes of the refugee problem include rapid population growth, lagging job creation, political instability and social disruption in the source countries. On the other side, economic wealth, social stability and well developed social programs act as magnets. Especially significant in accounting for the surge in irregular migrant flows are cheaper and more direct air travel than previously, the emergence of a lucrative false documentation trade, and a weakening in the ability of receiving countries, including Canada, to deal with migrant flows inside domestic borders.

Key issues include the extent of migrant rights and striking a balance between offshore control and domestic enforcement. More discussion with other governments is required. During 1989-90 efforts will focus on implementing the new legislation (C-55 and C-84) to restore order, fairness and efficiency to the refugee determination process.

The management of legal migration is also influenced by the scope for discretionary decision-making. An expansion of the family class definition removes direct control from government and transfers it to

individuals. As a result, immigration becomes less responsive to labour market considerations and more responsive to international events.

Settlement: The experience of other countries provides a lesson regarding the dangers posed by visible minority enclaves who feel themselves to be isolated economically and culturally.

More emphasis on social integration and on settlement programming will require closer alignment of immigration and settlement planning. The demand for more and improved language training for newcomers is expected to increase.

Section II
Analysis by Activity

A. Program Operations

Objective

The objective of the Program Operations activity is to admit, manage and control immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors; to develop and establish procedures, guidelines and instructions so that officers of the Department of External Affairs, officers of Revenue Canada (Customs and Excise), officers of the Royal Canadian Mounted Police, and immigration officers can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in, or removed from Canada.

Description

The Program Operations activity is principally concerned with effective delivery of the Immigration Program both in Canada and abroad. It consists of the following two sub-activities.

Operational Management: This sub-activity exists at the national, regional and district levels. It provides functional direction, appropriate resources, coordination, staff training and development services as well as general administrative support. It encompasses systematic monitoring of operations and analysis of operations and intelligence data to ensure that Program delivery and its effects in Canada and abroad are consistent with existing legal and policy requirements. Operational procedures and instructions are developed as a result of legislative or policy initiatives or in response to changes or inadequacies in the Program or its delivery. Individual cases are reviewed when representations are received or when action is taken under the Immigration Act against permanent residents.

Program Delivery: This sub-activity encompasses all services provided by Canada Immigration Centres (CICs) at points of entry to Canada and inland. It includes such functions as secondary examinations, investigations, processing of immigrant or visitor applications on behalf of persons outside Canada, processing refugee status claims, processing requests by visitors who wish to extend or vary the conditions of their admission, case presentation and appeals, as well as direct support services to these functions.

Financial Summaries

The Program Operations activity accounts for approximately 64% of the 1989-90 Immigration Program financial requirements and 90% of the total person-years. It accounts for 89% of the personnel costs and 89% of the total operating funds of the Program.

In 1989-90 personnel costs will account for 73% of activity expenditures, transportation and communications for 15%, professional and special services for 10%, and all other operating costs for 2%.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	19,871	410	19,541	368	16,604	354	15,352	347
Program Delivery	136,175	2,406	95,410	1,794	81,069	1,726	74,958	1,690
	156,046	2,816	114,951	2,162	97,673	2,080	90,310	2,037

Explanation of 1989-90 Estimates: The financial requirements for 1989-90 are $41.1 million or 36% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the additional human resources provided in anticipation of the new refugee determination system and for clearing the refugee claimant backlog.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $11.8 million or 11% higher than the 1988-89 Main Estimates of $103.1 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is primarily due to implementation of the new refugee determination system effective January 1, 1989. Funds were transferred from other CEIC/D Votes in Supplementary Estimates.

Figure 6: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	16,604	354	15,580	337	1,024	17
Program Delivery	81,069	1,726	76,068	1,645	5,001	81
	97,673	2,080	91,648	1,982	6,025	98

Explanation of Change: The $6 million or 7% increase in 1987-88 actual expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 98 additional person-years) is primarily due to the continuation of the Fast Track System and Administrative Review, authorized through Supplementary Estimates, pending implementation of the new refugee determination system.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Program Operations activity in 1989-90, and will have a significant impact on the direction or delivery of the Immigration Program.

Delivery System: Although quality and consistency of service delivery will remain the top priority for Immigration, the fashion in which it is addressed will have changed by 1989-90. The restructuring of national headquarters and the introduction of new legislation to deal with the refugee determination process will require considerable change in the field delivery system.

Refugee Claims Backlog Clearance: As a result of the desire to keep the revised refugee determination process unencumbered by a large backlog, a separate backlog clearance project will be initiated in 1989-90 at an annual cost to the Immigration Program of $39 million and 407 person-years (for a two year period), to clear an estimated 85,000 claims. It is expected that such an effort will require two years and will be operated parallel to, not incorporated with, existing processes.

Refugee Determination: The implementation of the refugee determination process as included in Bill C-55 (which was given Royal Assent in late July 1988) required extensive training of existing and new staff. Of particular importance was the establishment of a unit, and specialized training, to help support Case Presenting Officers, much like Adjudication's support system for Adjudicators.

Detention and Removal: CEIC/D has also undertaken to strengthen its detention and removal capabilities. Included in this process is the establishment of central removal units at Vancouver, Toronto and Montreal, the three main air entry points to Canada, that will maintain current information on document, escort and travel requirements. These units are expected to be fully operational in 1989-90. CEIC/D will also further explore the possibility of building and maintaining its own detention facilities.

Detection and Control: The establishment of a document examination laboratory in 1989-90 is expected to assist port-of-entry staff in the detection of fraudulent documents.

Continuing Priorities: The following priorities undertaken in previous years have a continuing impact in 1989-90.

Preventive Enforcement: In preparation for implementation of the new legislation, the program trained 15 teams of officers to train and inform airline staff, airline management, Immigration officials and staff abroad in 51 sites around the world. This included information on the new legislation, a new visa, and basic fraudulent document

detection. International cooperative efforts through organizations such as the International Air Transport Association continue to play a large part in enforcement activities.

As part of the Immigration Program's continuing review of visitor visa policy, visitor visa exemptions for Fiji, Trinidad and Panama were removed in 1988-89 because of abuse of Canada's laws.

In addition, the report of the Task Force on Security and Enforcement recommended the development of corporate reporting requirements, including performance indicators, relating to control and enforcement effectiveness. Further development of such indicators will proceed in consultation with immigration field offices and other departments delivering the Program.

Completed Priorities: The following is a priority that was introduced previously and has now been integrated into the regular operations of the Program.

Streamlining Service: The 1987-88 comprehensive review of procedures and documentation resulted in the streamlining of a number of procedures and the elimination or reduction of documentation. The impact of this review extended into 1988-89.

Performance Information:

Operational Management: The Operational Management sub-activity provides guidance to the field by creating and monitoring operational procedures and instructions, and by interpreting policy and legislation. As such, its performance is measured by implication in the efficiency and effectiveness of other Program activities.

During 1988-89 the emphasis has been on restructuring to respond to Program delivery needs and in preparing for the implementation of new legislation. The entire thrust of 1989-90 will be the effective implementation and monitoring of the revised legislation.

Efforts will continue to be made to reduce the flow of illegal immigrants to Canada by increasing liaison with similarly concerned countries in order to learn more about the methods employed by such persons to obtain entry. Immigration will provide airlines with information and tools which will permit them to recognize fraudulent documents. Further, Immigration will seek to prevent the production and use of fraudulent Canadian or foreign documents used to gain entry to Canada, wherever possible.

Program Delivery: The results of this sub-activity are entries, landings, extensions, authorizations and removals of individuals in accordance with the Immigration Act and Regulations. The number of these procedures carried out for the past four years, as well as the estimated numbers for 1989-90 are presented in Figure 7.

Figure 7: Operations Work Load

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Secondary examinations	2,476,000	2,466,000	2,270,684	2,210,942	1,953,776
Section 20(1) reports	45,800	53,964	41,498	47,612	26,424
Investigations	45,000	29,555	37,761	52,017	57,501
Cases presented	23,500	21,112	25,204	17,824	13,634
Removals effected	10,000	1,837	1,708	1,923	2,055
Immigration applications	96,000	88,314	80,797	81,014	68,685
Extensions and authorizations	253,000	248,694	243,779	254,499	250,942
Person-years	2,816	2,162	2,080	2,037	1,909

Resources are mainly allocated on the basis of forecast work volumes and negotiated performance expectations. There is also a requirement to provide a basic service across Canada to meet public needs and legal requirements. Service must be provided and control exercised at numerous small ports of entry. At eight border crossings, service must be provided 24 hours a day. Continuous 24 hour service is also provided at three other ports of entry for the period between May and October.

In 1989-90 some 30 to 35 million visitors are expected to come to Canada. Immigration officials will conduct secondary examinations of approximately 2.4 million of them. (A secondary examination is an interview carried out by an immigration officer at a port of entry once a person has been referred to immigration by a customs officer.) This represents a slight increase over the forecast for 1988-89 and over the actual number of examinations in 1987-88 (see Figure 7).

A Section 20(1) Report is completed by an Immigration officer at a port of entry when the officer is of the opinion that it would, or may be, contrary to the Immigration Act to grant admission to or let a person examined by him/her come into Canada. The number of Section 20(1) reports has remained high since 1987-88 compared to 1985-86 due to the number of persons entering Canada for the purpose of claiming refugee status at Inquiry. The number of persons entering Canada to claim refugee status is expected to change in 1989-90 with the introduction of the new legislation for refugee processing.

Investigations are carried out inland to detect the presence of persons illegally in Canada. They declined in 1987-88 because there was little incentive for persons to gain entry as visitors and remain illegally. It has been far more advantageous to enter Canada and immediately claim refugee status. Investigations are expected to decline again in 1988-89 while effort is concentrated on port-of-entry

operations. Once the new refugee legislation takes effect resources can be reallocated back to inland operations, permitting increased investigations in 1989-90.

"Case" is the term used whenever an Immigration officer opens a file or originates a document pertaining to the Program's treatment of an individual. The number of cases presented increased in 1987-88 due to the extra resources provided to Adjudication under the Administrative Review. The number is expected to increase in 1989-90 as compared to the 1988-89 forecast due to increased resources associated with implementation of the new refugee determination system.

The number of removals effected is also expected to increase in 1989-90 because of the new legislation and of the associated increased resources.

Extensions and authorizations are activities that follow formal applications by visitors to vary or cancel the terms and conditions of their stay in Canada, or to extend the period of time during which they are authorized to stay. Variations of terms and conditions include the undertaking of studies or requests to take employment. In 1987-88 extensions and authorizations declined as a result of the refugee control measures introduced in February 1987. These measures restricted the number of people able to enter Canada seeking status and requiring an authorization. Further, the introduction of a different type of authorization has eliminated the need to obtain a new employment authorization every time a person changes jobs. This trend is expected to continue during 1988-89 and 1989-90.

Operational Effectiveness: Two performance indicators have been used to measure the effectiveness of Immigration's port-of-entry control in prevention of the entry to Canada of inadmissable persons. The first one relates the number of cases presented to the number of Section 20(1) Reports (see Figure 8). The second relates the number of removals effected to cases presented (see Figure 9).

Figure 8: Cases Presented relative to Section 20(1) Reports

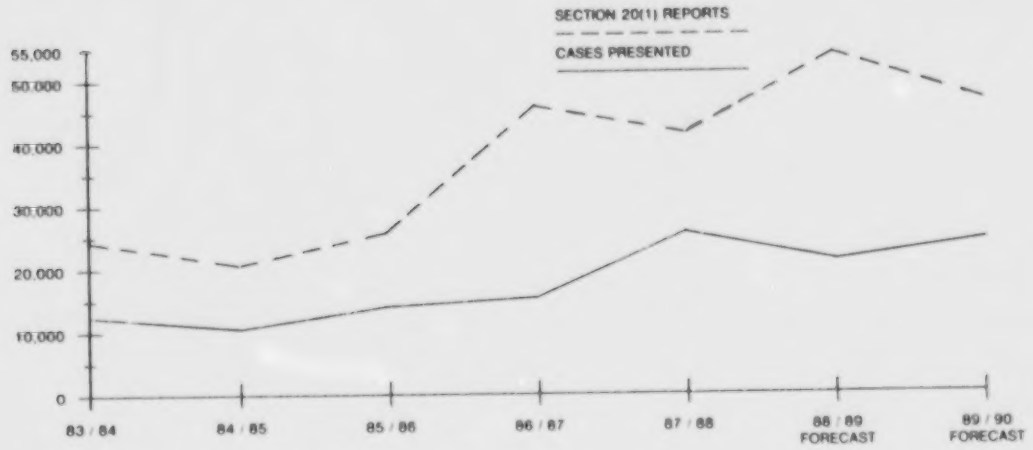

The ratio between cases presented and Section 20(1) reports, which remained constant at approximately 50% (1:2) until 1985-86, has fluctuated in recent years in response to changing volumes of refugee claimants and corresponding adjustments in resource levels.

Figure 9: Removals Effected relative to Cases Presented

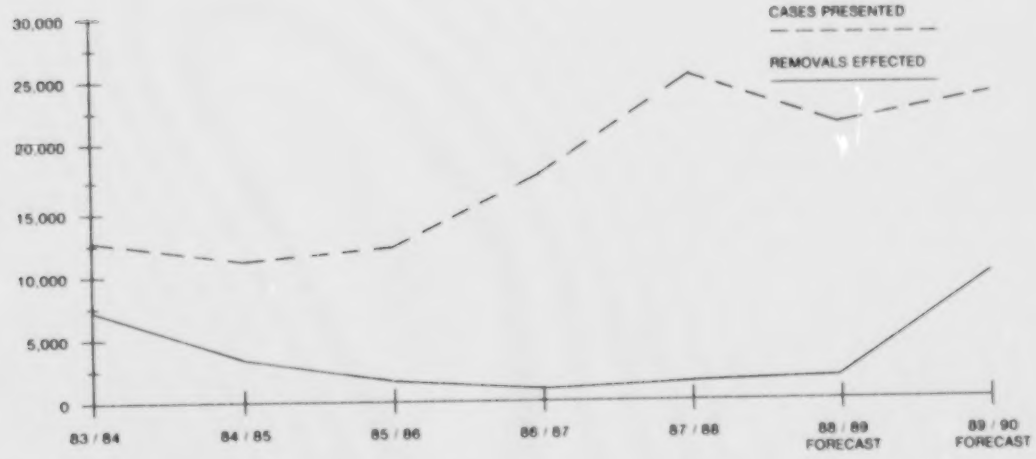

The rate of removals effected relative to cases presented declined to 7% in 1987-88, as shown in Figure 9. The decline was caused by the lengthy appeal system which was part of the removal process and by the increase in refugee claimants. An improvement in the rate of removals is expected in 1988-89 as the appeals processes are exhausted. In 1989-90 the new legislation should allow refugee claimants to move through the system faster.

B. Settlement

Objective

The objective of the Settlement activity is to facilitate the settlement and adaptation of recently arrived permanent residents (i.e. immigrants, refugees) so they may become fully participating members of Canadian society as quickly as possible, within reasonable and practical resource parameters.

Description

Settlement services are delivered through other activities in CEIC/D and are offered in Canada through a network of Canada Employment Centres (CECs). This delivery system is complemented by the activities of a wide variety of non-government voluntary agencies with which the CEIC/D contracts, on an annual basis, for the provision of direct and essential settlement services.

This activity includes legislative, policy and procedural coordination, and resource planning and management as well as direct liaison with organizations and community groups. Monitoring of program activities is essential to ensure compliance with established policy and procedures.

The Settlement activity consists of the following four national programs:

Adjustment Assistance Program (AAP): provides contributions and loans to recently arrived indigent immigrants to ensure their basic needs of life are met until economic self-sufficiency is attained. The AAP also provides contributions to pay the cost of transportation to Canada of handicapped refugees and their dependents.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): provides settlement and adaptation services to immigrants on their arrival in Canada, through financial assistance to voluntary organizations. Persons eligible to receive services must be permanent residents or persons to whom CEIC/D intends to grant permanent resident status, regardless of their length of residence in Canada. Access to service is controlled through the purchase of selective and direct settlement services deemed essential and useful only to newcomers and designed to meet needs normally associated with the first year of settlement.

Host Program for Refugee Settlement: facilitates the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees and designated class persons (refugees from countries specified in the Immigration Regulations) requiring financial support under the AAP, and who would benefit from the assistance of a host group. Host groups provide direct emotional support and orientation, equalizing service to both government-assisted and privately sponsored refugees alike.

Transportation Loan Program: facilitates the admission of prospective immigrants by providing loans to pay the costs of their transportation to Canada (see page 3-44).

Financial Summaries

The Settlement activity accounts for approximately 29% of the 1989-90 Immigration Program financial requirements and 2% of the total person-years. Of the total budgetary expenditures, it accounts for 2% of the personnel costs and 1% of the total operating funds of the Program. The activity administers the Adjustment Assistance Program of $60.9 million, the Immigration Settlement and Adaptation Program of $8.0 million, the Host Program for Refugees of $0.8 million, and a non-budgetary item - the Transportation Loan Fund with a ceiling of $90 million.

In 1989-90, personnel costs will account for 2% of activity expenditures, contributions for 97%, and all other operating costs for 1%.

Figure 10: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	72,027	53	71,030	68	55,086	57	49,500	53

Explanation of 1989-90 Estimates: The financial requirements for 1989-90 are $1.0 million or 1% higher than the 1988-89 forecast expenditures.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $1.1 million or 2% lower than the 1988-89 Main Estimates of $72.1 million (see Spending Authorities, page 3-5).

Figure 11: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	55,086	57	65,315	55	(10,229)	2

Explanation of Change: The $10.2 million or 16% decrease in 1987-88 actual budgetary expenditures relative to the 1987-88 Main Estimates (and 2 additional person-years) is primarily due to the delays in implementing the refugee determination system.

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: Over the next two years a three-part priority will support settlement orientation and language skills, to help immigrants adapt to Canadian conditions and enhance their employment opportunities. It will include

- the overseas delivery of basic language skills training and improvements to general orientation programs to prospective immigrants abroad;
- expansion of orientation and language assistance programs in Canada; and
- increased training of immigrant women in the work place.

Continuing Priorities: Four special projects are presently operating that were undertaken in previous years and have a continuing impact in 1989-90:

- the Host Program has been successful in smaller towns; larger metropolitan centres (e.g. Toronto) are also being encouraged to establish the program;
- orientation services are being delivered to Canada-bound refugees in the Phanat Nikhon Refugee Camp in Thailand with funding on a project basis extending into 1989-90, to allow for assessment; and
- in Newfoundland a pilot project to assess the delivery of the Adjustment Assistance Program by Canada Immigration Centres rather than Canada Employment Centres has been conducted, with special emphasis on quality of service to clients; the assessment of this pilot will be reviewed by the end of the fiscal year.

Completed Priorities: The following are priorities that were introduced previously and have now been integrated into the regular operations of the Program:

- the introduction of Job Finding Clubs delivered through the Immigrant Settlement and Adaptation Program has helped refugees find employment, thereby reducing the time period during which they receive Adjustment Assistance; the placement rate has been approximately 70%; and

- nine reception houses to provide initial temporary accommodation and settlement services to government-sponsored refugees have been established in eight Canadian cities; a small experimental reception house has also been operating in Toronto, with a larger one to open in the city in early 1989.

Performance Information:

Figure 12: Settlement Work Load [1]

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Adjustment Assistance Program					
Program costs ($000s)	60,942	50,967	41,378	38,784	36,704
Immigrant Settlement and Adaptation Program					
Number of contracts	190	145	136	135	148
Program costs ($000s)	7,957	7,954	5,065	4,500	3,580
Host Program					
Program costs ($000s)	850	725	473	440	320
Settlement Language Training[2]					
Number of projects	-	75	52	44	-
Program costs ($000s)	-	2,500	785	760	-
Income support for refugee claimants landed in Quebec					
Program costs ($000s)	-	-	4,453	2,600	-
Designated Counsel					
Program Costs ($000s)	-	3,000	-	-	-

1. All resource estimates and forecasts in this section include resources that may be required as a result of implementation of a refugee backlog reduction program.

2. The Settlement Language Training Program is expected to terminate as a pilot project March 31, 1989. Consideration will be given during 1989-90 to continuing the program on an ongoing basis.

Adjustment Assistance Program (AAP): Modest increases in average cost per AAP recipient (see Figure 13) are being maintained because of a combination of several factors: a more favourable employment atmosphere, a lower than anticipated increase in the cost of living, a higher vacancy rate in the major urban centres, and the success of various placement services provided by Immigrant Settlement and Adaptation Program agencies which reduce the time that new refugees are in receipt of AAP.

Figure 13: Average Duration and Cost per Adjustment Assistance Program Client

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87	Actual 1985-86
Adjustment Assistance Program					
Average cost ($)	3,700	3,504	3,369	3,449	3,336
Average duration (months)	10	10	10	9	10
Client Level	13,000	13,000	12,000	12,000	11,000

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): The ISAP provides funding to about 135 agencies which offer direct services to newcomers, such as counselling, orientation and employment services. These societies provide essential services at a cost which is far lower than it would cost CEIC/D to provide the services through its local offices. In 1983, it was determined that for every ISAP dollar spent, new immigrants received between $3 and $5 worth of services. For these reasons, funding for ISAP has been steadily increased from $3.6 million in 1985-86 to $8.0 million for 1988-89 (see Figure 12). For 1989-90 the resource base is estimated to be $8.0 million.

Host Program for Refugee Settlement: The Host Program for Refugee Settlement was introduced as a pilot project in 1985-86. Evaluation of the pilot program supports the objective of facilitating the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees through the direct emotional support and orientation provided by host groups. The refugees matched with host groups are showing clear signs of acquiring English language skills faster than those who have not been matched. In addition Canada Employment Centre counsellors report that the matched refugees require less support and are less likely to relocate to other communities.

In 1988-89 funding was increased to $725,000 as indicated in Figure 12. The increase was designed primarily to facilitate the introduction of the program into the metropolitan areas of Edmonton and Toronto. For 1989-90 funding is estimated at $850,000, which will permit full implementation of the Edmonton and Toronto programs as well as provide modest increases to the original projects introduced in 1985-86.

Settlement Language Training Program (SLTP): SLTP was introduced as a pilot project in 1986-87 to help address the needs of those individuals, mostly immigrant women, who are not destined to enter the labour force, and as such receive no formal language training. Demonstration projects were set up at the community level using voluntary organizations. For the first two years the funding level was less than $1 million each year.

Income Support for Refugee Claimants Landed in Quebec: As part of the Administrative Review and following from the Canada/Quebec Immigration Agreement, CEIC/D was responsible for providing income support to indigent claimants landed in Quebec. In keeping with the approval obtained from Cabinet to negotiate with the province the most efficient form of providing income assistance, CEIC/D proposed that the indigent claimants who were landed be covered by the Canada Assistance Plan (CAP), in exchange for a one time grant that would cover the provincial share of CAP costs. Quebec agreed to the proposal and provided services in exchange for a $7.1 million grant payable in two payments: $2.6 million in 1986-87 and $4.5 million in 1987-88 (see Figure 12).

Designated Counsel: Subsections 30(2) and 30(3) of the Immigration Act, as amended through Bills C-55 and C-84, provide for the designation of counsel for persons at ports of entry who are subject to an inquiry and for those who seek judicial review of removal orders or departure notices. Designated counsel will be available in certain prescribed cases, for persons who are not represented by counsel or whose counsel, in the opinion of the adjudicator, is not ready and able to proceed with the case expeditiously. An initial estimate of required funding has been set at $3 million for 1988-89 only (see Figure 12).

Transportation Loan Program: These loans are for assisting immigrants, where necessary, in their transportation to Canada and in their need to become successfully settled in Canada. Loans are also granted for the reunification of families. Refugees are also advanced funds for the cost of their medical examination outside Canada, when necessary. Details of numbers and amounts of loans are shown on page 3-44.

C. Adjudication

Objective

The objective of the Adjudication activity is to conduct immigration inquiries, refugee hearings and detention reviews in accordance with the Immigration Act and Regulations and the principles of natural justice.

Description

Adjudicators are required to conduct inquiries, refugee hearings and detention reviews fairly and efficiently in accordance with the Immigration Act and Regulations and the rules of natural justice.

The Immigration Act and Regulations provide for an adversarial system of quasi-judicial decision-making to determine whether a person will be allowed to come into Canada, will be removed from Canada, or will be issued a departure notice.

In addition, refugee hearings are held by an adjudicator and a member of the Immigration and Refugee Board to determine if the refugee claimant is eligible to have his or her claim determined by the Convention Refugee Determination Division. A positive decision on the claimant's eligibility is followed by a determination regarding the credible basis of the claim.

Adjudicators review the detention of persons detained pursuant to the Immigration Act where that detention exceeds 48 hours, and review it once every seven days thereafter in accordance with the Immigration Act.

Adjudicators review the detention of persons who arrive without proper documentation. Adjudicators also review the detention of persons suspected of being a security risk once they have been detained for seven days.

Adjudicators are independent decision-makers whose decisions are reviewable by the Federal Court of Canada, and in some instances by the Immigration Appeal Division of the Immigration and Refugee Board.

In order to conduct inquiries, refugee hearings and detention reviews within the time required by the Immigration Act and Regulations, adjudicators are located in 13 offices across Canada and provide itinerant service to over 150 locations.

Financial Summaries

The Adjudication activity accounts for approximately 2% of the 1989-90 Immigration Program financial requirements and 3% of the total person-years. It accounts for 4% of the personnel costs and 3% of the total operating funds of the Program.

In 1989-90 personnel costs will account for 90% of activity expenditures, transportation and communications for 7%, and all other operating costs for 3%.

Figure 14: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	5,092	109	4,638	97	4,149	78	3,906	77

Explanation of 1989-90 Estimates: The financial requirements for 1989-90 are $0.5 million or 10% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the additional human resources approved in anticipation of implementing the new refugee determination system.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $0.8 million or 20% higher than the 1988-89 Main Estimates of $3.9 million (see Spending Authorities, page 3-5). The increase is due to the implementation of the new refugee determination system starting January 1, 1989, which was funded through Supplementary Estimates.

Figure 15: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	4,149	78	3,794	86	355	(8)

Explanation of Change: The $0.4 million or 9% increase in 1987-88 actual expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 8 person-years) is primarily due to the Administrative Review and the Fast Track System funded through Supplementary Estimates.

Performance Information and Resource Justification

Priorities: The independence of the adjudicators has been challenged on more than one occasion because of the organizational structure of the Directorate and its relationship with the Department. The image and profile of the Adjudication Branch will be enhanced, through organizational changes that will emphasize the separate and independent

nature of this Branch of Immigration, by improving the separation between the reporting relationships for the adjudicators and those for mainstream CEIC/D personnel.

Performance Information: The work load of the Adjudication Branch is measured in terms of the number of inquiries, refugee hearings and detention reviews conducted (see Figure 16).

Figure 16: Adjudication Work Load

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Inquiries (excluding Refugee Claims)	6,000	2,000	n/a*	n/a
Refugee Claim Inquiries	10,500	3,000	n/a	n/a
Inquiries concluded	20,500	914	13,366	7,483
Inquiries in progress	n/a	52,223	32,536	22,149
Detention review hearings conducted	15,400	3,000	3,161	2,198
Refugee hearings	4,000	1,000	n/a	n/a
Person-years	109	97	78	77

*not applicable

Inquiries: Adjudication measures operational effectiveness by counting the number of inquiries concluded (i.e. final decisions).

Adjudicators preside over inquiries to determine if the person concerned will be permitted to come into Canada or will be removed from Canada. When a person makes a claim to refugee status, it is a panel consisting of an immigration adjudicator, who acts as presiding officer, and a member of the Immigration and Refugee Board, who determine if the claimant is eligible to have the claim determined by the Convention Refugee Determination Division (CRDD).

A positive decision on the claimant's eligibility is followed by a determination regarding the credible basis of the claim. A decision by either the adjudicator, or the member of the Immigration and Refugee Board, in favour of the person concerned on the credible basis of the claim is sufficient to move the case to the full hearing by the Board. The inquiry is then concluded with a conditional removal order or departure notice, where applicable, and the claimant is referred to the CRDD for a hearing on the refugee claim.

It is significant that where the former legislation required the adjournment of the inquiry when a refugee claim was made, the new legislation provides for a final decision to be made by the adjudicator

in every case. This modification in the refugee determination system will have an impact on the productivity of the Branch, which can only be measured after some practical experience with the new system.

Detention Reviews: Detention reviews are conducted when a person has been held in detention more than 48 hours and every seven days thereafter. Adjudicators also review the detention of persons who arrive without proper documentation.

The increase in the number of detention reviews is based on the number of persons arriving without documents. Given that the new legislation provides for the detention of persons arriving without proper documentation, detention is expected to rise significantly in 1989-90.

Refugee Hearings: Under the new legislation a person who is lawfully in Canada may make a claim to refugee status at which time a hearing is held before an adjudicator and a member of the Immigration and Refugee Board to determine the eligibility and the credible basis of the claim. This procedure was not possible under the former legislation and the experience will determine the level of demand in this area.

Figure 17: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Percentage of Decisions appealed	10-15%	6.7%	6.7%	2.7%
Percentage of Decisions overturned	6%	6%	11.4%	53.2%

Appeals: A measure of effectiveness of this function is the percentage of adjudicators' decisions overturned by the Federal Court of Appeal (see Figure 17).

An analysis of the cases reveals that approximately 83% of appeals allowed by the Federal Court arise from the application of the 1985 Supreme Court of Canada's decision on the Singh case regarding the refugee determination process. Application of the Singh decision largely accounts for the increase in the percentage of decisions overturned in 1986-87.

It can be expected that the new legislation will be subject to numerous appeals as the modifications to the refugee determination process are tested in the courts. For that reason the percentage of decisions appealed to decisions made is expected to be fairly high.

D. Refugee Status Advisory Committee

The implementation of new legislation has eliminated the organization and the functions of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC). All functions and resources described below pertain to legislation that was in force prior to January 1, 1989.

Objective

The objective of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) was to administer, in conjunction with the Immigration Program, Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976; and to provide advice to the Minister of State on matters related to the protection of Convention refugees in Canada.

Description

RSAC was established to advise the Minister on cases where people claim Convention refugee status (Immigration Act 1976, Section 48(1)). As a signatory to the Geneva Convention in 1951 and its 1967 protocol, Canada adheres to the principle that non-Canadians within our territory or at our ports of entry will not be returned to a country where they have "a well-founded fear of persecution".

RSAC members considered each claim for refugee status individually and provided recommendations to the Minister of State, or his/her delegates, on whether the claimant qualified as a Convention refugee. In assessing each claim, members considered the testimony of the individual, conditions within the country of origin, the definition of Convention refugee (in the Immigration Act, 1976) and guidelines supplied to the RSAC in 1982 by the then Minister.

The RSAC operated independently of CEIC/D, but was subordinate to the Minister of State, to whom the RSAC Chairman reported. The members were appointed by the Minister of State from the public and private sectors, and were supported by a secretariat which included operations, research and administrative services.

Financial Summaries

Figure 18: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	-	-	2,058	33	3,246	44	2,510	32

Explanation of 1989-90 Estimates: As indicated above, due to the termination of RSAC, no resources will be required for 1989-90.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $2 million, unchanged from the 1988-89 Main Estimates (see Spending Authorities on page 3-5).

Figure 19: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	3,246	44	2,010	33	1,236	11

Explanation of Change: The $1.2 million or 61% increase in 1987-88 actual expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 11 additional person-years) is primarily due to the Administrative Review and the Fast Track System which were funded through Supplementary Estimates.

Performance Information and Resource Justification

The case load handled by RSAC was non-discretionary and largely determined by worldwide conditions in the area of human rights. RSAC considered each claim individually and provided recommendations. Since its inception in April 1978, there was a steady and significant increase in the volume and processing time of claims in RSAC. The situation up to 1988-89 is presented in Figure 20. The steady increase reflects both the state of human rights conditions in many countries and the attractiveness of Canada as a country of desired residence.

On May 21, 1986 an Administrative Review was announced to handle the backlog of refugee claims that existed at that time. Resources allocated to RSAC were considerably increased in 1986-87 to meet the requirement of processing so many claims. Originally it was estimated that the Review would deal with 20,050 claims. The Review has been completed and the actual number of persons dealt with was close to 29,000.

Figure 20: Volume of Claims and Processing Time

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Outstanding claims at beginning of year	-	13,567	2,515	0 [1]
Claims received	-	8,238	17,130	6,495
Claims processed	-	1,502	6,078	5,214 [2]
Average processing time (months)	-	6	4	2

1. Due to changes (the Administrative Review) announced on May 21, 1986, the backlog of cases at RSAC was eliminated.

2. This total includes 1,936 cases processed during the year which were heard prior to implementation of the Fast Track System on May 21, 1986.

E. Management and Policy Development

Objective

The objective of the Management and Policy Development activity is to provide the direction, planning, control and coordination necessary to ensure the effective and efficient use of Immigration Program resources and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants, temporary workers, foreign students and other visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad.

Description

The Management and Policy Development activity is comprised of two major sub-activities: Management, and Policy Development.

Management: The Management sub-activity provides functional direction and deals with the management of administrative activities at national and regional headquarters. It develops and maintains management services in support of other activities; develops training programs for Immigration, External Affairs and Revenue Canada (Customs and Excise) officers; develops and maintains data systems; provides resource planning and management for the Immigration Program as well as secretariat services for the Immigration Program.

Policy Development: The Policy Development sub-activity manages the development of Immigration policy and programs in Canada and abroad. It plays an essential role in the achievement of the social, economic, cultural, humanitarian, control and enforcement goals established in the Immigration Act. The goals are shaped into specific policies for the admission and settlement of immigrants by economic, social, and humanitarian components; policies for the admission of temporary workers, students and visitors; policies to protect Canadian society from inadmissible persons, including those who are criminal and security risks; and policies to enhance Canadian society and its economy. Policy planning must take account not only of provincial and national concerns, but a volatile international environment as well. To support this area, basic research is carried out on immigration, demographic and control issues. As well, detailed monitoring of immigrant and visitor movements takes place and migration pressures are analyzed.

Financial Summaries

The Management and Policy Development activity accounts for approximately 5% of the 1989-90 Immigration Program financial requirements and 5% of the total person-years. It accounts for 5% of personnel costs and 7% of the total operating funds of the Program.

In 1989-90 personnel costs will account for 62% of activity expenditures, transportation and communications for 10%, professional and special services for 16%, and all other operating costs for 12%.

Figure 21: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	5,532	72	7,176	86	10,487	87	7,118	91
Policy Development	5,995	94	7,776	110	11,363	110	7,712	115
	11,527	166	14,952	196	21,850	197	14,830	206

Explanation of 1989-90 Estimates: The financial requirements for 1989-90 are $3.4 million or 23% lower than the 1988-89 forecast expenditures. The decrease is primarily due to the start-up costs for the new refugee determination system. Funds were transferred from other CEIC/D Votes in Supplementary Estimates.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $1.9 million or 15% higher than the 1988-89 Main Estimates of $13 million (see Spending Authorities, page 3-5). The increase is due to the implementation of the new refugee determination system starting January 1, 1989 which was approved in Supplementary Estimates.

Figure 22: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	10,487	87	5,100	76	5,387	11
Policy Development	11,363	110	5,526	97	5,837	13
	21,850	197	10,626	173	11,224	24

Explanation of Change: The $11.2 million or 106% increase in 1987-88 actual expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 24 additional person-years) is primarily due to the following items approved in Supplementary Estimates:

	($ millions)
• preliminary development phase of an EDP control system enhancement; and	5.8
• continuation of the Fast Track System in the absence of the new refugee determination system (24 person-years).	5.4

Performance Information and Resource Justification

New Priorities: The following priorities have been established for the Management and Policy Development activity in 1989-90, and will have a significant impact on the direction or delivery of the Immigration Program.

Business Immigration: Several priorities have been established for the business immigration program, stemming from an expansion of this program which occurred during 1988:

- an analysis of the impact of the expanded investor program will be undertaken; the program was expanded in early 1988 following consultation with the provinces, to allow for different types of investment in Canada by immigrants, and to provide for more investment in provinces where business immigration has been low;
- a report is being prepared on the monitoring and control requirements of the immigrant investor program; under the new program the federal review of all investment proposals has been centralized to ensure that proposals are consistent with program guidelines;
- further analysis will be undertaken of the policies concerning entrepreneurs and self-employed immigrants under the business immigration program;
- regulations coming into force in the spring of 1989 which include the permission of third party guarantees and irrevocable client investment for three or five years, will require increased training and revised operational material; and
- changes to promotional material will be introduced to reflect the changes in the business immigration program.

Foreign Academics: To help ensure that the policy objectives concerning foreign academics are realized, a more effective liaison has been established with the Association of Universities and Colleges and the Canadian Association of University Teachers. This is being followed up by the establishment of a consultation committee comprised of CEIC/D and these two bodies.

Control and Enforcement: In recognition of the difficulties in the control of illegal migrants seeking to enter Canada, the government has enacted new legislation, adopted other control measures (e.g. visitor visas) and established a Control and Enforcement Policy Directorate. Responsibilities of the new Directorate include the development of public policy on Immigration control and enforcement issues, as well as policies and strategies designed to effectively coordinate the delivery of the Immigration Program across the seven departments involved.

Continuing Priorities: The following are priorities undertaken in previous years that have a continuing impact in 1989-90.

Federal-Provincial Agreements: In 1989-90 more emphasis will be placed on federal-provincial consultation, cooperation and information exchange. In addition, a framework for monitoring compliance with federal-provincial agreements will be established.

Immigrant Selection: New regulations introduced in July 1988 allow never married sons and daughters aged 21 years of age or over and their dependent children to be sponsored or to be included as dependents in their parents' applications. This change will cause a potential increase in the flow of family class immigrants to Canada in 1989 and subsequent years.

Further changes were made to the family class in November 1988, when the right to sponsor parents of any age was given to permanent residents with three years residency in Canada. Previously only Canadian citizens could sponsor parents less than 60 years of age.

Assisted relatives, namely married sons and daughters as well as brothers and sisters of permanent residence will benefit from an additional five points to the bonus they receive in selection.

Health and Welfare Canada: Liaison arrangements are being completed to provide for continuing consultation with Health and Welfare Canada (HWC) and the provinces to ensure that provincial requirements in the health occupations are recognized in immigration planning.

A review of medical admission requirements has been undertaken, in consultation with HWC to ensure that the requirements reflect informed medical opinion of today, and do not impose unnecessary impediments on the reunification of families.

Completed Priorities: The following priority has now been integrated into the regular operations of the Program.

Cost Recovery: The cost recovery program established in 1986-87 introduced user fees for various Immigration services, such as applications for permanent residence or applications for employment authorization and so on (see Figures 29 and 30 on page 3-46). The program has become part of regular operations and is now being evaluated.

Performance Information: The sub-activities, Management and Policy Development, are reflected in all aspects of the Immigration Program. The best performance indicator for these sub-activities is by implication the output of other Program activities.

Management: The Management sub-activity provides the administrative support necessary for Program delivery. A key operation of this sub-activity has been the development and implementation of the Field Operational Support System (FOSS). FOSS is a computerized system connecting several Canada Immigration Centres to a common data base on Immigration clients and persons described in the Immigration Act.

The implementation of a more powerful host computer has allowed the expansion of FOSS to include 16 automated registries, the implementation of Full Document Entry in 45 offices, and a pilot project for the Primary Inspection Line at Vancouver International Airport to test the viability of processing machine readable documents.

Policy Development: The Policy Development sub-activity has two direct results available for performance information. They are the attainment of announced immigration levels and assessment of levels attained by component. Figure 23 provides data on results.

Figure 23: Attainment of Immigration Levels and Assessment of Levels Attained by Component, 1985-1987

Component	1987 Announced	1987 Actual	1986 Announced	1986 Actual	1985 Announced	1985 Actual
Family class	45,000	53,257	45,000	42,078	45,000	38,514
Refugees and designated class	17,000	21,561	16,000	19,147	15,000	16,760
Humanitarian (special measures)	5,000 - 8,000	6,198	4,000 - 7,000	6,666	5,000 - 8,000	9,122
Selected workers						
Principals	17,000 - 20,000	18,922	12,000 - 15,000	7,881	5,500 - 6,500	6,584
Dependents	17,000 - 21,000	21,447	14,000 - 18,000	7,532	5,500 - 6,500	4,741
Business Immigrants						
Principals	4,000	3,128	4,000	2,186	2,200	1,956
Dependents	8,000	7,941	8,000	5,327	4,800	4,525
Retirees	2,000	2,662	2,000	1,833	2,000	2,100
	115,000 - 125,000	135,116	105,000 - 115,000	92,650	85,000 - 90,000	84,302
Administrative Review *		16,982		6,569		
Total		152,098		99,219		84,302

*The Administrative Review began in 1986 and lasted until late 1987. Details are provided on page 3-34.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 24: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Personnel				
Salaries and wages	110,164	88,689	84,583	81,528
Contributions to employee benefit plans	17,075	13,686	12,860	11,022
Other personnel costs	263	385	505	273
	127,502	102,760	97,948	92,823
Goods and services				
Travel, including detainees and deportees	17,572	13,239	4,526	4,112
Other transportation and communications	6,734	6,513	4,019	3,984
Information	847	2,229	1,396	1,404
Professional and special services	18,308	12,970	12,121	7,967
Rentals	607	778	636	353
Purchased repair and upkeep	197	198	709	178
Utilities, materials and supplies	954	1,234	1,251	1,350
All other expenditures	1,835	386	331	82
	47,054	37,547	24,989	19,430
Total operating	174,556	140,307	122,937	112,253
Capital - Acquisition of machinery and equipment	387	2,176	6,913	1,719
Transfer payments	69,749	65,146	52,154	47,084
Total expenditures	244,692	207,629	182,004	161,056

2. Personnel Requirements

The Immigration Program personnel costs of $128 million account for 73% of the total operating expenditures of the Program. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 25: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Program Operations	2,816	2,148	2,067	2,011
Settlement	53	68	57	53
Adjudication	109	97	78	77
Refugee Status Advisory Committee	-	33	44	32
Management and Policy Development	166	196	197	205
	3,144	2,542	2,443	2,378
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board *				
Program Operations	-	14	13	26
Management and Policy Development	1	-	-	1
	3,145	2,556	2,456	2,405

* The figures for 1988-89 and prior years represent the number of person-years used under the Challenge programs. The person-year decontrol policy allows for the hiring of summer students without the requirement to use Treasury Board controlled person-year authorities.

Figure 26: Details of Personnel Requirements *

	Person-Years				Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88	86-87		
A. TB-controlled						
Management	20	23	25	25	56,200-123,400	77,072
Scientific and Professional						
Economics, Sociology and Statistics	8	8	3	8	16,185- 77,100	56,166
Administrative and Foreign Services						
Administrative Services	60	65	62	70	15,178- 64,300	41,795
Financial Administrative	2	-	-	-	14,100- 63,177	40,002
Information Services	1	-	-	-	15,055- 64,300	-
Organization and Methods	4	3	1	3	15,395- 64,300	41,449
Personnel Administration	3	1	-	1	14,737- 60,493	38,892
Program Administration	1,980	1,578	1,537	1,321	15,178- 64,300	37,975
Other	-	-	-	4		
Technical						
Drafting and Illustration	-	1	-	1	17,248- 44,693	-
Social Science Support	1	2	1	2	14,009- 64,044	-
Administrative Support						
Communications	3	4	4	3	17,034- 35,284	21,504
Clerical and Regulatory	854	624	578	742	14,338- 35,194	23,034
Office Equipment	1	1	-	1	14,042- 28,019	-
Secretarial, Stenographic and Typing	177	199	199	175	14,210- 35,419	24,529
Operational						
General Services	30	33	33	22	14,755- 44,350	30,893
B. Non-controlled						
Other	1	14	13	27	40,500-147,700	-

* The person-year columns display the forecast distribution of the authorized and non-controlled person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

In 1989-90, Contributions represent 28% of the 1989-90 Main Estimates for the Immigration Program.

Figure 27: Details of Transfer Payments

(dollars)	Estimates 1989-90	Forecast * 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Contributions				
Settlement				
Adjustment Assistance	60,942,000	50,967,000	41,377,747	38,784,448
Immigrant Settlement and Adaptation	7,957,000	7,954,000	5,065,239	4,500,319
Host Program	850,000	725,000	472,919	439,800
Total Contributions	69,749,000	59,646,000	46,915,905	43,724,567
Items not required				
Settlement				
Grant to the province of Quebec to provide income support to indigent refugee claimants landed under the Administrative Review and otherwise eligible for Adjustment Assistance contributions	-	-	4,453,000	2,600,000
Settlement Language Training Program	-	2,500,000	784,831	759,659
Designated Counsel	-	3,000,000	-	-
Total Items not required	-	5,500,000	5,237,831	3,359,659
Total Program	69,749,000	65,146,000	52,153,736	47,084,226

* The 1988-89 forecast is based on information available to management as of November 30, 1988.

4. Loans

Transportation Loan Program: Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons. Following the passage of Bill C-34 on December 19, 1986, the total amount authorized to be outstanding at any time has been increased to $90 million. As of September 30, 1988, there were 51,853 loans outstanding, amounting to $70.4 million. For fiscal year 1987-88, a total of 9,815 loans were made amounting to $18.4 million.

Actual usage is variable as it is dependent on the number of immigrants requiring assistance and the reimbursements during the year (see page 3-27). The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme.

5. Net Cost of Program

The 1989-90 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 28 provides details of other cost items. The revenues shown consist of recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 28: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Estimates 1988-89
Operating expenditures	174,556	122,404
Capital	387	1,983
Transfer Payments	69,749	69,836
Main Estimates	244,692	194,223
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	12,903	10,111
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	1,515	1,417
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	3,758	2,141
Accommodation at Canadian airports - from Transport Canada	2,140	1,618
Other services	354	316
Total program cost	265,362	209,826
Less: Revenues credited directly to the Consolidated Revenue Fund *	17,200	13,500
Estimated net program cost	248,162	196,326

* Excludes revenue of $7 million received by Department of External Affairs.

6. Revenue

Immigration has implemented user fees, with potential earnings in 1989-90 estimated at $24.2 million (including revenue of $7 million for the Department of External Affairs). Recorded volumes of immigrants indicate that these fees (see Figure 29) do not have the incidental effect of limiting access to Canada by legitimate visitors and immigrants.

Figure 29: Schedule of Fees

(dollars)	Current Fee $
Application for permanent residence	125
Application for employment authorization - one person	50
Entertainers (groups 2-14)	75
Application to extend visitor status	50
Verify/amend landing records - individual rate	25
- family rate	50

Also detention and removal costs are recovered from transportation companies, primarily airlines, that bring inadmissible persons to Canada. Potential earnings in 1989-90 are estimated at $0.7 million.

Figure 30: Revenue by Type

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Immigration User Fees				
Application for permanent residence	9,400	9,439	9,146	8,571
Application for employment authorization	5,000	5,021	4,583	4,225
Application to extend visitor status	1,800	1,838	1,983	1,798
Verify/amend landing records	300	311	337	316
	16,500*	16,609*	16,049*	14,910*
Obligations of Transportation Companies	700	646	718	645
	17,200	17,255	16,767	15,555

* Excludes revenue received by Department of External Affairs.

The revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Index - Immigration Program

Activity Structure, 3-11
Adjustment Assistance Program, 3-22, 3-24, 3-25
Administrative Review, 3-34, 3-40
Appeals, 3-21, 3-31
Backlog, 3-7, 3-17
Bills C-55 and C-84, 3-7, 3-11, 3-13, 3-27
Business Immigrants, 3-8, 3-40
Business Immigration, 3-7, 3-37
Canada Immigration Centres, 3-15, 3-24
Cases Presented, 3-19, 3-20, 3-21
Categories of Immigrants, 3-7
Control and Enforcement, 3-7, 3-18, 3-38
Cost Recovery, 3-39, 3-46
Designated Class, 3-8, 3-22, 3-40
Designated Counsel, 3-25, 3-27
Detention and Removal, 3-17, 3-28, 3-31, 3-46
Detention Review Hearings, 3-30, 3-31
Document Examination, 3-7
Entrepreneurs, 3-8, 3-37
Extensions and Authorizations, 3-20
Family Class, 3-8, 3-38, 3-40
Federal-Provincial Relations, 3-38
Field Operational Support System (FOSS), 3-39
Financial Requirements by Object, 3-41
Foreign Academics, 3-38
Foreign Students, 3-8
Grants and Contributions, 3-6, 3-44
Health and Welfare Canada, 3-38
Host Program for Refugee Settlement, 3-22, 3-24, 3-26
Humanitarian Class, 3-8, 3-40
Immigrant Settlement and Adaptation Program, 3-22, 3-26
Immigrant Selection, 3-12, 3-38
Immigration Levels, 3-8, 3-40
Inquiries, 3-30
Investigations, 3-19
Investor Program, 3-37
Job Finding Clubs, 3-24
Landings, 3-8
Language Training, 3-24, 3-26
Operational Management, 3-15, 3-18
Organization Structure, 3-11
Personnel Requirements, 3-42
Population Size, 3-13
Ports of Entry, 3-17, 3-19
Preventive Enforcement, 3-17
Program Delivery, 3-15, 3-17, 3-18

Reception Houses, 3-24
Refugee Claimants Landed in Quebec, 3-27
Refugee Claims Backlog, 3-17
Refugee Determination System, 3-7, 3-17, 3-30, 3-31
Refugee Hearings, 3-30, 3-31
Refugees, 3-7, 3-13, 3-19, 3-22, 3-24, 3-30, 3-31, 3-40
Removals, 3-19, 3-20
Removal Units, 3-7, 3-17
Retirees, 3-8, 3-40
Secondary Examinations, 3-19
Section 20(1) Reports, 3-19, 3-20
Selected Workers, 3-8, 3-40
Self-employed Immigrants, 3-8, 3-37
Settlement Language Training Program, 3-26
Task Force on Security and Enforcement, 3-18
Training of Staff, 3-7, 3-17
Transfer Payments, 3-44
Transportation Loan Program, 3-23, 3-27, 3-44
Visa Policy, 3-18
Visitors, 3-20

Corporate and Special Services Program

1989-90
Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 4-4
B. Use of 1987-88 Authorities 4-6

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance 4-7
B. Financial Summaries 4-9
C. Program Profile 4-11
   1. Introduction 4-11
   2. Mandate 4-11
   3. Objective 4-11
   4. Program Organization for Delivery 4-11
   5. External Factors Influencing the Program 4-13
   6. Program Effectiveness 4-14

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration 4-15
B. Commission Management and Administration 4-20
C. Systems and Procedures 4-27
D. Canada Employment and Immigration Advisory Council 4-32

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources 4-34
   1. Financial Requirements by Object 4-34
   2. Personnel Requirements 4-35
   3. Net Cost of Program 4-37
B. Change in Systems and Procedures Activity Structure 4-38

Index 4-39

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 * Main Estimates
	Corporate and Special Services Program		
1	Program expenditures	51,240	41,592
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	48	46
(S)	Supplementary retirement benefits - Annuities agents pensions		35
(S)	Contributions to employee benefit plans	18,647	19,186
	Total Program	69,935	60,859

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Corporate and Special Services Program	
1	Corporate and Special Services - Program expenditures	51,240,200

* See note on page 4-5.

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates						1988-89 Main Estimates
		Budgetary				Total	
	Person-years	Operating	Capital	Sub-total	Less: Revenues credited to the vote		
Departmental Management and Administration	386	26,957	176	27,133	14,831	12,302	12,145
Commission Management and Administration	2,397	261,736	2,758	264,494	214,939	49,555	38,413
Systems and Procedures	366	25,886	535	26,421	18,547	7,874	7,024
Administration of Government Annuities*	-	-	-	-	-	-	3,090
Administration of Social Insurance Numbers*	-	-	-	-	-	-	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	698	1	699	496	203	187
	3,158	315,277	3,470	318,747	248,813	69,934	60,859
1988-89 Authorized Person-Years	3,437						

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor-in-Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

* The Social Insurance Number and Annuities activities are being transferred in 1989-90 from CSS to the Employment and Insurance Program (Unemployment Insurance activity). The above numbers have not been restated to reflect these changes. For details of these changes, see Figures 35 and 36 on pages 2-70 and 2-71.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Corporate and Special Services Program			
1	Program expenditures	7,558,500	11,641,789	9,654,000
5	Program expenditures	28,704,000	44,806,313	34,045,486
6	Pursuant to Section 18 of the Financial Administration Act, to write off debts due Her Majesty in Right of Canada amounting in aggregate to $37,255.81 in regards to Government Annuities Accounts overpayments - To authorize the transfer of $37,255 from Employment and Immigration Vote 25, Appropriation Act No. 3, 1987-88 for purposes of this Vote	-	37,256	37,256
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	39,530	41,984	41,984
(S)	Supplementary retirement benefits - Annuities agents pensions	35,000	34,535	34,535
(S)	Contributions to employee benefit plans	17,980,000	19,351,000	19,351,000
	Total Program - Budgetary	54,317,030	75,912,877	63,164,261

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

Departmental Management and Administration

Plans for Strategic Policy and Planning in 1989-90 include the continuing analysis and evaluation of Human Resource Development Programs and of results of the Labour Market Activity Survey (see page 4-17).

Surveys on the volumes or types of training available in Canada and an analysis of the impact of various labour market issues on specific groups of workers were completed (see page 4-17).

In the area of Public Affairs, plans for 1989-90 include the following priorities: support of the Ministers in the fulfillment of their communications mandate, by providing the results of public opinion research, advice and counsel on CEIC/D policy development, and effective communications planning, production, distribution and evaluation; and determination and provision of those communication tools which will inform and educate staff, clients and the public about CEIC/D's policies, programs and services, in an accurate, complete, objective, timely, relevant and understandable manner (see page 4-18).

In addition Public Affairs plans to deliver media relations training to CEIC/D spokespersons; provide communications support for various Immigration initiatives; solicit corporate sponsors to support initiatives regarding youth; implement an internal communications policy and strategy; and promote corporate recognition and rewards initiatives (see page 4-18).

Recent achievements include media relations activities concerning the arrival of refugees in Halifax, the sponsoring of a TV Ontario series in French on immigration, a national campaign to promote Canada Career Week on Youth, and production of youth-oriented publications.

Commission Management and Administration

During 1989-90, Financial Services plans to enhance the existing automated systems that support the provision of financial services both to CEIC/D as a whole and to specific Programs (see page 4-24).

Recent achievements include the development and implementation of interfaces between the automated information systems of CEIC/D's various Programs and EIIS - the Employment and Immigration Information System; these interfaces are helping to minimize the task of collecting performance data manually at local offices.

For Personnel Services, plans for 1989-90 include the provision of development tools for enhancing leadership skills; improvements in the quality of service, through more effective communication; and the streamlining of systems and procedures (see page 4-24).

Strategies to counteract the negative impacts of downsizing on long-term employment equity targets within CEIC/D have been implemented by Personnel Services (see page 4-25).

In 1989-90 Administrative Services will undertake a review of accommodation and space standards for local offices; an assessment of the feasibility of expanding the telephone enquiry service provided to claimants by Unemployment Insurance (UI) Telecentres; to secure space and furnish five additional Canada Immigration Centres at different locations across the country; and work in conjunction with Public Works Canada to acquire ground floor space for local offices (see page 4-25).

Accommodation at local offices has been improved, rendering them more functional; and UI Telecentres for claimants have been established in 28 locations across the country.

Systems and Procedures

During 1989-90, Systems and Procedures will continue installation of computer equipment and development and implementation of computer systems to support program delivery for Immigration, Unemployment Insurance, National Employment Services, and the Canadian Jobs Strategy. Enhancement of computer systems in service areas such as personnel management will also continue (see pages 4-29 and 4-30).

Computer systems to support the Unemployment Insurance Administrative Improvements, the Immigration Program and the newly created Immigration and Refugee Board have been recently developed and implemented (see page 4-30).

B. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90			Forecast * 1988-89			Actuals * 1987-88	Actuals * 1986-87
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Net expenditure	Net expenditure
Departmental Management and Administration	27,134	14,831	12,303	27,119	14,893	12,226	12,464	12,158
Commission Management and Administration	264,494	214,939	49,555	259,511	207,026	52,485	41,645	40,968
Systems and Procedures	26,421	18,547	7,874	25,986	18,798	7,188	6,505	6,747
Canada Employment and Immigration Advisory Council	699	496	203	687	500	187	323	214
Total Program	318,748	248,813	69,935	313,303	241,217	72,086	60,937	60,087
Person-years	3,158	-	3,158	3,324	-	3,324	3,460	3,484

* The numbers have been restated for previous years to reflect the transfer in 1989-90 of the Social Insurance Number and Annuities activities from the Corporate and Special Services Program to the Employment and Insurance Program. For details on person-years see page 4-35.

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $2.2 million or 3% lower than the 1988-89 forecast expenditures. The decrease is primarily due to the fact that start-up costs for the new refugee determination system are not required in 1989-90, a decrease that was only partially offset by an increase in the costs of common services. Additional details are provided by activity in Section II on pages 4-16, 4-22 and 4-29.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1988) is $11.2 million or 18% higher than the 1988-89 Main Estimates of $60.9 million (see Spending Authorities, page 4-5). The difference is primarily due to an increase in operating costs for Immigration accommodations, which was partially offset by the transfer of the SIN and Annuities activities from CSS to the Employment and Insurance Program. Additional details are provided by activity in Section II on pages 4-16, 4-22 and 4-29.

Figure 2: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88						
	Actual*			Main Estimates*			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the UI Account	Net expenditure	Change in net expenditure
Departmental Management and Administration	28,654	16,190	12,464	25,698	15,528	10,170	2,294
Commission Management and Administration	249,823	208,178	41,645	234,752	200,517	34,235	7,410
Systems and Procedures	25,007	18,502	6,505	25,562	18,865	6,697	(192)
Employment and Immigration Advisory Council	1,070	747	323	674	497	177	146
	304,554	243,617	60,937	286,686	235,407	51,279	9,658
Person-Years	3,460	-	3,460	3,257	-	3,257	203

* The 1987-88 Actuals and Main Estimates have been restated to reflect the transfer of the Social Insurance Number and Annuities activities from CSS to the Employment and Insurance Program (Unemployment Insurance activity). See Figure 36 on page 2-71.

Explanation of Change: There was a $9.7 million or 19% increase in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 203 additional person-years). The increase is primarily due to a realignment of resources within CEIC/D. Further details are provided in Section II on pages 4-17, 4-23, 4-29 and 4-33.

C. Program Profile

1. Introduction

Until 1989-90 the CSS Program consisted of the following activities: Departmental Management and Administration, Commission Management and Administration, Systems and Procedures, Administration of Government Annuities, Administration of Social Insurance Numbers, and the Canada Employment and Immigration Advisory Council. In 1989-90 the Annuities and Social Insurance Numbers activities are being transferred to the Unemployment Insurance activity of the Employment and Insurance Program.

2. Mandate

The Department was created under the Employment and Immigration Reorganization Act, which was given assent on August 5, 1977. This statute also created the Canada Employment and Immigration Commission.

3. Objective

The objective of the CSS Program is to ensure the development and implementation of policies and programs and provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration to carry out its mission and to provide for such other functions allocated to it.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: As of 1989-90, the Program will be composed of four activities which reflect the sub-objectives of the Program (see Figure 3). Each activity is further subdivided to refine the operations of the Program. For more details about the activities, refer to Section II.

Organization Structure: Figure 4 relates the Program's organizational structure to its activities and the resources required for 1989-90.

Figure 3: Activity Structure

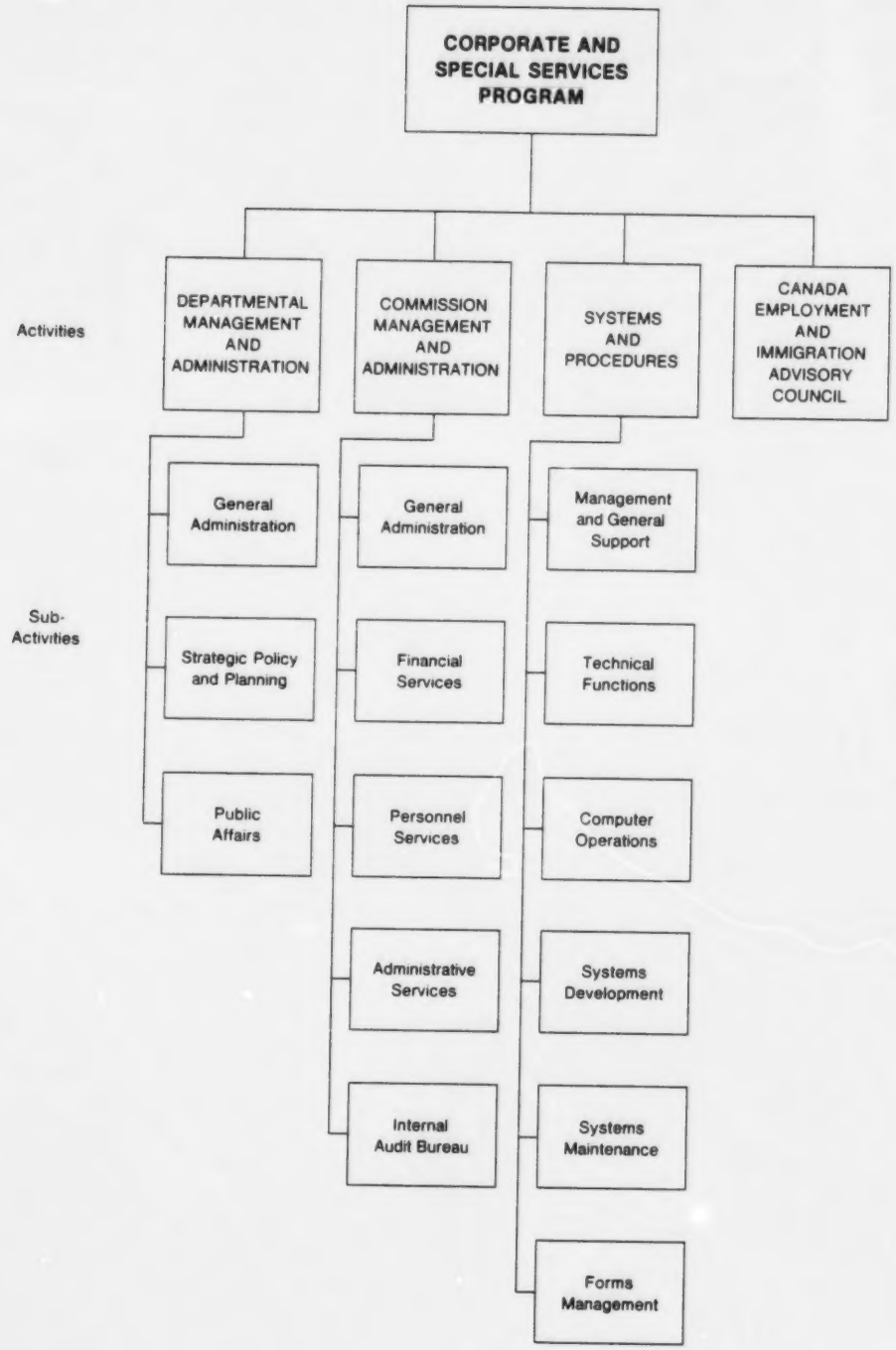

Figure 4: 1989-90 Resources by Organization and Activity (thousands of dollars)

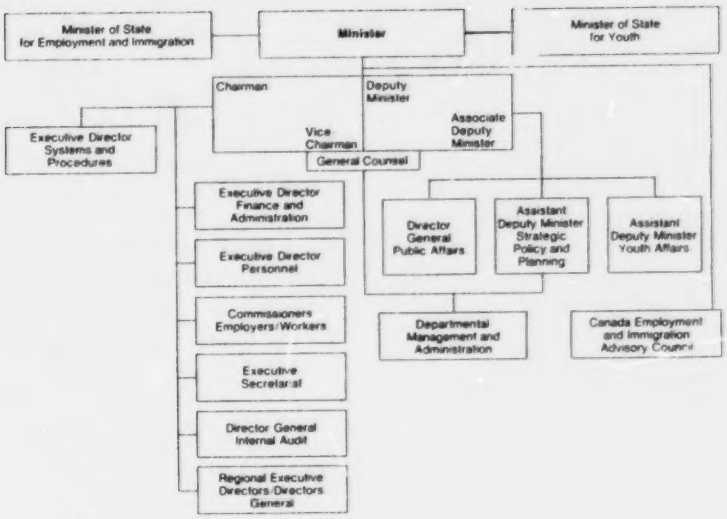

ACTIVITIES						Activity Total
Departmental Management and Administration	(386 P-Y)			27,134		27,134
Commission Management and Administration	(2,397 P-Y)		284,494			284,494
Systems and Procedures	(366 P-Y)	26,421				26,421
Canada Employment and Immigration Advisory Council	(9 P-Y)				699	699
PROGRAM TOTAL	3,158	26,421	284,494	27,134	699	318,748

5. External Factors Influencing the Program

In general, the planning perspective for 1989-90 will be similar to that of the previous year.

The prime focus in the area of research and policy analysis will continue to be in identifying trends and developing policies and program responses to the major changes taking place in the labour market, as Canada adjusts to new technologies, demographic shifts, altered trading patterns, and increased international competition.

Providing improved service in a climate of continuing resource restraint will place increased importance on the development and implementation of better management practices, as well as enhanced automated operational support systems to assist managers in performing their roles. Implementing such improvements at local offices will be a main focus for 1989-90. The progressive implementation, enhancement and integration of automated service delivery and support systems throughout each of CEIC/D's program areas will be emphasized.

Emphasis will also be placed on the development and implementation of communications tools to better inform the public and staff about CEIC/D's policies, programs and services.

As always, continuing liaison, communication and dialogue with the provinces and territories will be essential to enhance complementarity and harmonization of services, and to assist in coordination and beneficial implementation of federal government policies. Intergovernmental activity in 1989-90 will include the negotiation and monitoring of federal-provincial/territorial arrangements with respect to training, immigration, and social assistance recipients.

The maintenance and strengthening of CEIC/D links with business and labour are also essential dimensions of the overall planning perspective.

6. Program Effectiveness

The overall impact and effectiveness of the CSS Program is measured by the level and quality of service provided to the operating programs of CEIC/D through the various administrative and support activities of this Program.

CSS Program services are assessed directly through the CEIC/D Planning and Accountability Process (P&AP). This process ensures management accountability and provides continuous review, assessment, evaluation and direction for any necessary corrective action by managers and senior executives through development, implementation, reporting and evaluation of management contracts; and conducting internal audits and reviews.

In addition, there is provision in the P&AP for indirect general assessment of the CSS Program on a periodic basis through evaluations of other CEIC/D Programs.

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration

Objective

The objective of the Departmental Management and Administration activity is to develop, manage, administer, coordinate and review the policies, priorities and programs of Employment and Immigration Canada, to ensure that federal labour market, income-related and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals; and to provide information to the public in an effective and efficient manner.

Description

The Departmental Management and Administration Activity includes the Minister's office, the offices of the Ministers of State, the offices of the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services, Strategic Policy and Planning, Public Affairs, and Youth Affairs, and is composed of the following three sub-activities.

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Ministers of State, the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services and Youth Affairs.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning performs research and policy analysis to ensure that federal labour market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals.

Public Affairs: The Public Affairs Branch plans, coordinates, operates and evaluates CEIC/D communications activities, in the areas of communications planning, issues management, public opinion research, promotion, information, media relations, publishing and advertising. The Branch informs the public about CEIC/D policy and programs related to Immigration, Unemployment Insurance, Youth, the Canadian Jobs Strategy and National Employment Services.

Financial Summaries

The Departmental Management and Administration activity accounts for approximately 9% of the 1989-90 CSS Program gross financial requirements and 12% of the total person-years. It accounts for 13% of the personnel costs and 9% of the total operating funds of the Program.

In 1989-90 personnel costs will account for 78% of the gross activity expenditures, transportation and communications for 3%, professional and special services for 14%, and capital and other operating costs for 5%.

Figure 5: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	8,114	109	8,463	158	10,292	152	10,036	162
Strategic Policy and Planning	10,569	126	10,538	130	9,301	129	9,444	154
Public Affairs	8,451	151	8,118	148	9,061	154	8,676	148
	27,134	386	27,119	436	28,654	435	28,156	464
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	14,831		14,893		16,190		15,998	
	12,303	386	12,226	436	12,464	435	12,158	464

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6 on page 5-14).

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $0.1 million or 1% higher than the 1988-89 forecast expenditures.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $0.1 million or less than 1% higher than the 1988-89 Main Estimates of $12.1 million (see Spending Authorities, page 4-5).

Figure 6: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	10,292	152	7,738	139	2,554	13
Strategic Policy and Planning	9,301	129	10,208	133	(907)	(4)
Public Affairs	9,061	154	7,752	151	1,309	3
	28,654	435	25,698	423	2,956	12
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	16,190		15,528		662	
	12,464	435	10,170	423	2,294	12

Explanation of Change: The $2.3 million or 23% increase in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 12 additional person-years) is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase in person-years (12) due to the hiring of students under Challenge '87;	0.2
• an increase due to a realignment of resources within CEIC/D;	0.9
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	1.9
• an increase in the recovery from the UI Account.	(0.7)

Performance Information and Resource Justification

Priorities: Strategic Policy and Planning will continue to develop and maintain appropriate data gathering and monitoring mechanisms to support and evaluate the success of various activities. Proposals for change can then be developed in the light of labour market trends:

- assessment of CJS programs has included an evaluation of the Job Development program which has been completed, and evaluation of the Job Entry program which will be completed later in 1989-90 (see page 2-31); the remaining CJS programs will be evaluated and findings will be available in 1990-91;

- under the Data and Monitoring component of CJS, major surveys were requested and conducted by Statistics Canada on the volume and types of training generally available in Canada, with specific emphasis on the characteristics of recent post-secondary school graduates; surveys also provided the data for new analytical work on labour market transitions and employment patterns;

- a Labour Market Activity Survey was conducted, which questioned individuals on their participation in the labour market and any difficulties they encountered; the purpose was to address labour market adjustment issues through this and other surveys; and

- a comprehensive evaluation of the National Employment Services (NES) activity was initiated in 1986-87 to review program effectiveness at the activity/sub-activity levels; draft evaluation reports have now been completed and an

Overview Report summarizing the findings from the various technical studies will be available later in 1989 (see page 2-46).

Public Affairs has established the following significant priorities for 1989-90:

- the conducting of public opinion research to identify the awareness, understanding, attitudes and concerns of the general public and specific target audiences concerning issues of importance to CEIC/D; such research is used in developing and communicating CEIC/D program and policy initiatives; it is of continuing importance in assisting the Ministers to fulfill their communications mandate;

- a recently-developed media relations training program will be delivered to CEIC/D spokespersons;

- communications support will be provided to the Immigration Program in its community liaison and public education activities such as the Alberta Immigration Week; in addition, there will be more attention paid to ethnic media and production of client material in third languages;

- in conjunction with Youth Affairs, Public Affairs will solicit corporate sponsors to help implement national, regional and community-based campaigns to promote Canada Career Week events for youth;

- a recently-developed internal communications policy and an accompanying strategy for its implementation will take effect with the use of communications tools that will inform and educate staff, about CEIC/D's policies, programs and services;

- efforts to promote CEIC/D recognition and rewards initiatives will include the provision of information on CEIC/D's Performance Review and Appraisal Process task group and how to apply for the outstanding team award;

- work will continue in conjunction with managers and staff on the forging of a corporate identity, including concepts for a CEIC/D slogan; and

- the development of a framework for implementation at CEIC/D of the June 1988 Government Communications Policy will also continue.

Performance Information: The following ratios are used to assess the efficiency of this activity. Figures 7 and 8 show the ratio of Departmental Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 7: Relationship of Departmental Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

(person-years)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Departmental Management and Administration	386	436	435	464
Total CEIC/D	24,362	25,291	25,267	25,815
Percentage of total	1.6	1.7	1.7	1.8

Figure 8: Relationship of Departmental Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Departmental Management and Administration	27,134	27,119	28,654	29,156
Total CEIC/D	1,391,416	1,349,335	1,297,257	1,265,911
Percentage of total	2.0	2.0	2.2	2.2

* Excludes transfer payments, the Government Contribution to the UI Account, the Outreach Program, and the Diagnostic Services Program.

B. Commission Management and Administration

Objective

The objective of the Commission Management and Administration activity is to provide effective and timely management, administration and operational support to the programs of the Commission in accordance with the policies, directives, standards and level of service approved by CEIC/D and the central agencies.

Description

The function of the Commission Management and Administration activity is to provide a variety of management, operational and administrative services within the overall objective of the CSS Program. Results obtained through the provision of these services contribute to policy and program development and implementation by CSS.

The activity is composed of the following five sub-activities.

General Administration: This sub-activity essentially involves services to facilitate and support the collective work of CEIC/D senior management, and incorporates the offices of the Commissionners for Workers and Employers, the regional Executive Directors and Directors General, and the Executive Secretariat.

Financial Services: Within this sub-activity departmental operational planning documents are analysed to ensure that resource needs have been clearly defined, assigned costs are substantiated to enable management to make effective decisions regarding future financial requirements. CEIC/D financial expenditures and operational results are analysed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at national headquarters and regional offices. In addition, financial policies, systems and procedures are monitored and evaluated continually to assess their appropriateness and effectiveness, and new systems and procedures are developed or existing systems modified to eliminate deficiencies.

Personnel Services: Within this sub-activity appropriate personnel policies, practices and procedures are developed including those related to human resource planning, staff relations, staffing and classification; training and development of staff and counselling services; official languages; pay and benefits; data management; employment equity; organization design and development; and management category services.

Administrative Services: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management in the areas of materiel, facilities, directives, recorded information management and telecommunications.

Internal Audit Bureau: This includes the appropriate planning, development, conduct and management of audit assignments to ensure identification of problem areas and adequate recommendations for resolution.

Financial Summaries

The Commission Management and Administration activity accounts for approximately 83% of the 1989-90 CSS Program gross financial requirements and 76% of the total person-years. It accounts for 75% of the personnel costs and 83% of the total operating funds of the Program.

In 1989-90 personnel costs will account for 45% of the gross activity expenditures, transportation and communications 6%, professional and special services 7%, rental of buildings 32%, purchased repairs and upkeep 3%, and capital and other operating costs 7%.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	16,248	262	18,419	354	19,699	367	18,179	380
Financial Services	75,669	951	74,128	988	66,522	961	65,314	1,008
Personnel Services	30,067	631	28,425	607	33,570	687	30,398	636
Administrative Services	137,647	498	133,697	498	125,086	538	131,684	538
Internal Audit Bureau	4,863	55	4,842	56	4,946	61	4,445	58
	264,494	2,397	259,511	2,503	249,823	2,614	250,020	2,620
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	214,939		207,026		208,178		209,052	
	49,555	2,397	52,485	2,503	41,645	2,614	40,968	2,620

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6 on page 5-14).

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $2.9 million or 6% lower than the 1988-89 forecast expenditures. The decrease is primarily due to the following items:

	($ millions)
• a decrease related to the fact that start-up costs for the new refugee determination system were not required in 1989-90;	(12.6)
• an increase in Common Services costs payable to Public Works Canada ($7,917,000), Treasury Board ($2,569,000) and a decrease to Supply and Services ($719,000);	9.7
• an increase in resources related to Refugee Backlog Clearance;	6.6
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plans due to contractual agreements;	2.7
• a decrease in resources associated with the government's public service streamlining (36 person-years);	(1.3)
• a decrease related to the exclusion of Challenge '88 in 1989-90 (28 person-years); and	(1.2)
• an increase in the recovery from the UI Account.	(7.9)

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $14.1 million or 37% higher than the 1988-89 Main Estimates of $38.4 million (see Spending Authorities, page 4-5). The difference is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase in resources allocated for Immigration accommodation (Supplementary Estimates);	12.6
• an increase due to the transfer of 10 person-years from Supply and Services Canada (Supplementary Estimates); and	0.3
• an increase in resources allocated for Challenge '88 (28 person-years).	1.2

Figure 10: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	19,699	367	16,672	281	3,027	86
Financial Services	66,522	961	69,472	991	(2,950)	(30)
Personnel Services	33,570	687	27,548	613	6,022	74
Administrative Services	125,086	538	116,235	500	8,851	38
Internal Audit Bureau	4,946	61	4,825	58	121	3
	249,823	2,614	234,752	2,443	15,071	171
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	208,178		200,517		7,661	
	41,645	2,614	34,235	2,443	7,410	171

Explanation of Change: The $7.4 million or 22% increase in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 171 additional person-years) is primarily due to the following items:

	($ millions)
• an increase due to a realignment of resources within CEIC/D (99 person-years);	8.3
• an increase in resources related to the incremental resources for Canadian Jobs Strategy (33 person-years);	0.9
• an increase in salaries and wages, and employee benefit plan requirements due to contractual agreements;	3.3
• an increase in resources allocated for Challenge '87 (39 person-years);	0.7
• an increase in resource requirements for accommodation, resulting from higher numbers of refugee claimants (Supplementary Estimates); and	1.5
• an increase in the recovery from the UI Account.	(7.7)

Performance Information and Resource Justification

Priorities: Financial Services has identified the following priorities for 1989-90:

- to more effectively capture data on financial transactions at local offices by consolidating and enhancing decentralized accounting through the Employment and Immigration Information System (EIIS);

- to implement an on-line recovery system to assist UI overpayment units in increasing the overall efficiency of the collection process through the automation of manual records;

- to establish new policies and procedures for Immigration Programs Accounts Receivable - a system to process outstanding Immigration transportation loans;

- to implement a national automated tape transfer system which will eliminate duplicate data capture at Supply and Services Canada and to improve CEIC/D's cheque issue service to clients; and

- to integrate the Canadian Jobs Strategy on-line system with EIIS to eliminate the duplication of financial data at local offices.

Personnel Services has identified the following priorities for 1989-90:

- to implement recommendations which focus on supporting the evolving role of CEIC/D managers, arising from the Management Recruitment, Development and Training Task Group;

- to develop an implementation strategy for CEIC/D in compliance with the new Official Languages Act and Regulations, to ensure that obligations in the area of service to the public are met; and

- to conduct surveys that assess the effectiveness of the implementation of the Philosophy of Management within CEIC/D.

Recent achievements include implementation of

- strategies to counteract the negative impacts of downsizing on designated groups within CEIC/D; they included active marketing and placement services for members of designated groups, increased use of developmental programs, increased retention strategies, and an emphasis on self-identification, with the net result of an increase in the presence of Aboriginal people (3.5%) and people with disabilities (11%) in CEIC/D;

- the Administrative Reform of Staffing, a project undertaken jointly by CEIC/D and the Public Service Commission in 1986-87 to streamline and simplify the staffing process; 90% of its recommendations have been implemented, and in 1989-90 staffing authority will be further delegated to line management in accordance with the project's recommendations;

- the continuation of the Employment Maintenance Program (EMP), which succeeded in minimizing the impact of reductions in person-years on affected indeterminate staff (EMP aims to ensure that CEIC/D indeterminate employees affected by downsizing or reorganization are provided with the fullest possible measure of continuing employment protection); and

- a review of CEIC/D's approximately 12,800 positions in the Program Management (PM) group, undertaken in the light of the new classification plan proposed by Treasury Board, to ensure the equitable treatment of all PM positions in relation to other positions in the department.

Administrative Services has identified the following priorities for 1989-90:

- to assess the feasibility of expanding the service provided to Unemployment Insurance (UI) claimants through newly-introduced UI Telecentres and/or the expansion of existing UI Telecentres; the enhanced service would provide claimants with a toll-free service for calls originating beyond the local calling area; and

- to initiate a review of accommodation and space standards at local offices in line with the Memorandum of Understanding between CEIC/D and Treasury Board on Increased Ministerial Authority and Accountability; implementation of these standards would be effected upon acceptance by Treasury Board.

Recent achievements include the continued enhancement of accommodation at local offices, which will have a continuing impact in 1989-90. In particular, an assessment will be done to determine the impact of the introduction of computerized systems on future furniture requirements.

During 1989-90 the Internal Audit Bureau will place special emphasis on

- auditing changes in activities that will result from a Memorandum of Understanding between CEIC/D and Treasury Board regarding Increased Ministerial Authority and Accountability;

- the implementation of the Government Internal Audit Plan and assistance to the Office of the Comptroller General in ensuring that the government meets its priorities at the same time as meeting departmental needs; and

- the critical examination of all CEIC/D auditing activities to make them more meaningful to the decision-making process.

Recent achievements include the conducting of 16 of 21 audits as planned in 1987-88 (three were deferred and two were cancelled); the emergence of issues of importance to CEIC/D senior management and Treasury Board necessitated the addition of nine audits to the original plan.

Performance Information: The following ratios are used to assess the efficiency of this activity. Figures 11 and 12 show the ratio of Commission Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 11: Relationship of Commission Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

(person-years)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Commission Management and Administration	2,397	2,503	2,614	2,620
Total CEIC/D	24,362	25,291	25,267	25,815
Percentage of total	9.8	9.9	10.3	10.1

Figure 12: Relationship of Commission Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Commission Management and Administration	264,494	259,511	249,823	250,020
Total CEIC/D	1,391,416	1,349,335	1,297,257	1,265,911
Percentage of total	19.0	19.2	19.3	19.8

* Excludes transfer payments, the Government Contribution to the UI Account, the Outreach Program, and the Diagnostic Services program.

C. Systems and Procedures

Objective

The objective of the Systems and Procedures activity is to design, develop, advise on, implement, provide and maintain efficient systems, procedures, and management tools and techniques in support of CEIC/D program and service objectives.

Description

The Systems and Procedures activity is composed of the following six sub-activities.

Management and General Support: This sub-activity provides the management and general support for the design, development and implementation of CEIC/D computer systems, including national headquarters (NHQ) computer operations, in support of the Commission/Department's programs. It includes the Executive Director, Systems and Procedures, all Directors General, and all Directors and Chiefs reporting directly to a Director General or above.

Technical Functions: This sub-activity includes the design, selection and acquisition of all CEIC/D computer hardware configurations, computer software, and data communications networks. Also included is work related to defining, selecting and acquiring all computer bureaux services, defining systems and programming standards and providing technical guidance and training to users of CEIC/D's EDP facilities.

Computer Operations: Within this sub-activity, the NHQ Data Centre is operated, and computer hardware is provided along with technical support for operating software and telecommunications. Also included are the development and coordination of EDP security standards, the development of EDP policies and procedures, and the monitoring of CEIC/D's Regional Computer Centres.

Systems Development: Within this sub-activity the following activities are conducted on a project-related basis for new CEIC/D computer systems supporting the Commission/Department's programs: work studies, feasibility studies, system design, programming, testing, and systems implementation and evaluation.

Systems Maintenance: This sub-activity includes the maintenance on a project-related basis of all operational CEIC/D computer systems supporting the Commission/Department's programs.

Forms Management: This activity includes the design and management of CEIC/D forms at NHQ.

Due to extensive automation in the delivery of service to the public in both aspects of the Employment and Insurance Program there is a correspondingly high degree of integration. Thus Systems and Procedures not only has direct responsibility for headquarters' EDP and telecommunications activities and the associated clerical systems, but also advises and provides technological and functional support to the regional elements of the Employment and Insurance Program. This ensures efficient use of EDP and program resources for automated delivery of service to the public.

Financial Summaries

The Systems and Procedures activity accounts for approximately 8% of the 1989-90 CSS Program gross financial requirements and 12% of the total person-years. It accounts for 12% of the personnel costs and 8% of the total operating funds of the Program.

In 1989-90 personnel costs will account for 74% of the gross activity expenditures, professional and special services 6%, rental of office equipment 5%, and capital and other operating costs 15%.

Figure 13: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual [1] 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and General Support	2,978	51	2,934	64	3,329	59	3,976	61
Technical Functions	2,400	30	1,779	28	3,188	32	1,881	33
Computer Operations	11,455	112	8,310	108	8,247	110	8,523	113
Systems Development	5,788	90	9,445	94	5,265	102	4,882	80
Systems Maintenance	3,307	73	3,104	72	4,405	89	4,820	94
Forms Management	493	10	414	10	573	10	550	11
	26,421	366	25,986	376	25,007	402	24,632	392
Less: Recoverable expenditures from the UI Account [2]	18,547		18,798		18,502		17,885	
	7,874	366	7,188	376	6,505	402	6,747	392

1. A reorganization of the Systems and Procedures activity was conducted in 1987-88 (see Figures 23 and 24, page 4-38). Here the 1986-87 Actuals have been restated to reflect the new structure.

2. Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6 on page 5-14).

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are $0.7 million or 10% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to an increase in salaries and wages and employee benefit plans due to contractual agreements and to resources approved for the Refugee Backlog Clearance.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $0.2 million or 3% higher than the 1988-89 Main Estimates of $7.0 million (see Spending Authorities, page 4-5).

Figure 14: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and General Support	3,329	59	3,719	60	(390)	(1)
Technical Functions	3,188	32	2,502	32	686	-
Computer Operations	8,247	110	8,221	104	26	6
Systems Development	5,265	102	5,187	86	78	16
Systems Maintenance	4,405	89	5,441	90	(1,036)	(1)
Forms Management	573	10	492	10	81	-
	25,007	402	25,562	382	(555)	20
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	18,502		18,865		(363)	
	6,505	402	6,697	382	(192)	20

Explanation of Change: The $0.2 million or 3% decrease in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates (and 20 additional person-years) is primarily due to a decrease in System Maintenance costs (and 20 additional person-years for research and development, and productivity initiatives).

Performance Information and Resource Justification

Priorities: The following priority is planned for 1989-90: assistance to the Unemployment Insurance (UI) activity through implementation of the Support System for Agents to automate the calculation of the insurable earnings and the amount of the claim (1989-90 costs: $14.4 million) as part of the overall implementation of UI Administrative Improvements. In addition, the Investigation and Control Case Management System will be introduced to allow investigation and

control officers to track the status of the potential overpayment cases they are pursuing (1989-90 cost: $1.7 million). These systems are expected to yield $20 million in savings to the UI Account.

The following significant projects will have a continuing impact in 1989-90:

- implementation and completion of automated support for the Canadian Jobs Strategy (CJS) in accordance with the CJS Systems Review and Streamlining Project (part of the CJS Task Force on Program Delivery);

- expansion of the National Employment Services System (NESS) to the non-metropolitan areas of Canada; NESS is a computerized inventory of worker clients and employer job-orders that has already been introduced in all major urban centres across the country;

- continuation of a pilot study on the processing of machine-readable visas at Vancouver International Airport and in Hong Kong; the project was undertaken in cooperation with the Departments of External Affairs and Customs and Excise to reduce the usage of fraudulent visas by foreign travellers from high risk countries and, depending on the pilot results, will be extended to all ports of entry and overseas posts; and

- continued national implementation of the Regional Personnel Services System (an automated operational support system that facilitates personnel administration).

Recent achievements include

- installation of upgraded computer equipment in Ontario and Quebec in 1987-88, and in smaller regions in 1988-89, as part of Unemployment Insurance Administrative Improvements; the development and implementation of computer systems to support these improvements continued;

- installation of additional EDP hardware in Canada Immigration Centres to provide more efficient service delivery following passage of new immigration legislation in August 1988;

- development and delivery of a computer system for the newly created Immigration Refugee Board; and

- development of systems to help create reports to Parliament on implementation of the Employment Equity Act.

Performance Information: The following ratios are used to assess the efficiency of this activity. Figures 15 and 16 show the ratio of Systems and Procedures person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures.

Figure 15: Relationship of Systems and Procedures Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

(person-years)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Systems and Procedures	366	376	402	392
Total CEIC/D	24,362	25,291	25,267	25,815
Percentage of total	1.5	1.5	1.6	1.5

Figure 16: Relationship of Systems and Procedures Expenditures to Total CEIC/D Expenditures *

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Systems and Procedures	26,421	25,986	25,007	24,632
Total CEIC/D	1,391,416	1,349,335	1,297,257	1,265,911
Percentage of total	1.9	1.9	1.9	1.9

* Excludes transfer payments, the Government Contribution to the UI Account, the Outreach Program and the Diagnostic Services Program.

D. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

The objective of this activity is to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Description

The Council is a complementary and separate statutory public advisory body, parallel to the Commission and Department. The Council advises the Minister on all matters within CEIC/D's mandate. It receives direction from the Minister during the year.

The Council consists of a Chairman and 15 to 21 other members, to be appointed by the Governor-in-Council. The Chairman of the Council is directly responsible to the Minister.

The activity includes the cost of providing support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council, remunerating its members, and covering their expenses.

Financial Summaries

The Canada Employment and Immigration Advisory Council accounts for less than 1% of the 1989-90 CSS Program's gross financial requirements and total person-years.

In 1989-90 personnel costs will account for 57% of the gross activity expenditures. Capital and other operating costs account for 43%.

Figure 17: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	699	9	687	9	1,070	9	781	8
	699	9	687	9	1,070	9	781	8
Less: Recoverable expenditures from the UI Account*	496		500		747		567	
	203	9	187	9	323	9	214	8

* Costs associated with the administration of programs provided for under the UI Act (see Figure 6 on page 5-14).

Explanation of 1989-90 Estimates: The net financial requirements for 1989-90 are virtually the same as the 1988-89 forecast expenditures.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast is $0.2 million, unchanged from the 1988-89 Main Estimates (see Spending Authorities, on page 4-5).

Figure 18: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	1,070	9	674	9	396	-
	1,070	9	674	9	396	-
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	747		497		250	
	323	9	177	9	146	-

Explanation of Change: There is a $0.1 million increase in 1987-88 net expenditures over the 1987-88 Main Estimates. The variance is mainly due to additional costs resulting from complementary surveys initiated in 1987-88.

Performance Information: This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research analysis, consultation and report-writing. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. This program can include as many as six studies a year. The Minister is then required to table early in Fall the Council's report with their recommendations in Parliament.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 19: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Personnel				
Salaries and wages	120,346	119,848	123,755	120,671
Contributions to employee benefit plans	18,647	18,548	18,699	17,223
Other personnel costs	22,362	19,674	18,843	17,374
	161,355	158,070	161,297	155,268
Goods and services				
Transportation and communications	18,208	19,193	18,980	17,916
Information	3,237	3,144	2,412	2,646
Professional and special services	22,844	24,098	24,764	23,066
Rentals	96,219	87,914	79,236	82,325
Purchased repair and upkeep	9,279	9,285	6,027	8,409
Utilities, materials and supplies	3,106	2,789	5,441	5,970
All other expenditures	1,030	1,033	219	97
	153,923	147,456	137,079	140,429
Total operating	315,278	305,526	298,376	295,697
Capital - Acquisition of machinery and equipment	3,470	7,777	6,178	7,892
	318,748	313,303	304,554	303,589
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	248,813	241,217	243,617	243,502
Total expenditures (net)	69,935	72,086	60,937	60,087

2. Personnel Requirements

The CSS Program personnel costs of $161.4 million account for 51% of the total operating expenditures of the Program. This includes the statutory contributions to employee benefit plans.

Figure 20: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Authorized Person-Years - Controlled by Treasury Board				
Departmental Management and Administration	386	424	423	442
Commission Management and Administration	2,397	2,458	2,575	2,589
Systems and Procedures	366	376	402	392
Canada Employment and Immigration Advisory Council	9	9	9	8
	3,158	3,267	3,409	3,431
Other Person-Years - Not Controlled by Treasury Board *				
Departmental Management and Administration	30	12	12	22
Commission Management and Administration	-	45	39	31
	3,188	3,324	3,460	3,484

* The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 represent Ministers' exempt staff and Governor-in-Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board. The figures for 1988-89 and prior years represent the number of person-years used under the Challenge programs.

Figure 21: Details of Personnel Requirements*

	Person-Years				Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88	86-87		
A. TB-controlled						
Management	84	79	83	86	56,200-123,400	77,299
Other	-	21	20	20	0- 91,800	-
Scientific and Professional						
Economics, Sociology and Statistics	73	76	79	77	16,185- 77,100	55,030
Education	1	2	2	2	15,334- 80,700	
Library Science	7	7	7	7	22,042- 52,255	38,164
Psychology	1	1	1	1	26,434- 61,561	
Administrative and Foreign Service						
Administrative Services	426	443	463	475	15,178- 64,300	41,506
Computer Systems Administration	198	203	213	200	21,587- 70,665	45,430
Financial Administration	252	242	253	255	14,100- 63,177	45,781
Information Services	77	79	82	90	15,055- 64,300	44,535
Organization and Methods	102	95	99	98	15,395- 64,300	42,718
Personnel Administration	232	218	228	234	14,737- 60,493	44,557
Program Administration	220	209	218	209	15,178- 64,300	40,447
Purchasing and Supply	29	31	32	30	14,155- 64,300	38,630
Technical						
Drafting and Illustration	4	5	5	5	17,248- 44,693	31,000
General Technical	10	10	10	9	14,009- 61,735	39,704
Social Science Support	23	24	26	25	14,009- 64,044	38,013
Administrative Support						
Communications	10	9	9	11	17,034- 35,284	26,225
Data Processing	61	86	90	60	14,912- 41,166	28,022
Clerical and Regulatory	1,124	1,213	1,270	1,292	14,338- 35,194	24,268
Secretarial, Stenographic & Typing	204	196	199	222	14,210- 35,419	24,689
Operational						
General Labour and Trades	5	4	6	7	17,281- 43,181	27,227
General Services	15	14	14	16	14,755- 44,350	23,184
B. Non-controlled						
Other	30	57	51	53	0-147,700	47,988

* The person-year columns display the forecast distribution of the authorized and the non-controlled person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The 1989-90 Estimates for the Corporate and Special Services Program include only those expenditures to be charged to CEIC/D voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Figure 22 provides details of other cost items.

Figure 22: Net Cost of the Program

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Estimates 1988-89*
Operating expenditures	315,278	296,991
Capital	3,470	1,995
	318,748	298,986
Less: Recoverable expenditures from the UI Account	248,813	241,217
Net Expenditures - Main Estimates	69,935	57,769
Services received without charge		
Accommodation - from Public Works Canada	4,100	3,453
Cheque issue services - from Supply and Services Canada	481	483
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs - from Treasury Board Secretariat	1,039	730
Other services	112	108
Total program cost	75,667	62,543
Less: Revenues	-	-
Estimated net program cost	75,667	62,543

* The figures have been restated to reflect the transfer of the Social Insurance Number and Government Annuities activities to the Employment and Insurance Program.

B. Change in Systems and Procedures Activity Structure

In 1987-88, a reorganization of the Systems and Procedures activity was conducted. Figures 23 and 24 compare the old and the new structures for the 1987-88 Main Estimates.

Figure 23: 1987-88 Main Estimates Crosswalk (thousands of dollars)

OLD STRUCTURE \ NEW STRUCTURE	Management and General Support	Technical Functions	Computer Operations	Systems Development	Systems Maintenance	Forms Management	TOTAL
Management	1,259	234					1,493
Employment and Benefit Systems	620			1,935	3,230		5,785
Computer Operations	1,438	24	8,221				9,683
Management Consultative Services	82	49		659		492	1,282
Information Systems	320	2,195		2,593	2,211		7,319
TOTAL	3,719	2,502	8,221	5,187	5,441	492	25,562

Figure 24: 1987-88 Main Estimates Crosswalk (Person-Years)

OLD STRUCTURE \ NEW STRUCTURE	Management and General Support	Technical Functions	Computer Operations	Systems Development	Systems Maintenance	Forms Management	TOTAL
Management	20						20
Employment and Benefit Systems	7			42	57		106
Computer Operations	14		104				118
Management Consultative Services	7	1		6		10	24
Information Systems	12	31		38	33		114
TOTAL	60	32	104	86	90	10	382

Index - Corporate and Special Services Program

Accommodation, 4-25
Administrative Services, 4-20, 4-25
Administrative Reform of Staffing, 4-25
Annuities, 4-11
Canadian Jobs Strategy - Evaluation, 4-17
Computer Systems, 4-24, 4-30
Corporate Identity, 4-18
Designated Groups, 4-24
Employment and Immigration Information System (EIIS), 4-24
Employment Equity, 4-8
Employment Maintenance Program, 4-25
Financial Requirements by Object, 4-34
Financial Services, 4-20, 4-24
General Administration, 4-20
Immigration Programs Accounts Receivable, 4-24
Immigration Program - Communications Support, 4-18
Internal Audit Bureau, 4-12, 4-21, 4-25
Internal Communications, 4-18
Investigation and Control Case Management System, 4-29
Government Communications Policy, 4-18
Labour Market Activity Survey, 4-17
National Employment Services - Evaluation, 4-17
National Employment Services System (NESS), 4-30
Personnel Requirements, 4-35
Personnel Services, 4-20, 4-24
Planning and Accountability Process, 4-14
Public Affairs, 4-15, 4-18
Public Opinion Research, 4-18
Regional Personnel Services System (RPSS), 4-30
Social Insurance Numbers, 4-11
Strategic Policy and Planning, 4-15, 4-17
Support System for Agents, 4-29
UI Telecentres, 4-25
Youth Affairs, 4-18

Unemployment Insurance Account

1989-90

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account	5-4
B. Financial Summary	5-5
C. Highlights of Financial Changes	5-6
D. Financing Mechanism	5-7

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction	5-8
B. Description of Benefits	5-8
C. Financial Requirements	5-11
D. Environment	5-12

Section III
Administrative Costs

A. Introduction	5-13
B. Method of Calculation	5-13
C. Financial Requirements	5-15

Section IV
Government Contributions

A. Introduction	5-16
B. Description of Government Contributions	5-16
C. Financial Summary	5-17

Section V
Premium Revenue

A. Introduction	5-18
B. Financial Summary	5-18
C. Variables Affecting Premium Revenue	5-18

Section VI
Summary and Balance of the Account 5-20

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account has been established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program which provides temporary income support to unemployed workers while they seek employment or are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption of children. In 1987, an estimated 12.4 million Canadians contributed to the program, and there were approximately 3.1 million beneficiaries. For 1989, anticipated total revenues of $13,182 million will exceed projected total costs of $12,365 million by $818 million. The result will increase the cumulative surplus in the account to $1,246 million by the end of 1989.

2. Benefits

Benefits may be claimed for unemployment, sickness, maternity, paternity, adoption, or at age 65, and for work sharing, job creation and training. The benefit rate is calculated at 60% of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits is normally dependent upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant resides. Benefits are described more fully in Section II, pages 5-8 to 5-12.

3. Administration

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the UI Program, the administration of the program is shared between CEIC/D and the Department of National Revenue (Taxation) which is solely responsible for the collection of premium contributions and benefit repayments and for the decisions concerning insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are provided by the UI Account and financed through employee/employer premium contributions.

4. Government Contributions

The federal government contributes to the UI Program. Currently, government contributions consist of all regionally extended benefits (benefits that are extended in economic regions having unemployment rates in excess of 4.0 per cent); all extension benefits paid under Section 25 (job creation benefits) and Section 26 (training benefits); and net benefits (benefits less premiums collected) paid to

self-employed fishermen. However, when expenditures exceed revenues, additional requirements, defined as advances, are acquired from the Consolidated Revenue Fund. Advances, and associated interest, are repayable to the government.

5. Premium Contributions

Most employees under the age of 65 must contribute to the program. Premium contributions are determined based on the employee's insurable earnings which are his/her earnings up to a maximum. The premium rate, which is a percentage of the employee's insurable earnings, is set annually by the Commission. Employers contribute 1.4 times their employees' contributions. However, employers with approved wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, which are subsequently shared with their employees.

B. Financial Summary

The UI Account recorded on a calendar-year basis, as required by the UI Act, can be summarized as follows:

Figure 1: Summary of the UI Account *

(millions of dollars)	1989	1988	Change	1987	1986	1985
Benefit payments	11,599	10,852	747	10,441	10,514	10,227
Less:						
Overpayments and cancelled warrants	127	119	8	96	86	70
Benefit repayments	28	34	(6)	19	34	39
Net benefits	11,445	10,699	746	10,326	10,394	10,118
Administration	988	973	15	962	928	902
Bad debts	14	13	1	10	8	12
Net interest	(56)	102	(158)	275	463	522
Penalties	(27)	(25)	(2)	(18)	(16)	(14)
Total cost	12,365	11,762	603	11,555	11,777	11,540
Less:						
Government contributions	2,903	2,716	187	2,767	2,814	2,888
Premium revenue	10,279	11,842	(1,563)	10,212	9,616	8,753
Total receipts	13,182	14,558	(1,376)	12,979	12,430	11,641
Current surplus/(deficit)	818	2,796	(1,978)	1,424	653	101
Cumulative surplus/(deficit)	1,245	427	818	(2,368)	(3,792)	(4,445)

* Figures may not add to total due to rounding.

Figure 2: Comparison of Revenue and Expenditures

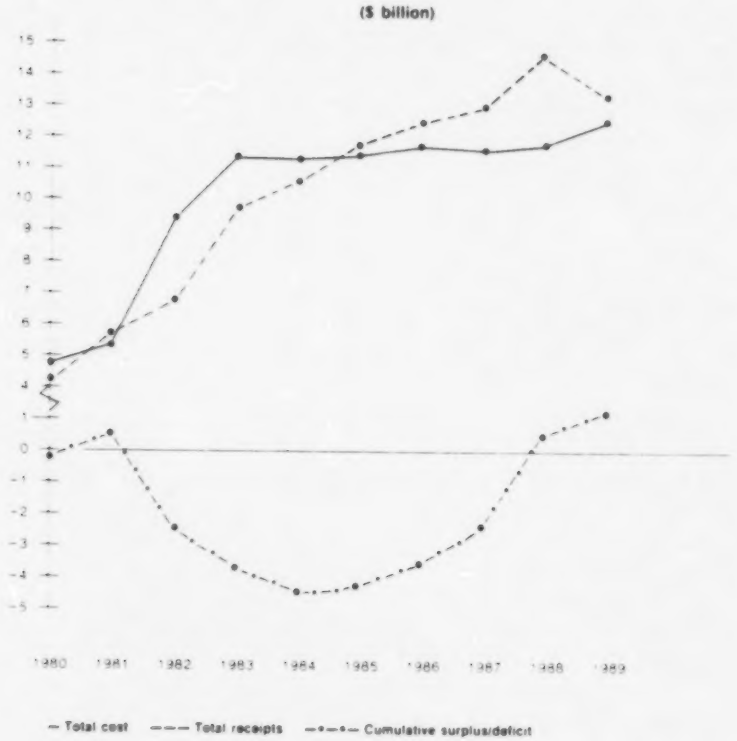

C. Highlights of Financial Changes

The main financial changes expected in 1989 are as follows:

- benefit payments in 1989 are expected to increase by 6.9% from those in 1988 as a result of more beneficiaries and higher benefit rates;
- administrative costs in 1989 are expected to increase by about $15 million due to an increase in salaries;
- premium revenue is expected to decrease by 13.2% in 1989, as the net effect of a significant decrease in premium rates offset partially by a modest increase in employment and insurable earnings;
- government contributions are expected to increase by 6.9% in 1989; and
- in 1989 the account will have a current year surplus of $818 million which will increase the cumulative surplus to $1,246 million by the end of 1989.

D. Financing Mechanism

As stipulated in the UI Act, the UI Program is designed to finance administrative costs and benefit costs (excluding those for which the government is responsible) through premium contributions. Since benefit costs vary significantly from year to year, the Act requires the Commission to review the financial status of the Account in consultation with the Minister of Finance and, with the approval of the Governor in Council, fix the premium rates each year.

The premium rates shall be set based on the ratio, calculated as a three year moving average, of employer/employee costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur. For 1989, the three-year average costs to total insurable earnings ratio was calculated to be 2.15% of the weekly insurable earnings for employees, which would be a decrease from the 1988 premium rate of 2.35%. However, the 2.15% rate could produce a cumulative surplus in excess of $2 billion by the end of 1989. Therefore, it was decided that the premium rate should be reduced further to 1.95% to maintain a reasonable surplus margin in the UI Account. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will be at 2.73% of the employee's insurable earnings.

The premium rate for employees and the balance of the Account are summarized as follows:

Figure 3: Surplus (Deficit) and Premium Rate

(millions of dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Annual surplus (deficit)	818	2,796	1,424	653	101
Cumulative surplus (deficit)	1,246	427	(2,368)	(3,792)	(4,445)
Premium rate - Employees (% of insurable earnings)	1.95	2.35	2.35	2.35	2.35

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction

UI benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the Unemployment Insurance Act and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment varies depending on the type of claim (see Description of Benefits, below), and the unemployment rate in his/her region.

After a two-week waiting period, claimants will receive benefits at 60% of their average weekly insurable earnings up to a maximum. (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment). Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment up to 25% of their benefit rate without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity and adoption benefits will have 100% of their earnings from other employment deducted from their benefits. All monies received at separation are considered as earnings for determination of benefit eligibility. Workers receiving pension income, who take other employment and requalify for UI, will receive benefits without any deduction of previous pension income.

The types of UI benefits, terms of eligibility, and duration are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have worked at insurable employment for 10 to 14 weeks during their qualifying period. This "variable entrance requirement" is determined by the rate of unemployment in the region where the claimant lives. Bill C-158 extends the "Variable Entrance Requirement" until January 6, 1990.

The terms are different for repeaters, defined as claimants who received benefits for more than 10 to 14 weeks in the qualifying period. They are required to have at least the same number of weeks of insured employment as weeks of benefit drawn, up to a maximum of six weeks in addition to the 10-14. The repeater provision is waived where the regional unemployment rate is over 11.5%.

Other categories of claimants are new entrants and re-entrants. A new entrant or re-entrant is one who has less than 14 weeks of insurable employment and/or benefits paid, during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

All unemployed workers who apply for regular benefits must also be available, capable and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for a maximum of 50 weeks. The weeks of entitlement to benefits are divided into three phases:

Initial phase: Claimants are entitled to one week of "initial benefits" for every week of insurable employment in their qualifying period up to a maximum of 25 weeks.

Labour force extended: If claimants have more than 26 weeks of insurable employment, they may claim one week of benefit for every two weeks of employment in excess of 25 (up to a maximum of 13 weeks). For example, a person having 27 weeks of employment can claim one extra week of benefits; a person having 29 weeks of employment can claim an extra two weeks of benefits, and so on.

Regionally extended: When the "initial" or "labour force extended" phases have been exhausted, claimants are entitled to further benefits based on the unemployment rate in their region. For every 0.5% increment in the regional unemployment rate in excess of 4.0%, claimants may receive an additional two weeks of benefits up to a maximum of 32 weeks.

2. Special Benefits

In addition to regular benefits, there are benefits paid for sickness, maternity, paternity, adoption, and at age 65. Terms for entitlement to these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity, Paternity and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and a medical certificate or proof of adoption are entitled to 15 weeks of sickness, maternity, paternity or adoption benefits. Paternity benefits are payable to the father of a newborn child if the mother dies or becomes disabled and is not entitled to benefits. Claimants with less than 20 weeks may be able to get some weeks of illness benefits, when sickness is not the direct cause of unemployment. Adoptive parents may claim a maximum of 15 weeks benefit. These benefits are counted as reductions in overall entitlement to regular benefits.

Age 65 Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and reach 65 years of age are entitled to a three-week benefit without having to leave their employment.

3. Fishermen's Benefits

Benefits may be claimed by self-employed fishermen, in accordance with the following terms:

Year-round fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment as fishermen, with at least six insurable weeks of fishing in each of any three consecutive calendar quarters, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Their entitlements are similar to those of a regular claimant.

Seasonal fishermen: To qualify, claimants must have the usual 10 to 14 weeks of insurable employment in their qualifying period, including at least six insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment is calculated based on 60 per cent of the average of the highest 10 weeks of insurable earnings. The duration of benefits is equivalent to five-sixths of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally extended benefits. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed for weeks that fall within the period from May 1 to November 15, and for summer fishermen, for weeks between November 1 to May 15.

4. Work Sharing, Job Creation and Training Benefits

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job creation projects, or training courses. Payment under these three benefit schemes is subject to a financial ceiling approved by the Governor in Council.

Work Sharing: Work sharing agreements between CEIC/D and employers are designed to avoid lay-offs, through the use of UI benefits as alternative income support. For example, a firm facing a 20% reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company could employ its total work force four days per week. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20 per cent without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked, while UI benefits would be paid for the day the workers were not working. The two-week waiting period is deferred for work sharing claimants and earnings from work sharing employment will not affect the benefit rate, which is calculated based on the percentage of work reduced.

Job Creation and Training Courses: Claimants participating in job creation projects, the Job Entry program or taking approved training, whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, may have their entitlements extended to the end of the projects or courses, and also receive an additional maximum of three weeks of benefits after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment.

However, the maximum length of the benefit period for job creation claimants is 58 weeks, and for claimants attending training courses it is 104 weeks. Claimants on job creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $363 in 1989, regardless of their previous insurable earnings. For claimants taking approved training courses or participating in the Job Entry program, their weekly benefits may be set in accordance with the basic allowance rates established under the National Training Act, if the allowance rates are higher than their benefit rates.

C. Financial Requirements

The following figure shows the forecast financial requirements for each of the benefit types.

Figure 4: Forecast Benefit Payments by Type [1]

(millions of dollars)	1989	1988	Change	1987	1986	1985
Regular	9,905	9,309	596	9,075	9,210	8,975
Sickness	349	325	24	279	242	221
Maternity/Paternity	619	567	52	506	473	433
Age 65/Retirement	21	19	2	23	22	22
Adoption	5	5	-	5	4	4
Fishermen	296	270	26	223	209	180
Training (Section 26) [2]	255	238	17	224	237	235
Job creation (Section 25) [3]	120	102	18	88	96	133
Work sharing (Section 24) [4]	30	17	13	17	22	25
	11,599	10,852	747	10,441	10,514	10,227

1. Figures may not add to total due to rounding.

2. Section 26 relates to income support paid to full-time trainees, under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under the Human Resource Development Programs.

3. Section 25 relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which create productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation.

4. Section 24 of the Unemployment Insurance Act permits payment of partial benefits to individual workers who agree to work reduced work weeks in order to avoid potential lay-offs.

D. Environment

The current recovery is stabilizing. In 1989, only a modest increase in unemployment is expected. This expected increase in unemployment will result in somewhat higher regular benefits being paid. However, UI benefits are also affected by individual claimants' insurable earnings, which are directly related to their employment earnings. Increases in wages and salaries and the maximum weekly benefit will result in a further increase in benefits paid. The following table shows the maximum weekly benefit and average weekly benefit rates.

Figure 5: Weekly Unemployment Insurance Benefits

(dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Maximum	363	339	318	297	276
Average	213	203	190	181	171

The increases in special benefits, such as sickness, maternity, adoption, and age 65/retirement, basically reflect the increases in the number of claims allowed, as the insured population expands, and the increases in the average weekly benefits.

For work sharing, job creation and training benefits, the annual financial ceilings as authorized by orders of the Governor in Council are used in the 1989 forecast.

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 49 and 117 of the UI Act specify that the costs of administering the Act shall be charged to the UI Account and financed by employee and employer premium contributions. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department are administering different programs, the costs of administration of the UI Act have to be separately identified.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying the costs of those activities of the Commission/Department directly related to the UI Act. Administrative costs of the Immigration Program, the Government Annuities activity, the National Training Act and the Canadian Jobs Strategy program are not chargeable but used in the allocation of overhead charges. For these activities such as Program Management and Joint Services, and Corporate and Special Services activities, the UI portions of the administrative costs are calculated on a pro-rata basis (see Figure 6).

For the fiscal year 1989-90, the UI administrative costs as compared to the total administrative costs of the Department and Commission are as follows:

Figure 6: Comparisons of the 1989-90 Administrative Costs of the UI Portion and Department/Commission Totals

(millions of dollars)	Department/ Commission	UI Portion	UI as %
Employment and Insurance Program			
Human Resource Development Programs			
Work Sharing	2.0	2.0	100.0
Other	128.4	-	-
National Employment Services			
Employment Equity	4.1	-	-
Local Advisory Councils	0.9	-	-
Data and Monitoring	6.7	-	-
Canadian Rural Transition Program	1.2	-	-
Other	231.2	231.2	100.0
Unemployment Insurance			
Labour Adjustment Benefits	1.2	-	-
Non UI Computer System	1.3	-	-
Administration of Government Annuities	3.2	-	-
Other	418.7	418.7	100.0
Program Management and Joint Services	124.6	98.7	79.2
	923.5	750.6	81.3
Immigration Program	174.9	-	-
Corporate and Special Services Program			
Departmental Management and Administration	27.4	14.8	54.0
Commission Management and Administration	305.2*	214.9	70.4
Systems and Procedures	26.4	18.6	70.4
Employment and Immigration Advisory Council	0.7	0.5	71.4
	359.7	248.8	69.2
	1,458.1	999.4	68.5

* Includes $40.7 million of free services provided to CEIC/D at no charge by other government departments.

Since the actual CEIC/D costs are finalized on a fiscal year basis and only available when Public Accounts are finalized, the administrative costs on a calendar year basis for UI Account purposes are calculated as nine-twelfths of the amount for a fiscal year, plus three-twelfths of the amount for the previous fiscal year.

However, Section 113(2)(b) of the UI Act provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, the amount of administrative costs in the UI financial statements represents the gross amount determined by the above-mentioned calculation less the amounts recovered.

C. Financial Requirements

Figure 7 shows the amount charged to the UI Account for administering the Act for the respective calendar year.

Figure 7: UI Administrative Costs

(millions of dollars)	1989	1988	Change	1987	1986	1985
Gross	994	978	16	968	936	907
Recoveries	(6)	(5)	(1)	(6)	(8)	(5)
Net	988	973	15	962	928	902

Based on resource requirements presented in the 1989-90 Estimates and 1988-89 forecasts, UI administrative costs in 1989 are expected to increase by about $15 million. Detailed resource requirements for individual programs or activities are discussed in the expenditure plans for the Corporate and Special Services, and Employment and Insurance Programs.

Section IV
Government Contributions

A. Introduction

Pursuant to Sections 118 and 130 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the UI Program. They are referred to as the government contribution to the UI Account and the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates. Government contributions in 1987 amounted to $2.77 billion, which is equivalent to 27% of the total benefits paid.

B. Description of Government Contributions

1. Government Contribution to the UI Account

The government contribution to the UI Account is in accordance with Section 118 of the Act, which defines the government cost of paying benefits as extended benefits paid under Section 22, Subsections 25(8) and 26(3).

Extended benefits paid under Section 22 are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (or labour force extended benefit, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4.0%. For each 0.5% increment in the regional unemployment rate, the claimant's entitlement will increase by two weeks up to a maximum of 32 weeks.

In accordance with Subsections 25(8) and 26(3) of the Act, claimants on job creation projects (Section 25) or training courses (Section 26), whose entitlements are not enough to cover the duration of the projects or courses, may have their entitlements extended to the end of projects or courses plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end. All these extended benefits are included in the calculation of the government contribution.

2. Government Contribution to Fishermen's Benefits

Section 130 of the Act requires the federal government to finance all benefits paid to self-employed fishermen and to retain all premiums paid by them and their designated employers (buyers). The net fishing benefits are referred to as the government contribution in respect of Fishermen's Benefits in the CEIC/D's Estimates.

C. Financial Summary

The following figure shows a financial summary of the two government contributions on a fiscal year basis as presented in Part II of the Estimates.

Figure 8: Government Contributions

(millions of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change	1987-88	1986-87	1985-86
UI Account	2,661	2,465	196	2,443	2,710	2,744
Fishermen's Benefits	286	255	31	229	201	176
	2,947	2,720	227	2,672	2,911	2,920

The projected Fishermen's Benefits to be paid and premiums are based on the average increase in fishermen's claims and contributions, and the average insurable earnings observed in the last several years.

Section V
Premium Revenue

A. Introduction

UI premiums must be paid by the covered employees based on their weekly insurable earnings which is their normal wage or salary up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage loss insurance plan.

Premium revenue from employees and employers is collected by Revenue Canada (Taxation) through their income tax collection systems. The amount transferred to the UI Account in a year is an estimate of the premiums which can be collected in that year. This amount is finalized when the income tax returns are filed and processed the following year.

B. Financial Summary

Premium revenue in 1989 could amount to $10,279 million which is a decrease of $1,563 million from the $11,842 million received in 1988.

Figure 9: Premium Revenue Receipts

(millions of dollars)	1989	1988	Change	1987	1986	1985
Premium revenue	10,279	11,842	(1,563)	10,212	9,616	8,753

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the decrease in the premium revenue in 1989 are further explained below:

1. Number of Contributors

The number of persons employed in 1989 is expected to increase by about 1.6%. The number of contributors will therefore increase by a similar percentage in 1989.

2. Average Insurable Earnings

Average weekly insurable earnings are expected to increase by about 6.3% in 1989 which is a result of the following two factors. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1989, the maximum weekly insurable earnings will be increased by

7.1% to $605 from $565 per week. This increase will apply to those employees whose earnings are at or above the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employee's earnings, the projected 5.6% increase in wages and salaries also contributes to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1989, the premium rate for employees will decrease to 1.95% of the weekly insurable earnings from its previous level of 2.35% in 1988. The premium rate for the employers, calculated at 1.4 times the employee rate will then be 2.73% of the employee's insurable weekly earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions. Employers are required to share this reduction with their employees. The total amount of premium reductions is expected to increase from $431 million in 1988 to $444 million in 1989.

Figure 10: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1985	2.35%	3.29%	$460	$10.81	$15.13
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28
1987	2.35%	3.29%	$530	$12.46	$17.44
1988	2.35%	3.29%	$565	$13.28	$18.59
1989	1.95%	2.73%	$605	$11.80	$16.52

Section VI
Summary and Balance of the Account

In summary, net benefits paid in 1989 could reach $11,445 million. Total costs including administration and interest could be in the vicinity of $12,365 million.

With estimated government contributions of $2,903 million and premium revenue of $10,279 million, there will be a surplus of $818 million for the 1989 operation. This will increase the cumulative surplus in the Account to $1,246 million by the end of 1989.

Emploi et Immigration Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-11
ISBN 0-660-54682-5

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Emploi et Immigration Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le premier chapitre du document présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 présentent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère tandis que le dernier chapitre fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2, 3 et 4 commencent par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Une section présentant un aperçu du plan de dépenses du Programme contient les points saillants des plans actuels et des réalisations récentes du Programme, les sommaires financiers et des données sur l'organisation. Cette section est suivie d'une seconde partie renfermant des renseignements plus précis sur les activités du Programme ainsi que sur les résultats escomptés et d'autres renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. Le document fournit ensuite des renseignements supplémentaires sur la composition des ressources du Programme ainsi que sur les besoins en ressources humaines et financières.

Notons que l'agencement du présent document a été modifié en 1989-1990. Par exemple, les nouvelles initiatives et les mises à jour des initiatives en cours, qui figuraient dans la Section I, sont maintenant exposées dans la Section II comme l'est la rubrique intitulée Données sur le rendement et justification des ressources. Pour faciliter la consultation, un index figure à la fin de chaque section.

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Table des matières

Aperçu de la Commission et du Ministère	1-1
Programme d'emploi et d'assurance	2-1
Programme d'immigration	3-1
Programme des services généraux et spéciaux	4-1
Compte d'assurance-chômage	5-1

Aperçu de la Commission et du Ministère

Rôle et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a été instituée par l'adoption du projet de loi C-27, qui est à l'origine de la Loi régissant l'emploi et l'immigration (1977), en vertu de laquelle ont été fusionnés la Commission de l'assurance-chômage et le ministère du Travail et de l'Immigration. La Loi instituait en outre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui offre des services à la Commission et au Ministre. Les deux entités sont appelées la Commission et le Ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Le rôle général de la Commission et du Ministère consiste à élaborer, à coordonner et à appliquer des politiques et des programmes concernant le marché du travail et l'immigration, de façon à répondre aux objectifs économiques et sociaux du Canada. Compte tenu de l'orientation générale donnée par le Ministre d'Emploi et Immigration, la Commission et le Ministère collaborent, par l'intermédiaire du Programme d'emploi et d'assurance, avec les particuliers, les collectivités, les provinces et le secteur privé, dans tous les coins du pays, afin d'améliorer le rendement du marché du travail et de favoriser l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre du Programme d'immigration, la Commission et le Ministère contrôlent le mouvement des personnes entrant au Canada.

L'intervention de la Commission et du Ministère dans le marché du travail par l'intermédiaire du Programme d'emploi et d'assurance repose sur les fondements législatifs suivants: Loi et Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant la création d'emplois, le travail partagé et les prestations de formation); Règlement sur le service national de placement; Loi nationale sur la formation et Règlement sur le programme national de formation (anciennement la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes); Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre régi par les lois de crédits; Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Le Programme d'emploi et d'assurance vise les principaux objectifs suivants: préparer une main-d'oeuvre dotée des compétences nécessaires à l'échelle nationale; favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions; donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

La politique d'immigration en vigueur tient de la Loi sur l'immigration de 1976 et du Règlement sur l'immigration de 1978. Conformément à la Loi, elle est conçue et mise en oeuvre en vue de promouvoir les intérêts du Canada sur le plan interne et international.

Quant au Programme d'immigration, les responsabilités de la Commission et du Ministère consistent à établir les niveaux d'immigration, à accorder aux visiteurs l'autorisation de séjour au Canada, à octroyer le statut de résident permanent et celui de réfugié et à aider les résidents permanents et les réfugiés à s'établir au Canada. Il incombe en outre à la Commission et au Ministère d'empêcher l'entrée de personnes qui peuvent poser une menace à la santé et à la sécurité des Canadiens.

Les projets de loi C-55 et C-84, qui ont reçu la Sanction royale le 21 juillet 1988, devraient avoir une incidence considérable sur le système d'immigration en rétablissant l'ordre, l'équité et l'efficacité du processus de détermination du statut de réfugié.

Organisation et Programmes

À l'instar des deux entités distinctes que sont le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (voir le tableau 1 à la page 1-5), la Commission et le Ministère rendent compte de leurs activités au Parlement par l'intermédiaire du mjnistre de l'Emploi et de l'Immigration. Par ailleurs, un ministre d'Etat à l'Emploi et à l'Immigration a été nommé en 1988; il est responsable de la mise en oeuvre des politiques et des programmes relatifs à l'emploi et à l'immigration. En 1986, un ministre d'Etat à la Jeunesse a été nommé en vue de coordonner les activités liées aux initiatives gouvernementales concernant les jeunes.

Le premier dirigeant de la Commission est un président et celui du Ministère, un sous-ministre. Selon la Loi, une seule personne exerce les fonctions rattachées à ces deux postes. Il en est de même pour ce qui concerne la fonction de vice-président de la Commission, et celle du sous-ministre associé du Ministère.

La Commission compte en outre deux commissaires; l'un représente les travailleurs et l'autre, les employeurs.

Voici les trois programmes mis en oeuvre par la Commission et le Ministère: Programme d'emploi et d'assurance, Programme d'immigration, Programme des services généraux et spéciaux. Les composantes de ces programmes sont administrées par différents secteurs de responsabilités de la Commission et du Ministère.

Le Programme d'emploi et d'assurance englobe les composantes organisationnelles suivantes: la Planification de l'emploi (Programmes de mise en valeur des ressources humaines), le Service national de placement et l'Assurance-chômage. Il comprend une gamme de services aux travailleurs et aux employeurs offerts partout au Canada par l'intermédiaire des Centres d'emploi du Canada et des points de service connexes. Les activités sont coordonnées et appuyées par le directeur exécutif de la Planification de l'emploi, celui des Services d'emploi

et celui de l'Assurance, ainsi que par les 10 directeurs exécutifs ou directeurs généraux de région. Il existe au pays 470 Centres d'emploi du Canada réguliers, des services itinérants dans 187 collectivités éloignées ou isolées, 100 Centres d'emploi du Canada reliés à des établissements d'enseignement postsecondaire et un bureau régional dans chaque province. Les ressources nécessaires à l'exécution du Programme en 1989-1990 sont indiquées dans les tableaux 2 et 3 à la page 1-7, et exposées plus en détail selon la structure de l'organisation et des activités, dans le tableau 5 à la page 2-18.

Enfin, dans le cadre du Programme d'immigration, sont élaborés la politique et les systèmes sur lesquels s'appuie l'exécution de la Loi et du Règlement sur l'immigration et sont également exercées les fonctions arbitrage, établissement des nouveaux arrivants et appui au Comité consultatif du statut de réfugié (jusqu'au 1er janvier 1989, date à laquelle a été dissous le CCSR en vertu de la nouvelle mesure législative concernant la détermination du statut de réfugié). Le Programme a été décentralisé par la Commission et le Ministère, si bien que son exécution est dans une large mesure assurée d'un bout à l'autre de notre pays par 10 bureaux régionaux et 106 Centres d'Immigration Canada. Les activités sont dirigées par le directeur exécutif de l'Immigration et les directeurs exécutifs ou directeurs généraux de région. Les ressources nécessaires à l'exécution du Programme en 1989-1990 sont indiquées dans les tableaux 2 et 3 à la page 1-7, et exposées plus en détail dans le tableau 4 à la page 3-13, Affectation des ressources selon la structure de l'organisation et des activités.

Les responsabilités exercées dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux comprennent la gestion et l'administration pour le compte de la Commission et du Ministère, l'élaboration et la mise en place des systèmes et procédures, ainsi que la prestation des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Les ressources nécessaires à l'exécution du Programme en 1989-1990 sont indiquées dans les tableaux 2 et 3 à la page 1-7 et exposées plus en détail dans le tableau 4 à la page 4-13, Affectation des ressources en 1989-1990 selon la structure de l'organisation et des activités.

Tableau 1: Organigramme

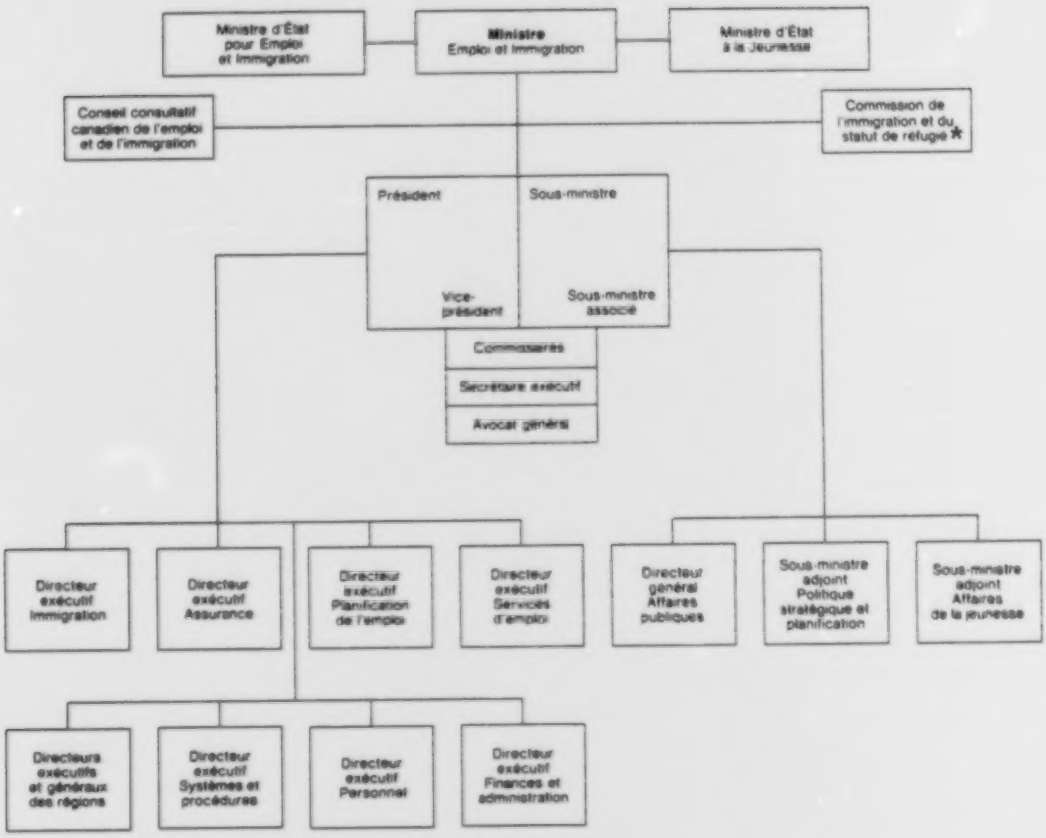

* La Commission de l'immigration et du statut de réfugié est un organisme distinct qui rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Priorités

Les priorités de la Commission et du Ministère sont établies par le gouvernement fédéral; elles sont fixées en fonction des objectifs économiques et sociaux qu'il poursuit et qui touchent le rôle et les responsabilités de la Commission et du Ministère. Les priorités sont en outre fixées en fonction des objectifs internes qui consistent à accroître continuellement l'efficacité des opérations et l'administration de celles-ci. La prestation de services de grande qualité aux clients et au personnel constitue le fondement de la priorité générale établie pour 1989-1990, à savoir:

> "l'amélioration de la qualité du service conformément au principe de notre Philosophie de gestion."

La philosophie de gestion et la priorité générale de 1989-1990 ont été annoncées à l'interne comme à l'externe afin que les employés, les clients ainsi que les partenaires économiques et sociaux comprennent l'orientation de la Commission et du Ministère. La Commission et le Ministère utilisent des mécanismes structurés pour veiller à ce que l'on tienne compte de la philosophie de gestion et de la priorité dans la planification opérationnelle, que l'on évalue le rendement et que l'on en rende compte à intervalles réguliers.

Plan de dépenses

La Commission et le Ministère prévoient que leurs dépenses nettes totaliseront 4,9 milliards de dollars en 1989-1990. Les postes législatifs comme les contributions de l'État au Compte d'assurance-chômage (2,66 milliards de dollars) et les contributions de l'État au titre du programme des prestations versées aux pêcheurs (0,28 milliard de dollars) représentent respectivement 45 et 5 % des dépenses brutes de la Commission et du Ministère, qui se chiffrent à 5,9 milliards de dollars. Le sommaire du plan de dépenses par programme figure aux tableaux 2 et 3.

Tableau 2: Plan de dépenses de la Commission et du Ministère par programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Différence		Détails à la page
			$	%	
Budgétaire					
Programme d'emploi et d'assurance	5 349 679	5 237 588	112 091	2,1	2-1
Programme d'immigration	244 692	207 629	37 063	17,8	3-1
Programme des services généraux et spéciaux	318 748	313 303	5 445	1,7	4-1
Dépenses brutes	5 913 119	5 758 520	154 599	2,7	
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	999 386	981 373	18 013	1,8	
Dépenses nettes	4 913 733	4 777 147	136 586	2,9	

* Selon les articles 49 et 117 de la Loi sur l'assurance-chômage les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de la Commission et du Ministère liés à l'exécution de cette loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-16.

Programme d'emploi et d'assurance

Plan de dépenses 1989-1990

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 2-4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 2-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes 2-7
B. Sommaires financiers 2-12
C. Données de base 2-14
   1. Introduction 2-14
   2. Mandat 2-15
   3. Objectif 2-15
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-16
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures planifiées 2-19

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines 2-22
B. Service national de placement 2-35
C. Assurance-chômage 2-53
D. Gestion du Programme et services communs 2-66

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme 2-70
   1. Besoins financiers par article 2-70
   2. Besoins en personnel 2-71
   3. Paiements de transfert 2-73
   4. Coût net du Programme 2-75
   5. Recettes 2-76
B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 2-77
C. Compte des rentes sur l'État 2-79
   1. États financiers 2-79
   2. Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 1988 2-81

Index 2-83

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989*
	Programme d'emploi et d'assurance		
5	Dépenses de fonctionnement	79 726	58 326
10	Subventions et contributions	1 479 199	1 475 389
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat	35	-
(L)	Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage	2 661 000	2 410 000
(L)	Contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs	286 000	246 000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	93 146	90 241
	Total du Programme	4 599 106	4 279 956

Crédits - Libellé et montants

Crédits (en dollars)		Budget principal 1989-1990
	Programme d'emploi et d'assurance	
5	Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement	79 726 000
10	Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre, pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité.	1 479 199 000

* Voir note 2 à la page 2-5.

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990							Budget principal 1988-1989 [2]
	Années-personnes autorisées	Budgétaire					Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total partiel	Moins recettes à valoir sur le crédit		
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 995	130 241	153	1 865 113	1 995 507	1 962	1 993 545	1 988 014
Service national de placement	4 844	243 866	211	12 086	256 163	231 155	25 008	16 913
Assurance-chômage [1]	8 920	3 067 571	17 837	286 000	3 371 408	418 713	2 952 695	2 659 127
Gestion du Programme et services communs	2 301	124 253	348	-	124 601	98 743	25 858	20 902
Prestations payées en vertu des articles suivants de la Loi sur l'assurance-chômage (S.C. 1970-71-72, c. 48, art 1):								
Les articles 24, 25 et 26 relatifs à l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	-	-	-398 000	-398 000	-	-398 000	-405 000
	18 060	3 565 931	18 549	1 765 199	5 349 679	750 573	4 599 106	4 279 956
Années-personnes autorisées en 1988-1989	18 125							

1. Comprend la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, soit 2 661 millions de dollars, et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, soit 286 millions de dollars.

2. En 1989-1990, les activités Administration des rentes sur l'État et Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) seront transférées du Programme des services généraux et spéciaux à l'activité Assurance-chômage. En outre, l'activité Examen et certification des NAS de la Gestion du Programme et des services communs passera à l'activité Assurance-chômage. Toutefois, il n'est past tenue compte de ces transferts dans le Budget principal de 1988-1989. Pour de plus amples renseignements sur ces changements, consulter les tableaux 35 et 36 aux pages 2-77 et 2-78.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'emploi et d'assurance			
	Budgétaire			
10	Dépenses de fonctionnement	52 897 000	77 840 977	62 135 464
15	Subventions et contributions	1 490 388 000	1 615 285 531	1 538 688 785
(L)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 572 000 000	2 443 130 501	2 443 130 501
(L)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	213 000 000	229 005 731	229 005 731
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	85 958 000	92 510 000	92 510 000
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	2 833	2 833
	Total du Programme - Budgétaire	4 414 243 000	4 457 775 573	4 365 473 314

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et réalisations récentes

Le Programme d'emploi et d'assurance est le plus vaste programme de la Commission et du Ministère et il constitue un élément majeur des activités du gouvernement fédéral visant à favoriser le développement économique et social. Il englobe principalement les activités Programmes de mise en valeur des ressources humaines, Service national de placement et Assurance-chômage, auxquelles s'ajoute l'activité Gestion du Programme et services communs, qui est d'un caractère essentiellement administratif et dont le rendement est examiné dans la Section II.

Programmes de mise en valeur des ressources humaines (Planification de l'emploi)

Dans le cadre de la Planification de l'emploi (PE), divers programmes sont offerts aux Canadiens en vue d'accroître leurs compétences professionnelles au moyen de la formation et de l'expérience en milieu de travail, ainsi que de favoriser les initiatives communautaires et le développement local. Les points saillants des plans pour 1989-1990 et des réalisations récentes sont énoncés ci-après. Une analyse plus détaillée de l'activité est offerte à la Section II.

En 1989-1990, la Commission et le Ministère:

- adopteront de nouvelles options et mesures à l'intention des immigrantes et des travailleurs âgés (voir à la page 2-29);
- accroîtra la réceptivité administrative face aux besoins locaux particuliers et aux possibilités locales (voir à la page 2-29);
- assurera une gestion plus efficace de la prestation des programmes (voir à la page 2-29);
- négociera de nouveaux accords fédéraux-provinciaux (voir à la page 2-30).

Voici des réalisations récentes dans le domaine des accords fédéraux-provinciaux:

- à la fin de 1987-1988, des accords visant à améliorer l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale avaient été conclus avec toutes les provinces et avec les Territoires du Nord-Ouest; le gouvernement fédéral a affecté 87 millions de dollars à la PE et à des programmes provinciaux semblables

destinés à accroître l'employabilité des bénéficiaires de l'aide sociale et les provinces ont versé un montant équivalent; d'autres dispositions de ces accords ont entraîné des dépenses supplémentaires de 179 millions de dollars dans le cadre de la PE, ces sommes étant destinées aux 30 000 bénéficiaires de l'aide sociale inscrits aux programmes de la PE;

- la Commission et le Ministère ont maintenu les dispositions existantes concernant la formation en apprentissage en 1987-1988; les études fédérales-provinciales n'ont donné lieu à aucune nouvelle mesure, mais elles feront l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à l'adoption de nouvelles dispositions en remplacement des accords actuels de trois ans;

- conformément aux accords fédéraux-provinciaux conclus à la fin de 1986-1987, le gouvernement fédéral a respecté ses engagements en mettant des fonds à la disposition des établissements provinciaux, ou en indemnisant les provinces du manque d'achat indirect de formation, au moyen de subventions destinées à améliorer l'accès à la formation.

Service national de placement

Cette activité du Programme d'emploi et d'assurance favorise le bon fonctionnement du marché du travail canadien en permettant de recueillir et d'utiliser des renseignements sur le marché du travail, de fournir des services de placement et de venir en aide aux particuliers, aux collectivités et aux industries pour faciliter leur adaptation aux nouvelles conditions du marché du travail.

Les objectifs suivants ont été fixés pour 1989-1990 :

- élaborer un nouveau mandat et de nouveaux objectifs; établir de nouvelles normes de qualité du service et de nouveaux indicateurs de rendement qui permettront de mesurer l'efficacité du Service national de placement (voir à la page 2-39);

- élaborer une stratégie complète de marketing et de communication qui porte principalement sur l'ensemble des programmes et des services offerts par l'entremise des diverses composantes du Programme d'emploi et d'assurance, notamment la Planification de l'emploi, le Service national de placement et l'Assurance-chômage (voir à la page 2-39);

- perfectionner les instruments, tels les sondages et les études, à l'appui du Système de contrôle des services d'emploi (voir à la page 2-39);

- améliorer l'échange d'information entre le personnel de l'Assurance-chômage et celui du Service national de placement afin de renforcer les liens entre ces activités dans les localités (voir à la page 2-40);

- poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie visant à inclure les besoins des groupes désignés (les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles) dans les politiques, les programmes et les services de la Commission et du Ministère (voir à la page 2-40);

- réviser et mettre à jour les politiques et les procédures pour favoriser une meilleure intégration de la sous-activité Information sur le marché du travail et du processus de planification dans les Centres d'emploi du Canada (voir à la page 2-41);

- revoir les méthodes de consultation locale utilisées par les Conseils consultatifs locaux (voir à la page 2-41);

- perfectionner le nouveau système de classification des emplois, la Classification nationale des professions (CNP), ainsi que le système automatisé de détermination des exigences liées à l'emploi (JOBSCAN) en vue de leur entrée en vigueur en 1992 (voir à la page 2-41);

- prévoir un réseau de communication entre les ministères fédéraux et provinciaux qui traitent avec la petite entreprise (voir à la page 2-41).

Au nombre des réalisations récentes, on compte notamment :

- la surveillance permanente du respect des exigences de l'équité en matière d'emploi par les entrepreneurs fédéraux et les employeurs sous réglementation fédérale (voir à la page 2-42);

- la mise en oeuvre d'un plus grand nombre de programmes de formation destinés aux conseillers des employeurs et des travailleurs (voir à la page 2-42 et 2-50);

- de nouvelles mesures spécialement destinées à accroître l'accès des membres des groupes désignés à l'emploi (voir à la page 2-42);

- l'augmentation du nombre d'emplois vacants comblés par l'entremise des CEC et des bureaux des Services d'emploi agricole en 1987-1988 par rapport à l'année précédente; bien que les résultats du placement des membres des groupes désignés soient mitigés, le placement des femmes dans des

emplois traditionnellement réservés aux hommes et le placement des membres des minorités visibles se sont accrus de manière importante (voir aux pages 2-44 et 2-45).

Assurance-chômage

L'activité Assurance-chômage vise à favoriser la capacité de croissance et d'adaptation de l'économie sans imposer un trop lourd fardeau aux particuliers, aux groupes et aux régions, et ce, grâce au versement d'une aide financière aux travailleurs admissibles. L'administration du Régime d'assurance-chômage a pour objectifs permanents de :

- maintenir ou améliorer la qualité du service au public en traitant les demandes de prestations, les appels et les demandes de renseignements avec célérité, précision, courtoisie et clarté (voir aux pages 2-58 et 2-59);

- protéger l'intégrité du Compte d'assurance-chômage par des mesures de prévention, de dissuasion et de dépistage des abus et des fraudes (voir aux pages 2-58 et 2-59).

En 1989-1990, l'activité Assurance-chômage dispose des ressources nécessaires à l'administration des rentes sur l'État et à l'attribution de numéros d'assurance sociale, qui était auparavant assumée par le Programme des services généraux et spéciaux. Cela représente un transfert de 8,7 millions de dollars à l'activité assurance-chômage en 1989-90 (voir les tableaux 35 et 36 aux pages 2-77 et 2-78).

Le tableau qui suit souligne l'ampleur des activités opérationnelles, les indicateurs de rendement en plus de fournir des détails sur les résultats obtenus au cours de l'année 1987-1988 et, le cas échéant, sur les objectifs pour l'année 1989-1990.

Tableau 1: Points saillants des objectifs de l'Assurance-chômage et réalisations récentes

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989	Données actuelles 1987-1988
Demandes initiales et demandes renouvelées traitées	3 270 000	3 223 000	3 228 092
Mandats de prestations émis	30 112 000	29 449 000	30 133 000
Cartes d'assurance sociale délivrées	850 000	850 000	815 444
Contrats de rentes de l'État administrés	187 506	195 358	203 309
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées	39 500	37 386	39 041
Appels entendus dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis d'appel	90,0%	90,0%	86,0%
Mandats émis par année-personne productive	41 018	39 980	40 333
Demandes traitées par année-personne productive	1 028	1 017	1 022
Enquêtes complétées par année-personne productive	1 424	1 470	1 388
Estimation du nombre de trop-payés ou de moins-payés n'ayant pas été décelés (% des prestations versées)	*	*	4,24%
Trop-payés et pénalités résultant d'une activité d'enquête (en milliers de dollars)	*	*	149 890

* Aucun objectif spécifique n'a été établi pour cet indicateur. Cependant la Commission et le Ministère cherchent continuellement à améliorer l'exactitude des données de traitement et autres renseignements fournis par les employeurs et les prestataires.

B. Sommaires financiers

Tableau 2: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990			Prévu 1988-1989			Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 597 507	1 962	1 595 545	1 720 387	2 700	1 717 687	1 644 604	1 670 948
Service national de placement	256 163	231 155	25 008	266 151	233 663	32 488	20 762	17 865
Assurance-chômage[1]	3 371 408	418 713	2 952 695	3 128 380	402 163	2 726 217	2 676 660	2 920 976
Gestion du Programme et services communs	124 601	98 743	25 858	122 670	101 630	21 040	25 684	31 878
Total du Programme	5 349 679	750 573	4 599 106	5 237 588	740 156	4 497 432	4 367 700	4 641 667
Années-personnes totales[2]	18 060		18 060	19 411	-	19 411	19 351	19 926

1. Les montants ont été redressés pour les années antérieures, afin de tenir compte du transfert, en 1989-1990, des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'Etat, du Programme des services généraux et spéciaux à l'activité Assurance-chômage, et pour tenir compte du transfert de l'activité Examen et certification des NAS, de la Gestion du Programme et des services communs à l'activité Assurance-chômage (voir les tableaux 35 et 36 aux pages 2-77 et 2-78).

2. De plus amples renseignements sur les années-personnes sont fournis à la page 2-71.

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990 : Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont de 101,7 millions de dollars, soit 2 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. Cette différence est surtout attribuable à la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et à la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs. De plus amples renseignements sont fournis à la Section II, aux pages 2-27, 2-37, 2-56 et 2-67.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 15 décembre 1988) sont de 217,5 millions de dollars, soit 5 % supérieures au Budget des dépenses principal qui était de 4,3 milliards de dollars pour 1988-1989 (voir Autorisations de dépenser à la page 2-5). Cette différence est surtout attribuable aux ressources affectées au programme Défi 88, à la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage et à la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs, ainsi qu'au transfert des resources nécessaires à l'administration des rentes sur l'Etat et l'attribution des NAS, du Programme des services généraux et spéciaux à l'activité Assurance-chômage. De plus amples renseignements sont fournis à la Section II, aux pages 2-27, 2-37, 2-56 et 2-67.

Tableau 3: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988 *						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 646 399	1 795	1 644 604	1 592 211	-	1 592 211	52 393
Service national de placement	240 414	219 652	20 762	255 761	239 148	16 613	4 149
Assurance-chômage	3 064 197	387 547	2 676 650	3 157 027	368 742	2 788 285	(111 635)
Gestion du Programme et services communs	147 841	122 157	25 684	120 365	100 193	20 172	5 512
	5 098 851	731 151	4 367 700	5 125 364	708 083	4 417 281	(49 581)
Années-personnes totales	19 351		19 351	18 632	-	18 632	719

* Le Budget des dépenses principal a été redressé pour tenir compte des modifications apportées à la structure des activités Programmes de mise en valeur des ressources humaines et Service national de placement qui sont entrées en vigueur en 1987-1988. En outre, aux fins de comparaison avec les montants de 1989-1990, les montants de 1987-1988 ont été redressés pour tenir compte du transfert prévu en 1989-1990, des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État, du Programme des services généraux et spéciaux à l'activité Assurance-chômage; et du transfert de l'activité Examen et certification des NAS, de la Gestion du Programme et des services communs à l'activité Assurance-chômage. Pour plus de renseignements, voir les tableaux 35 et 36 aux pages 2-77 et 2-78.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1987-1988 sont de 49,6 millions de dollars, soit 1 %, inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et 719 années-personnes de plus). Cette différence est surtout attribuable à la diminution de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage (et aux années-personnes non contrôlées par le Conseil du Trésor, qui ont été approuvées plus tard au cours de l'exercice 1987-1988). De plus amples renseignements sont présentés à la Section II, aux pages 2-28, 2-38, 2-58 et 2-68.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance joue un rôle majeur dans les activités du gouvernement en matière de développement social et économique.

Pour permettre au gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, les responsables du Programme d'emploi et d'assurance doivent travailler en étroite collaboration avec tous les niveaux d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des organismes du secteur privé et des particuliers. Au nombre des organismes avec lesquels le Programme maintient des relations figurent notamment :

- Agriculture Canada, qui finance le Programme canadien de réorientation des agriculteurs mis en oeuvre par l'entremise des Centres d'emploi du Canada;
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord, pour les questions relatives aux services offerts aux autochtones;
- les Conseils consultatifs locaux, qui offrent des tribunes aux dirigeants des collectivités et aux représentants du gouvernement pour échanger sur les questions économiques qui affectent les différentes localités;
- des organismes régionaux de développement économique, comme le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique;
- des Comités d'emploi agricole qui travaillent en collaboration avec les Services d'emploi agricole et qui embauchent des entrepreneurs du secteur privé pour offrir des services d'emploi spécialisés au secteur agricole;
- le ministère de la Santé et du Bien-être social, qui évalue objectivement certains projets mis en oeuvre dans le cadre de la Planification de l'emploi influant sur les bénéficiaires de l'aide sociale, lesquelles évaluations permettent d'avoir une image claire de l'efficience à long terme de ces projets;
- Revenu Canada, qui perçoit les cotisations d'assurance-chômage pour le compte de la Commission et du Ministère et qui détermine si un emploi est assurable aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage;

- Travail Canada, lorsque la Commission et le Ministère administrent les demandes de prestations d'adaptation pour les travailleurs;

- Pêches et Océans Canada, qui est consulté relativement aux prestations versées aux pêcheurs;

- d'autres ministères auxquels la Commission et le Ministère fournissent un soutien opérationnel en administrant le répertoire des numéros d'assurance sociale.

2. Mandat

La Loi sur l'assurance-chômage constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emplois, les prestations de travail partagé et les allocations de formation), du Règlement sur le Service national de placement, de la Loi nationale sur la formation et du Règlement s'y rapportant (auparavant la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes), du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant affectation de crédits et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

En outre, le Compte des rentes sur l'État a été établi le 1er septembre 1908, en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, c. G6, et modifié par la suite en vertu de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, SC 1974-1975-1976, c. 83.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs socio-économiques nationaux et vise à:

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;

- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;

- donner à chacun les mêmes chances de faire valoir ses compétences sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de services connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. De plus, les services des CEC sont également offerts, au moyen de contrats passés avec des organismes communautaires, aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi participant à quelque 285 projets Extension à l'échelle du Canada. Dans les régions agricoles, quelque 107 bureaux et bureaux auxiliaires des services de main-d'oeuvre agricole offrent des services d'emploi spécialisés. Leurs activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'administration centrale. Il revient essentiellement aux CEC de cerner les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale, et de les régler. Leurs données sont utilisées aux fins des programmes, afin de rendre le marché du travail canadien plus efficient.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs:

- recrutement de travailleurs, aide à l'adaptation au marché du travail, renseignements sur le marché du travail, renseignements et conseils sur les programmes (y compris ceux offerts aux termes de la Planification de l'emploi), et services, renseignements et aide financière en matière de formation des employés, ainsi que renseignements et aide en ce qui a trait à l'exercice des responsabilités des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs:

- présentation aux employeurs, renseignements sur les emplois et le marché du travail en général, programmes d'emploi tels les programmes de la Planification de l'emploi, services de counselling d'emploi, services de diagnostic des aptitudes et des intérêts, tests visant à déterminer les compétences, services poussés de counselling d'emploi à l'intention des clients défavorisés sur le plan de l'emploi, sélection et présentation des clients aux fins de la formation et, s'il y a lieu, du soutien du revenu, réponse aux demandes de renseignements et information des travailleurs concernant l'assurance-chômage et le traitement des demandes de prestations et des décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

Structure des activités: En 1989-1990, les activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État passeront du Programme des services généraux et spéciaux à l'activité Assurance-chômage. La fonction Examen et certification des NAS, qui relève de la Gestion du Programme et des services communs, sera également transférée à l'activité Assurance-chômage.

Le Programme comprend quatre grandes activités auxquelles viennent se greffer plusieurs sous-activités telles que démontrées au tableau 4. Pour plus amples renseignements concernant les sous-activités, voir la Section II.

Tableau 4: Structure par activité

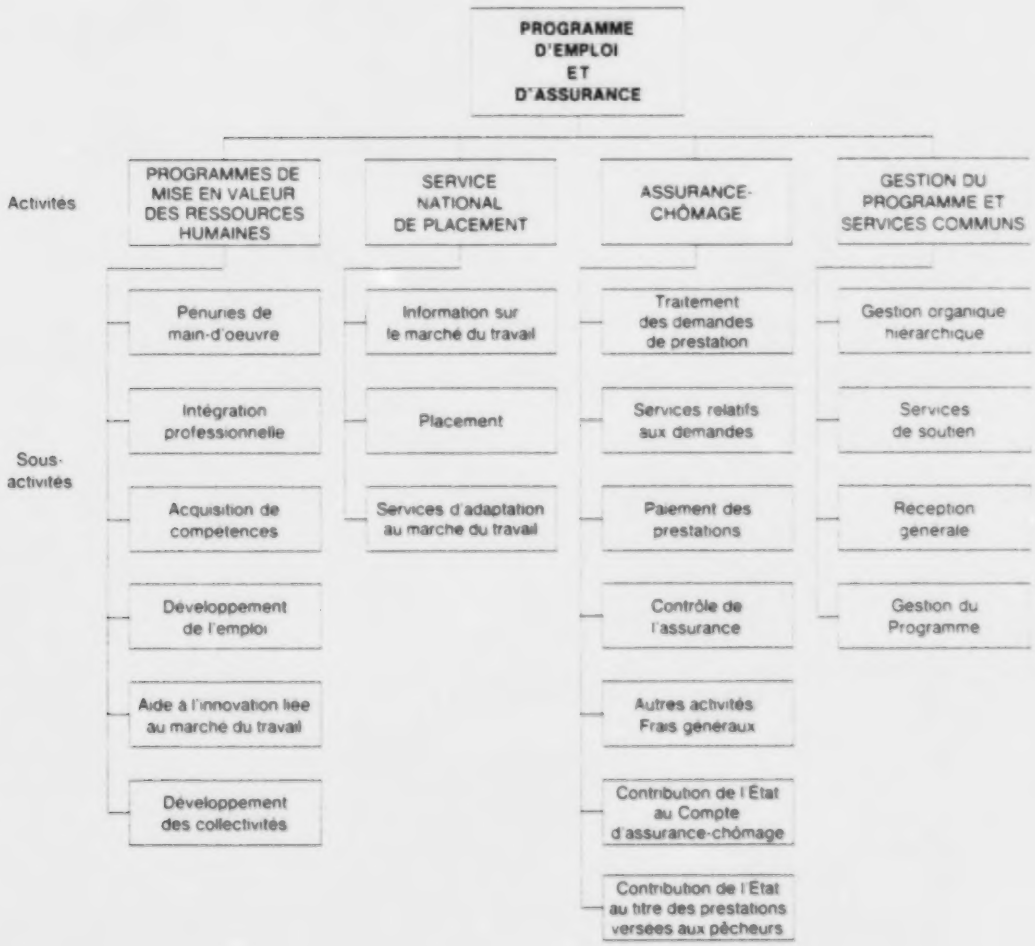

Organisation: Il incombe à l'administration centrale d'élaborer les politiques, d'établir un plan national et de veiller à la mise en oeuvre du Programme et des politiques. Trois directeurs exécutifs assument ces fonctions, tandis que les dix bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux. Le tableau 5 fait état de la structure organisationnelle ainsi que de ses activités et des ressources requises en 1989-1990.

Tableau 5: Affectation des ressources brutes en 1989-1990 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

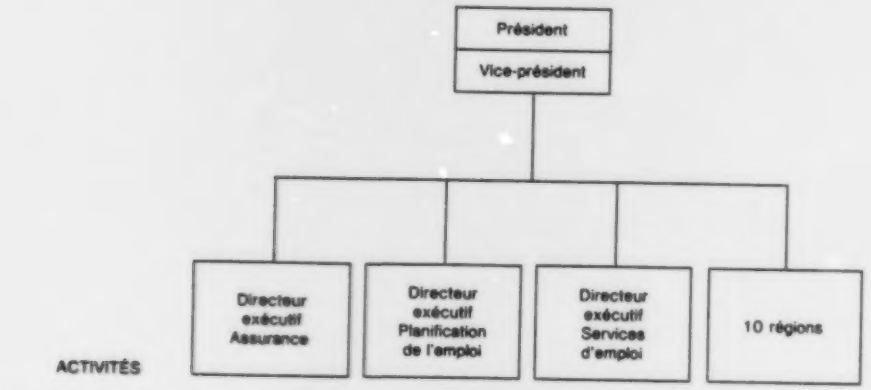

ACTIVITÉS	Directeur exécutif Assurance	Directeur exécutif Planification de l'emploi	Directeur exécutif Services d'emploi	10 régions	Ensemble du Programme
Programmes de mise en valeur des ressources humaines 1 995 A-P		68 626		1 528 881	1 597 507
Service national de placement 4 844 A-P			25 713	230 450	256 163
Assurance-chômage 8 920 A-P	52 493 2 947 000 [1]			371 915	424 408 2 947 000
Gestion du Programme et services communs 2 301 A-P				124 601[2]	124 601
	2 999 493	68 626	25 713	2 255 847	5 349 679

1. Représente les contributions législatives de l'État au Compte d'assurance-chômage (2 661 millions de dollars) et au titre des prestations versées aux pêcheurs (286 millions de dollars). Ces contributions sont des postes législatifs.

2. Comprend 9,5 millions de dollars destinés à l'Administration centrale.

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme et mesures planifiées

En ce qui concerne la situation économique en général, les prévisions de 1989-1990 indiquent une croissance globale modérée de l'économie canadienne, mais à un rythme plus lent qu'en 1988-1989. L'emploi connaîtra une croissance d'environ 1,9 % et la population active, une augmentation de 2 %. Le chômage devrait augmenter légèrement pour passer au taux projeté d'environ 8,1 %. Il importe toutefois de garder à l'esprit que ces chiffres sont susceptibles de fluctuer, compte tenu de la fragilité de la situation économique internationale.

L'augmentation de l'emploi sera attribuable principalement à la croissance des services commerciaux. La croissance relativement forte qu'a connue le secteur manufacturier récemment ralentira en 1989-1990. L'industrie de la construction sera caractérisée par un ralentissement marqué. Par ailleurs, on peut s'attendre à une croissance de l'emploi dans le secteur public.

En ce qui concerne le marché du travail, il faut tenir compte des facteurs suivants dans l'élaboration des stratégies et la mise en oeuvre des programmes de services dans le cadre du Programme d'emploi et d'assurance:

- l'augmentation continue du taux de participation des femmes par rapport à celui des hommes et la concentration de celles-ci dans des emplois mal rémunérés du secteur des services;
- la baisse du taux de natalité et le vieillissement de la population qui font que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, plus de la moitié de la population est âgée de plus de 30 ans;
- le rôle prédominant que jouent les petites entreprises dans la création d'emplois;
- l'importance accrue qu'il faut accorder aux ressources humaines pour faciliter l'adaptation au changement et favoriser la compétitivité sur le marché du travail;
- la possibilité que la Loi sur l'assurance-chômage et son Règlement d'application fassent l'objet d'un examen encore plus minutieux du public et soient contestés en vertu de la Charte des droits et libertés.

La planification des activités reposera sur l'hypothèse selon laquelle les problèmes et les défis concernant le marché du travail auxquels la Commission et le Ministère devront faire face dans leurs programmes et leurs services resteront semblables à ceux de 1988-1989. Au cours de l'année 1989-1990, la stratégie de planification se propose

de faire en sorte que les programmes et les services relatifs au marché du travail et à l'emploi soient gérés en conformité avec la philosophie de gestion adoptée par la Commission et le Ministère, et qu'une attention particulière soit accordée à l'amélioration des services offerts aux clients.

La stratégie de planification pour la création d'emplois et la mise en valeur des ressources humaines devra respecter certains principes sous-jacents; elle devra notamment être établie de façon :

- que le Marché du Travail reçoive l'aide là où elle est la plus requise;
- que les services offerts répondent aux besoins;
- que les meilleures mesures soient appliquées pour résoudre les problèmes particuliers liés au marché du travail;
- que les gestionnaires locaux aient le pouvoir de prendre des décisions;
- que la Commission et le Ministère travaillent en étroite collaboration avec les autres intervenants sur le marché du travail;
- que l'on obtienne un bon rendement pour les sommes investies.

En 1989-1990, la Commission et le Ministère seront confrontés avec un certain nombre de questions touchant le Programme d'emploi et d'assurance.

Premièrement, le Ministre déposera au Parlement le deuxième rapport sur l'équité en matière d'emploi à l'appui de l'objectif que poursuit le gouvernement en faveur de la justice sociale. La Commission et le Ministère devront répondre à une demande accrue d'aide et de conseils techniques pour la mise en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi à l'intention des employeurs réglementés par le gouvernement fédéral ainsi que des entrepreneurs fédéraux qui feront l'objet d'examens de conformité en vertu du Programme des contrats fédéraux. Au niveau interne, la Commission et le Ministère devront fixer la stratégie pour les groupes désignés de façon à mieux intégrer les besoins de ces groupes dans les services, les politiques, les programmes et les activités qu'ils mettront en oeuvre. Les groupes désignés se composent des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles.

Deuxièmement, en conformité avec la priorité qu'accorde le gouvernement à la croissance économique, il cherchera à faire participer le secteur privé à la politique de la Commission et du Ministère visant à répondre aux besoins particuliers des travailleurs

et des employeurs dans les divers secteurs du marché du travail; un effort accru sera aussi déployé pour solliciter l'appui des intervenants sur le marché du travail. On essaiera, notamment, d'obtenir de tierces parties qu'elles contribuent à financer le Programme d'aide à l'innovation pour aider la Commission et le Ministère à atteindre leurs objectifs locaux et nationaux. On tentera également de renforcer les consultations avec les parties intéressées sur le marché du travail local et d'accroître les pouvoirs de décision des gestionnaires locaux en décentralisant les pouvoirs. En outre, on examinera la possibilité de laisser plus de flexibilité aux gestionnaires régionaux afin de mieux répondre aux besoins des localités.

Troisièmement, d'ici à ce que le gouvernement mène à bonne fin ses initiatives dans le secteur des échanges commerciaux, la Commission et le Ministère s'attacheront à mieux profiter des possibilités qui s'offrent et veilleront à ce que des mesures d'adaptation appropriées soient mises en place. Celles-ci seront appliquées au moyen de modifications mineures des programmes et d'améliorations des services, comme l'augmentation de l'aide apportée par l'entremise du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Quatrièmement, face aux préoccupations soulevées par le vieillissement de la main-d'oeuvre, la Commission et le Ministère entreprendront l'élaboration de politiques et d'instruments pour favoriser l'adaptation des travailleurs âgés. On encouragera l'activité indépendante pour permettre aux travailleurs âgés d'avoir accès à un revenu d'appoint tandis qu'ils établissent leur propre entreprise.

Enfin, conformément à leur intention de mettre l'accent sur la qualité du service, la Commission et le Ministère accorderont une priorité continue, en 1989-1990, à la mise en oeuvre de diverses innovations technologiques et organisationnelles et de nouvelles procédures liées à la réforme administrative du Régime d'assurance-chômage. On s'emploiera tout d'abord à améliorer de façon générale le service offert aux prestataires d'assurance-chômage.

Section II
Analyse par activité

A. Programmes de mise en valeur des ressources humaines

Objectif

Accroître la compétitivité et l'employabilité des Canadiens, élargir les possibilités d'emploi et répondre aux besoins du marché du travail en développant et en adaptant les compétences des ressources humaines au moyen d'un agencement de formation et d'expérience de travail, de la mobilisation des ressources de la collectivité et des mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail du Canada.

Description

Maintenant connus sous le nom de la Planification de l'emploi, les Programmes de mise en valeur des ressources humaines ont pour but d'assurer l'utilisation efficace des ressources du gouvernement fédéral en vue de fournir une aide à ceux qui en ont le plus besoin. Elle regroupe des programmes qui visent à répondre aux besoins d'un marché du travail en évolution rapide, et ce, en veillant à ce que les besoins des travailleurs sont satisfaits en leur offrant la possibilité de recevoir une formation et une expérience de travail et en favorisant les initiatives communautaires et le développement local. Et, puisque les changements sur le marché du travail se font d'abord sentir aux paliers local et régional, la Planification de l'emploi est conçue pour agir à ces niveaux. En outre, un plus grand nombre de décisions sont prises à l'échelon local, les principaux partenaires offrant appui et collaboration à cet égard.

La Planification de l'emploi se compose de six grands programmes (sous-activités), poursuivant des objectifs distincts et visant une clientèle distincte. Cinq de ces programmes requièrent une planification de la part des Centres d'emploi du Canada (CEC) de façon à satisfaire aux besoins urgents des groupes suivants :

- le programme Développement de l'emploi offre une formation pratique et théorique ainsi que la possibilité d'acquérir une expérience de travail aux chômeurs chroniques pour les aider à obtenir un emploi;

- le programme Intégration professionnelle offre la possibilité d'acquérir une formation et une expérience de travail et d'obtenir des services de counselling aux jeunes éprouvant de la difficulté à intégrer la population active, aux femmes qui

réintègrent le marché du travail et aux étudiants qui, par le travail d'été, se préparent à faire la transition des études au monde du travail;

- le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre offre aux employeurs aux prises avec une pénurie de travailleurs qualifiés une aide à la formation ou une aide au déplacement de travailleurs compétents venant d'ailleurs;

- le programme Acquisition de compétences comporte divers mécanismes visant les travailleurs dont les emplois sont menacés en raison de l'évolution de la technologie ou du marché du travail, notamment l'aide à la formation, l'aide au déplacement, l'aide à la création d'un fonds de fiducie pour la formation et l'aide au travail partagé;

- le programme Développement des collectivités vient en aide aux collectivités situées à l'extérieur des grands centres urbains qui en ont le plus besoin, en appuyant le développement des petites entreprises, en soutenant l'entreprenariat et en offrant une aide au déplacement.

Le sixième programme de la PE, Aide à l'innovation au marché du travail canadien, encourage et appuie les particuliers qui ont des idées nouvelles et novatrices pour améliorer le fonctionnement du marché du travail. Ces derniers peuvent mettre leurs initiatives à l'essai dans le cadre de projets pilotes et de projets de démonstration.

Sommaires financiers

L'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines représente environ 66 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1989-1990 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 11 % des années-personnes totales. Elle représente 14 % des coûts en personnel, 14 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage) et 99 % des subventions et contributions du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs).

En 1989-1990, les frais de personnel et les dépenses de fonctionnement représenteront 7 % des dépenses brutes de l'activité, et les subventions et les contributions 93 %.

Le tableau 6, Sommaire des ressources de l'activité, fournit des renseignements sur les dépenses brutes lesquelles se répartissent comme suit : dépenses de fonctionnement, dépenses engagées en vertu des articles 24, 25 et 26 de la Loi sur l'assurance-chômage (voir note 1 au

bas du tableau 6) et fonds affectés aux programmes. Les dépenses nettes de l'activité correspondent à la soustraction des dépenses engagées en vertu des articles 24, 25 et 26 de la Loi sur l'assurance-chômage et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage.

Le tableau 7, Répartition par région des fonds affectés aux programmes, montre les sommes globales qui seront initialement affectées aux régions en 1989-1990.

Tableau 6: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses de fonctionnement	130 394	1 995	134 464	2 308	117 618	2 965	122 863	3 247
Dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26[1]	398 000	-	405 000	-	330 016	-	347 916	-
Fonds affectés aux programmes								
Développement de l'emploi	465 044	-	518 425	-	666 100	-	828 904	-
Intégration professionnelle	475 839	-	525 427	-	409 654	-	342 781	-
Pénuries de main-d'oeuvre	243 129	-	251 012	-	232 516	-	187 151	-
Acquisition de compétences	85 033	-	86 238	-	62 562	-	41 500	-
Développement des collectivités	148 373	-	125 960	-	71 267	-	66 538	-
Programme national d'aide à l'innovation	48 239	-	41 117	-	36 246	-	14 755	-
Autres programmes[2]	150 939	-	37 744	-	50 436	-	69 165	-
	1 616 596	-	1 585 923	-	1 528 781	-	1 550 794	-
Moins: programmes d'emploi des jeunes[3]	149 483							
Total des fonds affectés aux programmes	1 467 113	-	1 585 923	-	1 528 781	-	1 550 794	-
Total des dépenses brutes	1 995 507	1 995	2 125 387	2 308	1 976 415	2 965	2 021 573	3 247
Moins: dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26[1]	398 000	-	405 000	-	330 016	-	347 916	-
	1 597 507	1 995	1 720 387	2 308	1 646 399	2 965	1 673 657	3 247
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage[4]	1 962	-	2 700	-	1 795	-	2 709	-
Dépenses nettes	1 595 545	1 995	1 717 687	2 308	1 644 604	2 965	1 670 948	3 247

1. Les participants à certains programmes liés à la Planification de l'emploi touchent des prestations tirées du Compte d'assurance-chômage. Ce compte est financé par les cotisations des employés et des employeurs et ne fait pas partie du Trésor. Par conséquent, les paiements suivants tirés du Compte d'assurance-chômage sont retranchés des dépenses brutes en vue d'établir le montant net de l'activité :

   - L'article 24 (30 millions de dollars) de la Loi sur l'assurance-chômage permet le versement de prestations de chômage partiel aux travailleurs qui acceptent de réduire leur nombre hebdomadaire d'heures de travail afin d'éviter des licenciements.

   - L'article 25 (113 millions de dollars) a trait aux activités de création d'emplois qui, entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, visent à créer pour les chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Le programme vise à stabiliser le marché du travail et à éviter la supression d'emplois.

   - L'article 26 (255 millions de dollars) porte sur le soutien du revenu accordé, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, aux stagiaires à plein temps pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi.

2. Y compris la création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage, la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles, les subventions aux provinces - frais de formation indirects et les contributions aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ainsi que les articles pour lesquels les décisions concernant les affectations régionales de 1989-1990 doivent être rendues plus tard. De plus, les années précédentes comprennent la subvention à l'Aqueduc de Pierreville, la subvention au Collège Mohawk et la contribution à l'Association de l'ataxie de Friedreich.

3. Représente les fonds prévus destinés aux programmes d'emploi des jeunes en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor.

4. Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

Tableau 7: Répartition par région des fonds affectés aux programmes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses[1] 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Terre-Neuve	89 435	93 400	79 449	77 162
Nouvelle-Écosse	64 900	75 222	72 374	75 371
Nouveau-Brunswick	87 600	74 697	61 032	63 961
Île-du-Prince-Édouard	13 200	13 934	14 107	16 708
Québec	411 204	442 464	414 415	410 894
Ontario	362 365	392 766	420 117	434 833
Manitoba	62 800	65 811	69 649	67 137
Saskatchewan	54 200	54 633	56 594	56 052
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	135 513	143 197	133 458	123 961
Colombie-Britannique et Yukon	204 000	210 882	199 188	209 584
	1 485 217	1 567 006	1 520 383	1 535 663
Administration centrale - Fonds non affectés	131 379[2]	18 917	8 398	15 131
	1 616 596	1 585 923	1 528 781	1 550 794
Moins: Programme d'emploi des Jeunes	149 483[3]			
Total des fonds affectés aux programmes	1 467 113	1 585 923	1 528 781	1 550 794

1. Ces chiffres sont fondés sur les sommes globales qui seront initiallement affectées aux régions par l'entremise du plan opérationnel de la Commission et du Ministère. Les affectations définitives approuvées seront connues au printemps 1989.

2. Y compris les articles pour lesquels les décisions concernant les affectations régionales sont suspendues jusqu'à ce que soit effectué l'examen de la conjoncture économique locale et pour lesquels les fonds destinés aux programmes sont centralisés à l'Administration centrale (AC), c'est-à-dire : cours de langues à l'intention des réfugiés (27,2 millions de dollars) et Programme national d'aide à l'innovation (48 millions de dollars).

3. Représente les fonds prévus destinés aux programmes d'emploi des jeunes en provenance du crédit 10 du Conseil du Trésor.

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990 : Les besoins financiers nets pour 1989-1990 figurant au tableau 6 sont de 122,1 millions de dollars, soit 7 % inférieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• une diminution par suite de l'exclusion des ressources de Défi en 1989-1990 (281 années-personnes);	(151,7)
• une augmentation liée au transfert en 1988-1989 de ressources au Programme d'immigration pour ce qui concerne le processus de reconnaissance du statut de réfugié;	8,7
• une augmentation liée à l'arriéré de revendication du statut de réfugié;	11,5
• une augmentation découlant du gel de l'affectation pour le logement des Indiens;	4,0
• une augmentation attribuable au transfert en 1988-1989 de ressources au Programme d'immigration.	5,7

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 134,7 millions de dollars, soit 8,5 %, supérieures au Budget des dépenses principal pour 1988-1989 qui était de 1 583 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 2-5). Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• une augmentation provenant du Crédit 10 du Conseil du Trésor associée à Défi 88 (281 années-personnes);	151,7
• une diminution découlant du transfert de ressources au Programme d'immigration;	(12,3)
• une diminution découlant du gel de l'affectation pour le logement des Indiens.	(4,0)

Tableau 8: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal [1]		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	1 976 415	2 965	1 958 211	2 146	18 204	819
Moins: dépenses en vertu des articles 24, 25 et 26 [2]	330 016	-	366 000	-	(35 984)	-
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	1 795	-	-	-	1 795	-
Dépenses nettes	1 644 604	2 965	1 592 211	2 146	52 393	819

1. Le Budget des dépenses principal de 1987-1988 a été redressé (augmentation de 6,9 millions de dollars) pour tenir compte du transfert du Programme de mobilité du Service national de placement aux Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 36 à la page 2-78).

2. Voir la note 1 au bas du tableau 6.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1987-1988 sont de 52,4 millions de dollars, soit 3 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et comportent 819 années-personnes supplémentaires). Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation obtenue au Crédit 10 du Conseil du Trésor au titre de Défi 87 (819 années-personnes);	133,6
• une diminution découlant de divers gel des affectations;	(26,6)
• une diminution attribuable au transfert de ressources au Programme d'immigration;	(5,8)

	(en millions de dollars)
• une diminution découlant du gel d'une affectation des fonds de fonctionnement requis aux fins de la réserve pour le rajustement des traitements;	(14,2)
• une diminution liée au financement de projets spéciaux à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale et pour les cours de langue pour les réfugiés;	(12,2)
• une diminution attribuable aux fonds non utilisés pour les six programmes de la Planification de l'emploi.	(22,4)

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités: En 1989-1990, les priorités suivantes seront fixées pour la Planification de l'emploi.

Options et approches nouvelles: Grâce à une nouvelle option du programme Acquisition de compétences, les travailleuses immigrantes aux prises avec des difficultés de communication pourront perfectionner leur capacité linguistique et leur notions de calcul en vue de conserver leur emploi. Les travailleurs âgés pourront s'inscrire à une nouvelle option de transition du programme Intégration professionnelle. En outre, l'option Encouragement à l'activité indépendante du programme Développement des collectivités sera élargie de façon que les travailleurs âgés puissent bénéficier d'un soutien du revenu pendant qu'ils mettent sur pied une entreprise.

Service mieux adapté aux besoins: Pour offrir un service mieux adapté aux besoins, on utilisera différents moyens: recours aux Stratégies d'intervention locale et aux résultats des enquêtes de suivi (voir la page 2-32) pour déterminer l'ensemble des programmes qui seront offerts dans une collectivité et tenue de séances de consultation plus efficaces avec les parties intéressées dans le marché du travail local.

Gestion plus efficace: On pourra atteindre cet objectif en poursuivant la mise en place d'un système informatisé à accès direct pour la gestion des activités et des fonds de la Planification de l'emploi et du programme Développement des collectivités. De cette façon, la Commission et le Ministère pourront davantage contrôler les activités et les tendances et prendre les correctifs qui s'imposent pour s'adapter aux conditions nouvelles du marché du travail et répondre de manière adéquate aux demandes de renseignements.

Accords fédéraux-provinciaux: En 1989-1990, la Commission et le Ministère négocieront la mise en oeuvre de programmes destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale et de projets d'aide à la formation en apprentissage. Ils concluront également des accords avec les provinces pour ce qui est de l'achat direct et indirect de cours de formation. En 1988-1989, environ 700 millions de dollars ont été affectés à ces activités.

Amélioration de la qualité: La Commission et le Ministère s'étant fixé comme priorité d'améliorer la qualité générale des services, une équipe chargée d'améliorer la qualité de la Planification de l'emploi a été mise sur pied. Cette équipe établira trois séries de normes concernant la prestation des services offerts par l'Administration centrale aux CEC. Ces normes devraient être appliquées au cours de 1989-1990.

Priorités permanentes: Les priorités suivantes ont été fixées au cours des années précédentes et seront maintenues en 1989-1990.

Établissement d'objectifs: En 1989-1990, des objectifs seront encore une fois fixés pour ce qui est de la participation des membres des groupes désignés aux programmes de la Planification de l'emploi. De cette façon, les CEC auront une plus grande marge de manoeuvre pour trouver des façons d'atteindre leurs objectifs. Des mesures spéciales seront conçues selon les besoins. Ces objectifs iront de pair avec une stratégie de planification locale et s'inscriront dans les plans opérationnels.

Formation du personnel: Un vaste programme national de formation à l'intention du personnel des bureaux locaux et régionaux participant à la mise en oeuvre des programmes de la Planification de l'emploi débutera en 1989-1990.

Projet prioritaire terminé: Le projet prioritaire suivant a été mené à bien.

Rationalisation de l'exécution: Même si les résultats de la Planification de l'emploi sont satisfaisants, le Groupe de travail de l'exécution de la Planification de l'emploi a recommandé d'autres mesures de rationalisation. Ces recommandations ont été appliquées en juillet 1988 et ont eu pour effet une certaine simplification du libellé des objectifs des programmes, l'application de critères d'admissibilité, l'utilisation de catégories de dépenses et l'établissement d'une marche à suivre pour négocier les taux avec les promoteurs. En outre, des formulaires, des guides, du matériel de formation et d'autres instruments de travail ont été simplifiés et comportent maintenant des procédures et des systèmes normalisés.

Données sur le rendement: L'indicateur de rendement clé de l'activité Programmes de mise en valeur des ressources humaines est le nombre de participants aux programmes de la Planification de l'emploi. Les résultats prévus sont indiqués au tableau 9.

Tableau 9: Nombre total de participants dans les programmes de la Planification de l'emploi[1]

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Planification de l'emploi				
Développement de l'emploi	75 311	85 719	109 953	186 853
Intégration professionnelle	66 841	65 320	80 029	57 571
Défi [2]	85 000	84 830	80 592	80 220
Pénuries de main-d'oeuvre	95 184	98 799	99 808	70 944
Acquisition de compétences	36 297	34 198	25 559	17 836
Développement des collectivités	10 977	8 864	2 453	3 161
Total partiel	369 610	377 730	398 394	416 585
Programmes connexes				
Création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage [3]	17 000	17 681	28 113	17 637
Nombre total de participants	386 610	395 411	426 507	434 222
Total des dépenses brutes (en milliers de dollars)	1 995 507	2 125 387	1 976 415	2 021 573

1. Le nombre total de participants englobe les nouveaux inscrits et les clients participant à un programme au début de l'année financière.
2. Défi - à l'exclusion des participants des autres ministères, des Centres d'emploi du Canada pour étudiants et du Programme des stagiaires autochtones.
3. Pour une explication de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage, voir la note 1 au bas du tableau 6.

Par le passé, la Commission et le Ministère utilisaient comme indicateurs de rendement les taux de participation établis pour les groupes visés par les programmes d'équité en matière d'emploi. Utilisée seule, cette pratique faisait cependant obstacle à l'objectif de la Planification de l'emploi axé sur la qualité, car elle mettait davantage l'accent sur le nombre d'interventions que sur la qualité. La Commission et le Ministère continueront de fixer des objectifs et de

suivre les résultats dans le cadre du programme de gestion continue, et ces objectifs continueront de tenir compte des taux de participation de groupes visés par les programmes d'équité en matière d'emploi. Néanmoins, à l'aide des résultats des enquêtes de suivi, la Commission et le Ministère font maintenant état de l'incidence globale de leurs interventions à titre d'indicateur de rendement.

Dans la plupart des options de la Planification de l'emploi, les questionnaires des enquêtes de suivi sont envoyés aux participants par la poste trois mois après qu'ils ont pris part aux programmes. Douze mois après leur participation, ceux dont les réponses sont valables reçoivent un autre questionnaire, qui permet de connaître les résultats à long terme des programmes de la Planification de l'emploi. Par conséquent, à l'aide des résultats des enquêtes réalisées à court terme et à plus long terme, la Commission et le Ministère sont en mesure d'évaluer l'efficacité des programmes de la Planification de l'emploi.

On calcule également le "taux d'incidence" (pourcentage de participants qui ont trouvé un emploi ou qui participent à un autre programme de formation au moment où l'enquête est effectuée) et le "taux d'utilisation des compétences" (pourcentage des participants qui mettent à profit les compétences acquises dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi).

Le tableau 10 illustre les taux d'incidence et d'utilisation des compétences établis à partir des enquêtes réalisées trois mois et douze mois après que les participants eurent terminé ou abandonné leur formation en 1986-1987. Le tableau fait également état des taux établis à partir des enquêtes réalisées trois mois après la participation en 1987-1988.

Outre les taux globaux établis pour la Planification de l'emploi, le tableau 10 indique également les taux établis pour les groupes désignés i.e. les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

Les deuxième et troisième colonnes montrent que le taux d'incidence est, en général, plus élevé lorsqu'il est établi à partir des enquêtes réalisées douze mois après la participation. C'est donc dire que plus de gens ont un emploi ou reçoivent une formation supplémentaire douze mois après avoir terminé leur formation que trois mois après. Comme l'indiquent les chiffres de la première colonne, les taux d'incidence établis à partir des enquêtes réalisées trois mois après la formation sont plus élevés en 1987-1988 qu'ils ne l'étaient en 1986-1987, et ce, dans la plupart des cas. Il semble donc que le taux va en augmentant au fil des ans de même qu'il augmente entre le troisième et le douzième mois suivant la formation.

En raison de la conception des programmes, il faut s'attendre à ce que les résultats diffèrent d'un programme à l'autre. Par exemple, les programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle qui

s'adressent aux chômeurs chroniques, pourraient bien avoir un taux d'incidence plus bas. Le programme Acquisition de compétences et le Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre visent à éviter les licenciements et à combler les pénuries de main-d'oeuvre. Néanmoins, les résultats du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre sont moins élevés que prévu.

Les taux d'utilisation des compétences indiqués au tableau 10 sont relativement les mêmes à l'intérieur d'un programme. On note une légère tendance à la baisse entre les résultats des enquêtes de suivi réalisées après trois mois et celles réalisées après douze mois en 1986-1987. La raison pourrait être attribuable à la perception des répondants selon laquelle les compétences utilisées douze mois après la formation sont davantage reliées à l'expérience acquise durant l'année qu'au cours de la formation.

Tableau 10: Planification de l'emploi - Résultats des enquêtes de suivi

(pourcentage)	Taux d'incidence			Taux d'utilisation des compétences		
	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987		Réel 1987-1988	Réel 1986-1987	
Programme de la Planification de l'emploi	Enquête (trois mois)	Enquête (trois mois)	Enquête (douze mois)	Enquête (trois mois)	Enquête (trois mois)	Enquête (douze mois)
Total						
Développement de l'emploi[1]	64	61	68	78	79	72
Intégration professionnelle[2]	61	60	64	64	66	65
Pénuries de main-d'oeuvre	84	75	79	82	81	80
Acquisition de compétences	92	90	89	91	90	86
Total	72	68	73	78	77	75
Femmes						
Développement de l'emploi[1]	66	64	69	81	83	76
Intégration professionnelle[2]	58	58	62	70	71	69
Pénuries de main-d'oeuvre	76	70	77	79	75	69
Acquisition de compétences	88	88	87	91	90	85
Total	65	63	68	77	77	73
Autochtones						
Développement de l'emploi[1]	53	56	60	78	81	63
Intégration professionnelle[2]	43	40	43	61	56	62
Pénuries de main-d'oeuvre	71	53	59	80	78	78
Acqusition de compétences	83	87	79	87	91	81
Total	56	49	53	76	76	68
Personnes handicapées						
Développement de l'emploi[1]	62	57	64	77	77	67
Intégration professionnelle[2]	52	44	48	74	73	61
Pénuries de main-d'oeuvre	70	60	39	67	83	60
Acquisition de compétences	84	73	91	75	100	85
Total	60	54	60	76	77	67
Membres des minorités visibles						
Développement de l'emploi[1]	67	67	75	75	72	66
Intégration professionnelle[2]	66	63	66	49	54	60
Pénuries de main-d'oeuvre	85	91	86	69	83	83
Acquisition de compétences	92	97	90	93	85	88
Total	68	68	73	60	66	68

1. Inclus l'option Emplois subventionnés individuellement seulement, vu le manque de données des autres options du programme Développement de l'emploi.
2. À l'exclusion de l'option Personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi, vu le manque de données.

Évaluation du programme: Des évaluations des deux principaux programmes de la Planification de l'emploi ont été entreprises au cours de 1987-1988. Dans le cadre de l'évaluation du programme Développement de l'emploi, des enquêtes ont été réalisées auprès d'un grand nombre de participants et d'employeurs et des membres des groupes-témoins. Les résultats seront intégrés dans un rapport final qui sera terminé au début de 1989.

Le programme Intégration professionnelle, autre composante de la Planification de l'emploi, fait l'objet d'une évaluation distincte qui sera achevée en 1989-1990. Les autres programmes de la Planification de l'emploi seront également évalués, et les résultats devraient être connus au cours de 1990-1991.

B. Service national de placement

Objectif

L'activité Service national de placement vise à:

- fournir aux clients-travailleurs, aux clients-employeurs et aux établissements les renseignements qui leur permettront de prendre des décisions éclairées relativement au marché du travail (Information sur le marché du travail);

- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emplois et voir à ce que les employeurs trouvent les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin en temps voulu et de façon efficace (Placement);

- encourager la planification des ressources humaines dans le secteur privé, favoriser et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers pour répondre à l'évolution du marché du travail, tout en encourageant l'équité en matière d'emploi (Services d'aide à l'adaptation au marché du travail).

Description

Le Service national de placement est chargé de mettre au point et d'administrer un système d'information et des mécanismes d'adaptation permettant au marché du travail de fonctionner plus efficacement et plus équitablement. En termes concrets, il a pour mission de faciliter une adaptation au marché du travail, opportune et productive qui, sans intervention, n'aurait pas lieu.

Le Service national de placement comprend les trois sous-activités suivantes:

Information sur le marché du travail: Chaque Centre d'emploi du Canada (CEC) doit agencer ses opérations en fonction des particularités et des besoins du marché du travail local. Il constitue ainsi le principal moyen de collecte, de traitement et d'utilisation des renseignements sur le marché du travail. Grâce à ces renseignements le CEC peut fixer des objectifs et élaborer, gérer et administrer tous ses programmes et services: assurance, immigration, emploi, aide à l'adaptation et autres services. Cette sous-activité comprend également la prestation de services de soutien aux 160 Conseils consultatifs locaux (CCL) qui ont été établis dans l'ensemble du Canada.

Placement: Cette sous-activité consiste essentiellement en services de placement offerts par les CEC et, dans certaines régions agricoles, par les Services de l'emploi agricole (SEA), que l'on appelait auparavant Services de main-d'oeuvre agricole du Canada. Le service de placement consiste à obtenir les offres d'emploi des employeurs et à tenir un répertoire des particuliers à la recherche d'un emploi. Les CEC ou les

SEA présentent aux employeurs des travailleurs qui ont fait eux-mêmes une sélection parmi les offres d'emploi affichées ou les travailleurs dont ils ont relevé les noms dans le répertoire. L'entrevue initiale avec les clients-travailleurs ou les clients-employeurs, qui fait partie intégrante du processus de placement, permet de déterminer le genre et le niveau de service à offrir. D'autres mesures visent à assurer que parmi les travailleurs présentés en vue d'un emploi figurent une proportion appropriée de membres qualifiés des groupes désignés (groupes nécessitant une attention particulière: les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles).

Services d'aide à l'adaptation au marché du travail: Ces services aident les travailleurs, les employeurs, les collectivités et les régions à régler des problèmes qui ne peuvent être réglés par l'intermédiaire des services d'information sur le marché du travail ni des Services de placement.

Ces services visent essentiellement à promouvoir et à appuyer l'adaptation des personnes, des collectivités des régions et des secteurs d'activité à l'évolution du marché du travail et à favoriser l'égalité des chances pour que tous puissent soutenir la concurrence sur le marché du travail et avoir accès aux emplois.

Sommaires financiers

L'activité Service national de placement représente environ 11 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1989-1990 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 27 % des années-personnes totales. Elle représente 30 % des coûts en personnel, 27 % des dépenses de fonctionnement totales (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage) et 1 % des subventions et contributions du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs).

En 1989-1990, les coûts en personnel représenteront 78 % des dépenses brutes pour l'activité, les coûts des immobilisations et les coûts de fonctionnement 17 % et les subventions et contributions 5 %.

La structure des sous-activités figurant au tableau 15 correspond à la structure de planification révisée mise en oeuvre en 1987-1988 pour cette activité.

Tableau 11: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	31 112	516	32 325	535	29 199	523	28 391	535
Placement	97 021	2 248	100 804	3 018	91 056	2 278	93 376	2 432
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail	128 030	2 080	133 022	2 155	120 159	2 107	120 797	2 161
	256 163	4 844	266 151	5 708	240 414	4 908	242 564	5 128
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	231 155	-	233 663	-	219 652	-	224 699	-
	25 008	4 844	32 488	5 708	20 762	4 908	17 865	5 128

* Coûts associés à l'administration des programmes offerts en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, voir tableau 6 à la page 5-16.

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont de 7,5 millions de dollars (et 864 années-personnes de moins), soit 23 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants :

	(en millions de dollars)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives;	7,6
• une diminution des ressources due à la rationalisation de la Fonction publique (76 années-personnes);	(2,8)
• une diminution due à l'exclusion des ressources affectées à Défi 88 en 1989-1990 (788 années-personnes);	(14,9)
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	2,5

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 15,6 millions de dollars, soit 92,3 %, supérieures au Budget des dépenses principal pour 1988-1989 qui était de 16,9 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 2-5). La différence est surtout attribuable à une augmentation provenant du Crédit 10 du Conseil du Trésor pour Défi 88.

Tableau 12: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal *		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	29 199	523	31 062	549	(1 863)	(26)
Placement	91 056	2 278	96 869	2 390	(5 813)	(112)
Services d'aide à l'adaptation au marché du travail	120 159	2 107	127 830	2 211	(7 671)	(104)
	240 414	4 908	255 761	5 150	(15 347)	(242)
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	219 652	-	239 148	-	(19 496)	-
	20 762	4 908	16 613	5 150	4 149	(242)

* Le Budget des dépenses principal de 1987-1988 a été redressé pour tenir compte du transfert du Programme de mobilité du Service national de placement aux Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 36, à la page 2-78).

Explication de la différence: Les dépenses réelle nettes pour 1987-1988 sont de 4,1 millions de dollars, soit 25 %, supérieures au Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et comportent 242 années-personnes de moins). Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une réaffectation des années-personnes à l'intérieur du Programme d'emploi et d'assurance (242 années-personnes) (ces dépenses étant entièrement recouvrables du Compte d'assurance-chômage);	-
• une augmentation due à des activités dont les dépenses ne sont pas recouvrables du Compte d'assurance-chômage;	6,4
• une diminution des besoins en subventions et contributions.	(2,5)

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités: Les priorités suivantes ont été adoptées par le Service national de placement en 1989-1990:

Mission: La mission du Service national de placement (SNP) sera modifiée compte tenu des priorités actuelles du gouvernement en ce qui concerne le bon fonctionnement du marché du travail. Les objectifs du SNP seront reformulés pour que les ressources soient affectées en fonction de sa nouvelle mission.

En même temps qu'on redéfinira la mission et les objectifs du Service, on mettra en place un système de mesure du rendement pour recueillir des données précises, à tous les niveaux, permettant d'évaluer l'efficacité du service et la rentabilité des opérations.

Stratégie de marketing: L'ensemble des services et programmes offerts aux travailleurs et employeurs dans les CEC comprend le Service national de placement, la Planification de l'emploi et l'Assurance-chômage. Une nouvelle stratégie globale de marketing fera ressortir la complémentarité de ces services et permettra de garantir que ceux qui en ont le plus besoin reçoivent l'aide voulue. La Commission et le Ministère désigneront les principaux partenaires qui les aideront à atteindre les objectifs locaux et nationaux et détermineront les moyens d'obtenir leur appui et leur collaboration.

Système de contrôle des services d'emploi: Grâce à ce système, le Service national de placement:

- mettra au point des études et des enquêtes supplémentaires visant à:
  - évaluer de façon continue les résultats et la qualité du service offert par les CEC aux travailleurs, aux employeurs et aux prestataires de l'assurance-chômage;
  - déterminer la mesure dans laquelle les services d'information sur le marché du travail et les services d'aide à l'adaptation au marché du travail atteignent leurs objectifs;
- continuera à surveiller la prestation des services et programmes pour qu'une proportion équitable de membres des groupes désignés, en profite, conformément au principe de la participation équitable.

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis: Des modifications mineures seront apportées au Programme, au besoin, pour aider les employeurs et les travailleurs à s'adapter aux nouvelles possibilités et aux changements qu'entraîne l'Accord de libre-échange.

Les services seront renforcés, notamment le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie qui prendra de l'ampleur (voir à la page 2-48).

Échange de renseignements - Assurance-chômage (A.-c.): Dans le cadre des mesures prises par la Commission et le Ministère pour renforcer les liens entre les différents éléments du Programme d'emploi et d'assurance, diverses initiatives seront prises afin d'améliorer l'échange de renseignements entre les Services d'emploi et le personnel de l'A.-c., au niveau local.

Système national des Services d'emploi (SNSE): La phase I du SNSE sera mise en oeuvre dans d'autres CEC en 1989-1990. Il s'agit d'un répertoire informatisé de travailleurs et d'offres d'emploi actuellement utilisé dans tous les grands centres urbains du Canada. La phase II du SNSE est actuellement mise à l'essai dans la région de l'Atlantique, et les résultats de l'évaluation qui en a été faite sont positifs. La phase II du système peut donc être mise en oeuvre durant l'extension de la phase I. Lorsque le SNSE aura été complètement mis en oeuvre, il permettra de raccorder la plupart des CEC à un système national global incorporant les autres systèmes informatiques prévus.

Groupes désignés: Une stratégie de marketing sera mise en oeuvre, particulièrement à l'intention des membres des groupes désignés (c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles) pour que ces derniers puissent utiliser au maximum l'ensemble des services et programmes offerts par les CEC.

On consultera les associations représentant les groupes désignés en vue de recueillir des renseignements sur les répercussions des politiques de la Commission et du Ministère, et une stratégie de marketing sera conçue pour chaque groupe et mise en oeuvre par l'Administration centrale.

Un service d'information sur les aménagements vient d'être créé, qui fournit des renseignements aux employeurs et à d'autres sur les façons dont des emplois et des postes de travail ont été aménagés pour répondre aux besoins de travailleurs handicapés.

Recrutement par la Fonction publique fédérale: Des discussions ont actuellement lieu avec la Commission de la Fonction publique sur la façon de modifier les méthodes de recrutement et de présentation suivies par les CEC pour répondre à des demandes de dotation provenant de ministères fédéraux. Les modifications seront adoptées à partir de 1989-1990.

Priorités permanentes: Les priorités suivantes ont été entreprises au cours des années précédentes et se poursuivront en 1989-1990.

Information sur le marché du travail: Cette composante du SNP continue de mettre l'accent sur le processus de planification dans les CEC. Les politiques et les méthodes sont révisées, et les analystes de l'information sur le marché du travail sont équipés de micro-ordinateurs pour qu'ils puissent analyser les données par secteur restreint transmises par Statistique Canada.

Classification nationale des professions (CNP): La CNP, qui est un nouveau système de classification des emplois, et JOBSCAN, un système automatisé permettant de déterminer les exigences des divers emplois, seront prêts en 1992. Ces nouveaux systèmes, qui classifient l'information en fonction des compétences professionnelles, sont destinés à remplacer la Classification canadienne descriptive des professions et permettront aux conseillers des CEC de fournir des renseignements plus complets sur les possibilités d'emploi actuelles qui correspondent aux études et à la formation des clients, en assortissant compétences et conditions d'exercice des professions.

Consultation locale: Le processus de consultation entre les directeurs de CEC et les parties concernées au niveau local est en cours de révision. Les Conseils consultatifs locaux participeront à cette révision. Il existe actuellement 160 Conseils consultatifs locaux où l'on discute des problèmes des marchés du travail locaux.

Services aux petites entreprises: Suite aux mesures déjà prises pour améliorer la prestation des services du CEC aux petites entreprises, la Commission et le Ministère participeront, en 1989-1990, à l'élaboration d'un réseau de communication entre les ministères fédéraux et provinciaux offrant des services aux petites entreprises.

Priorités terminées: Voici les priorités qui ont été prises précédemment et font maintenant partie des opérations régulières du Programme.

Clubs de placement: La Commission et le Ministère continuent d'aider les chômeurs de longue durée grâce à ces clubs répartis dans toutes les régions du Canada.

Colloques à l'intention des employeurs locaux: Ces colloques qui permettent aux employeurs de rencontrer des agents des Services d'emploi pour discuter de leurs problèmes se sont avérés un moyen utile d'établir le contact avec les employeurs locaux et de promouvoir les services de la Commission et du Ministère.

Séances d'information de groupe: Ces séances, qui sont offertes aux employeurs et aux travailleurs, permettent de fournir à ces derniers des renseignements sur le marché du travail ainsi que sur les services et les programmes de la Commission et du Ministère.

Équité en matière d'emploi: La transmission des rapports en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi fait partie maintenant des opérations régulières. La Commission et le Ministère préparent un rapport annuel que le Ministre présente au Parlement avant le 31 décembre de chaque année. Les employeurs visés par la Loi font un rapport à la Commission et au Ministère sur les mesures qu'ils ont prises pour se conformer aux exigences relatives à l'équité en matière d'emploi. Les rapports des employeurs sont rendus publics et peuvent être consultés dans des bibliothèques, dans l'ensemble du pays.

Dans le cadre du Programme de contrats fédéraux, les responsables concernés effectuent des visites sur place pour vérifier que les entreprises qui font affaire avec le gouvernement fédéral mettent en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi. Ceux qui ne respectent pas l'engagement qu'ils ont signé font l'objet d'un rapport négatif. La Commission et le Ministère ont établi une liste d'évaluateurs indépendants chargés de donner suite, au nom du Ministre, aux appels interjetés par des entreprises reconnues coupables de n'avoir pas respecté les dispositions de la loi. La première Mention d'excellence sera décernée en 1989 aux entreprises qui auront obtenu des résultats exceptionnels.

Les experts régionaux en équité en matière d'emploi continueront d'établir des contacts avec les entrepreneurs ayant passé des contrats fédéraux et avec les employeurs sous règlementation fédérale qui sont visés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, et ils continueront de répondre à leurs demandes d'aide, toujours plus nombreuses.

Formation des conseillers: Le Programme de formation axée sur les compétences, qui s'adresse aux conseillers des employeurs et aux conseillers des travailleurs, continuera de faire partie des opérations régulières.

Service: Au cours des dernières années, un certain nombre de changements majeurs ont permis d'améliorer la prestation des services des CEC. Il s'agit notamment d'une nouvelle politique d'inscription, d'entrevues visant à déterminer les besoins particuliers des clients (entrevues de détermination des besoins de services), un meilleur libre-service grâce à l'affichage des offres d'emploi, une meilleure gestion des services de counselling et un meilleur système d'enregistrement des offres d'emploi. Parallèlement, des mesures du rendement ont été effectuées dans tous les CEC du Canada.

Groupes désignés: Le Service national de placement a également mis en oeuvre un certain nombre de mesures qui s'adressent particulièrement aux groupes désignés.

Par exemple, les femmes qui veulent suivre un programme de formation professionnelle peuvent recevoir des allocations pour personnes à charge qui correspondent davantage aux frais réels de garde

d'enfants ainsi que d'allocations supplémentaires pour couvrir leurs frais en cas de trajets quotidiens, de déplacement ou de séjours en dehors de leur foyer. Il existe également des Centres préparatoires à l'emploi pour les femmes. Le nombre de femmes placées dans des professions non traditionnelles a augmenté de façon importante en 1987-1988, par rapport à l'année précédente.

Les autochtones peuvent bénéficier des services d'un réseau de coordonnateurs et de conseillers en emploi des autochtones dans les CEC des régions où il y a un grand nombre de travailleurs autochtones. En 1987-1988, 20 900 autochtones environ ont été placés par les CEC dans des emplois réguliers. Les étudiants autochtones peuvent trouver des emplois d'été à la Commission et au Ministère, grâce au Programme des stagiaires autochtones. En 1987-1988, 568 étudiants autochtones ont ainsi trouvé un emploi. Le coût de ces stages s'est élevé à 2,1 millions de dollars.

Les personnes souffrant d'un handicap bénéficient de services particuliers, notamment d'outils d'information sur leurs capacités, sur les programmes d'assistance, les aides techniques modernes et les personnes handicapées exemplaires, et d'autres techniques de renseignement qui ont pour objet de sensibiliser les employeurs et le public. Une politique favorisant l'égalité des chercheurs d'emploi handicapés, leur accès au milieu de travail et la création de débouchés a été élaborée. Près de 96 % de tous les CEC sont maintenant accessibles aux personnes ayant un handicap physique. En 1987-1988, 7 100 personnes handicapées ont obtenu un emploi régulier.

Les minorités visibles profitent elles aussi d'une stratégie de la Commission et du Ministère qui vise à éliminer les obstacles à l'emploi, à offrir des possibilités de travail aux membres de ces groupes et à sensibiliser davantage le personnel. En 1987-1988, le nombre de placements de cette catégorie a beaucoup augmenté.

Données sur le Rendement: Les fonctions du Service national de placement sont exécutées par l'intermédiaire de trois sous-activités distinctes décrites dans les pages suivantes.

Information sur le marché du travail: Depuis l'installation de matériel informatique et de micro-ordinateurs dans les CEC, l'information sur le marché du travail est analysée et utilisée de façon plus efficace.

CNP/JOBSCAN: L'élaboration de la nouvelle Classification nationale des professions (CNP) et de JOBSCAN, liste automatisée des exigences des différents emplois, s'est poursuivie.

Diffusion de l'information: L'information sur le marché du travail est recueillie et diffusée de diverses manières. En 1987-1988, quelque 98 colloques ont eu lieu dans différentes localités pour donner l'occasion aux employeurs de discuter de leurs problèmes avec les

agents des services d'emploi. En outre, des séances d'information sur le marché du travail et les programmes de la Commission et du Ministère ont été organisées: 1 300 à l'intention des employeurs et 33 300 à l'intention des travailleurs. Les discussions entre la direction des CEC et les principaux intervenants de la collectivité ont continué sous l'égide de 160 Conseils consultatifs locaux qui seront soumis à un examen en 1989-1990, à l'occasion d'une étude du processus de consultation au niveau local.

Affectation des ressources: Les ressources de la sous-activité Information sur le marché du travail sont fixées après l'établissement du nombre minimal d'employés nécessaires pour élaborer et mettre à jour les différentes bases de données et pour diffuser les renseignements jugés essentiels au bon fonctionnement des services d'emploi. Cette sous-activité comprend les services économiques de même que la CNP et le JOBSCAN.

Placement: La fonction prioritaire de la sous-activité Placement est de mettre en relation les employeurs avec des travailleurs appropriés, et d'aider les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. Afin d'atteindre cet objectif, la Commission et le Ministère mettent à la disposition du public un certain nombre de points de service:

CEC	470
Points de service itinérants	187
Centres aux institutions post-secondaires	100
Bureaux de placements pour la main-d'oeuvre occasionnelle	9
Unités spécialisées de services aux jeunes	4
Centres préparatoires à l'emploi pour femmes	6
Bureaux régionaux	10
Bureaux des Services de l'emploi agricole et bureaux auxiliaires	107
CEC pour étudiants	438

Les CEC offrent des services de sélection et de présentation des demandeurs d'emploi. Ces derniers y apprennent aussi comment organiser leurs recherches et sont mis sur la piste de débouchés. Les conseillers en emploi peuvent prendre des mesures pour faire connaître aux employeurs éventuels les demandeurs d'emploi.

Le tableau 13 présente des renseignements quantitatifs sur le produit de la sous-activité Placement, et le tableau 14, des renseignements précis sur le produit des Services de l'emploi agricole.

Tableau 13: Produit de la sous-activité Placement

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Clients-travailleurs dirigés vers un employeur[1]	2 460 000	2 672 000	2 952 800	3 005 900
Vacances signalées				
Emplois occasionnels	140 000	137 000	149 000	142 900
Emplois réguliers	800 000	864 000	963 100	961 100
Emplois affichés	170 000	110 000	66 900	-
Vacances comblées				
Emplois occasionnels	133 000	131 000	143 600	135 100
Emplois réguliers	580 000	585 000	666 800	694 500
Emploi affichés	135 000	82 000	47 500	-
Entrevues visant à déterminer les besoins en services[2]	1 100 000	1 062 000	1 273 600	1 126 200
Placements par les CEC pour étudiants	370 000	398 000	400 000	427 600
Placements parmi les groupes désignés				
Femmes	220 000	235 000	255 400	260 600
Professions traditionnellement masculines	41 500	44 000	44 500	37 600
Autochtones	18 000	18 700	20 900	21 700
Programme des stagiaires autochtones	570	570	568	548
Personnes handicapées	6 700	7 000	7 100	9 200
Membres des minorités visibles	26 000	27 500	19 500	8 900

1. Depuis l'affichage des offres d'emploi, il existe une certaine forme de libre-service dans les CEC, et son utilisation accrue se reflète dans le produit de la sous-activité Placement, faisant diminuer le nombre de vacances régulières signalées et comblées.

2. Des entrevues visant à déterminer les besoins de services ont été instituées dans les bureaux locaux en 1986-1987.

Emploi agricole et aide au déplacement: Le 1er avril 1987, les Services de la main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC) sont devenus les Services de l'emploi agricole (SEA). De plus, les SEA, les accords fédéraux-provinciaux d'emploi agricole et les dispositions d'aide au transport quotidien des travailleurs agricoles ont été regroupés pour former les Services de l'emploi agricole du Canada.

Un nouvel accord de financement a également été conclu avec l'Association des orchestres canadiens (AOC), en vue d'offrir aux musiciens une aide à la mobilité en 1987-1988 et en 1988-1989 à un coût de 0,16 million de dollars par année.

Tableau 14: Dépenses pour l'emploi agricole et l'aide au déplacement

	Budget des dépenses 1989-1990 [1]	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Services de l'emploi agricole				
Nombre de bureaux	107	107	107	65 [2]
Contributions (en milliers de dollars)		7 461	6 708	6 034
Nombre total de placements et de transferts-entrées (vacances comblées)	265 000	252 000	276 891	256 000
Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole				
Nombre d'accords	7	7	8	8
Contributions (en milliers de dollars)		1 500	901	353
Aide à la mobilité pour les musiciens (AOC)				
Contributions (en milliers de dollars)		160	160	113
Aide spéciale de voyage				
Nombre d'interventions	-	-	-	950
Contributions (en milliers de dollars)			10[3]	70
Aide au transport quotidien (travailleurs agricoles)				
Nombre de jours-personnes	260 000	257 000	276 932	86 477
Contributions (en milliers de dollars)		1 000	656	532
Contributions (en milliers de dollars)	10 421	10 121	8 435	7 102

1. Les ressources étant gérées au niveau du Programme, la ventilation par composante n'est pas fournie.

2. Non compris les bureaux auxiliaires.

3. Dépenses aux fins de l'aide au déplacement rattachées auparavant au Programme de mobilité du Canada.

Services d'adaptation au marché du travail: Cette composante aide les travailleurs et les employeurs de diverses collectivités et régions à résoudre les problèmes autres que ceux visés par les composantes Information sur le marché du travail et Placement. Son mandat comporte notamment l'examen de l'exécution de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et l'élaboration d'une série de programmes et services afin de favoriser l'adaptation des employeurs et des travailleurs à la situation actuelle et future du marché du travail.

Équité en matière d'emploi: En 1987-1988, de l'information sur l'équité en matière d'emploi a été fournie à plus de 400 employeurs, syndicats et associations patronales sous de nombreuses formes: la Loi et le Règlement sur l'équité en matière d'emploi, le Guide de l'employeur, les documents techniques et les Directives aux employeurs.

De plus, 1 800 employeurs sous réglementation fédérale et fournisseurs certifiés ont reçu des rapports sur l'activité et la disponibilité des membres des groupes désignés. Ces nouvelles données sont fondées sur des renseignements obtenus lors du recensement de 1986.

En 1987-1988, 59 séances de formation et d'information ont été organisées, et 377 consultations techniques officielles ont eu lieu avec les conseillers régionaux en équité en matière d'emploi. On a répondu à des milliers de demandes d'aide provenant des syndicats, des fournisseurs certifiés, des employeurs sous réglementation fédérale et d'autres organismes.

Comme l'exige la Loi sur l'équité en matière d'emploi, la Commission et le Ministère rédigent des rapports annuels à l'intention du Parlement. Le deuxième rapport, que le Ministre déposera au plus tard le 31 décembre 1989, sera une analyse des rapports sur l'équité en matière d'emploi présentés par les employeurs sous réglementation. Tous les Canadiens pourront examiner ces rapports s'ils le désirent. En 1988, 373 employeurs ont déposé un rapport.

Le Programme de contrats fédéraux s'assure que les entrepreneurs faisant affaire avec l'État mettent en application les programmes d'équité en matière d'emploi. En décembre 1988, 30 examens de conformité ont été effectués et 90 autres examens sur place ont été réalisés. Un avis a été envoyé à 605 entrepreneurs pour leur annoncer qu'ils allaient faire l'objet d'un examen de conformité et 1 125 fournisseurs ont fait parvenir des attestations d'engagement.

Employeurs: La composante des Services d'adaptation au marché du travail (SAMT) destinée aux employeurs prévoit des interventions pour aider ces derniers à s'adapter aux changements qui s'opèrent sur le marché du travail. Les CEC planifient ces interventions en déterminant quels employeurs ont le plus besoin d'aide à l'adaptation, en établissant un plan d'action et en vérifiant les résultats de leurs interventions.

Le tableau 15 illustre la progression normale de ce service depuis son instauration en 1987-1988. Comme le personnel des CEC recevra davantage de formation en matière de services aux employeurs, on peut s'attendre à ce que les prévisions pour les années à venir augmentent et que le nombre de dossiers d'employeurs ouverts varie entre 22 500 et même 30 000.

Tableau 15: Services d'adaptation au marché du travail - Employeurs

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987*
Services d'adaptation au marché du travail - Dossiers d'employeurs ouverts	22 500	17 800	12 579	s/o
Exécution des programmes et services - Dossiers d'employeurs fermés	16 500	13 000	10 277	s/o
Renvoi à des organismes externes - Dossiers d'employeurs fermés	2 000	1 500	1 276	s/o

* Mesures appliquées à compter de 1987-1988.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI): Ce programme vise à faciliter l'adaptation aux changements économiques, technologiques et autres dans une entreprise, une industrie ou une collectivité donnée. En 1989-1990, la Commission et le Ministère prévoient conclure 525 accords, y compris avec des comités d'aide à l'adaptation formés d'employeurs et de travailleurs et créés pour résoudre des problèmes de ressources humaines. Même si le programme est administré dans le cadre de l'activité Service national de placement, il est financé aux termes des Programmes de mise en valeur des ressources humaines et exécuté au niveau régional. À la suite du rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation qui doit être déposé au début de 1989, le SAAI pourrait prendre de l'ampleur.

Tableau 16: Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)

(En milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Nombre de nouveaux accords	525	525	520	521
Contributions*	-	10 213	7 612	7 400

* En 1989-1990, ces contributions font partie des sommes affectées au programme Acquisition de compétences, élément des Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 6 à la page 2-25).

Counselling: Ce service détermine les possibilités professionnelles du travailleur, les objectifs qu'il devrait se fixer, les obstacles éventuels à l'emploi, les mesures correctives à prendre pour atteindre les buts et, enfin, un plan d'action à appliquer. Le tableau 17 donne des renseignements sur le produit du service de counselling dans les CEC.

Tableau 17: Rendement du Service de counselling

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Dossiers de Counselling établis *	240 000	238 000	220 000	-
Entrevues de Counselling	475 000	460 000	571 000	682 000
Dossiers de Counselling réglés *	204 000	198 000	210 000	-

* Il y a eu achalandage accrû en 1987-1988 par suite de la revitalisation.

Services de diagnostic: Les Services de diagnostic ont pour objet une meilleure compréhension des répercussions, sur le plan de l'emploi, des facteurs physiques, sociaux et psychologiques qui influent sur la capacité d'un client à s'intégrer au marché du travail. Ce programme prévoit l'achat de services de diagnostic pour les clients des CEC qui ont des besoins spéciaux. Les coûts figurent au tableau 18.

Tableau 18: Services de diagnostic

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Nombre d'interventions	4 300	4 300	4 100	3 900
Contributions (en milliers de dollars)	1 501	1 501	1 333	1 060

Extension: Ce programme verse des fonds à des organismes sans but lucratif de la localité pour leur permettre d'étendre leurs services liés à l'emploi aux personne qui se heurtent à des obstacles en cette matière (handicap, discrimination, âge et compétences ou expérience insuffisantes). Les projets Extension offrent des services de counselling d'emploi et de présentation afin d'aider les clients défavorisés sur le plan de l'emploi à devenir autonomes sur le marché du travail, c'est-à-dire à pouvoir poursuivre d'eux-mêmes les débouchés qui existent et trouver un emploi ou être admis à des cours de formation.

Comme l'indique le tableau 19, les projets Extension devraient permettre de fournir des conseils à quelque 270 000 clients et d'en placer 85 000 en 1988-1989, ce qui ne représente qu'une légère diminution par rapport aux prévisions de l'année précédente. Les sommes versées aux organismes totaliseront plus de 24 millions de dollars.

Tableau 19: Entrevues de counselling et placements dans le cadre des projets Extension

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988*	Réel 1986-1987*
Nombre d'entrevues de counselling	270 000	270 000	279 737	375 010
Nombre de placements	85 000	85 000	88 942	89 417
Versements aux organisations (en dollars)	24 254 000	24 254 000	23 839 035	23 140 254

* La diminution du nombre d'entrevues de counselling en 1987-1988 par rapport à 1986-1987 est due à des changements de définition.

Les projets Extension ont eu les résultats suivants sur les membres des groupes désignés.

En 1987-1988, des services d'emploi ont été fournis à des femmes dans le cadre de 27 projets Extension parrainés par des groupes de femmes, au coût de 3,7 millions de dollars; à des autochtones dans le cadre de 93 projets Extension parrainés par des groupes autochtones, au coût d'environ 5,7 millions de dollars; à des personnes handicapées dans le cadre de 51 projets Extension au coût approximatif de 4,4 millions de dollars et aux membres des minorités visibles dans le cadre de six projets Extension, au coût d'environ 0,5 million de dollars.

Formation de conseillers: Dans le cadre du Programme national de formation axé sur les compétences, lequel assure une formation dans le domaine des services aux employeurs et aux travailleurs, on a continué d'élaborer des cours et de les mettre en oeuvre dans toutes les régions.

Vers la fin de 1987-1988, 54 % des conseillers assurant des services aux employeurs avaient suivi le cours de formation de base instauré en 1985. Des modules de formation sont actuellement mis sur pied afin que tous les conseillers en emploi (services aux travailleurs) reçoivent une formation le plus rapidement possible. Certains modules visent à former spécialement des conseillers destinés à fournir des services aux membres des groupes désignés.

Programme canadien de réorientation des agriculteurs: Ce programme est financé par Agriculture Canada mais exécuté par le Service national de placement. Il aide les agriculteurs admissibles

ainsi que leur famille, forcés de quitter leur ferme en raison de problèmes financiers, à s'adapter à un nouvel emploi. En 1987-1988, environ 1 500 familles ont reçu une aide totalisant 6,54 millions de dollars.

Évaluation du Programme: En 1986-1987, une étude exhaustive du Service national de placement (SNP) a été entreprise pour évaluer l'efficacité au niveau des activités et sous-activités du Programme. Elle visait également à évaluer à ce jour l'incidence du processus de revitalisation sur la qualité du service aux clients-travailleurs et clients-employeurs.

Pour obtenir une analyse exhaustive et rigoureuse, la stratégie d'évaluation s'inspire d'une série de données tirées de dix études techniques connexes. Les ébauches des rapports d'évaluation sont maintenant terminées mais font encore l'objet de discussions et un aperçu résumant les constatations des diverses études techniques sera disponible en 1989.

Dans les rapports, on évalue les avantages sur le plan de l'équité et de l'efficacité, des composantes placement, information sur le marché du travail et services de counselling du Service national de placement (SNP). D'après cette évaluation, on constate que les avantages du SNP se situent surtout sur le plan de l'équité. En outre, on estime dans les rapports que les possibilités de privatisation des composantes du SNP sont minces.

C. Assurance-chômage

Objectif

Favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans que cela ne constitue un fardeau injustifiable pour les particuliers, les groupes et les régions, en fournissant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs admissibles.

Compte tenu de l'objectif décrit ci-dessus, les sous-objectifs particuliers comportent les buts nationaux suivants:

- élaborer des politiques et lignes directrices se rapportant à la Loi, au Règlement et au Programme pour que le Compte d'assurance-chômage soit gérê de façon efficace et efficiente;
- déterminer rapidement et avec précision l'admissibilité aux prestations des personnes faisant des demandes pour établir une période de prestations et déterminer l'admissibilité initiale et continue à ces prestations au cours de la période de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements et traiter les appels de façon rapide et précise;
- traiter les déclarations des demandeurs et verser des prestations d'assurance-chômage en temps opportun et de façon précise;
- protéger le Compte d'assurance-chômage contre les fraudes, les abus ainsi que les mauvais usages par la prévention, la dissuasion et la détection;
- prendre les dispositions nécessaires pour faire percevoir, par Revenu Canada, Impôt, les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et pour traiter les demandes de réduction du taux de la cotisation en temps opportun et de façon précise;
- assurer un revenu temporaire aux travailleurs admissibles au cours des périodes de chômage ou pendant qu'ils participent à des activités de formation ou de perfectionnement en vue de maintenir ou d'accroître leur employabilité;
- administrer les contrats de rentes du gouvernement conformément à la Loi des rentes sur l'Etat;
- contribuer à l'administration de programmes gouvernementaux précis en attribuant des numéros d'assurance sociale (NAS) aux demandeurs admissibles.

Description

L'activité Assurance-chômage comprend les fonctions suivantes: Traitement des demandes, Services relatifs aux demandes, Paiement des prestations, Contrôle de l'assurance, Autres activités/Frais généraux, Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Traitement des demandes: Cette fonction comprend la responsabilité de recevoir et d'enregistrer les demandes de prestations d'assurance-chômage, de déterminer de façon opportune, précise et efficace l'admissibilité des demandeurs aux prestations ainsi que l'effet de situations et de faits nouveaux se rapportant à un demandeur sur les prestations auxquelles il a droit. Environ la moitié des employés des bureaux locaux travaillant dans le domaine de l'Assurance s'occupent du traitement des demandes.

Services relatifs aux demandes: Ces services regroupent un certain nombre de fonctions appuyant directement le traitement des demandes, notamment les suivantes:

- superviser le personnel chargé du traitement des demandes de prestations;
- interviewer les demandeurs pour s'assurer qu'ils cherchent activement du travail et continuent d'être admissibles aux prestations;
- administrer le processus par lequel les demandeurs peuvent en appeler des décisions concernant leurs demande de prestations;
- répondre aux demandes de renseignements des prestataires et du grand public au sujet de points particuliers ou du régime en général;
- administrer les prestations d'adaptation pour les travailleurs, lesquelles visent à aider les travailleurs d'industries qui se modernisent à s'adapter à un nouvel emploi.

Paiement des prestations: Cette fonction, par l'entremise de Centres régionaux d'informatique, consiste à donner suite aux décisions rendues par les Centres d'emploi du Canada (CEC) au sujet de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage. Cela suppose la création d'enregistrements principaux sur les prestations et les trop-payés pour chaque prestataire, de même que la réception, l'examen et le traitement des déclarations des prestataires et l'émission de mandats de prestations aux prestataires admissibles. Cette fonction suppose également le maintien des installations informatiques nécessaires à la production des mandats de prestations et au traitement des données de gestion générales de la Commission et du Ministère.

Contrôle de l'assurance: Cette sous-activité comprend la responsabilité de déceler les fraudes et les abus et faire en sorte que les employeurs et les prestataires fournissent des renseignements exacts en temps opportun et dans les formes convenues.

Autres activités/Frais généraux: Cette fonction comprend les responsabilités suivantes: gestion, élaboration de politiques, procédures et fonctions spéciales qui sous-tendent l'administration du Régime d'assurance-chômage. Elle englobe en outre la responsabilité de veiller à l'actualisation de la Loi sur l'assurance-chômage et l'élaboration des politiques et procédures appropriées aux fins de la gestion du régime. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception, par Revenu Canada, Impôt, des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que les réductions du taux de la cotisation consenties aux employeurs admissibles.

On retrouve dans ce groupe un certain nombre de fonctions spéciales dont les plus importantes sont: l'Administration des rentes sur l'État, qui prévoit la gestion des comptes des rentes sur l'État ouverts pour des particuliers ou des groupes aux termes de la Loi relative aux rentes sur l'État, ainsi que l'Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, ce qui comprend l'attribution et le contrôle des numéros d'assurance sociale aux personnes admissibles.

Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage (pour une description, voir à la page 5-18): En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, un montant égal aux sommes prises en charge par l'État peut être imputé au Compte d'assurance-chômage. Ces sommes comprennent les prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional (pour une description de ces prestations, voir à la page 5-9, de même que les prestations versées aux termes de programmes de création d'emplois (article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage) et de formation (article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage).

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs (pour une description, voir à la page 5-19): L'État verse un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs perçues et les prestations d'assurance-chômage versées à ces mêmes pêcheurs.

Sommaires financiers

L'activité Assurance-chômage représente environ 18 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance pour 1989-1990 (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 49 % des années-personnes totales. Elle représente 44 % des coûts en personnel et 45 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage).

En 1989-1990 les frais de personnel représenteront 9 % des dépenses brutes de l'activité, les services professionnels et spéciaux, 1 %, les autres dépenses de fonctionnement 2 %, la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage 79 % et la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs 9 %.

Tableau 20: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	132 678	3 835	129 023	3 835	128 660	3 868	133 765	4 099
Services relatifs aux demandes	101 439	2 680	101 697	2 800	94 523	2 544	82 185	2 417
Paiement des prestations	63 481	877	61 134	880	58 834	900	57 791	936
Contrôle de l'assurance	37 897	969	35 445	950	33 122	881	32 415	886
Autres activités/Frais généraux	88 913	559	81 081	592	76 921	654	68 972	699
Total - Coûts de fonctionnement	424 408	8 920	408 380	9 057	392 060	8 847	375 128	9 037
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 661 000	-	2 465 000	-	2 443 131	-	2 710 182	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	286 000	-	255 000	-	229 006	-	201 401	-
	3 371 408		3 128 380		3 064 197	8 847	3 286 711	9 037
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	418 713	-	402 163	-	387 547	-	365 735	-
	2 952 695	8 920	2 726 217	9 057	2 676 650	8 847	2 920 976	9 037

* Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont de 226,5 millions de dollars, soit 8 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution associée à la politique de réduction des effectifs de la Fonction publique et des dépenses globales du gouvernement (396 années-personnes);	(15,6)
• une augmentation attribuable à la réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère (262 années-personnes);	10,0
• une augmentation des traitements et salaires ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives;	11,6
• une augmentation du coût des services fournis par Revenu Canada, Impôt, concernant la perception des cotisations d'assurance-chômage;	2,6
• une augmentation de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage;	196,0
• une augmentation de la contribution de l'Etat au titre des prestations versées aux pêcheurs;	31,0
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	(16,6)

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 67,1 millions de dollars, soit 2,5 %, supérieures au Budget des dépenses principal pour 1988-1989 qui était de 2 659,1 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, à la page 2-5). La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources liée à l'automatisation, dans le cadre des réformes administratives;	2,7

	(en millions de dollars)
• une augmentation de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage;	55,0
• une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs;	9,0
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	(2,7)

Tableau 21: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Traitement des demandes de prestations	128 660	3 868	135 259	4 003	(6 599)	(135)
Services relatifs aux demandes	94 523	2 544	85 581	2 451	8 942	93
Paiement des prestations	58 834	900	57 189	960	1 645	(60)
Contrôle de l'assurance	33 122	881	34 982	918	(1 860)	(37)
Autres activités/Frais généraux	76 921	654	59 016	591	17 905	63
Total - Coûts de fonctionnement	392 060	8 847	372 027	8 923	20 033	(76)
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2 443 131	-	2 572 000	-	(128 869)	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	229 006	-	213 000	-	16 006	-
	3 064 197	8 847	3 157 027	8 923	(92 830)	(76)
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	387 547	-	368 742	-	18 805	-
	2 676 650	8 847	2 788 285	8 923	(111 635)	(76)

* Les montants ont été redressés pour tenir compte du transfert, en 1989-1990, des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État du Programme des services généraux et spéciaux à l'activité Assurance-chômage; et pour tenir compte du transfert de l'activité Examen et certification des NAS, de la Gestion du Programme et des services communs à l'activité Assurance-chômage.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1987-1988 sont de 111,6 millions de dollars, soit 4 %, inférieures au Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et comportent 76 années-personnes en moins). Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage;	(128,9)
• une augmentation reliée aux réformes administratives;	20,3
• une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs;	16,0
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	(18,8)

Données sur le rendement et justification des ressources

Initiatives nouvelles et permanentes: Au cours de l'exercice 1988-1989, un certain nombre d'innovations ont été mises en oeuvre dans le domaine des opérations et des services de soutien. C'est pourquoi en 1989-1990, on se limitera, dans la plupart des cas, à mener à terme les initiatives déjà en cours ou à mettre en oeuvre celles qui n'entraîneront aucune perturbation majeure des opérations. Parmi les initiatives prioritaires on retrouve:

- la mise en oeuvre des améliorations aux méthodes et procédures proposées au cours de la Revue en profondeur des procédures de l'Assurance-chômage. La Revue en profondeur des procédures de l'Assurance-chômage vise à simplifier l'administration du Régime et à garantir que les prestataires bénéficient d'un traitement équitable et uniforme dans l'ensemble du pays. La Revue a permis de déterminer une série d'innovations et d'initiatives potentiellement bénéfiques et au cours de la seconde moitié de 1988-1989, certaines de ces initiatives ont été mises à l'essai sur les lieux; la mise en oeuvre complète de celles qui ont donné de bons résultats et de celles qu'on a jugé inutile de mettre à l'essai est proposée pour 1989-1990.

- l'introduction d'une stratégie d'information du public pour empêcher les abus et faciliter leur détection;

- la mise en oeuvre d'un Système automatisé de la gestion des enquêtes aux fins du Contrôle de l'assurance dans le but de réduire les tâches administratives au profit d'enquêtes plus productives;

- de nouvelles améliorations aux types d'enquêtes effectuées, l'accent étant mis sur celles qui permettent d'empêcher ou de prévenir les abus plutôt que de les détecter;

- l'introduction progressive, après une mise à l'essai concluante, du système de soutien de l'agent qui, sous sa forme initiale, permettra de calculer automatiquement la durée de la période de prestations et le taux des prestations, améliorant ainsi la qualité des calculs complexes nécessaires à l'établissement d'une demande de prestations.

Initiatives terminées: Voici les initiatives dont il a déjà été question et qui ont pris ou prendront fin en 1988-1989:

- l'instauration d'Infocentres téléphoniques de l'Assurance dans les principaux centres urbains du Canada. Ces centres ont permis d'améliorer considérablement l'accès des prestataires à un personnel bien informé capable de leur fournir des renseignements concernant tous les aspects de l'assurance-chômage; les premières réactions du public face à cette initiative destinée à améliorer la qualité du service offert aux prestataires ont été bonnes;

- la nomination d'agents des services aux prestataires dans les bureaux qui connaissent une grande affluence. Leur fonction consiste à animer des séances de sensibilisation du public et à faire en sorte que les prestataires soient parfaitement informés de la façon dont est déterminée leur admissibilité initiale aux prestations, de la façon dont cette admissibilité est maintenue et des recours dont ils disposent dans le cas d'une décision administrative qui leur est défavorable. Il se fait actuellement une évaluation de la mesure dans laquelle ce poste permet de rehausser la compréhension des prestataires face au Régime, mais les premières réactions officieuses à l'égard de cette initiative ont été positives;

- la mise en place d'un système informatisé de communications écrites, le système de lettres d'agent, doit se terminer d'ici la fin de 1988-1989. Là où le système est déjà installé, il a amélioré la qualité des communications écrites avec les prestataires et il a permis au personnel de consacrer plus de temps à des tâches plus productives;

- l'adoption d'un relevé d'emploi simplifié. Le formulaire révisé devrait faciliter la tâche de l'employeur et profiter indirectement aux prestataires grâce à la réduction de la quantité de renseignements incorrects ou incomplets. Ainsi, le traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage pourra se faire avec plus de rapidité et d'exactitude;

- l'introduction du Système de vérification de la qualité. Ce système est conçu pour évaluer, grâce au prélèvement d'un

échantillon de demandes de prestations, la qualité de la procédure de règlement des demandes dans les bureaux locaux; les résultats de cette vérification permettront d'appuyer la prise de décisions par les cadres opérationnels;

- un nouveau programme de dépistage des abus a été établi pour faire correspondre les gains assurés (en fonction desquels des cotisations d'assurance-chômage ont été versées) avec le nombre de semaines pour lesquelles des prestations ont été versées. Le programme contribuera à réduire davantage les abus commis par des prestataires qui travaillent tout en recevant des prestations intégrales d'assurance-chômage.

Données sur le rendement: L'activité Assurance-chômage englobe trois fonctions principales ayant chacune des objectifs particuliers en matière de service et produisant des résultats directement mesurables: le Traitement des demandes (réception des demandes de prestations et détermination de l'admissibilité), le Paiement des prestations (émission des mandats par les centres régionaux d'informatique) et le Contrôle de l'assurance (la prévention et la détection des fraudes et des abus et la dissuasion de commettre de tels délits).

Le rendement de ces trois fonctions est mesuré en fonction de l'efficience (rendement par année-personne productive) et de l'efficacité des activités (opportunité et précision du service et, dans le cas du Contrôle de l'assurance, détection des trop-payés). La justification des ressources découle d'une action visant à maximiser les éléments de service et de contrôle de façon équilibrée en utilisant comme point de départ l'information sur le rendement antérieur et en estimant l'incidence des lois, politiques et procédures nouvelles ou modifiées par des mises à l'essai ou par l'application de normes de temps mesuré.

Le tableau 22 détaille les changements dans les charges de travail d'une année à l'autre, et le tableau 23, la relation entre la charge de travail et les niveaux des ressources en termes d'extrant par année-personne productive.

Tableau 22: Volume de travail

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Traitement des demandes				
Demandes initiales et renouvelées traitées	3 270 000	3 223 000	3 228 092	3 334 100
Paiement des prestations - Mandats émis	30 112 000	29 449 000	30 133 000	31 972 000
Contrôle de l'assurance - Enquêtes terminées	1 112 850	1 078 700	982 850	1 029 600
Autres activités/Frais généraux				
- Employeurs inscrits (perception des cotisations)	1 281 000	1 232 000	1 185 375	1 099 500
- Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées*	39 500	37 386	39 041	39 608
- Nombre de contrats de rentes administrés	187 506	195 358	203 309	211 685
- Nombre de cartes d'assurance sociale attribuées	850 000	850 000	815 444	801 646

* Demandes présentées pour l'année civile.

Tableau 23: Traitement des demandes et rendement par année-personne productive*

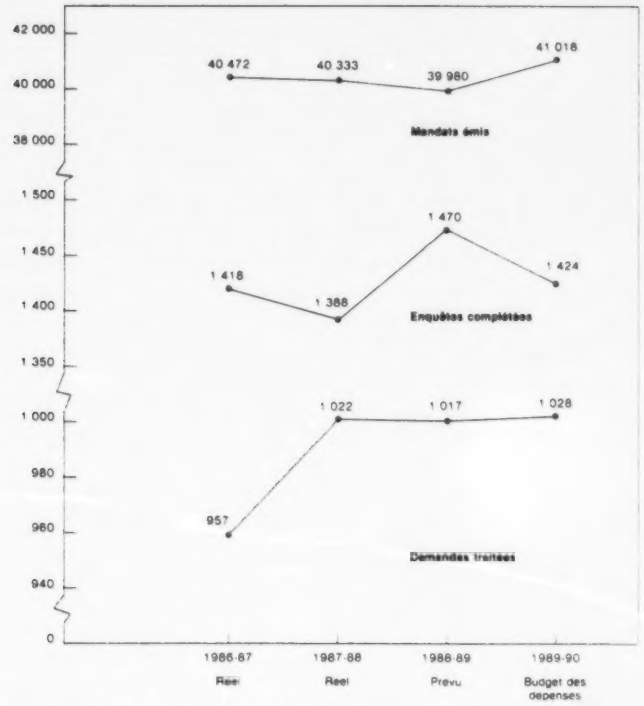

* La productivité s'exprime au moyen d'années-personnes productives. Seul le temps productif est retenu; la formation et les congés sont exclus, mais le temps supplémentaire est ajouté. Cela représente un changement par rapport aux années antérieures pour ce qui est des données sur les enquêtes terminées et les mandats émis.

Traitement des demandes: Les niveaux de ressources requis pour le traitement des demandes de prestations sont déterminés en fonction du volume de travail prévu et du niveau de service fourni au public. Le volume de travail prévu pour 1989-1990 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances, ainsi que selon le nombre prévu de demandeurs de prestations de travail partagé, d'allocations de formation ou de prestations spéciales. Le niveau des activités de contrôle de l'assurance a également une incidence sur les ressources nécessaires pour le traitement des demandes de prestations puisqu'il influe sur le nombre d'entrevues avec les demandeurs, le nombre de décisions révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

Exprimée en fonction du temps productif du personnel directement affecté au traitement des demandes d'assurance-chômage (commis de soutien et agents d'assurance exclusivement), la productivité s'est accrue de plus de 23 % au cours de la période quinquennale qui a pris fin en 1987-1988. Elle était de 1 022 demandes traitées par année-personne productive) en 1987-1988; on s'attend à ce qu'elle diminue légèrement en 1988-1989, soit à 1 017, et à ce qu'elle augmente à 1 028 en 1989-1990 (voir le tableau 23).

Le maintien de ce niveau de productivité parallèlement à la mise en oeuvre d'innovations reliées aux méthodes, aux politiques et aux techniques et destinées à améliorer le service au public représente un succès manifeste. Ce rendement est particulièrement remarquable étant donné qu'il se produit immédiatement après une période d'améliorations sans précédent de la productivité.

La précision du paiement des prestations se mesure à l'aide du Système global de dépistage (SGD) qui effectue une vérification à trois paliers des demandes de prestations d'assurance-chômage. Le SGD mesure l'incidence des trop-payés et des moins-payés non décelés dans dix catégories d'erreurs, notamment les erreurs externes (attribuables au prestataire ou à l'employeur) et les erreurs internes (liées au traitement des demandes). Telle que mise en évidence par le SGD, l'incidence des erreurs est demeurée relativement stable depuis la mise en place du système en 1983. Pour l'année civile 1987, les trop-payés et les moins-payés non décelés représentaient 4,24 % du montant versé en prestations, ce qui se compare avantageusement au taux de 4,8 % prévu par le Bureau du vérificateur général du Canada dans son étude de 1981.

La rapidité du service se mesure en établissant la proportion des demandes en instance trois semaines après avoir été reçues et enregistrées. La troisième semaine de traitement a été choisie comme point critique parce qu'elle correspond à la semaine du premier versement possible et que le paiement est effectué au plus tôt dans la quatrième semaine, après que la première carte de déclaration du prestataire a été reçue. Un taux maximum de 12 % des demandes en instance est considéré comme la limite jugée acceptable compte tenu du fait que certaines demandes ne peuvent être traitées en trois semaines principalement à cause des facteurs suivants:

- elles peuvent avoir un caractère litigieux et nécessiter une enquête poussée sur les faits afin d'être tranchées, par exemple, lors d'un conflit de travail;

- les documents nécessaires à l'établissement d'une demande manquent, fréquemment il s'agit d'un certificat médical.

Comme l'indique le tableau 24, en 1987-1988, la proportion des demandes en instance depuis trois semaines ou plus après leur réception s'établissait à 10 %, ce qui respecte la limite jugée acceptable de 12 %.

Tableau 24: Indicateur de la rapidité du service

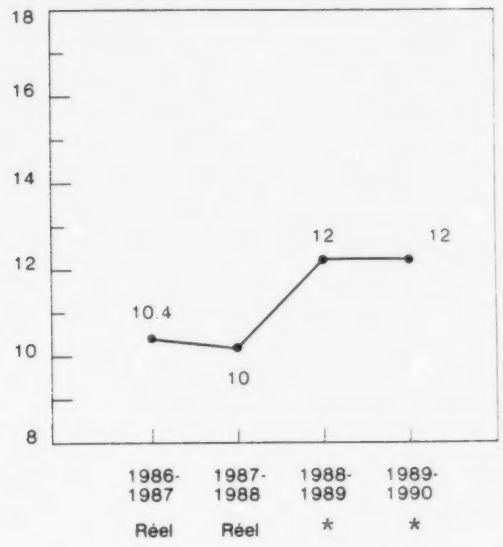

Pourcentage des demandes initiales et renouvelées en instance depuis 3 semaines ou plus.

* La proportion de demandes en instance trois semaines après leur réception est calculée toutes les semaines à titre de sous-produit du traitement des demandes. Lorsque la limite de 12 % est atteinte ou dépassée, des mesures spéciales sont prises.

Toutefois, étant donnée que la pourcentage de demandes en instance est généralement bien inférieur à 12 %, cette limite n'est pas considérée un indicateur de rendement ni un objectif.

Paiement des prestations: Les niveaux de ressources nécessaires pour l'émission des mandats (paiements) sont fondés sur les taux prévus du chômage. On prévoit une augmentation en 1989-1990 du nombre de mandats émis (voir le tableau 22). Les Centres régionaux d'informatique sont imputables pour l'émission des mandats et ils jouent un rôle important dans le traitement des données de gestion et cours représentants du Ministère et de la Commission. On s'attend à ce que la tendance à l'augmentation de productivité des employés de soutien en ce que concerne le fonctionnement du matériel informatique se poursuive en 1989-1990 (voir le tableau 23), en dépit de l'augmentation des besoins en personnel suscitée par l'intensification générale de l'automatisation des activités de la Commission et du Ministère.

Contrôle de l'assurance: Les fonctions reliées au contrôle comportent des enquêtes sur les contrevenants probables ou potentiels. Elles comprennent également des enquêtes sur la communication des renseignements nécessaires par les employeurs et les demandeurs de prestations de façon précise et en temps opportun. En 1987-1988, les activités relatives aux enquêtes et au contrôle ont permis d'établir des trop-payés et des pénalités de l'ordre de 149,89 millions de dollars.

En 1989-1990, il est prévu qu'environ 1,1 million d'enquêtes seront menées, soit légèrement plus qu'en 1988-1989 (voir le tableau 22). Toutefois, l'automatisation pourrait faire augmenter légèrement les sommes recouvrées tandis que la productivité pourrait être affectée par la quantité considérable de formation nécessaire au processus d'automatisation. On prévoit donc que se maintiendra la tendance des dernières années et que l'augmentation des sommes recouvrées en égard aux ressources en place continuera de s'accroître.

Autres activités/Frais généraux: Parmi les sous-activités de cette fonction, on retrouve le traitement des demandes de réduction du taux de la cotisation présentées par les employeurs offrant un régime d'assurance-salaire. On prévoit que le nombre de demandes diminuera à 37 386 en 1988 pour passer à 39 500 en 1989 (voir le tableau 22).

L'Administration des rentes sur l'État fait également partie de ces sous-activités et c'est en fonction du nombre de contrats en cours d'administration que se mesure principalement le volume de travail. On prévoit que le nombre de contrats administrés continuera de diminuer d'environ 4 % par année (voir le tableau 22).

En ce qui concerne la sous-activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale, le principal indicateur de rendement est le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées. Bien que le nombre soit passé de un million, vers la fin des années 1970, à 772 233 en 1985-1986, on s'attend maintenant à ce que le nombre de cartes délivrées s'élève à 850 000 en 1988-1989 et en 1989-1990 (voir le tableau 22).

Évaluation du Programme: Une évaluation du Contrôle de l'assurance a pris fin en 1988. Le rapport présente une analyse des activités de contrôle reliées aux demandes de prestations. Il indique que de 1982 à 1987 inclusivement, la productivité des ressources de la Commission et du Ministère attribuées aux activités de contrôle sont demeurées constantes pendant que l'efficacité est demeurée élevée et constante.

L'évaluation a porté, entre autres, sur le recours aux systèmes de dépistage informatisés et aux autres mesures de contrôle indiquées dans les dossiers des prestataires. Le système informatisé s'applique à la presque totalité des demandes, de sorte que le taux de pénétration du Contrôle de l'assurance semble s'approcher de 100 %. Toutefois, la

plupart des contrôles informatisés ne sont inscrits dans les dossiers des prestataires que dans la mesure où on y trouve suffisamment d'éléments pour justifier une enquête plus approfondie.

En ce qui concerne l'examen du nombre de dossiers portant une indication de contrôles (qu'il s'agisse de contrôles informatisés ou d'autres mesures de contrôle), l'évaluation a permis de constater que la moitié des demandes de prestations n'étaient pas assujetties à de tels contrôles. Le tiers des dossiers avaient fait l'objet d'un seul contrôle et les autres portaient l'indication de deux contrôles ou plus.

Les données ont également permis d'établir qu'un prestataire sur six avait passé une entrevue dans le cadre d'une activité de contrôle et que ces contrôles s'effectuent vers la fin de la période de prestations. On a constaté que les prestataires qui avaient fréquemment recours à l'assurance-chômage faisaient moins souvent l'objet de contrôles.

D'après l'analyse d'impact, il a été démontré qu'en raison des activités de contrôle 16 % des demandes aboutissent à une exclusion ou à une inadmissibilité. En outre, la fréquence accrue des contrôles a entraîné une augmentation du dépistage des trop-payés et des pénalités. Toutefois, l'analyse du nombre d'exclusions et d'inadmissibilités chez les prestataires qui ont eu recours plus d'une fois à l'assurance-chômage, sur une période de cinq ans, a révélé que la politique de contrôle actuelle a un effet dissuasif très faible sur les contrevenants.

Les résultats de l'enquête ont indiqué que la plupart des employeurs et des prestataires croient que certaines personnes abusent des prestations d'assurance-chômage ou en font un mauvais usage. De plus, la plupart d'entre eux estimaient les contrôles inefficaces et se déclaraient en faveur de pénalités plus fortes et de contrôles accrus.

D. Gestion du Programme et services communs

Objectif

Gérer la prestation des services au public et des services communs du Programme destinés au public, ainsi que l'élaboration des politiques nécessaires pour l'application des lois et règlements et l'exécution du Programme.

Description

Cette activité regroupe un certain nombre d'activités liées à la gestion et à la prestation de services communs du Programme qui n'entrent pas directement dans les sous-activités qui englobent des programmes particuliers (tels que Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'oeuvre, etc.) ou des services particuliers (Placement, Traitement des demandes, etc.). La plupart des ressources en années-personnes au titre de cette activité se trouvent dans les régions, où cette activité englobe les directeurs régionaux d'Emploi et Assurance, les directeurs de district et les directeurs de Centres d'emploi du Canada (CEC), ainsi que le personnel de soutien administratif rattaché à ces postes.

Cette activité regroupe les composantes principales suivantes:

- **Gestion organique:** Exécution de divers programmes d'Emploi et Assurance dans les bureaux régionaux, les bureaux de district et les bureaux locaux.

- **Services de soutien:** Soutien administratif au Programme d'emploi et d'assurance, y compris la préparation de la collecte des données et l'analyse des rapports statistiques et de gestion. Cette composante englobe les employés qui fournissent les services au personnel, de même que les services financiers et administratifs, au niveau des bureaux locaux.

- **Services d'accueil:** Cette composante comprend, aux bureaux locaux, l'accueil du public, la détermination du but de leur visite et leur orientation vers l'endroit approprié.

- **Gestion du Programme:** Élaboration des politiques et programmes d'Emploi et Assurance aux administrations centrale et régionales. Cette composante englobe le personnel de gestion et son personnel immédiat.

Sommaires financiers

L'activité Gestion du Programme et services communs représente environ 5 % des besoins financiers bruts du Programme d'emploi et d'assurance (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations

versées aux pêcheurs) et 13 % des années-personnes totales. Elle représente 13 % des coûts en personnel et 14 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage).

En 1989-1990, les coûts en personnel représentent 75 % des dépenses brutes afférente à cette activité tandis que les autres coûts de fonctionnement représentent 25 %.

Tableau 25: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme et services communs	124 601	2 301	122 670	2 338	147 841	2 631	140 959	2 514
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	98 743		101 630		122 157		109 081	
	25 858	2 301	21 040	2 338	25 684	2 631	31 878	2 514

* Coûts liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont de 4,8 millions de dollars, soit 23 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives;	3,4
• une diminution attribuable à l'initiative de rationalisation de la fonction publique (37 années-personnes);	(1,4)
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	2,9

Explications des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 0,1 million de dollars, soit 0,7 % supérieures au Budget des dépenses principal pour 1988-1989 qui était de 20,9 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 2-5).

Tableau 26: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988*					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme et services communs	147 841	2 631	120 365	2 413	27 476	218
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	122 157		100 193		21 964	
	25 684	2 631	20 172	2 413	5 512	218

* Les montants ont été redressés pour tenir compte du transfert de la fonction Examen et Certification des NAS qui est passée de la Gestion du Programme et services communs à l'activité Assurance-chômage (voir le tableau 36 à la page 2-78).

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1987-1988 sont de 5,5 millions de dollars, soit 27 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et comportent 238 années- personnes supplémentaires). Cette différence est surtout attribuable à une réaffectation des ressources au sein du Programme d'emploi et d'assurance.

Données sur le rendement: Cette activité ne fait pas l'objet d'une évaluation directe en tant que telle. Compte tenu de la nature de cette activité, son efficacité et son efficience globales sont évaluées en fonction des résultats de l'ensemble des activités d'Emploi et d'Assurance.

Les tableaux 27 et 28 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et l'ensemble des années-personnes et des dépenses du Programme d'emploi et d'assurance.

Tableau 27: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et services communs et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Gestion du Programme et services communs	2 301	2 338	2 631	2 514
Programme d'emploi et d'assurance	18 060	19 411	19 351	19 926
Pourcentage du total	12,7	12,0	13,6	12,6

Tableau 28: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Gestion du Programme et services communs	124 601	122 670	147 841	140 959
Programme d'emploi et d'assurance *	897 725	893 549	862 853	848 350
Pourcentage du total	13,9	13,7	17,1	16,6

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, du programme Extension et du programme Services de diagnostic.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 29: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel				
Traitements et salaires	600 940	607 461	590 110	607 894
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	93 146	94 136	93 162	85 363
Autres frais touchant le personnel	3 677	3 709	4 671	3 564
	697 763	705 306	687 943	696 821
Biens et services				
Voyages et réinstallations	20 693	18 400	16 044	14 700
Téléphone et télégraphe	16 005	15 396	23 258	24 574
Affranchissement, fret et messageries	23 397	22 868	21 913	21 569
Imprimerie	14 525	13 524	12 892	13 123
Autres frais d'information	8 952	8 405	3 867	3 188
Services professionnels et spéciaux	98 685	100 807	83 805	74 775
Location de matériel	11 885	11 995	3 973	4 599
Autres frais de location	1 072	1 074	1 681	1 047
Achat de services de réparation et d'entretien	2 740	1 699	5 221	4 987
Services publics, fournitures et approvisionnements	6 348	6 320	7 046	5 840
Contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage	2 661 000	2 465 000	2 443 131	2 710 182
Tout autre frais	2 866	2 834	296	2 855
	2 868 168	2 668 322	2 623 127	2 881 439
Total des dépenses de fonctionnement	3 565 931	3 373 628	3 311 070	3 578 260
Capital - Acquisition de machines et de matériel	18 549	10 676	20 086	4 472
Paiements de transfert	1 765 199	1 853 284	1 767 695	1 761 159
	5 349 679	5 237 588	5 098 851	5 343 891
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	750 573	740 156	731 151	702 224
Dépenses totales nettes	4 599 106	4 497 432	4 367 700	4 641 667

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 698 millions de dollars du Programme d'emploi et d'assurance représentent 77 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage). Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 30: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Années-personnes autorisées - Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 995	2 308	2 427	2 744
Service national de placement	4 844	5 019	4 908	5 128
Assurance-chômage	8 920	9 057	8 847	9 037
Gestion du Programme et services communs	2 301	2 338	2 591	2 514
	18 060	18 722	18 773	19 423
Autres années-personnes - Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	-	-	538	503
Service national de placement	-	689	-	-
Gestion du Programme et services communs	-	-	40	-
	18 060	19 411	19 351	19 926

* Les chiffres ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes utilisées dans le cadre des programmes Défi. En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage des étudiants pour des emplois d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes.

Tableau 31: Détail des besoins en personnel*

	Années-personnes				Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1989-1990	1988-1989	1987-1988	1986-1987		1988-1989
A. Contrôlées par le Conseil du Trésor						
Gestion	**94**	93	121	112	56 200-123 400	73 034
Scientifique et professionnelle						
Actuariat	2	1	1	2	25 026-71 442	56 987
Économique, sociologie et statistique	118	122	126	127	16 186-77 100	49 484
Enseignement	29	31	32	31	15 334-80 700	54 119
Bibliothéconomie	2	2	2	2	22 042-52 255	35 993
Administration et service extérieur						
Services administratifs	395	422	419	431	15 178-64 300	38 713
Gestion des systèmes d'ordinateurs	25	29	24	29	21 587-70 665	46 932
Gestion de finances	8	8	14	8	14 100-63 177	45 267
Services d'information	3	3	4	3	15 055-64 300	41 465
Organisation et méthodes	9	9	9	25	15 396-64 300	44 840
Gestion du personnel	7	7	16	7	14 737-60 493	42 778
Administration des programmes	8 820	9 116	8 967	8 807	15 178-64 300	37 966
Technique						
Soutien des sciences sociales	21	21	26	39	14 009-64 044	36 392
Soutien administratif						
Communications	20	22	24	22	17 034-35 284	21 331
Traitement mécanique des données	197	203	260	197	14 912-41 166	26 197
Commis aux écritures et aux règlements	7 853	8 156	8 273	8 842	14 338-35 194	24 000
Mécanographie	24	30	26	31	14 042-28 019	21 542
Secrétariat, sténographie et dactylographie	422	436	420	694	14 210-35 419	23 114
Exploitation						
Services divers	11	11	9	14	14 755-44 350	23 791
B. Non-contrôlées par le Conseil du Trésor	-	689	578	503		

* Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées et non contrôlées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne de la provision pour le traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Les subventions et les contributions représentent 62 % du Budget des dépenses principal de 1989-1990 du Programme d emploi et d'assurance (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs).

Tableau 32: Détail des subventions et des contributions

(en dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Subventions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés en vue d'aider les particuliers à améliorer leur aptitude au travail et de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant la création d'entreprises à l'échelle locale	65 855 000	-	-	-
Service national de placement				
Frontier College of Canada	175 000	175 000	175 000	175 000
Subventions aux organismes bénévoles accordées au titre des activités qui permettront d'employer davantage des Canadiens de certains groupes comme les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les jeunes, et les membres d'autres groupes spéciaux	390 000	390 000	389 991	389 996
Subventions aux organismes bénévoles - Équipes d'alphabétisation	1 000 000	540 000	540 000	449 691
Total des subventions	67 420 000	1 105 000	1 104 991	1 014 687
Contributions				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres corps publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation et/ou à l'expérience de travail, la mobilisation des ressources communautaires et les mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	1 400 856 991	1 514 594 742	1 480 013 619	1 458 885 846
Contribution aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse pour restructurer leurs systèmes de formation de métier en établissement	401 009	389 337	1 046 936	-
Service national de placement				
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des bureaux de services d'emploi agricole pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs.	10 421 000	10 121 000	8 435 425	-
Service américain d'information sur les aménagement	100 000	50 000	-	-
Assurance-chômage				
(S) Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	286 000 000	255 000 000	229 005 731	201 401 006
Total des contributions	1 697 779 000	1 780 155 079	1 718 501 711	1 660 286 852

Tableau 32: Détail des subventions et des contributions (suite)

(en dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Postes non requis				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines				
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies en vue de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant le développement des entreprises locales	-	65 000 000	32 844 459	-[1]
Subventions à des particuliers, à des organisations et à des compagnies pour aider les personnes visées à améliorer leur employabilité	-	5 854 600	-	-
Création d'emplois - Subventions	-	-	-	1 314 465
Subvention à Aqueduc de Pierreville	-	24 231	1 889 670	-
Contribution à l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich	-	-	65 769	-
Subventions aux provinces et aux territoires pour les établissements de formation afin de répondre aux besoins de formation liés à l'emploi au gouvernement fédéral (Planification de l'emploi)	-	-	12 860 478	19 141 799
Paiements aux provinces, aux municipalités, aux sociétés d'État qui ne sont pas principalement financées au moyen d'affectations, aux institutions provinciales et territoriales, aux sociétés, aux entreprises, aux organisations, aux établissements de formation et d'enseignement, aux groupes spéciaux et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le Ministre et ces organismes en application des accords établis aux fins de la formation, du développement de l'emploi ainsi que de l'acquisition d'une expérience de travail et des projets pilotes et de démonstration	-	-	-	2
Subvention au "Mohawk College" dans le cadre de la Conférence mondiale de 1989 sur l'enseignement coopératif	-	60 000	60 000	-
Service national de placement				
Subventions aux particuliers, aux organisations et aux sociétés afin de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant le développement des entreprises locales	-	-	-	21 407 692[1]
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des services de main-d'oeuvre agricole du Canada pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs:				
Programme de développement des collectivités	-	-	-	42 054 718[1]
Accords fédéraux-provinciaux de mise en valeur de la main-d'oeuvre agricole	-	-	-	352 556
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada	-	-	-	6 033 849
Paiements aux provinces, aux employeurs, aux travailleurs, aux collectivités et aux comités d'aide à l'adaptation et au développement représentant des entreprises ou des collectivités non solvables à l'égard des primes d'encouragement à la mobilité de la main-d'oeuvre et aux études de main-d'oeuvre, en conformité avec le règlement approuvé par le gouverneur en conseil	-	-	-	7 990 694[1]
Paiements à des organisations ou à des particuliers à titre de soutien d'activités complémentaires à la politique du marché du travail:				
Amélioration de la gestion des entreprises	-	-	101 781	577 206
Options Nord	-	-	265 657	984 052
Subventions aux employeurs d'entreprises et associations en vue de promouvoir les possibilités d'emploi pour les étudiants	-	235 000	-	-
Établissons des biens Inc.	-	850 000	-	-
Total - Postes non requis	-	72 023 831	48 087 814	99 857 031
Total	1 765 199 000	1 853 283 910	1 767 694 516	1 761 158 570

1. Par suite d'un transfert de responsabilité, ces programmes figurent maintenant sous la rubrique Programmes de mise en valeur des ressources humaines (voir le tableau 36, à la page 2-78).

2. Comme les appellations données à ce genre de contributions ont fait l'objet de modifications à compter de 1987-1988; les chiffres sont présentés en regard du premier genre de contributions, sous la rubrique Programmes de mise en valeur des ressources humaines.

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses principal de 1989-1990 du Programme d'emploi et d'assurance ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 33 présente d'autres éléments de coûts dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 33: Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Budget des dépenses 1988-1989 *
Dépenses de fonctionnement	3 565 931	3 289 798
Dépenses en capital	18 549	9 285
Paiements de transfert	1 765 199	1 721 389
	5 349 679	5 020 472
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	750 573	737 426
Dépenses nettes - Budget des dépenses	4 599 106	4 283 046
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux Publics Canada	11 843	10 574
Emission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	1 391	1 471
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	3 002	2 304
Autres services	325	372
Coût total du Programme	4 615 667	4 297 767
Moins: recettes	1 877	4 695
Coût net estimatif du Programme	4 613 790	4 293 072

* Le Budget des dépenses principal de 1988-1989 a été redressé pour tenir compte du transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (NAS) et Administration des rentes sur l'État du Programme des Services généraux et spéciaux à l'Assurance-chômage; et de la fonction Examen et Certification des NAS, de la Gestion du Programme et services communs à l'activité Assurance-chômage (voir le tableau 35 à la page 2-77).

5. Recettes

Tableau 34: Recettes selon le genre

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Emploi et assurance[1]				
Trésor				
Choix	177	161	146	-
Quadrant	-	-	1	-
	177	161	147	-
Recettes nettes en vertu de crédits[2]				
Frais de remplacement des cartes d'assurance sociale	1 500	1 500	1 575	1 393
Colloques à l'intention des employeurs locaux	200	200	62	92
	1 700	1 700	1 637	1 485
Total des recettes	1 877	1 861	1 784	1 485

1. Recettes versées directement au Conseil du Trésor et non disponibles pour les fins du Programme.

2. Recettes versées au Programme. Exclus les sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

B. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

En 1989-1990, la Commission et le Ministère modifieront la structure des activités du Programme des services généraux et spéciaux ainsi que du Programme d'emploi et d'assurance afin de tenir compte du transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Administration des rentes sur l'État des Services généraux et spéciaux à l'Assurance-chômage. En outre, la fonction Examen et certification des NAS sera transférée de la Gestion du Programme et services communs à l'activité Assurance chômage.

L'ancienne et la nouvelle structure sont comparées aux tableaux 35 et 36, en fonction respectivement du budget principal 1988-1989 et de 1987-1988.

Tableau 35: Concordance du Budget des dépenses principal 1988-1989

(en milliers de dollars)	$		Années-personnes	
	Ancienne structure	Nouvelle structure	Ancienne structure	Nouvelle structure
Programme des services généraux et spéciaux				
Gestion et administration centrales du Ministère	27 038	27 038	422	422
Gestion et administration de la Commission	245 439	245 439	2 417	2 417
Systèmes et procédures	25 822	25 822	372	372
Administration des rentes sur l'État	3 090	-	85	-
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 805	-	132	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	687	687	9	9
Total du Programme (brut)	305 881	298 986	3 437	3 220
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	245 022	241 217	-	-
Total du Programme (net)	60 859	57 769	3 437	3 220
Emploi et assurance				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 585 714	1 585 714	2 027	2 027
Service national de placement	250 576	250 576	4 920	4 920
Assurance-chômage	3 052 868	3 052 868	8 780	8 780
o Rentes sur l'État		3 090		85
o Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale		3 805		132
o Examen et certification des NAS		1 887		60
	4 889 158	4 897 940	15 727	16 004
Gestion du Programme et services communs	124 419	124 419	2 398	2 398
o Examen et certification des NAS		(1 887)		(60)
	124 419	122 532	2 398	2 338
Total du Programme (brut)	5 013 577	5 020 472	18 125	18 342
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	733 621	737 426	-	-
Total du Programme (net)	4 279 956	4 283 046	18 125	18 342
Total (net)	4 340 815	4 340 815	21 562	21 562

Tableau 36: Concordance du Budget des dépenses principal 1987-1988

(en milliers de dollars)	$		Années-personnes	
	Ancienne structure	Nouvelle structure	Ancienne structure	Nouvelle structure
Programme des services généraux spéciaux				
Gestion et administration centrales du Ministère	25 698	25 698	423	423
Gestion et administration de la Commission	234 752	234 752	2 443	2 443
Systèmes et procédures	25 562	25 562	382	382
Administration des rentes sur l'État	3 038	-	87	-
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3 792	-	135	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	674	674	9	9
Total du Programme (brut)	293 516	286 686	3 479	3 257
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	239 199	235 407	-	-
Total du Programme (net)	54 317	51 279	3 479	3 257
Emploi et assurance				
Programmes de mise en valeur des ressources humaines	1 585 296	1 585 296	2 146	2 146
• Mobilité - Contributions*		6 915		
	1 585 296	1 592 211	2 146	2 146
Service national de placement	262 676	262 676	5 150	5 150
• Mobilité - Contributions*		(6 915)		
	262 676	255 761	5 150	5 150
Assurance-chômage	3 148 310	3 148 310	8 641	8 641
• Rentes sur l'État		3 038		87
• Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale		3 792		135
• Examen et certification des NAS		1 887		60
	3 148 310	3 157 027	8 641	8 923
Gestion du Programme et services communs	122 252	122 252	2 473	2 473
• Examen et certification des NAS		(1 887)		(60)
	122 252	120 365	2 473	2 413
Total du Programme (brut)	5 118 534	5 125 364	18 410	18 632
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	704 291	708 083	-	-
Total du Programme (net)	4 414 243	4 417 281	18 410	18 632
Total (net)	4 468 560	4 468 560	21 889	21 889

* Ce transfert a eu lieu en 1987-1988.

C. Compte des rentes sur l'État

1. États financiers

Tableau 37: Compte des rentes sur l'État - Bilan au 31 mars 1988

Actif			
(en milliers de dollars)	1987-1988	1986-1987	1985-1986
Dépôt auprès du Receveur général du Canada	919 574	954 054	987 230
Intérêt couru à recevoir du Canada	67 808	70 254	72 555
Débiteurs	171	183	196
	987 553	1 024 491	1 059 981

Passif			
(en milliers de dollars)	1987-1988	1986-1987	1985-1986
Surplus actuariel à verser au Canada	2 737	2 159	3 126
Réserves actuarielles*	984 816	1 022 332	1 056 855
	987 553	1 024 491	1 059 981

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-81.

Tableau 38: Compte des rentes sur l'État - État des résultats et des réserves actuarielles pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

(en milliers de dollars)	1987-1988	1986-1987	1985-1986
Paiements et autres éléments au débit			
Rentes versées	100 577	100 341	99 887
Remboursements de primes	2 263	2 752	2 914
Rentes non réclamées	359	212	313
	103 199	103 305	103 114
Revenus			
Intérêts en provenance du Canada	67 808	70 254	72 555
Primes	552	610	840
Autres revenus	60	77	71
	68 420	70 941	73 466
Excédent des paiements et autres éléments au débit sur les revenus de l'exercice	34 779	32 364	29 648
Réserves actuarielles, solde au début de l'exercice	1 022 332	1 056 855	1 089 629
	987 553	1 024 491	1 059 981
Surplus actuariel - Excédent des réserves actuarielles comptabilisées sur les réserves actuarielles calculées à la fin de l'exercice	2 737	2 159	3 126
Réserves actuarielles, solde à la fin de l'exercice*	984 816	1 022 332	1 056 855
Primes cumulées et intérêt couru pour les rentes non échues	280 212	314 610	348 295
Valeur actuelle des rentes échues	704 604	707 722	708 560
Total des réserves actuarielles*	984 816	1 022 332	1 056 855

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-81.

Tableau 39: Compte des rentes sur l'État - État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 1988

(en milliers de dollars)	1987-1988	1986-1987	1985-1986
Utilisation des fonds:			
Opérations			
Excédent des paiements et autres éléments au débit sur les revenus de l'exercice	34 779	32 364	29 648
Diminution de l'intérêt couru et des autres revenus	(2 458)	(2 314)	(2 395)
	32 321	30 050	27 253
Surplus actuariel versé au Trésor	2 159	3 126	6 015
Total des fonds utilisés	34 480	33 176	33 268
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde au début de l'exercice	954 054	987 230	1 020 498
Dépôt auprès du Receveur général du Canada, solde à la fin de l'exercice	919 574	954 054	987 230

2. Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1988

Autorisation et but: Le Compte des rentes sur l'État a été établi en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat, S.R.C., c. G-6 (la "Loi") et modifié par la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-75-76, c. 83 (la "Loi sur l'augmentation du rendement").

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'Etat. La Loi sur l'augmentation du rendement a porté à 7 % le taux de rendement des contrats de rente sur l'Etat, a assoupli les modalités de ces derniers et a mis fin à la vente des rentes.

Le compte est administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et il opère à même le Trésor.

Principales conventions comptables:

Méthode comptable: Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Réserves actuarielles: Les réserves actuarielles comprennent: i) les primes cumulées et l'intérêt couru sur les rentes non échues ainsi que ii) la valeur actuelle des rentes échues établie selon une méthode actuarielle fondée sur le ou les taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

Surplus actuariel à verser au Canada: Lorsque, à la fin d'un exercice, la somme comptabilisée des réserves actuarielles dépasse la somme calculée des réserves actuarielles ou lui est inférieure, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel lequel est imputé ou crédité au Trésor.

Intérêt en provenance du Canada: L'intérêt en provenance du Canada est calculé sur les réserves actuarielles, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement.

Rentes non réclamées: Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers sont introuvables.

Services fournis gratuitement: Les services d'administration du Compte sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et par d'autres ministères fédéraux.

Calcul des réserves actuarielles: La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles de 984 816 000 $ (1 022 332 000 $ en 1986) est conforme à l'alinéa 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-75-76, c. 83 et le Règlement y afférent.

Le Règlement relatif aux rentes sur l'État prévoit que les tables de mortalité à utiliser dans la détermination des valeurs des rentes servant à établir les valeurs des rentes seront la table de rente établie pour 1949 et modifiée par l'échelle "C" de projection.

Les statistiques sur la mortalité au cours de la dernière décennie ont démontré que l'espérance de vie a augmenté à un taux plus rapide que par ces tables de mortalité. Si cette tendance persiste au même taux à l'avenir, il se peut que la Table 1949 de mortalité rajustée de l'Echelle "C" de projection doive être modifiée et il pourrait en découler un passif supplémentaire qui influerait sur les réserves actuarielles futures. La Commission entreprend tous les ans une étude du taux de mortalité pour la période des cinq années précédentes afin de mesurer la justesse des tables de mortalité, à des fins d'évaluation. Selon les résultats de l'étude de 1986-1987, l'Echelle "C" de projection reste valable.

Index - Programme d'emploi et d'assurance

Accords fédéraux-provinciaux sur le développement de l'emploi agricole 2-46
Acquisition de compétences 2-23, 2-31, 2-33
Agents des services aux prestataires 2-59
Apprentissage 2-8
Association des orchestres canadiens 2-45
Autochtones 2-20, 2-33, 2-40, 2-43, 2-45, 2-50
Bénéficiaires de l'aide sociale 2-7, 2-30
Bureau des services d'emploi agricole 2-35, 2-44, 2-45
Centres d'emploi du Canada (CEC) 2-35, 2-42, 2-44, 2-53
Centres d'emploi du Canada pour étudiants 2-44
Centres préparatoires à l'emploi pour femmes 2-43, 2-44
Classification nationale des professions 2-41
Clubs de placement 2-41
Colloque à l'intention des employeurs locaux 2-41, 2-43
Conseils consultatifs locaux 2-35, 2-41, 2-44
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage 2-54
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs 2-54
Contrôle de l'assurance 2-54, 2-58, 2-60
Counselling 2-49, 2-51
Défi 2-31
Développement de l'emploi 2-22, 2-31, 2-32, 2-33, 2-34
Développement des collectivités 2-23
Encouragement à l'activité indépendante 2-21
Entrevue de détermination des besoins en services 2-42, 2-45
Équité en matière d'emploi 2-20, 2-42, 2-47
Formation des conseillers 2-42, 2-50
Groupes désignés 2-20, 2-30, 2-31, 2-33, 2-36, 2-40, 2-42, 2-45, 2-50
Infocentres téléphoniques de l'Assurance 2-59
Information sur le marché du travail 2-35, 2-41, 2-43, 2-51
Intégration professionnelle 2-22, 2-31, 2-32, 2-33, 2-34
JOBSCAN 2-41
Minorités visibles 2-20, 2-32, 2-33, 2-40, 2-43, 2-45, 2-50
Numéros d'assurance-sociale 2-52, 2-54, 2-64, 2-77, 2-78
Paiement des prestations 2-53, 2-60, 2-63
Pénuries de main-d'oeuvre 2-23, 2-31, 2-33
Personnes handicapées 2-20, 2-33, 2-40, 2-43, 2-45, 2-50
Placement 2-35, 2-44, 2-51
Planification de l'emploi 2-22
Prestations d'adaptation pour les travailleurs 2-53
Professions "non-traditionnelles" 2-43, 2-45
Programme canadien de réorientation des agriculteurs 2-50
Programme de contrats fédéraux 2-20, 2-42, 2-47
Programme des stagiaires autochtones 2-43, 2-45
Programme national d'aide à l'innovation 2-21, 2-23
Réduction du taux de cotisation 2-54, 2-64
Relevé d'emploi 2-59
Rentes sur l'État 2-52, 2-54, 2-64, 2-79, 2-81
Revue en profondeur des procédures de l'Assurance-chômage 2-58

Séance d'information de groupe 2-41, 2-44
Service d'aide à l'adaptation au marché du travail 2-36, 2-46
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie 2-21, 2-48
Service d'information sur les aménagements 2-40
Services aux petites entreprises 2-41
Services de diagnostic 2-49
Services de la main d'oeuvre agricole du Canada 2-35, 2-45
Services de l'emploi agricole (SEA) 2-35, 2-44, 2-45
Services Extension 2-49
Services relatifs aux demandes 2-53
Système automatisé de la gestion des enquêtes 2-58
Système de contrôle des services d'emploi 2-39
Système de lettres d'agent 2-59
Système de soutien de l'agent 2-59
Système de vérification de la qualité 2-60
Système global de dépistage 2-62
Système national des services d'emploi 2-40
Taux d'utilisation des compétences acquises 2-32
Traitement des demandes 2-53, 2-60, 2-61

Programme d'immigration

Plan de dépenses 1989-1990

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 3-4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 3-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et rendement récent 3-7
B. Sommaires financiers 3-10
C. Données de base
   1. Introduction 3-11
   2. Mandat 3-12
   3. Objectif 3-12
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 3-12
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme 3-14

Section II
Analyse par activité

A. Opérations du Programme 3-16
B. Établissement 3-24
C. Arbitrage 3-31
D. Comité consultatif du statut de réfugié 3-36
E. Gestion et élaboration de la politique 3-39

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 3-45
   2. Besoins en personnel 3-46
   3. Paiements de transfert 3-48
   4. Prêts 3-48
   5. Coût net du Programme 3-49
   6. Recettes 3-50

Index 3-52

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Programme d'immigration		
15	Dépenses de fonctionnement	157 868	111 346
20	Contributions	69 749	69 836
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 075	13 041
	Total du Programme	244 692	194 223

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(en dollars)	Budget principal 1989-1990
	Programme d'immigration	
15	Immigration - Dépenses de fonctionnement	157 868 000
20	Immigration - Contributions	69 749 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990					Budget principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Budgétaire				
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Opérations du Programme	2 816	155 711	335	-	156 046	103 146
Établissement	53	2 271	7	69 749	72 027	72 148
Arbitrage	109	5 076	16	-	5 092	3 854
Comité consultatif du statut de réfugié	-	-	-	-	-	2 058
Gestion et élaboration de la politique	166	11 498	29	-	11 527	13 017
	3 144	174 556	387	69 749	244 692	194 223
Années-personnes autorisées en 1988-1989	2 413					

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent les personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme d'immigration			
20	Dépenses de fonctionnement	98 382 000	119 101 217	116 688 217
21	Conformément à l'article 18 de la Loi sur l'administration financière, pour radier 2,489 dettes envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent globalement 280 024,32 $ concernant des prêts de transport émis aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration	-	280 025	278 764
25	Subventions et contributions	63 063 000	62 745 721	52 153 736
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 948 000	12 859 000	12 859 000
(L)	Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	24 254	24 254
	Total du Programme - Budgétaire	173 393 000	195 010 217	182 003 971
(L)	(L) Prêts aux termes de l'article 121 de la Loi sur l'immigration Maximum : 90 000 000 $ (Net)	-	28 002 522	5 703 243
	Total du Programme - Non budgétaire	-	28 002 522	5 703 243

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et rendement récent

À la suite de l'adoption des projets de loi C-55 et C-84 pour mettre en oeuvre de nouvelles dispositions législatives sur l'immigration, des changements importants ont été apportés l'an dernier au Programme d'immigration et d'autres changements auront lieu en 1989-1990.

Le projet de loi C-55 permet de mettre en place un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié pour faciliter et accélérer la reconnaissance de ce statut aux vrais réfugiés ainsi que pour expulser sans délai ceux dont la revendication n'est pas fondée. Le projet de loi C-84 donne à la Commission et au Ministère plus de pouvoir pour dissuader ceux qui abusent ou tirent indûment parti de ce processus.

Pour appliquer les nouvelles dispositions, le Programme d'immigration

- mettra en oeuvre un nouveau projet pour supprimer l'arriéré des revendications du statut de réfugié estimé à 85 000 de manière à ce que le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié ne soit pas entravé par les revendications non réglées (voir à la page 3-18);

- a confié de nouvelles responsabilités aux arbitres relativement à la tenue des enquêtes et à la détention (voir à la page 3-32);

- continuera de mettre sur pied des programmes de formation pour ses employés et d'autres parties concernées relativement aux répercussions des nouvelles dispositions (voir à la page 3-18);

- organisera des centres de renvoi aux trois principaux points d'entrée aéroportuaires au Canada (Vancouver, Toronto et Montréal) pour coordonner les renvois par avion des personnes non admissibles (voir à la page 3-19);

- a mis sur pied un laboratoire d'examen des documents pour identifier les faux documents (voir à la page 3-19);

- a organisé une direction pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de contrôle et d'exécution de la Loi (voir à la page 3-42).

Mis à part les changements attribuables aux nouvelles dispositions législatives qui portent particulièrement sur la reconnaissance du statut de réfugié, d'autres mesures prévues ou récemment mises en oeuvre influent sur divers aspects du Programme d'immigration:

- des initiatives reliées à l'élargissement du programme d'immigration des investisseurs (voir à la page 3-41);

- une plus grande importance sera accordée aux consultations avec les provinces (voir à la page 3-42);

- des mesures ont été prises pour faciliter le séjour des étudiants étrangers, soit en simplifiant les formalités pour travailler temporairement ainsi que les documents administratifs.

Le gouvernement fédéral a adopté une politique d'augmentation modérée des niveaux d'immigration. Cette politique est fondée sur le fait que l'immigration apporte au Canada des avantages sur les plans économique, social, démographique, humanitaire, culturel et international. Les chiffres du tableau 1 reflètent cette politique d'augmentation modérée.

B. Financial Summaries

Figure 2: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88	Actual 1986-87
Program Operations	156,046	114,951	97,673	90,310
Settlement	72,027	71,030	55,086	49,500
Adjudication	5,092	4,638	4,149	3,906
Refugee Status Advisory Committee	-	2,058	3,246	2,510
Management and Policy Development	11,527	14,952	21,850	14,830
	244,692	207,629	182,004	161,056
Person-years*	3,144	2,556	2,456	2,405

* For details on person-years see page 3-42.

Explanation of 1989-90 Estimates: The financial requirements for 1989-90 are $37 million or 18% higher than the 1988-89 forecast expenditures. The difference is primarily due to the start-up costs for the new refugee determination system implemented January 1, 1989 and the refugee backlog clearance program for 1989-90 (see pages 3-16, 3-23 and 3-29).

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast (which is based on information available to management as of November 30, 1988) is $13.4 million or 7% higher than the 1988-89 Main Estimates of $194.2 million (see Spending Authorities, page 3-5). The difference is primarily due to implementation of the new refugee determination system effective January 1, 1989. Funds were transferred from other CEIC/D votes in Supplementary Estimates (see pages 3-16, 3-23 and 3-29).

B. Sommaires financiers

Tableau 2: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Opérations du Programme	156 046	114 951	97 673	90 310
Établissement	72 027	71 030	55 086	49 500
Arbitrage	5 092	4 638	4 149	3 906
Comité consultatif du statut de réfugié	-	2 058	3 246	2 510
Gestion et élaboration de la politique	11 527	14 952	21 850	14 830
	244 692	207 629	182 004	161 056
Années-personnes*	3 144	2 556	2 456	2 405

* De plus amples renseignements sur les années-personnes sont fournis à la page 3-46.

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 37,0 millions de dollars, soit 18 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. La différence est surtout attribuable aux coûts de mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié en vigueur le 1er janvier 1989 et de celui visant la suppression de l'arriéré de requérants au statut de réfugié pour 1989-1990 (voir aux pages 3-17, 3-25 et 3-37).

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1988) sont de 13,4 millions de dollars, soit 7 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal qui était de 194,2 millions de dollars pour 1988-1989 (voir Autorisations de dépenser à la page 3-5). La différence est surtout attribuable à la mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié le 1er janvier 1989. Il s'agit de fonds virés qui proviennent d'autres crédits de la Commission et du Ministère dans le Budget des dépenses supplémentaire (voir aux pages 3-17, 3-25 et 3-32).

Tableau 3: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations du Programme	97 673	2 080	91 648	1 982	6 025	98
Établissement	55 086	57	65 315	55	(10 229)	2
Arbitrage	4 149	78	3 794	86	355	(8)
Comité consultatif du statut de réfugié	3 246	44	2 010	33	1 236	11
Gestion et élaboration de la politique	21 850	197	10 626	173	11 224	24
	182 004	2 456	173 393	2 329	8 611	127

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1987-1988 sont de 8,6 millions de dollars, soit 5 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et 127 années-personnes de plus). Cette différence est surtout attribuable à un accroissement du nombre de demandeurs du statut de réfugié. D'autres renseignements figurent aux pages 3-18, 3-26, 3-33, 3-37 et 3-41 de la Section II.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'immigration a la responsabilité d'élaborer la politique d'immigration, de gérer les niveaux d'immigration ainsi que de participer avec d'autres ministères à l'élaboration de politiques reliées à l'immigration. Le Programme d'immigration vise à faciliter et à contrôler l'admission au Canada des visiteurs, des résidents permanents et des réfugiés ainsi qu'à faciliter l'établissement des résidents permanents et des réfugiés. Il vise aussi à prévenir l'entrée au Canada de personnes qui pourraient constituer une menace pour la santé ou la sécurité des Canadiens ou pour la sécurité nationale.

L'exécution du Programme d'immigration nécessite la collaboration d'autres groupes de la Commission et du Ministère, d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, d'organismes privés et de particuliers. Au nombre des ministères qui participent figurent:

- Affaires extérieures Canada, qui offre des services d'immigration à l'étranger;
- Revenu Canada, Douanes et Accise, qui s'occupe de l'examen primaire global aux bureaux d'entrée;

- le Solliciteur général du Canada (Gendarmerie royale du Canada et Service canadien du renseignement de sécurité), qui se charge, au nom de la Commission et du Ministère, des poursuites en justice pour les infractions à la Loi sur l'immigration et qui s'occupe de la liaison en matière de sécurité;

- Santé et Bien-être social Canada, qui est chargé d'évaluer les antécédents médicaux des personnes qui doivent subir un examen médical pour être admises au Canada et de fournir des soins médicaux non assurés aux immigrants à leur arrivée;

- le Secrétariat d'État, qui est chargé de l'intégration sociale et culturelle à long terme des immigrants.

2. Mandat

La Loi sur l'immigration de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 constituent la législation sur laquelle se fondent la Commission et le Ministère pour exécuter le Programme d'immigration. (Les projets de loi C-55 et C-84 adoptés en 1988 sont des modifications apportées à cette loi.)

3. Objectif

L'objectif du Programme d'immigration est de promouvoir les intérêts du Canada sur le plan économique, social, humanitaire et culturel et de remplir les obligations du Canada sur le plan international, c'est-à-dire s'occuper de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que de l'établissement des immigrants et exercer un contrôle efficace à l'égard des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Le Programme d'immigration est composé de quatre activités, soit Opérations du programme, Établissement, Arbitrage, Comité consultatif du statut de réfugié ainsi que Gestion et Élaboration de la politique (voir le tableau 4). Chaque activité est décrite en détail à la Section II. Une cinquième activité, le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR), a pris fin le 1er janvier 1989 avec la mise en oeuvre de la nouvelle loi. Un compte rendu des derniers résultats de cette activité figure à la Section II.

Organisation: Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif du Programme d'immigration compte actuellement environ 2 400 personnes, dont quelque 2 000 travaillent dans 106 Centres d'Immigration Canada (CIC) et 10 bureaux régionaux.

Les cinq directions générales à l'Administration centrale élaborent les politiques et systèmes visant à assurer l'application efficace et uniforme de la Loi sur l'immigration et du Règlement établi sous son empire.

Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région sont chargés, par l'intermédiaire des directeurs de l'Immigration, d'appliquer les politiques, systèmes et procédures liés à la politique d'immigration du gouvernement.

Tableau 4: Affectation des ressources en 1989-1990 selon la structure de l'organisation et les activités (en milliers de dollars)

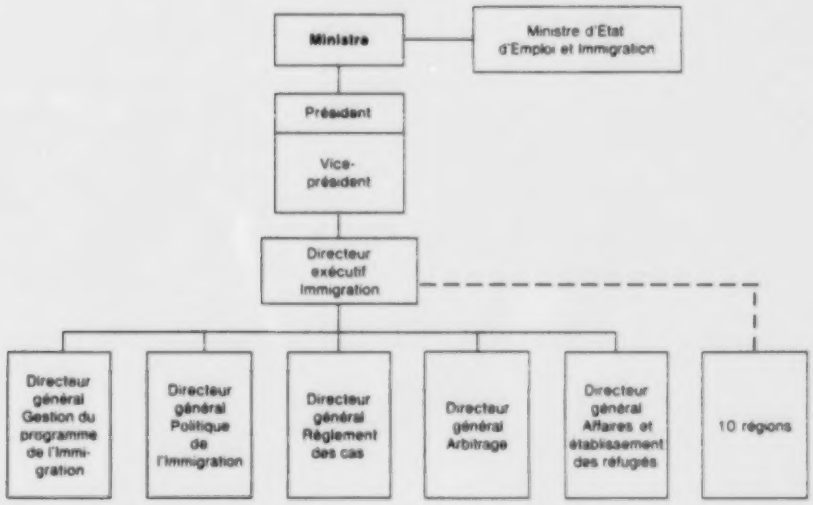

ACTIVITÉS	Directeur général Gestion du programme de l'Immigration	Directeur général Politique de l'Immigration	Directeur général Règlement des cas	Directeur général Arbitrage	Directeur général Affaires et établissement des réfugiés	10 régions	Total
Opérations du Programme 2 816 A-P			5 007			151 039	156 046
Établissement 53 A-P					525	71 502*	72 027
Arbitrage 109 A-P				485		4 607	5 092
Gestion et élaboration de la politique 166 A-P	5 684	2 603				3 240	11 527
	5 684	2 603	5 007	485	525	230 388	244 692

*Comprend 69 749 000 $ au titre des contributions.

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Un certain nombre de facteurs influent sur le Programme d'immigration, dont:

- le nombre d'immigrants que le Canada est disposé à accueillir et le rythme auquel il peut les intégrer;
- les objectifs qui sous-tendent les critères de sélection des immigrants;
- le nombre croissant de migrants;
- les problèmes relatifs à l'établissement et à l'intégration.

Taille de la population: En raison du taux de fécondité à la baisse, la population canadienne sera en 2040 inférieure à ce qu'elle est actuellement si l'immigration nette est de zéro. Même une immigration annuelle nette de 100 000 (150 000 immigrants par année) ne suffira pas à freiner cette éventuelle diminution, quoiqu'elle permettrait de la repousser d'un certain nombre d'années. A ce fléchissement s'ajoutera un vieillissement de la population. Le nombre de Canadiens de plus de 65 ans a doublé au cours des deux dernières décennies, et la proportion des personnes âgées continuera d'augmenter durant le prochain siècle.

Le rapport entre l'état de l'économie et la taille de la population n'est pas direct. Par conséquent, toute décision relative au nombre d'immigrants dépendra, du moins en partie, des ajustements structurels que les Canadiens seront disposés à accepter pour faire face à la diminution et au vieillissement de la population.

Composition: Sans tenir compte de la taille du mouvement d'immigration, la composition de celle-ci est importante et reflète l'équilibre entre les objectifs de la politique d'immigration, soit la volonté ferme de réunir les familles, les objectifs à caractère humanitaire correspondant à des intérêts nationaux et internationaux et les objectifs économiques et multiculturels. Ces objectifs ont façonné la composition du mouvement des migrants permanents et temporaires ainsi que ses caractéristiques culturelles et économiques.

Gestion des mouvements migratoires: La question de savoir comment contrôler le mouvement migratoires - migrants autorisés ou non autorisés - a pris de plus en plus d'importance au cours de la dernière décennie. De plus en plus de sociétés industrialisées deviennent la destination préférée de migrants provenant de pays moins développés. Environ 80 millions de personnes, dont le quart sont des réfugiés, se trouvent hors de leur pays d'origine sans s'être réétablies.

Le problème des réfugiés a pour causes, entre autres, la croissance démographique accélérée, le manque d'emplois, l'instabilité politique et les troubles sociaux. Par ailleurs, les gens sont attirés par une économie florissante, la stabilité sociale et les programmes sociaux généreux. Les vols moins coûteux et les trajets plus directs qu'auparavant, l'émergence d'un marché lucratif de faux documents et le fait que les pays de destination, y compris le Canada, sont de moins en moins en mesure de régler, à l'intérieur de leurs frontières, les mouvements migratoires sont des facteurs particulièrement importants qui expliquent ces mouvements de migrants non autorisés toujours plus nombreux.

Les questions principales portent sur l'étendue des droits à accorder aux migrants et sur l'équilibre à trouver entre les mesures de contrôle à l'étranger et d'exécution de la Loi au Canada. A ce sujet, il faudra davantage dialoguer avec les gouvernements d'autres pays. Au cours de 1989-1990, on s'emploiera surtout à mettre en oeuvre les nouvelles dispositions législatives (C-55 et C-84) qui permettront au processus de reconnaissance du statut de réfugié de redevenir ordonné, équitable et efficace.

La question des migrations légales est aussi fonction de l'étendue des choix offerts. Un élargissement de la définition de la catégorie de la famille supprime un moyen de contrôle direct pour le gouvernement et se traduit par un choix nouveau pour les particuliers. Ainsi, les immigrants sont moins souvent admis pour des considérations liées au marché du travail et plus souvent en fonction d'événements internationaux.

Établissement: L'expérience d'autres pays a montré les dangers que peuvent poser les concentrations de minorités visibles qui se sentent elles-mêmes isolées sur les plans économique et culturel.

Pour favoriser davantage l'intégration sociale et la mise en place de programmes d'établissement, il faudra coordonner plus étroitement la planification de l'immigration et celle de l'établissement. La demande de cours de langue plus nombreux et de meilleure qualité pour les nouveaux arrivants devrait augmenter.

Section II
Analyse par activité

A. Opérations du Programme

Objectif

Admettre les immigrants, les travailleurs temporaires et étudiants étrangers ainsi que les visiteurs, tout en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement, élaborer et mettre en oeuvre des procédures, lignes directrices et instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada, Douanes et Accise, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'Immigration de déterminer si les non-Canadiens doivent être autorisés à entrer au Canada ou à y demeurer, ou s'ils doivent être renvoyés.

Description

L'activité Opérations du Programme vise surtout l'exécution efficace du Programme d'immigration tant au Canada qu'à l'étranger. Elle comporte les sous-activités suivantes.

Gestion des opérations: Cette sous-activité est exercée à l'Administration centrale, ainsi que dans les bureaux de région et de district. En plus d'assurer une direction fonctionnelle, elle fournit des services d'affectation des ressources, de coordination, de formation et de perfectionnement du personnel, tout en assurant un soutien administratif général. Elle comprend un suivi systématique des opérations ainsi qu'une analyse des données sur les opérations et des renseignements recueillis pour veiller à ce que l'exécution du Programme et ses résultats tant au Canada qu'à l'étranger correspondent aux exigences actuelles d'ordre juridique et administratif. Des procédures opérationnelles et des instructions sont élaborées par suite de l'adoption de mesures législatives ou administratives, ou par suite de l'instauration de modifications visant à améliorer l'exécution du Programme ou à en combler les lacunes. Des cas particuliers sont examinés lorsque des représentations sont faites ou lorsque des mesures sont prises aux termes de la Loi sur l'immigration contre des résidents permanents.

Exécution du Programme: Cette sous-activité englobe tous les services offerts par les Centres d'Immigration Canada (CIC) aux bureaux d'entrée au Canada et dans les autres bureaux au Canada. Elle comprend notamment les fonctions d'examen secondaire, d'investigation, de traitement des demandes présentées par des immigrants ou par des visiteurs au nom de personnes se trouvant à l'extérieur du Canada, de traitement des revendications du statut de réfugié, de traitement des demandes présentées par les visiteurs qui désirent prolonger la durée

autorisée de séjour ou modifier les conditions mises à leur admission, de présentation de cas et d'interjection d'appels, de même que les services directs de soutien de ces fonctions.

Sommaires financiers

L'activité Opérations du Programme représente environ 64 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1989-1990 et 90 % du total des années-personnes. Elle représente 89 % des coûts en personnel et 89 % des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1989-1990, les coûts en personnel représenteront 73 % des dépenses pour l'activité, les transports et communications 15 %, les services professionnels et spéciaux 10 % et tous les autres coûts de fonctionnement 2 %.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	19 871	410	19 541	368	16 604	354	15 352	347
Exécution du Programme	136 175	2 406	95 410	1 794	81 069	1 726	74 958	1 690
	156 046	2 816	114 951	2 162	97 673	2 080	90 310	2 037

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 41,1 millions de dollars, soit 36 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. La différence est surtout attribuable aux ressources humaines supplémentaires allouées en prévision de la mise en place du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié et pour la suppression de l'arriéré de requérants au statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 11,8 millions de dollars, soit 11 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal pour 1988-1989 qui était de 103,1 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 3-5). La différence est surtout attribuable à la mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié le 1er janvier 1989. Il s'agit de fonds virés qui proviennent d'autres crédits de la Commission et du Ministère dans le Budget des dépenses supplémentaire.

Tableau 6: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	16 604	354	15 580	337	1 024	17
Exécution du Programme	81 069	1 726	76 068	1 645	5 001	81
	97 673	2 080	91 648	1 982	6 025	98

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1987-1988 sont de 6 millions de dollars, soit 7 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et comportent 98 années-personnes supplémentaires). Cette différence est surtout attribuable à la poursuite des activités de traitement accéléré des revendications et d'examen administratif, autorisées aux termes du Budget des dépenses supplémentaire, avant la mise en place du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités: Les priorités suivantes ont été fixées pour l'activité Opérations du programme en 1989-1990 et auront un impact important sur l'orientation et l'exécution du Programme d'immigration.

Qualité du service: Même si la qualité et l'uniformité des services offerts demeureront prioritaires pour le Programme, la façon d'aborder le problème changera d'ici 1989-1990. La réorganisation de l'Administration centrale et l'application de nouvelles dispositions relativement au processus de reconnaissance du statut de réfugié nécessiteront des changements considérables aux points de service.

Suppression de l'arriéré de requérants: Comme il a été décidé que le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié ne devrait pas être entravé par un arriéré considérable de cas, un projet spécial visant à supprimer l'arriéré sera entrepris en 1989-1990 à un coût annuel de 39 millions de dollars et 407 années-personnes pour le Programme d'immigration (sur une période de deux ans), pour supprimer l'arriéré des revendications du statut de réfugié estimé à 85 000. Il est prévu que ce projet nécessitera deux ou trois ans et sera mené indépendamment des processus actuellement en place.

Reconnaissance du statut de réfugié: La mise en oeuvre du processus de reconnaissance du statut de réfugié prévue dans le projet de loi C-55 (ayant reçu la sanction royale à la fin de juillet 1988) a

nécessité une formation poussée pour tous les employés, nouveaux et anciens. Il a été particulièrement important de mettre en place une section et d'élaborer des cours spécialisés pour offrir un service de soutien aux agents chargés de présenter les cas de la même manière qu'il existe un service de soutien de l'arbitrage pour les arbitres.

Détention et renvois: La Commission et le Ministère ont aussi entrepris de se doter de meilleurs moyens pour la détention et le renvoi. À cet effet, on a prévu la mise en place de centres de renvoi aux trois principaux points d'entrée aéroportuaires au Canada (Vancouver, Toronto et Montréal). Ces centres maintiendront des renseignements à jour sur les documents, les services d'escorte et les exigences relatives aux voyages. Ces centres devraient être entièrement opérationnels en 1989-1990. De plus, la Commission et le Ministère exploreront la possibilité de construire et d'entretenir leurs propres locaux de détention.

Identification et contrôle: La mise sur pied d'un laboratoire d'examen des documents en 1989-1990 devrait aider les employés aux points d'entrée à identifier les faux documents.

Priorités permanentes: Les effets des priorités suivantes entreprises au cours des années précédentes continueront de se faire sentir en 1989-1990.

Mesures préventives: Pour préparer la mise en oeuvre de la nouvelle Loi, on a formé 15 équipes d'agents chargées de donner des séances d'information aux employés et cadres des compagnies aériennes, aux fonctionnaires canadiens de l'immigration et autres employés à l'étranger dans 51 villes un peu partout dans le monde. Les séances d'information portent sur la nouvelle Loi, le nouveau visa et la façon de reconnaître de faux documents. Les initiatives de collaboration internationale grâce à des organisations comme l'Association internationale du transport aérien continuent de jouer un rôle important dans les activités d'exécution de la Loi.

Aux termes de l'examen de la politique de dispense du visa de visiteur effectué régulièrement par l'Immigration, une telle dispense a été supprimée dans le cas des Fidji de Trinidad et de Panama au cours de 1988-1989 en raison des abus commis à cet égard.

En outre, dans le rapport du Groupe de travail sur la sécurité et l'exécution de la Loi, on recommandait l'élaboration et l'application d'instructions pour la rédaction des rapports, dont des indicateurs de rendement, au sujet de l'efficacité des mesures de contrôle et d'exécution de la Loi. D'autres indicateurs seront établis avec l'avis des bureaux locaux d'immigration et des autres ministères qui exécutent le Programme.

Priorités terminées: La priorité suivante avait été mise en oeuvre précédemment et elle est maintenant intégrée aux activités régulières du Programme.

Simplification des formalités: En 1987-1988, un examen détaillé et complet des formalités et des documents a permis de simplifier des formalités, de réduire le nombre de documents à remplir et même d'en éliminer quelques-uns. Les effets de cet examen ont continué de se faire sentir en 1988-1989.

Données sur le rendement:

Gestion des opérations: La sous-activité Gestion des opérations permet d'orienter les bureaux locaux par la préparation de procédures opérationnelles et d'instructions, par le suivi de l'application de ces dernières ainsi que par l'interprétation de la politique et des dispositions législatives. Ainsi, son rendement se mesure logiquement par l'efficacité et l'efficience des autres activités du Programme.

En 1988-1989, on a insisté sur la restructuration, afin de satisfaire aux exigences touchant l'exécution du Programme, et sur la préparation à la mise en oeuvre des nouvelles mesures législatives. La mise en oeuvre efficace des nouvelles dispositions législatives ainsi que l'application de mesures de suivi concernant celles-ci constitueront l'objectif global de 1989-1990.

On s'emploiera encore à réduire l'afflux des immigrants clandestins en multipliant les contacts avec les pays qui sont aux prises avec le même problème, afin de mieux connaître les moyens qu'utilisent ces immigrants pour entrer au Canada. Le Programme fournira aux transporteurs aériens des renseignements et des outils leur permettant d'identifier les faux documents. En outre, on cherchera, dans la mesure du possible, à empêcher la fabrication et l'utilisation de faux documents canadiens ou étrangers employés pour entrer au Canada.

Exécution du Programme: Les résultats de cette sous-activité se mesurent en terme du nombre d'admissions, de requérants, de prorogations, d'autorisations et de renvois en vertu de la Loi et du Règlement sur l'immigration. Le nombre de ces activités au cours des quatre dernières années de même que les chiffres approximatifs pour 1989-1990 paraissent au tableau 7.

Tableau 7: Volume de travail des Opérations du Programme

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1987-1988	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Examens secondaires	2 476 000	2 466 000	2 270 684	2 210 942	1 953 776
Rapports aux termes du paragraphe 20(1)	45 800	53 964	41 498	47 612	26 424
Investigations	45 000	29 555	37 761	52 017	57 501
Cas présentés	23 500	21 112	25 204	17 824	13 634
Ordonnances de renvoi exécutées	10 000	1 837	1 708	1 923	2 055
Demandes d'immigration	96 000	88 314	80 797	81 014	68 685
Prolongations et autorisations	253 000	248 694	243 779	254 499	250 942
Années-personnes	2 816	2 162	2 080	2 037	1 909

Les ressources sont surtout affectées en fonction des prévisions relatives au volume de travail et aux anticipations de rendement négociées. Il faut également offrir les services de base d'un bout à l'autre du Canada pour répondre aux besoins du public et aux exigences d'ordre juridique. Des services doivent être fournis et un contrôle doit s'exercer dans nombre de petits bureaux d'entrée. À huit bureaux frontaliers, le service doit être assuré vingt-quatre heures par jour. Il en est de même à trois autres bureaux d'entrée entre mai et octobre.

En 1989-1990, on s'attend à ce que de 30 à 35 millions de visiteurs entrent au Canada. De ce nombre, quelque 2,4 millions feront l'objet d'un examen secondaire par les agents d'immigration. (L'examen secondaire est une entrevue menée par un agent d'immigration à un point d'entrée, lorsque la personne en cause a été déférée aux autorités de l'immigration par un agent des douanes.) Ce nombre estimatif constitue une légère augmentation par rapport à celui prévu pour 1988-1989 et au regard du nombre réel d'examens effectués en 1987-1988 (voir le tableau 7).

Un rapport aux termes du paragraphe 20(1) est établi par un agent d'immigration à un point d'entrée, lorsque celui-ci est d'avis qu'il serait ou pourrait être contraire aux dispositions de la Loi sur l'immigration d'admettre au Canada une personne dont il a examiné le cas ou encore de la laisser entrer au Canada. Le nombre de rapports aux termes du paragraphe 20(1) est demeuré très élevé depuis 1987-1988 par rapport à 1985-1986, à cause du nombre de personnes qui sont entrées au Canada pour revendiquer le statut de réfugié à l'enquête. On prévoit que le nombre de personnes qui entreront au Canada pour y revendiquer le statut de réfugié baissera en 1989-1990, par suite de l'adoption des nouvelles mesures législatives concernant la reconnaissance du statut de réfugié.

Des investigations sont menées au Canada afin de retrouver les personnes y séjournant sans autorisation. Le nombre de celles-ci a fléchi en 1987-1988, parce qu'il était peu avantageux d'entrer au Canada à titre de visiteur et d'y demeurer illégalement. En effet, il était nettement plus profitable d'entrer au Canada et d'y revendiquer immédiatement le statut de réfugié. Le nombre d'investigations devrait à nouveau fléchir en 1988-1989 étant donné que les ressources pour cette activité seront surtout concentrées aux points d'entrée. Une fois la nouvelle loi sur les réfugiés en vigueur, ces ressources pourront à nouveau être consacrées aux activités des bureaux intérieurs, ce qui permettra d'accroître le nombre d'investigations en 1989-90.

On utilise le mot "cas" à chaque fois qu'un agent d'immigration ouvre un dossier ou rédige un document concernant le traitement d'une demande aux termes du Programme. Le nombre de cas présentés a augmenté en 1987-1988 par suite des ressources supplémentaires affectées à l'activité Arbitrage dans le cadre de l'examen administratif. On prévoit que ce nombre augmentera en 1989-1990, par rapport à celui prévu en 1988-1989, en raison des ressources accrues qui seront affectées à la mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Le nombre de renvois devrait également s'accroître en 1989-1990, suite à l'adoption des nouvelles mesures législatives et de l'allocation de ressources supplémentaires à cet égard.

Les prorogations et les autorisations de séjour sont accordées après que les visiteurs ont présenté une demande en bonne et due forme afin d'obtenir la modification ou l'annulation des conditions de leur séjour au Canada, ou encore de prolonger la durée de la période pendant laquelle ils sont autorisés à y demeurer. La modification des conditions comprend le fait d'entreprendre des études ou de solliciter un permis de travail. En 1987-1988, le nombre de prorogations et d'autorisations de séjour a fléchi, par suite des mesures de contrôle prises en février 1987. Ces mesures ont permis de réduire le nombre de personnes qui pouvaient entrer au Canada pour y solliciter un statut quelconque, mais qui avaient besoin d'une autorisation. De plus, l'adoption d'un nouveau genre de permis de travail évite au titulaire de celui-ci d'en solliciter un nouveau à chaque fois qu'il change d'emploi. Les conséquences de cette mesure devraient continuer de se faire sentir en 1988-1989 et en 1989-1990.

Efficacité des opérations: Deux indicateurs de rendement ont été utilisés pour mesurer l'efficacité des mesures de contrôle appliquées aux points d'entrée afin d'empêcher des personnes non admissibles d'entrer au Canada. Le premier permet d'établir une corrélation entre le nombre de cas présentés et le nombre de rapports dressés aux termes du paragraphe 20(1) (voir le tableau 8). Le deuxième indicateur met en corrélation le nombre de renvois et celui des cas présentés (voir le tableau 9).

Tableau 8: Rapports aux termes du paragraphe 20(1) et cas présentés

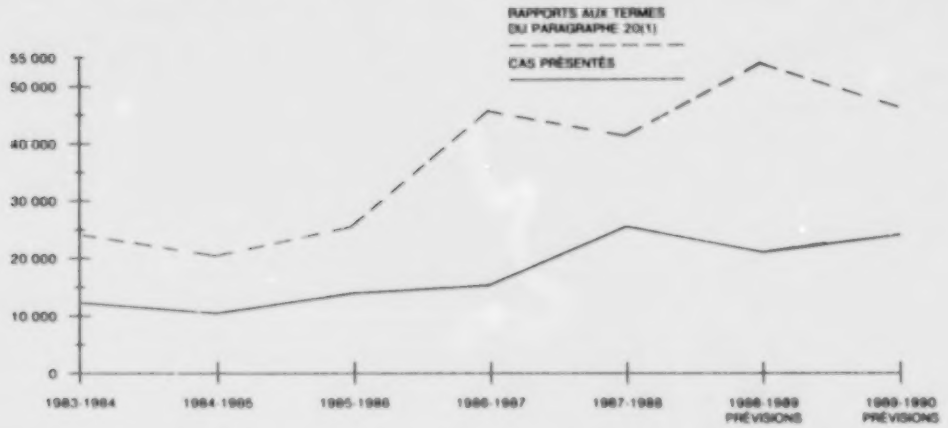

La proportion des cas présentés et des rapports établis aux termes du paragraphe 20(1), qui auparavant se maintenait constamment à environ 50 % (ratio de 1:2), a fluctué au cours des dernières années par suite du nombre variable de requérants du statut de réfugié et des modifications apportées en conséquence au niveau des ressources.

Tableau 9: Renvois et cas présentés

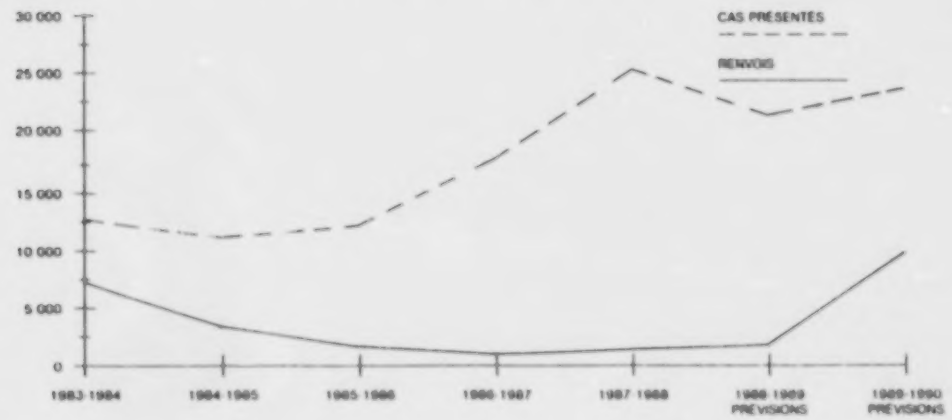

Le taux de renvois effectués par rapport au nombre de cas présentés a continuellement diminué en 1987-1988 pour atteindre 7 %, comme il est indiqué au tableau 9. Le fléchissement est attribuable au lent système d'appel qui constituait une étape du processus de renvoi et à l'accroissement du nombre de requérants du statut de réfugié. On prévoit une augmentation du nombre de renvois en 1988-1989, à mesure que les recours s'épuiseront. La mise en oeuvre des nouvelles mesures législatives, en 1989-1990, devrait permettre de traiter les revendications du statut de réfugié plus rapidement.

B. Établissement

Objectif

Faciliter l'établissement et l'adaptation des nouveaux résidents permanents (c'est-à-dire les immigrants et les réfugiés) pour qu'ils deviennent le plus rapidement possible des membres à part entière de la société canadienne, tout en demeurant à l'intérieur de limites raisonnables et réalistes sur le plan des ressources.

Description

Des services d'établissement sont offerts dans le cadre d'autres activités de la Commission et du Ministère par les Centres d'emploi du Canada (CEC). Les activités d'un grand nombre d'organismes bénévoles non gouvernementaux, avec lesquels la Commission et le Ministère passent chaque année des contrats pour la prestation de services directs et essentiels d'établissement, viennent étayer ce système de prestation de services.

Cette activité comprend la coordination de la législation, des politiques et des procédures, la planification et la gestion des ressources, ainsi que la liaison directe avec des organismes et des groupes communautaires. Il est essentiel de contrôler les activités entreprises dans le cadre de ces programmes pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques et procédures établies.

L'activité Établissement englobe les quatre programmes nationaux suivants.

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Aux termes de ce programme, des allocations sont versées et des prêts sont consentis aux nouveaux résidents permanents démunis, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels jusqu'à ce qu'ils deviennent financièrement autonomes. Les frais de transport des réfugiés handicapés et des personnes à leur charge sont payés à même les fonds de ce programme.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI): Aux termes de ce programme, des services d'établissement et d'adaptation sont offerts aux immigrants à leur arrivée au Canada, grâce à l'octroi de subventions à des organismes bénévoles. Les résidents permanents, de même que les personnes à qui la Commission et le Ministère envisagent d'accorder la résidence permanente -- et ce, quelle que soit la durée de leur séjour au Canada --, peuvent être admissibles. Un contrôle est exercé sur l'accès aux services en n'achetant que les services d'établissement directs qui sont considérés comme essentiels, qui ne sont utiles qu'aux nouveaux arrivants et qui visent à répondre à des besoins normalement ressentis au cours de la première année d'établissement.

Programme d'accueil pour les réfugiés (PAR): Ce programme vise à faciliter l'établissement et l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés et des membres des catégories désignées qui, pris en charge par le gouvernement, ont besoin d'une aide financière aux termes du PAA et qui pourraient tirer parti de l'appui d'un groupe d'accueil. Les groupes d'accueil fournissent un soutien moral et des services d'orientation, ce qui permet de faire la péréquation des services offerts tant aux réfugiés pris en charge par le gouvernement qu'à ceux qui sont parrainés par des groupes du secteur privé.

Programme des prêts de transport: Des prêts de transport sont consentis aux immigrants éventuels, afin de faciliter leur venue au Canada (voir à la page 3-48).

Sommaires financiers

L'activité Établissement représente environ 29 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1989-1990 et 2 % des années-personnes totales. Elle représente 2 % des coûts en personnel et 1 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme. Cette activité englobe l'exécution du Programme d'aide à l'adaptation (PAA), de 60,9 millions de dollars, du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), de 8,0 millions de dollars, et du Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés (PARR), de 0,8 million de dollars, ainsi que l'administration d'un poste non budgétaire, soit le programme des prêts de transport, dont le plafond est de 90 millions de dollars.

En 1989-1990, les coûts en personnel figureront pour 2 % des dépenses de l'activité, les contributions pour 97 % et tous les autres coûts de fonctionnement pour 1 %.

Tableau 10: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	72 027	53	71 030	68	55 086	57	49 500	53

Explication du Budget des dépenses pour 1989-1990: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 1,0 million de dollars, soit 1 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 s'établissent à 1,1 million de dollars. Cette somme est inférieure de 2 % au Budget des dépenses principal de 1988-1989 qui se chiffrait à 72,1 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, à la page 3-5).

Tableau 11: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	55 086	57	65 315	55	(10 229)	2

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1987-1988 sont de 10,2 millions de dollars, soit 16 %, inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988, et comporte deux années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable aux retards dans la mise en place du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités: Au cours des deux prochaines années un projet à trois volets sera mis en oeuvre. Il vise à appuyer les services d'orientation en matière d'établissement ainsi que les cours de langue en vue d'aider les immigrants à s'adapter à la vie au Canada et à améliorer leurs possibilités d'emploi. Ce projet comprend:

- l'exécution à l'étranger de programmes de cours de langue élémentaires et l'amélioration des programmes généraux d'orientation destinés aux éventuels immigrants;
- l'élargissement des programmes d'orientation et de cours de langue offerts au Canada;
- l'accroissement de la formation des immigrantes en milieu de travail.

Priorités permanentes: Quatre projets spéciaux mis en route au cours des dernières années sont en cours et continueront d'avoir des retombées en 1989-1990:

- le Programme d'accueil pour les réfugiés donne des résultats positifs dans les petites villes; on invite également les grands centres métropolitains (p. ex. Toronto) à mettre ce programme en oeuvre;
- des services d'orientation sont offerts aux réfugiés devant venir au Canada et qui logent au camp de Phanat Nikhon en Thaïlande; on continuera d'attribuer des crédits à ce projet en 1989-1990, afin de pouvoir en faire l'évaluation;

- un projet pilote visant à évaluer l'exécution du Programme d'aide à l'adaptation par les Centres d'Immigration Canada (CIC) plutôt que par les Centres d'emploi du Canada (CEC) a été mis en oeuvre à Terre-Neuve; on a particulièrement insisté sur la qualité du service aux clients; ce projet pilote sera évalué à la fin de l'année financière.

Priorités terminées: Voici des projets qui ont été mis en route précédemment et qui sont maintenant terminés ou en voie d'être intégrés aux opérations normales du Programme:

- l'établissement de Clubs de recherche d'emploi dans le cadre du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants a aidé des réfugiés à trouver de l'emploi, d'où réduction de la période pendant laquelle ils reçoivent des allocations aux termes du Programme d'aide à l'adaptation; le taux de placement a été d'environ 70 %;

- neuf maisons d'accueil où l'on s'occupe d'offrir aux réfugiés parrainés par le gouvernement un logement temporaire et des services d'établissement dans un milieu intégré ont été établies dans huit villes canadiennes; une petite maison d'accueil expérimentale offre également des services à Toronto, et une maison plus grande doit ouvrir ses portes dans cette ville au début de 1989.

Données sur le rendement:

Tableau 12: Volume de travail de l'Établissement [1]

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Programme d'aide à l'adaptation					
Coût du Programme (en milliers de dollars)	60 942	50 967	41 378	38 784	36 704
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants					
Nombre de contrats	190	145	136	135	148
Coût du Programme (en milliers de dollars)	7 957	7 954	5 065	4 500	3 580
Programme d'accueil pour les réfugiés					
Coût du Programme (en milliers de dollars)	850	725	473	440	320
Programme de cours de langue [2] pour immigrants					
Nombre de projets	-	75	52	44	-
Coût du Programme (en milliers de dollars)	-	2 500	785	760	-
Programme de soutien du revenu pour les demandeurs du statut de réfugié établis au Québec					
Coût du Programme (en milliers de dollars)	-	-	4 453	2 600	-
Avocats désignés					
Coût du Programme (en milliers de dollars)	-	3 000	-	-	-

1. Tous les chiffres figurant dans les colonnes "Budget des dépenses" et "Prévu" ci-dessus comprennent les ressources qui peuvent être nécessaires par suite de la mise en place d'un programme de réduction de l'arriéré des revendications du statut de réfugié.

2. Le Programme de cours de langue pour immigrants devrait se terminer le 31 mars 1989 en tant que projet pilote. En 1989-1990, on envisagera la possibilité de rendre le Programme permanent.

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Un ensemble de facteurs expliquent le fait que la légère augmentation du coût moyen par bénéficiaire du PAA (voir le tableau 13) se maintienne: l'amélioration de la situation de l'emploi, une augmentation du coût de la vie plus modérée qu'il n'était prévu, un taux de vacance plus élevé dans les principaux centres urbains et les résultats positifs qu'ont obtenus les divers services de placement offerts par les organismes participant au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants qui contribuent à réduire la période pendant laquelle les nouveaux réfugiés touchent des allocations aux termes du PAA.

Tableau 13: Coût moyen et durée moyenne de l'aide par bénéficiaire du Programme d'aide à l'adaptation

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987	Réel 1985-1986
Programme d'aide à l'adaptation					
Coût moyen (en dollars)	3 700	3 504	3 369	3 449	3 336
Durée moyenne (mois)	10	10	10	9	10
Nombre de bénéficiaires (app)	13 000	13 000	12 000	12 000	11 000

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI): Le PEAI fournit du financement à environ 135 organismes qui offrent des services directs aux nouveaux arrivants -- des services de counselling, d'orientation et d'emploi notamment. Ces organismes dispensent des services essentiels à un coût bien inférieur à ce qu'il en coûterait à la Commission et au Ministère pour les fournir par l'intermédiaire des bureaux locaux. Il a été établi en 1983 que pour chaque dollar dépensé en vertu du PEAI, les nouveaux immigrants recevaient entre trois et cinq dollars en terme de services. C'est pourquoi les crédits affectés au PEAI ont augmenté de façon régulière, pour passer de 3,6 millions de dollars, en 1985-1986, à 8,0 millions de dollars, en 1988-1989 (voir le tableau 12). La base de ressources pour 1989-1990 est évaluée à 8,0 millions de dollars.

Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés (PARR): Le PARR a été lancé à titre de projet pilote en 1985-1986. L'évaluation de ce programme pilote révèle qu'il concourt réellement à l'établissement et à l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés pris en charge par le gouvernement, grâce au soutien moral et aux services d'orientation que leur fournissent directement les groupes d'accueil. Il semble bien que les réfugiés jumelés à des groupes d'accueil apprennent l'anglais plus rapidement que ceux qui n'ont pas été jumelés. En outre, les conseillers des Centres d'emploi du Canada signalent que les réfugiés ainsi jumelés prennent moins de leur temps et sont moins susceptibles d'aller s'installer dans d'autres collectivités.

En 1988-1989, les crédits ont été portés à 725 000 $ (voir le tableau 12). Cette augmentation visait d'abord à faciliter la mise en oeuvre du Programme dans les régions métropolitaines d'Edmonton et de Toronto. Les crédits pour 1989-1990 sont de l'ordre de 850 000 $; ils contribueront à la pleine mise en oeuvre des programmes à Edmonton ainsi qu'à Toronto et permettront d'augmenter légèrement le budget des projets originaux lancés en 1985-1986.

Programme de cours de langue pour immigrants: Ce programme a été mis en oeuvre à titre de projet pilote en 1986-1987, pour mieux répondre aux besoins des personnes -- surtout des immigrantes -- qui n'ont pas l'intention de se joindre à la masse ouvrière et donc ne bénéficient officiellement d'aucun cours de langue. Des projets de démonstration ont été mis sur pied à l'échelon local, avec le concours des organismes sans but lucratif. Pour chacune des deux premières années, le niveau de financement de ce Programme était inférieur à un million de dollars.

Programme de soutien du revenu pour les demandeurs du statut de réfugié établis au Québec: Dans le cadre de l'examen administratif et par suite de la signature de l'Entente Canada-Québec concernant l'immigration, la Commission et le Ministère doivent contribuer au soutien du revenu des demandeurs du statut de réfugié démunis qui se sont établis au Québec. Conformément à la décision du Cabinet d'autoriser la Commission et le Ministère à négocier avec le gouvernement du Québec la formule la plus efficace de soutien du revenu, la Commission et le Ministère ont proposé que ces demandeurs démunis touchent des allocations dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada; en échange, le gouvernement du Québec encaisserait un montant unique qui représenterait sa contribution au Régime. Le gouvernement du Québec a accepté cette proposition et a offert les services nécessaires; en retour, il a reçu deux paiements totalisant 7,1 millions de dollars répartis comme suit: 2,6 millions de dollars en 1986-1987 et 4,5 millions de dollars en 1987-1988 (voir le tableau 12).

Avocats désignés: Les paragraphes 30(2) et 30(3) de la Loi sur l'immigration, tels qu'ils ont été modifiés par les projets de loi C-55 et C-84, prévoient que les personnes se présentant à un point d'entrée et qui font l'objet d'une enquête ainsi que celles qui sollicitent la révision judiciaire d'une mesure de renvoi ou d'un avis d'interdiction de séjour peuvent être représentées par un avocat désigné. Dans certains cas réglementaires, les personnes non représentées par un conseiller, ou représentées par un conseiller qui, selon l'arbitre, n'est pas prêt à agir ni en mesure de le faire avec célérité, seront représentées par un avocat désigné. Le budget initial pour cette activité a été établi à trois millions de dollars pour 1988-1989 seulement (voir le tableau 12).

Programme des prêts de transport: En vertu du programme, des prêts sont consentis aux immigrants, selon les besoins, pour les aider à payer leurs frais de transport au Canada et à bien s'établir après leur arrivée. Des prêts sont aussi accordés pour favoriser la réunion des familles. En outre, des avances sont versées aux réfugiés qui en ont besoin pour couvrir le coût d'un examen médical à l'étranger. Des précisions sur le nombre et le montant des prêts consentis figurent à la page 3-48.

C. Arbitrage

Objectif

Tenir des enquêtes de l'immigration, des audiences sur les revendications du statut de réfugié et des examens des motifs de la détention conformément aux dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration et aux principes de justice naturelle.

Description

Les arbitres doivent tenir des enquêtes, des audiences sur les revendications du statut de réfugié et des examens des motifs de la détention de façon équitable et efficace, conformément aux dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration et aux principes de justice naturelle.

La Loi et le Règlement sur l'immigration prévoient une formule d'opposition qui conduit à la prise d'une décision par un organisme quasi judiciaire afin de déterminer si une personne sera autorisée à venir au Canada, sera renvoyée du Canada ou sera visée par un avis d'interdiction de séjour.

Les audiences sur les revendications du statut de réfugié sont présidées par un arbitre et un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) et visent à déterminer si la revendication est recevable par la Section du statut de réfugié (SSR). Dans l'affirmative, on détermine alors si la revendication a un minimum de fondement.

Lorsqu'une personne est détenue en vertu de la Loi sur l'immigration, les arbitres examinent les motifs à l'appui de la détention après 48 heures et, par la suite, tous les sept jours, conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration.

Les arbitres examinent les motifs à l'appui de la détention des personnes qui arrivent sans les documents requis en bonne et due forme. Les arbitres examinent également les motifs à l'appui de la détention des personnes soupçonnées de constituer une menace du point de vue de la sécurité lorsque la période de détention dépasse sept jours.

Les arbitres sont des décideurs indépendants dont les décisions peuvent être révisées par la Cour fédérale du Canada et, dans certains cas, par la Section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Afin d'être en mesure de tenir les enquêtes, les audiences sur les revendications du statut de réfugié et les examens des motifs de la détention dans les délais prévus par la Loi et le Règlement sur l'immigration, les arbitres sont répartis dans 13 bureaux au Canada et offrent des services itinérants dans plus de 150 localités.

Sommaires financiers

L'activité Arbitrage représente environ 2 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1989-1990 et 3 % des années-personnes totales. Elle représente 4 % des coûts en personnel et 3 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1989-1990, les frais de personnel répondront pour environ 90 % des dépenses engagées pour cette activité, le coût du transport et des communications pour 7 % et toutes les autres charges de fonctionnement pour 3 %.

Tableau 14: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	5 092	109	4 638	97	4 149	78	3 906	77

Explication des prévisions pour 1989-1990: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont de 0,5 million de dollars, soit 10 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. La différence est principalement attribuable aux ressources humaines supplémentaires approuvées en prévision de la mise en place du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 0,8 million de dollars, soit 20 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989, qui est de 3,9 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 3-5). L'augmentation est attribuable à l'approbation dans le Budget des dépenses supplémentaire de la mise en place du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié à compter du 1er janvier 1989.

Tableau 15: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	4 149	78	3 794	86	355	(8)

Explication de la différence: Le montant supplémentaire de 0,4 million de dollars, ou l'augmentation de 9 % des dépenses réelles de 1987-1988 par rapport au Budget des dépenses principal de 1987-1988 (et les 8 années-personnes), s'explique principalement par les montants supplémentaires prévus pour l'examen administratif et la méthode de traitement accéléré au Budget des dépenses supplémentaire.

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités: On a contesté à plusieurs reprises l'indépendance des arbitres, en raison de la structure organisationnelle de la Direction et des relations de cette dernière avec la Commission. L'image et le profil de la Direction générale de l'arbitrage seront rehaussés grâce à des changements touchant l'organisation même. Ces changements viseront en effet à mettre davantage en relief le caractère distinct et indépendant de cette composante du secteur de l'Immigration grâce à une distinction plus nette entre les rapports hiérarchiques des arbitres et ceux du reste du personnel de la Commission et du Ministère.

Données sur le rendement: Le volume de travail de la Direction générale de l'arbitrage est évalué en fonction du nombre des enquêtes terminées et des révisions des motifs de la détention qui ont été tenues (voir le tableau 16).

Tableau 16: Volume de travail de l'Arbitrage

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Enquêtes (sans revendication du statut de réfugié)	6 000	2 000	s/o*	s/o
Enquêtes (avec revendication du statut de réfugié)	10 500	3 000	s/o	s/o
Enquêtes terminées	20 500	914	13 366	7 483
Enquêtes en cours	s/o	52 223	32 536	22 149
Examens des motifs de la détention	15 400	3 000	3 161	2 198
Audiences sur les revendications du statut de réfugié	4 000	1 000	s/o	s/o
Années-personnes	109	97	78	77

* sans objet

Enquêtes: La productivité au sein de l'activité Arbitrage est calculée en fonction du nombre d'enquêtes terminées (c'est-à-dire où une décision finale est rendue).

Seul un arbitre préside une enquête visant à déterminer si la personne concernée sera autorisée à entrer au Canada ou sera renvoyée du Canada. Lorsqu'une personne revendique le statut de réfugié, elle se présente devant un arbitre, qui agit en tant que président, et un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, qui détermine si la revendication est recevable par la Section du statut de réfugié (SSR).

Dans l'affirmative, on détermine alors si la revendication a un minimum de fondement. Il suffit que l'une des deux autorités compétentes estime que la revendication a un minimum de fondement pour que celle-ci soit déférée pour la tenue d'une audience en bonne et due forme. L'enquête est alors conclue par la délivrance d'une ordonnance de renvoi conditionnel ou d'un avis d'interdiction de séjour conditionnel, selon le cas, et le demandeur est déféré à la SSR pour une audience sur sa revendication.

Il est important de noter que l'ancienne loi prévoyait l'ajournement de l'enquête dans le cas de la présentation d'une revendication du statut de réfugié, tandis que les nouvelles dispositions législatives prévoient la prise d'une décision finale par l'arbitre dans chaque cas. Ce changement apporté au processus de reconnaissance du statut de réfugié influera sur la productivité de la Direction générale, qui pourra être mesurée seulement après l'acquisition d'une certaine expérience dans le cadre du nouveau processus.

Examens des motifs de la détention: On procède à un examen des motifs de la détention lorsqu'une personne est détenue depuis plus de 48 heures et, par la suite, tous les sept jours. Les arbitres examinent également les motifs à l'appui de la détention des personnes qui arrivent sans les documents requis.

L'augmentation du nombre d'examens des motifs de la détention se fonde sur le nombre de personnes arrivant sans documents. Comme les nouvelles dispositions législatives prévoient la détention des personnes qui se présentent à un point d'entrée sans les documents requis, on s'attend à ce que le nombre de personnes détenues augmente de façon marquée en 1989-1990.

Audiences sur les revendications du statut de réfugié: Selon les nouvelles dispositions législatives, une personne se trouvant légalement au Canada peut revendiquer le statut de réfugié et être entendue par un arbitre et un membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui détermineront si, d'une part, la revendication est recevable et, d'autre part, si elle a un minimum de fondement. Il s'agit d'une nouvelle procédure et la demande concernant cette activité reste à déterminer.

Tableau 17: Enquêtes terminées portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Pourcentage des décisions portées en appel	10-15%	6,7%	6,7%	2,7%
Pourcentage des décisions cassées	6%	6%	11,4%	53,2%

Appels: Une mesure de l'efficacité de cette fonction est le pourcentage de décisions rendues par des arbitres qui sont renversées par la Cour d'appel fédérale (voir le tableau 17).

Il ressort d'une analyse des cas qu'environ 83 % des appels qui sont accueillis par la Cour d'appel fédérale le sont par suite de l'application de la décision rendue en 1985 par la Cour suprême du Canada, dans l'affaire Singh, au sujet du processus de reconnaissance du statut de réfugié. L'augmentation du pourcentage réel de décisions cassées en 1986-1987 tient dans une large mesure à l'application du jugement rendu dans l'affaire Singh.

On peut s'attendre à ce que l'application des nouvelles dispositions législatives donne lieu à de nombreux appels au fur et à mesure que les modifications apportées au processus de reconnaissance du statut de réfugié seront examinées par les tribunaux. Pour cette raison, on prévoit que le pourcentage de décisions portées en appel sera assez élevé.

D. Comité consultatif du statut de réfugié

À compter de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, l'organisation et les fonctions du Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) cesseront d'exister. Toutes les fonctions et ressources mentionnées ci-dessous étaient prévues par les dispositions législatives en vigueur avant le 1er janvier 1989.

Objectif

Le Comité consultatif du statut de réfugié avait pour objectif de remplir, de concert avec le Programme d'immigration, les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationale au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et conseiller le Ministre d'État en ce qui a trait aux questions touchant la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention.

Description

Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a été établi afin de conseiller le Ministre en matière de revendications du statut de réfugié au sens de la Convention (Loi sur l'immigration de 1976, paragraphe 48(1)). À titre de signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée en 1951 à Genève, et du Protocole afférent, signé en 1967, le Canada respecte son obligation de ne pas renvoyer dans leur pays les non-Canadiens qui se trouvent au Canada ou qui se présentent aux bureaux d'entrée s'ils "craignent avec raison d'être persécutés".

Les membres du CCSR étudiaient chaque revendication et recommandaient au ministre d'État à l'Immigration ou à ses représentants de reconnaître ou non au revendicateur le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils tenaient compte du témoignage du revendicateur, de la situation dans son pays d'origine, de la définition de réfugié au sens de la Convention (énoncée dans la Loi sur l'immigration de 1976) et des directives que, en 1982, le Ministre de l'époque a données au CCSR.

Le CCSR fonctionnait indépendamment de la Commission et du Ministère, mais il relevait du ministre d'État à l'Immigration, à qui le président du CCSR rendait compte. Les membres, qui venaient des secteurs public et privé, étaient nommés par le Ministre d'État, et un secrétariat mettait à leur disposition des services opérationnels et administratifs ainsi que des services de recherche.

Sommaires financiers

Tableau 18: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	-	-	2 058	33	3 246	44	2 510	32

Explication du Budget des dépenses pour 1989-1990: Comme il est indiqué ci-dessus, des ressources ne sont pas nécessaires pour 1989-1990 en raison de la dissolution du Comité consultatif du statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les prévisions pour 1988-1989 s'établissent à deux millions de dollars. Cette somme correspond au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (voir Autorisations de dépenser, page 3-5).

Tableau 19: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	3 246	44	2 010	33	1 236	11

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1987-1988 sont de 1,2 million de dollars, soit 61 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988, et comportent 11 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable à l'examen administratif et à la méthode de traitement accéléré qui ont été financés par l'intermédiaire du Budget des dépenses supplémentaire.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail du CCSR variait et dépendait, en grande partie, du respect des droits de la personne à l'échelle internationale. Le CCSR devait étudier individuellement chaque revendication qui lui était présentée et formuler ses recommandations. Depuis la création du CCSR en avril 1978, le nombre de revendications dont il s'occupait et le

délai de traitement ont augmenté de façon marquée. Le tableau 20 fait état de la situation actuelle. L'augmentation constante du nombre de revendications reflète non seulement le degré de non-respect des droits de la personne dans de nombreux pays, mais aussi l'attrait qu'exerce le Canada en tant que pays d'accueil.

Le 21 mai 1986, l'examen administratif a été mis sur pied afin d'éliminer l'arriéré de revendications accumulé à cette date. Les crédits accordés au CCSR ont été considérablement accrus en 1986-1987, pour lui permettre d'étudier le très grand nombre de revendications. À l'origine, on estimait à 20 050 le nombre de revendications qui seraient soumises à l'examen administratif. Le programme est maintenant terminé et il a permis de régler près de 29 000 cas.

Tableau 20: Volume de travail et délai de traitement des revendications

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Revendications en instance au début de l'année	-	13 567	2 515	0 [1]
Revendications reçues	-	8 238	17 130	6 495
Revendications traitées	-	1 502	6 078	5 214 [2]
Délai moyen de traitement (en mois)	-	6	4	2

1. Par suite des changements annoncés le 21 mai 1986 (notamment l'examen administratif), l'arriéré de revendications alors en instance au palier du CCSR a, de fait, été éliminé.

2. Ce total comprend 1 936 cas, traités durant l'année, dont l'audition a eu lieu avant la mise en oeuvre de la méthode de traitement accéléré, le 21 mai 1986.

E. Gestion et élaboration de la politique

Objectif

Assurer l'orientation, la planification, le contrôle et la coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et élaborer des politiques et des programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants, des travailleurs temporaires et étudiants étrangers ainsi que des visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques.

Description

L'activité Gestion et élaboration de la politique comporte les sous-activités suivantes.

Gestion: Cette sous-activité donne une orientation fonctionnelle et vise la gestion des activités administratives à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux. Elle permet de mettre en place et de maintenir les services de gestion à l'appui d'autres activités, d'élaborer des programmes de formation pour les agents de l'Immigration, d'Affaires extérieures, de Revenu Canada, Douanes et Accise, de mettre à jour les systèmes de données, d'assurer la planification et la gestion des ressources aux fins du Programme d'immigration et de fournir des services de secrétariat pour le Programme d'immigration.

Élaboration de la politique: Cette sous-activité vise l'élaboration des politiques et des programmes en matière d'immigration au Canada et à l'étranger. Elle est absolument indispensable à la réalisation des objectifs d'ordre social, économique, culturel et humanitaire fixés dans la Loi sur l'immigration. Ces objectifs prennent la forme de politiques particulières visant tant, d'une part, l'admission et l'établissement des immigrants selon la composante -- à savoir à caractère économique, social et humanitaire -- et l'admission des travailleurs temporaires, des étudiants et des visiteurs que, d'autre part, la protection des Canadiens -- en empêchant l'entrée des personnes non admissibles, entre autres, les criminels et les personnes qui constituent un risque du point de vue de la sécurité -- de politiques visant l'enrichissement de la société canadienne et le développement économique du Canada. Il faut tenir compte, dans la planification de la politique, non seulement de questions d'intérêt provincial ou national, mais aussi de l'instabilité de la conjoncture internationale. De même, les mouvements d'immigrants et de visiteurs sont suivis de très près et les pressions de l'immigration analysées.

Cette sous-activité suppose un contrôle rigoureux et une analyse poussée du mouvement des immigrants et des visiteurs, ainsi que des recherches sur les pressions migratoires.

Sommaires financiers

L'activité Gestion et élaboration de la politique représente environ 5 % des besoins financiers du Programme d'immigration pour 1989-1990 et 5 % des années-personnes totales. Elle représente 5 % des coûts en personnel et 7 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1989-1990, les frais de personnel répondront pour 62 % des dépenses engagées pour cette activité, le coût du transport et des communications pour 10 %, les services professionnels et spéciaux pour 16 % et toutes les autres charges de fonctionnement pour 12 %.

Tableau 21: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	5 532	72	7 176	86	10 487	87	7 118	91
Élaboration de la politique	5 995	94	7 776	110	11 363	110	7 712	115
	11 527	166	14 952	196	21 850	197	14 830	206

Explication du Budget des dépenses pour 1989-1990: Les besoins financiers pour 1989-1990 s'établissent à 3,4 millions de dollars, soit un montant inférieur, dans une proportion de 23 %, aux dépenses prévues pour 1988-1989. Cette réduction est principalement attribuable aux frais de mise en place du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié. Des fonds ont été virés d'autres crédits de la Commission et du Ministère dans le Budget des dépenses supplémentaire.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 1,9 million de dollars, soit 15 %, supérieures au montant prévu dans le Budget des dépenses principal de 1988-1989, qui est de 13 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser, page 3-5). L'augmentation est attribuable à l'approbation, dans le Budget des dépenses supplémentaire, de ressources pour la mise en oeuvre du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié le 1er janvier 1989.

Tableau 22: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	10 487	87	5 100	76	5 387	11
Élaboration de la politique	11 363	110	5 526	97	5 837	13
	21 850	197	10 626	173	11 224	24

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1987-1988 sont de 11,2 millions de dollars, soit 106 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988, et comportent 24 années-personnes supplémentaires. Cette différence est surtout attribuable aux articles suivants approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire:

	(en millions de dollars)
• phase préliminaire de développement d'un système de contrôle informatique amélioré;	5,8
• maintien de la méthode de traitement accéléré jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié (24 années-personnes).	5,4

Données sur le rendement et justification des ressources

Nouvelles priorités: Voici les priorités qui seront prises en 1989-1990 par l'activité Gestion et élaboration de la politique et qui auront une incidence sur l'orientation et l'exécution du Programme d'immigration.

Immigration des gens d'affaires: Plusieurs priorités ont été établies à l'égard du Programme d'immigration des gens d'affaires par suite des changements apportés en 1988. Ainsi:

- on effectuera une analyse des répercussions de l'élargissement du programme; celui-ci a été élargi au début de 1988 après consultation des provinces afin de permettre divers types de placement au Canada par des immigrants et de garantir plus de placements aux provinces où le mouvement d'immigration de gens d'affaires est peu important;

- on prépare actuellement un rapport sur les normes de suivi et de contrôle du programme concernant les investisseurs immigrants. Selon le nouveau programme, l'examen par le gouvernement fédéral de toutes les propositions d'investissement a été centralisé pour veiller à ce que ces dernières soient conformes aux lignes directrices du programme;

- on analysera plus en profondeur des politiques relatives aux entrepreneurs et aux travailleurs autonomes immigrants dans le cadre du Programme d'immigration des gens d'affaires;

- l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires au printemps de 1989 notamment l'autorisation de recourir aux garanties offertes par une tierce partie et le fait que le placement ne peut être retiré avant trois ou cinq ans, nécessitera davantage de formation et l'actualisation d'outils de travail;

- on modifiera le matériel de promotion pour que celui-ci tienne compte des changements apportés au Programme d'immigration des gens d'affaires.

Universitaires étrangers: Pour faire en sorte que les objectifs fixés concernant les universitaires étrangers soient réalisés, une liaison plus efficace a été établie avec l'Association des universités et collèges du Canada ainsi qu'avec l'Association canadienne des professeurs d'université. Cette initiative sera aussi appuyée par la création d'un comité consultatif formé de représentants de la CEIC et de ces deux associations.

Contrôle et exécution: Reconnaissant les difficultés que représente le contrôle des migrants clandestins qui cherchent à entrer au Canada, le gouvernement a adopté de nouvelles dispositions législatives, il a instauré d'autres mesures de contrôle (p. ex., visa de visiteur) et il a établi une Direction de la politique de contrôle et d'exécution afin d'améliorer sa capacité de contrôle et d'exécution. La nouvelle Direction est, entre autres, chargée de l'établissement d'une politique publique de contrôle de l'immigration et d'exécution de la Loi, ainsi que de l'établissement de politiques et de stratégies visant la coordination efficace de l'exécution du Programme d'immigration par les sept ministères concernés.

Priorités permanentes: Les effets des initiatives suivantes prises au cours des années précédentes continueront de se faire sentir en 1989-1990.

Ententes fédérales-provinciales: En 1989-1990, on mettra davantage l'accent sur la consultation, la coordination et l'échange de renseignements entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que sur l'établissement d'un mécanisme de contrôle du respect des ententes fédérales-provinciales.

Sélection des immigrants: De nouvelles dispositions réglementaires adoptées en juillet 1988 permettent aux fils et filles célibataires âgés d'au moins 21 ans et aux enfants à leur charge d'être parrainés ou encore inclus à titre de personnes à charge dans la demande d'immigration présentée par leurs parents. Cette modification entraînera une augmentation marquée du nombre de membres de la catégorie de la famille qui obtiendront le droit d'établissement au Canada en 1989 et au cours des années suivantes.

D'autres modifications touchant la catégorie de la famille ont été apportées en novembre 1988. Le droit de parrainer ses parents, quel que soit leur âge, a été accordé aux résidents permanents ayant obtenu le droit d'établissement au Canada depuis au moins trois ans. Auparavant, seuls les citoyens canadiens pouvaient parrainer leurs parents âgés de moins de 60 ans.

Les parents aidés, nommément les fils et filles mariés de même que les frères et soeurs des résidents permanents, obtiendront cinq points supplémentaires, lors du processus de sélection.

Santé et Bien-être social Canada: On prend actuellement les dispositions finales qui assureront une liaison suivie avec Santé et Bien-être social Canada et les provinces dans le but de veiller à ce qu'il soit tenu compte, dans la planification de l'immigration, des exigences provinciales concernant les professionnels de la santé.

On a entrepris en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada une révision des conditions d'admission liées à la santé pour faire en sorte que les exigences tiennent compte des opinions et de la réalité d'aujourd'hui dans le domaine médical et ne nuisent pas inutilement à la réunion des familles.

Priorités terminées: La priorité suivante a été intégrée aux activités courantes exercées dans le cadre du Programme.

Recouvrement des frais: Le programme de recouvrement des frais mis en place en 1986-1987 permet d'exiger des droits pour divers services de l'Immigration comme les demandes de résidence permanente, les demandes de permis de travail, etc. (voir les tableau 29 et 30, aux pages 3-50 et 3-51). Ce programme fait maintenant partie intégrante des activités régulières et est actuellement l'objet d'une évaluation.

Données sur le rendement: Les sous-activités Gestion et Elaboration de la politique ont une incidence sur tous les aspects du Programme d'immigration. Le meilleur indicateur de rendement pour ces sous-activités est logiquement le résultat des autres activités du Programme.

Gestion: La sous-activité Gestion permet de fournir le soutien administratif nécessaire à l'exécution du Programme. Une des principales initiatives de cette sous-activité a été le développement

et la mise en oeuvre du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL). Le SSOBL est un système informatisé reliant plusieurs Centres d'Immigration Canada à une base de données commune sur les clients de l'Immigration et les personnes visées par les dispositions de la Loi sur l'immigration.

La mise en place d'un ordinateur central plus puissant a permis l'expansion du SSOBL pour qu'il comprenne 16 dépôts de dossiers automatisés, la mise en oeuvre de la fonction entrée intégrale des documents dans 45 bureaux et la mise en oeuvre d'un projet pilote concernant l'examen primaire global à l'aéroport international de Vancouver visant à vérifier si le traitement des documents lisibles par machine est viable.

Élaboration de la politique: La sous-activité Élaboration de la politique offre deux résultats directs permettant d'évaluer son rendement. Il s'agit du degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et de l'évaluation des niveaux atteints par composante. Le tableau 23 offre des données sur les résultats.

Tableau 23: Degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et évaluation des niveaux réels par composante pour 1985 à 1987

Composantes	Niveaux annoncés pour 1987	Niveaux réels en 1987	Niveaux annoncés pour 1986	Niveaux réels en 1986	Niveaux annoncés pour 1985	Niveaux réels en 1985
Catégorie de la famille	45 000	53 257	45 000	42 078	45 000	38 514
Réfugiés et catégories désignées	17 000	21 561	16 000	19 147	15 000	16 760
Personnes admises pour des raisons humanitaires	5 000-8 000	6 198	4 000-7 000	6 666	5 000-8,000	9 122
Travailleurs sélectionnés						
- requérants principaux	17 000-20 000	18 922	12 000-15 000	7 881	5 500-6,500	6 584
- conjoints et personnes à charge	17 000-21 000	21 447	14 000-18 000	7 532	5 500-6,500	4 741
Gens d'affaires						
- requérants principaux	4 000	3 128	4 000	2 186	2 200	1 956
- conjoints et personnes à charge	8 000	7 941	8 000	5 327	4 800	4 525
Retraités	2 000	2 662	2 000	1 833	2 000	2 100
	115 000-125 000	135 116	105 000-115 000	92 650	85 000-90 000	84 302
Examen administratif *		16 982		6 569		
Total		152 098		99 219		84 302

* L'examen administratif a débuté en 1986 et s'est terminé à la fin de 1987. Voir les détails à la page 3-38.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 24: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel				
Traitements et salaires	110 164	88 689	84 583	81 528
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 075	13 686	12 860	11 022
Autres frais touchant le personnel	263	385	505	273
	127 502	102 760	97 948	92 823
Biens et services				
Voyages (y compris ceux des personnes détenues ou expulsées)	17 572	13 239	4 526	4 112
Autres frais de transport et de communications	6 734	6 513	4 019	3 984
Information	847	2 229	1 396	1 404
Services professionnels et spéciaux	18 308	12 970	12 121	7 967
Location	607	778	636	353
Achat de services de réparation et d'entretien	197	198	709	178
Services publics, fournitures et approvisionnements	954	1 234	1 251	1 350
Toutes autres dépenses	1 835	386	331	82
	47 054	37 547	24 989	19 430
Total des dépenses de fonctionnement	174 556	140 307	122 937	112 253
Capital - Acquisition de machines et de matériel	387	2 176	6 913	1 719
Paiements de transfert	69 749	65 146	52 154	47 084
Dépenses totales	244 692	207 629	182 004	161 056

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 128 millions de dollars représentent 73 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme d'immigration. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 25: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Années-personnes autorisées				
- Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Opérations du Programme	2 816	2 148	2 067	2 011
Etablissement	53	68	57	53
Arbitrage	109	97	78	77
Comité consultatif du statut de réfugié	-	33	44	32
Gestion et élaboration de la politique	166	196	197	205
	3 144	2 542	2 443	2 378
Autres années-personnes -				
Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Opérations du Programme	-	14	13	26
Gestion et élaboration de la politique	1	-	-	1
	3 145	2 556	2 456	2 405

* Les chiffres pour 1988-1989 et les années antérieures représentent le nombre d'années-personnes utilisées dans le cadre des programmes Défi. En vertu de la politique du Conseil du Trésor en la matière, l'embauchage d'étudiants pour des emplois d'été n'est pas assujetti au contrôle des années-personnes autorisées du Conseil du Trésor.

Tableau 26: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées				Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel 1989-1990
	1989-1990	1988-1989	1987-1988	1986-1987		
A. Contrôlées par le CT						
Gestion	20	23	25	25	56 200-123 400	77,072
Scientifique et professionnelle						
Economique, sociologie et statistique	8	8	3	8	16 185- 77 100	56 166
Administration et service extérieur						
Services administratifs	60	65	62	70	15 178- 64 300	41 795
Gestion de finances	2	-	-	-	14 100- 63 177	40 002
Services d'information	1	-	-	-	15 055- 64 300	-
Organisation et méthodes	4	3	1	3	15 395- 64 300	41 449
Gestion du personnel	3	1	-	1	14 737- 60 493	38 892
Administration des programmes	1 980	1 578	1 537	1 321	15 178- 64 300	37 975
Autres	-	-	-	4		
Technique						
Dessin et illustrations	-	1	-	1	17 248- 44 693	-
Soutien des sciences sociales	1	2	1	2	14 009- 64 044	-
Soutien administratif						
Communications	3	4	4	3	17 034- 35 284	21 504
Commis aux écritures et aux règlements	854	624	578	742	14 338- 35 194	23 034
Mécanographie	1	1	-	1	14 042- 28 019	-
Secrétariat, sténographie et dactylographie	177	199	199	175	14 210- 35 419	24 529
Exploitation						
Services divers	30	33	33	22	14 755- 44 350	30 893
B. Non contrôlées						
Autres	1	14	13	27	40 500-147 700	-

* Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées et non contrôlées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne de provision pour le traitement annuel moyen, figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Les contributions représentent 28 % du Budget des dépenses principal de 1989-1990 du Programme d'immigration.

Tableau 27: Détail des paiements de transfert

(en dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu * 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Contributions				
Établissement				
Aide à l'adaptation	60 942 000	50 967 000	41 377 747	38 784 448
Etablissement et adaptation des immigrants	7 957 000	7 954 000	5 065 239	4 500 319
Programme d'accueil	850 000	725 000	472 919	439 800
Total des contributions	69 749 000	59 646 000	46 915 905	43 724 567
Postes non requis				
Établissement				
Subvention à la province de Québec pour verser le soutien de revenu à l'intention des revendicateurs du statut de réfugié indigents à qui le droit d'établissement a été accordé aux termes de l'examen administratif et qui sont autrement admissibles aux contributions d'aide à l'adaptation	-	-	4 453 000	2 600 000
Programme de cours de langue pour immigrants	-	2 500 000	784 831	759 659
Avocats désignés	-	3 000 000	-	-
Total des postes non requis	-	5 500 000	5 237 831	3 359 659
Total du Programme	69 749 000	65 146 000	52 153 736	47 084 226

* Les prévisions pour 1988-1989 sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1988.

4. Prêts

Programme des prêts de transport: En vertu de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts peuvent être consentis aux immigrants et aux personnes d'autres catégories prescrites. A la suite de l'adoption du projet de loi C-34 le 19 décembre 1986, le montant total autorisé

des prêts en cours a été porté à 90 millions de dollars. Au 30 septembre 1988, il y avait 51 853 prêts en cours, ce qui représentait 70,4 millions de dollars. Pour 1986-1987, 9 815 prêts ont été consentis, ce qui représente 18,4 millions de dollars. Cependant, l'utilisation réelle des fonds varie, étant fonction du nombre d'immigrants ayant besoin d'aide et des remboursements effectués durant l'année (voir à la page 3-30). Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada à la rubrique "Formule des prêts d'indemnité de passage".

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1988-1989 du Programme d'immigration ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Il convient de tenir compte d'autres éléments pour établir le coût estimatif total du Programme. Le tableau 28 détaille ces autres articles de dépense. Les recettes indiquées comprennent les montants recouvrés au titre des frais d'expulsion, les amendes et les confiscations, ainsi que d'autres recettes.

Tableau 28: Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989
Dépenses de fonctionnement	174 556	122 404
Dépenses en capital	387	1 983
Paiements de transfert	69 749	69 836
Budget des dépenses	244 692	194 223
Services reçus sans frais		
Locaux - de Travaux publics Canada	12 903	10 111
Emission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	1 515	1 417
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	3 758	2 141
Locaux aux divers aéroports du Canada - de Transports Canada	2 140	1 618
Autres services	354	316
Coût total du Programme	265 362	209 826
Moins: recettes à valoir directement sur le Trésor *	17 200	13 500
Coût net estimatif du Programme	248 162	196 326

* À l'exclusion des recettes de sept millions de dollars destinées aux Affaires extérieures Canada.

6. Recettes

Le Programme d'immigration perçoit maintenant des droits auprès des utilisateurs de ses services; cette mesure pourrait produire en 1989-1990 des recettes de l'ordre de 24,2 millions de dollars (ce qui comprend les sept millions de dollars en recettes destinées à Affaires extérieures Canada). D'après le nombre d'immigrants qui présentent une demande, l'imposition de ces droits (voir le tableau 29) n'a pas pour effet secondaire de restreindre l'accès au Canada des visiteurs et des immigrants légitimes.

Tableau 29: Barème des droits

(dollars)	Droit actuel (en dollars)
Demande de résidence permanente	125
Demande de permis de travail	
- une personne	50
- un groupe de 2 à 14 artistes de spectacle	75
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	50
Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	
- une personne	25
- une famille	50

En outre, des frais de détention et de renvoi sont recouvrés des transporteurs, notamment des sociétés aériennes, qui amènent au Canada des personnes non admissibles. Les recettes pouvant résulter de cette mesure en 1989-1990 sont évaluées à 0,7 million de dollars.

Tableau 30: Ventilation des recettes selon le genre de services

(milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Frais de services de l'Immigration				
Demande de résidence permanente	9 400	9 439	9 146	8 571
Demande de permis de travail	5 000	5 021	4 583	4 225
Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	1 800	1 838	1 983	1 798
Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	300	311	337	316
	16 500*	16 609*	16 049*	14 910*
Obligations des transporteurs	700	646	718	645
	17 200	17 255	16 767	15 555

* À l'exclusion des recettes en provenance des Affaires extérieures du Canada.

Le revenu est crédité directement au Fonds de revenu consolidé et ne peut être dépensé par le Programme.

Index - Programme d'immigration

Appels 3-23, 3-35
Arriéré des revendications 3-7, 3-18, 3-38
Audiences sur les revendications du statut de réfugié 3-34, 3-35
Avocats désignés 3-28, 3-30
Besoin financiers par article 3-45
Besoins en personnel 3-46
Cas présentés 3-22, 3-23
Catégorie de la famille 3-9, 3-43, 3-45
Catégories désignées 3-9, 3-25, 3-44
Catégories d'immigrants 3-9
Centres de renvoi 3-7, 3-19
Centres d'Immigration Canada 3-16
Clubs de recherche d'emploi 3-27
Contrôle et exécution 3-7, 3-19, 3-42
Détention et renvois 3-19, 3-31, 3-35, 3-50
Enquêtes 3-34
Ententes fédérales-provinciales 3-42
Entrepreneurs 3-9, 3-42
Établissement 3-15, 3-24
Etudiants étrangers 3-8
Examen administratif 3-38, 3-44
Examen des documents 3-7
Examens des motifs de la détention 3-34, 3-35
Examens secondaires 3-21
Exécution du programme 3-16, 3-18, 3-20
Gens d'affaires 3-8, 3-44
Gestion des opérations 3-16, 3-20
Immigration des gens d'affaires 3-8, 3-41
Investigations 3-21
Loi C-55 et C-84 3-7, 3-12, 3-30
Maisons d'accueil 3-27
Mesures préventives 3-19
Niveaux d'immigration 3-8, 3-44
Ordonnances de renvoi 3-21
Organisation 3-12
Paiements de transfert 3-48
Points d'entrée 3-19, 3-21
Politique de dispense du visa de visiteur 3-19
Processus de reconnaissance du statut de réfugié 3-7, 3-18, 3-34, 3-35
Programme concernant les investisseurs 3-41
Programme de cours de langue pour immigrants 3-30
Programme des prêts de transport 3-25, 3-30, 3-48
Programme d'accueil pour les réfugiés (PAR) 3-25, 3-26, 3-28
Programme d'aide à l'adaptation (PAA) 3-24, 3-28, 3-29
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants 3-24, 3-29
Programmes de cours de langue 3-26, 3-30
Programmes de formation pour ses employés 3-7
Prorogations et autorisations de séjour 3-22
Raisons humanitaires 3-9, 3-45

Rapport aux termes du paragraphe 20(1) 3-21, 3-23
Rapport du groupe de travail sur la sécurité et l'exécution de la Loi 3-19
Reconnaissance du statut de réfugié 3-18
Recouvrement des frais 3-43, 3-49
Réel 3-9
Réfugiés 3-7, 3-14, 3-21, 3-25, 3-27, 3-35, 3-36, 3-45
Retraités 3-9, 3-45
Santé et Bien-être social Canada 3-43
Sélection des immigrants 3-14, 3-42
Statut de réfugié établi au Québec 3-30
Structure des activités 3-12
Subventions et contributions 3-6, 3-48
Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) 3-43
Taille de la population 3-14
Travailleurs sélectionnés 3-9, 3-45
Universitaires étrangers 3-42
Visiteurs 3-22

Programme des services généraux et spéciaux

Plan de dépenses 1989-1990

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 4-4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 4-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et rendement récent 4-7
B. Sommaires financiers 4-9
C. Données de base
   1. Introduction 4-11
   2. Mandat 4-11
   3. Objectif 4-11
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 4-11
   5. Facteurs externes qui influent sur le Programme 4-13
   6. Efficacité du Programme 4-14

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère 4-15
B. Gestion et administration de la Commission 4-21
C. Systèmes et procédures 4-29
D. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 4-35

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 4-37
   2. Besoins en personnel 4-38
   3. Coût net du Programme 4-40
B. Modifications de la structure de l'activité systèmes et procédures 4-41

Index 4-42

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Budget * principal 1988-1989
	Programme des Services généraux et spéciaux		
1	Dépenses du Programme	51 240	41 592
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	48	46
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État		35
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 647	19 186
	Total du Programme	69 935	60 859

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(en dollars)	Budget principal 1989-1990
	Programme des Services généraux et spéciaux	
1	Services généraux et spéciaux - Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada - Dépenses du Programme	51 240 200

* Voir la note à la page 4-5.

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990						Budget principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Budgétaire				Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Total partiel	Moins: recettes à valoir sur le crédit		
Gestion et administration centrales du Ministère	386	26 958	176	27 134	14 831	12 303	12 145
Gestion et administration de la Commission	2 397	261 736	2 758	264 494	214 939	49 555	38 413
Systèmes et procédures	366	25 886	535	26 421	18 547	7 874	7 024
Administration des rentes sur l'État*	-	-	-	-	-	-	3 090
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale*	-	-	-	-	-	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	698	1	699	496	203	187
	3 158	315 278	3 470	318 748	248 813	69 935	60 859
Années-personnes autorisées en 1988-1989	3 437						

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et les personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

* Les activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Administration des rentes sur l'État seront transférées en 1989-1990 du Programme des services généraux et spéciaux au Programme d'emploi et d'assurance (activité Assurance-chômage). Ces chiffres n'ont pas été redressés pour tenir compte de ces changements. Pour de plus amples renseignements sur ces changements voir les tableaux 35 et 36 aux pages 2-77 et 2-78.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics

Crédits	(en dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Programme des Services généraux et spéciaux			
1	Dépenses du Programme	7 558 500	11 641 789	**9 654 000**
5	Dépenses du Programme	28 704 000	44 806 313	**34 045 486**
6	Conformément à l'article 18 de la Loi sur l'administration financière, radier des dettes envers Sa Majesté du chef du Canada, lesquelles totalisent globalement 37 255,81 $ et concernent des trop-payés effectués à partir du Compte des rentes sur l'État - autoriser le transfert des 37 255 $ du crédit 25 d'Emploi et Immigration, Loi portant affectation de crédits n° 3, 1987-1988, aux fins de ce crédit.	-	37 256	**37 256**
(L)	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	39 530	41 984	**41 984**
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	35 000	34 535	**34 535**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 980 000	19 351 000	**19 351 000**
	Total du Programme - Budgétaire	54 317 030	75 912 877	**63 164 261**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des Plans et rendement récent

Gestion et administration centrales du Ministère

Parmi les objectifs de Politique stratégique et Planification prévus pour 1989-1990, on compte la poursuite de l'analyse et de l'évaluation des programmes de mise en valeur des ressources humaines, ainsi que les résultats de l'Enquête sur l'activité (voir à la page 4-18).

Les enquêtes sur le nombre ou le genre de cours de formation offerts au Canada et l'analyse de l'incidence des diverses questions touchant le marché du travail sur des groupes de travailleurs particuliers ont été achevées (voir à la page 4-18).

Pour ce qui concerne les Affaires publiques, voici les priorités prévues pour 1989-1990: appuyer les ministres dans la réalisation de leur mandat de communication en leur fournissant les résultats des sondages d'opinion, des conseils et des avis sur l'élaboration de politiques de la Commission et du Ministère ainsi qu'au moyen d'activités de planification, de production, de distribution et d'évaluation efficaces des communications; dans le but d'informer et de renseigner le personnel, les clients et le public au sujet des politiques, programmes et services de la Commission et du Ministère, déterminer et fournir les instruments de communication nécessaires renfermant des renseignements exacts, complets, objectifs, opportuns, pertinents et compréhensibles (voir aux pages 4-18 et 4-19).

En outre, les Affaires publiques comptent offrir une formation en relations avec les médias aux porte-parole de la Commission et du Ministère; offrir des services de soutien des communications dans le cadre des diverses activités du secteur de l'Immigration; solliciter l'appui de promoteurs pour des initiatives visant les jeunes; mettre en application une politique et une stratégie de communication interne, ainsi que promouvoir des initiatives internes de reconnaissance et de récompense (voir à la page 4-19).

Parmi les réalisations récentes, on compte les activités de relations avec les médias liées à l'arrivée de réfugiés à Halifax, le parrainage d'une série d'émissions en français portant sur l'immigration et diffusées à TV Ontario, l'organisation d'une campagne nationale de promotion de la Semaine canadienne de l'orientation et la publication de documents à l'intention des jeunes.

Gestion et administration de la Commission

En 1989-1990, les Services financiers comptent améliorer les systèmes automatisés existants à l'appui de la prestation des services financiers à la Commission et au Ministère en général et à des programmes en particulier (voir à la page 4-25).

Parmi les réalisations récentes, on compte la création et la mise en place d'interfaces entre les systèmes automatisés d'information des divers programmes de la Commission et du Ministère et le SIEI de façon à réduire le plus possible la collecte de données sur le rendement effectuée manuellement dans les bureaux locaux.

Les Services du personnel ont pour objectifs en 1989-1990 le développement d'outils de perfectionnement en matière de leadership; l'amélioration de la qualité du service par le biais d'une communication plus efficace ainsi que la rationalisation des systèmes et des procédures (voir à la page 4-26).

Parmi les réalisations récentes des Services du personnel, on compte l'adoption de stratégies visant à contrer l'effet négatif de la réduction des effectifs sur les objectifs à long terme d'équité en matière d'emploi de la Commission et du Ministère (voir à la page 4-26).

En 1989-1990, les Services administratifs effectueront une étude des normes concernant les locaux et l'espace pour les bureaux locaux, évalueront la faisabilité d'étendre le service de renseignements téléphoniques offert aux prestataires par les Infocentres téléphoniques de l'Assurance (ITA), obtiendront des locaux et aménageront cinq Centre d'Immigration Canada additionnels à différents endroits au Canada et collaboreront avec Travaux publics Canada pour acquérir des locaux aux rez-de-chaussée pour les bureaux locaux (voir à la page 4-27).

L'aménagement des bureaux locaux a été amélioré rendant les bureaux plus fonctionnels et des infocentres téléphoniques à l'intention des prestataires ont été établis dans 28 bureaux situés partout au pays.

Systèmes et procédures

En 1989-1990, on compte poursuivre l'installation de matériel informatiques ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes informatiques à l'appui de la prestation des programmes d'Immigration, d'Assurance-chômage, du Service national de placement et de la Planification de l'emploi. On prévoit également continuer d'améliorer les systèmes informatiques dans le domaine des services, tels la gestion du personnel (voir aux pages 4-32 et 4-33).

Des systèmes informatiques à l'appui de la réforme administrative de l'Assurance-chômage, du Programme d'immigration et de la toute nouvelle Commission d'immigration et du statut de réfugié ont été élaborés et mis en place (voir à la page 4-33).

B. Sommaires financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990			Prévu* 1988-1989			Réelles* 1987-1988	Réelles* 1986-1987
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
Gestion et administration centrales du Ministère	27 134	14 831	12 303	27 119	14 893	12 226	12 464	12 158
Gestion et administration de la Commission	264 494	214 939	49 555	259 511	207 026	52 485	41 645	40 968
Systèmes et procédures	26 421	18 547	7 874	25 986	18 798	7 188	6 505	6 747
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	699	496	203	687	500	187	323	214
Total du Programme	318 748	248 813	69 935	313 303	241 217	72 086	60 937	60 087
Années-personnes	3 158	-	3 158	3 324	-	3 324	3 460	3 484

* Les chiffres des exercices antérieurs ont été remaniés pour tenir compte du transfert prévu en 1989-1990 des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Administration des rentes sur l'Etat du Programme des services généraux et spéciaux au Programme d'emploi et d'assurance. De plus amples renseignements sur les années-personnes sont fournis à la page 4-38.

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont de 2,2 millions de dollars, soit 3 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. La différence est surtout attribuable aux frais de démarrage du nouveau processus de détermination du statut de réfugié non requis en 1989-90 - cette diminution se trouve en partie annulée par la hausse des coûts en personnel et des frais de services communs. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la Section II, aux pages 4-16, 4-23 et 4-31.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 (prévisions fondées sur les renseignements dont disposait la direction au 30 novembre 1988) sont de 11,2 millions de dollars, soit 18 %, supérieures au Budget des dépenses principal de la même année qui était de 60,9 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 4-5). La différence est surtout attribuable à une hausse des dépenses de fonctionnement afférentes aux bureaux de l'Immigration - cette diminution se trouve en partie annulée par le transfert des activités administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et administration des rentes sur l'Etat au programme d'emploi et d'assurance. D'autres renseignements sont présentés par activité à la Section II, aux pages 4-16, 4-23 et 4-31.

Tableau 2: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988						
	Réel*			Budget principal*			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Gestion et administration centrales du Ministère	28 654	16 190	12 464	25 698	15 528	10 170	2 294
Gestion et administration de la Commission	249 823	208 178	41 645	234 752	200 517	34 236	7 410
Systèmes et procédures	25 007	18 502	6 505	25 562	18 865	6 697	(192)
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 070	747	323	674	497	177	146
	304 554	243 617	60 937	286 686	235 407	51 279	9 658
Années-personnes	3 460	-	3 460	3 257	-	3 257	203

* Les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal de 1987-1988 ont été redressées pour refléter le transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Administration des rentes sur l'État du Programme des services généraux et spéciaux au Programme d'emploi et d'assurance (activité Assurance-chômage). Voir le tableau 36 à la page 2-78.

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes en 1987-1988 sont de 9,7 millions de dollars, soit 19 %, supérieures au Budget des dépenses principal de la même année (et 203 années-personnes de plus). Cette différence est surtout attribuable à une réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère. D'autres renseignements sont présentés à la Section II aux pages 4-17, 4-24, 4-32 et 4-36.

C. Données de base

1. Introduction

Jusqu'en 1989-1990, le Programme des services généraux et spéciaux regroupait les activités suivantes: Gestion et administration centrales du Ministère, Gestion et administration de la Commission, Systèmes et procédures, Administration des rentes sur l'État, Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. En 1989-1990, les activités Administration des rentes sur l'État et Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale sont transférées à l'activité Assurance-chômage du Programme d'emploi et d'assurance.

2. Mandat

Le Ministère a été créé en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a été adoptée le 5 août 1977. Cette loi a également créé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

3. Objectif

L'objectif du Programme des services généraux et spéciaux est de veiller à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes et fournir un appui sur les plans stratégique, opérationnel et administratif afin de permettre à Emploi et Immigration Canada de remplir sa mission et d'autres fonctions qui lui sont attribuées.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: À compter de 1989-1990, le Programme comportera quatre activités qui reflètent les sous-objectifs du Programme (voir le tableau 3). Chacune de ces activités se divise à son tour en sous-activités pour mieux définir les opérations du Programme. Pour de plus amples renseignements sur les activités, voir la Section II.

Organisation: Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et indique les ressources nécessaires en 1989-1990.

Tableau 3: Structure par activité

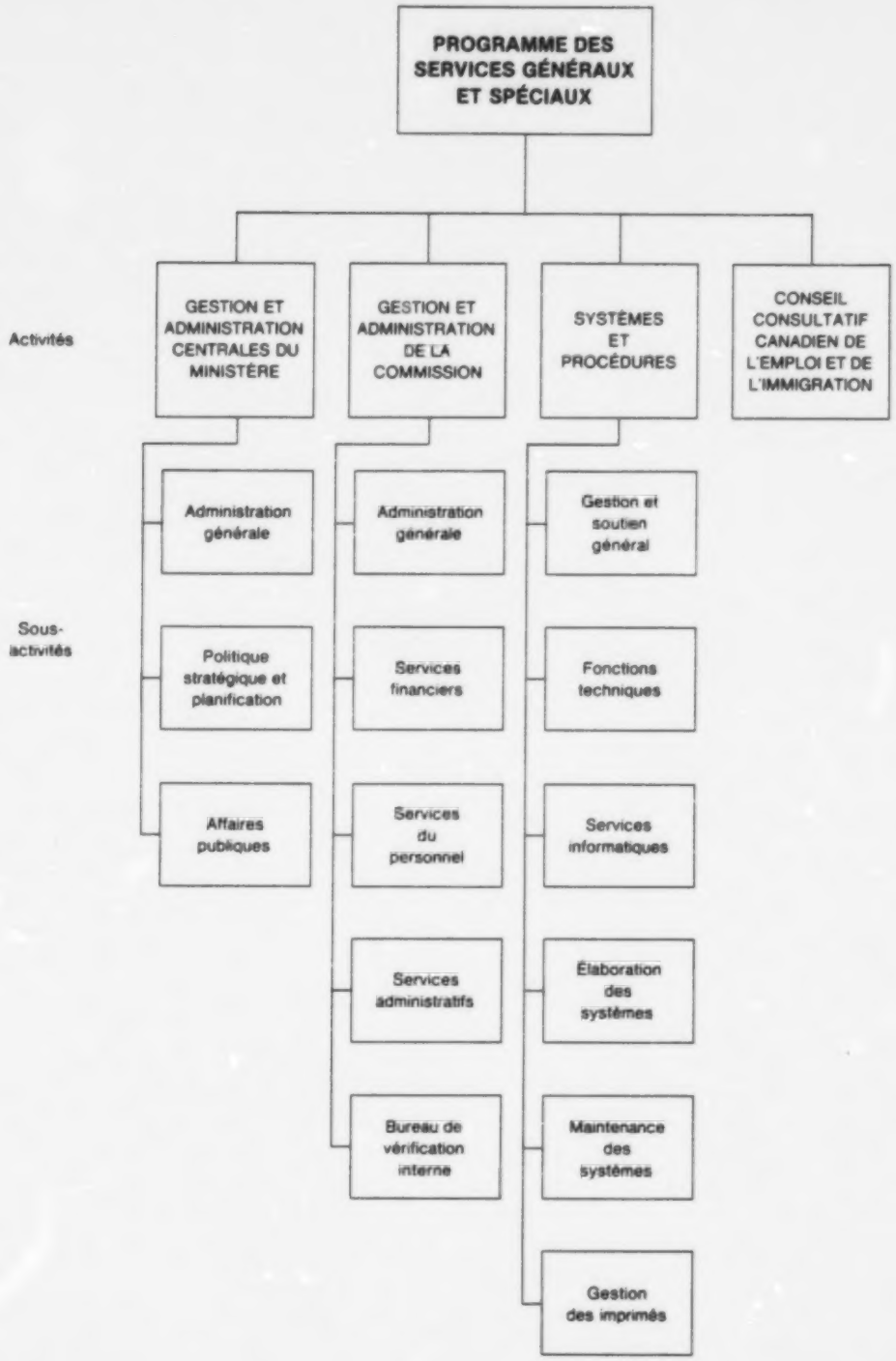

Tableau 4: Affectation des ressources en 1989-1990 selon la structure de l'organisation et des activités (en milliers de dollars)

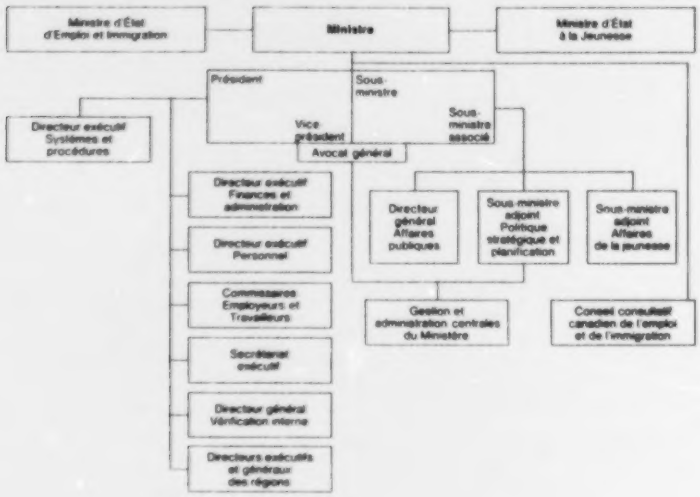

ACTIVITÉS						Total des activités
Gestion et administration centrales du Ministère	(386 A-P)			27 134		27 134
Gestion et administration de la Commission	(2 397 A-P)		264 494			264 494
Systèmes et procédures	(366 A-P)	26 421				26 421
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	(9 A-P)				699	699
TOTAL DU PROGRAMME	3 158	26 421	264 494	27 134	699	318 748

5. Facteurs externes qui influent sur le Programme

De façon générale, les perspectives de planification pour 1989-1990 seront semblables à celles de l'année précédente.

Dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques, l'accent continuera d'être mis sur l'identification des tendances et sur la conception de politiques et de programmes en vue de faire face aux principaux changements qui s'opèrent sur le marché du travail à mesure que le Canada s'adapte à de nouvelles technologies, à l'évolution démographique et à la transformation des modèles d'échanges commerciaux et à la concurrence internationale accrue.

Pour fournir un service amélioré dans un contexte de ressources limitées, il faudra mettre davantage l'accent sur l'élaboration et l'adoption de meilleures pratiques de gestion ainsi que sur l'amélioration des systèmes automatisés de soutien opérationnel afin d'aider les gestionnaires à bien remplir leur rôle. En 1989-1990, les efforts seront axés sur la mise en oeuvre de ces améliorations dans les bureaux locaux. L'accent sera mis sur la mise en oeuvre, l'amélioration et l'intégration progressives de systèmes automatisés de prestation et de soutien des services dans chacun des secteurs de la Commission et du Ministère.

La priorité sera également accordée à l'élaboration et à la mise en place d'outils de communication pour mieux informer le public et le personnel au sujet des politiques, programmes et services de la Commission et du Ministère.

Comme toujours, une collaboration et une communication étroites avec les provinces et territoires seront essentielles pour harmoniser et intégrer davantage les services et pour favoriser la coordination et la mise en oeuvre des politiques du gouvernement fédéral. Sur le plan des relations intergouvernementales, on négociera et surveillera la mise en application en 1989-1990 des accords fédéraux-provinciaux et territoriaux concernant la formation, l'immigration et l'aide aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Le maintien et le renforcement des relations entre la Commission et le Ministère, d'une part, et les entreprises et les organisations syndicales, d'autre part, constituent un autre élément essentiel de la perspective globale de planification.

6. Efficacité du Programme

Les répercussions globales et l'efficacité du Programme des services généraux et spéciaux se mesurent par le niveau et la qualité des services fournis aux divers programmes opérationnels de la Commission et du Ministère dans le cadre de ses différentes activités administratives et de soutien.

Le Processsus de planification et d'imputabilité de la Commission et du Ministère permet d'évaluer directement les services fournis dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux. Grâce à ce processus, la direction est effectivement tenue de rendre compte. En outre, des examens, études et évaluations sont effectués en permanence, de sorte que l'on est mieux en mesure de fournir des directives aux gestionnaires et aux cadres supérieurs lorsqu'ils doivent prendre des mesures correctives. Ces derniers sont aussi invités à élaborer, exécuter, présenter et évaluer des contrats de gestion ainsi qu'à procéder à des vérifications et examens internes.

Par ailleurs, le Processus de planification et d'imputabilité prévoit l'évaluation générale indirecte du Programme des services généraux et spéciaux de façon périodique au moyen de l'évaluation des autres programmes de la Commission et du Ministère.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère

Objectif

Élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, priorités et programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes.

Description

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère englobe les cabinets du Ministre et des ministres d'État, les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé et le Contentieux, ainsi que Politique stratégique et planification, Affaires publiques et Affaires de la jeunesse. Elle comporte les trois sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité englobe les fonctions des cabinets du Ministre et des ministres d'État, des bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, du Contentieux et des Affaires de la jeunesse.

Politique stratégique et planification: Cette sous-activité vise à fournir les services de recherche et d'analyse des politiques nécessaires pour assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada.

Affaires publiques: La Direction générale des affaires publiques planifie, coordonne, exécute et évalue toutes les activités de la Commission et du Ministère dans le domaine des communications, à savoir planification des communications, gestion de crise, sondage de l'opinion publique, promotion, information, relations avec les médias, publications et publicité. La Direction générale renseigne le public sur les politiques et programmes de la Commission et du Ministère touchant l'Immigration, l'Assurance-chômage, les jeunes, la Planification de l'emploi et le Service national de placement.

Sommaires financiers

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère représente environ 9 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1989-1990 et 12 % des années-personnes totales. Elle représente 13 % des coûts en personnel et 9 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1989-1990, les coûts en personnel représenteront 78 % des dépenses brutes de l'activité. Les autres dépenses se répartissent comme suit: transports et communications 3 %, services professionnels et spéciaux 14 %, dépenses en capital et autres dépenses de fonctionnement 5 %.

Tableau 5: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	8 114	109	8 463	158	10 292	152	10 036	162
Politique stratégique et planification	10 569	126	10 538	130	9 301	129	9 444	154
Affaires publiques	8 451	151	8 118	148	9 061	154	8 676	148
	27 134	386	27 119	436	28 654	435	28 156	464
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	14 831		14 893		16 190		15 998	
	12 303	386	12 226	436	12 464	435	12 158	464

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont de 0,1 million de dollars, soit 1 %, supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 0,1 million de dollars, soit moins de 1 %, supérieures au Budget des dépenses principal de 1988-1989 qui était de 12,1 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 4-5).

Tableau 6: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	10 292	152	7 738	139	2 554	13
Politique stratégique et planification	9 301	129	10 208	133	(907)	(4)
Affaires publiques	9 061	154	7 752	151	1 309	3
	28 654	435	25 698	423	2 956	12
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	16 190		15 528		662	
	12 464	435	10 170	423	2 294	12

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes en 1987-1988 sont de 2,3 millions de dollars, soit 23 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 et comportent 12 années-personnes additionnelles. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation du nombre d'années-personnes (12) en raison de l'embauchage d'étudiants dans le cadre du programme Défi 87;	0,2
• une augmentation attribuable à la réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère;	0,9
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives;	1,9
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	(0,7)

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités: Politique stratégique et planification poursuivra la mise en place et l'utilisation de mécanismes appropriés de collecte de données et de contrôle afin d'évaluer l'efficacité des diverses activités. Les propositions de changements susceptibles d'être élaborées peuvent être évaluées à la lumière des tendances du marché du travail:

- l'évaluation de la PE est terminée et celle du programme Intégration professionnelle le sera plus tard en 1989-1990 (voir à la page 2-34). Les autres programmes de la Planification de l'emploi feront également l'objet d'évaluations, dont les résultats seront connus en 1990-1991;

- dans le cadre de la composante collecte de données et contrôle de la PE, des enquêtes importantes ont été demandées et réalisées par Statistique Canada sur le nombre et le genre de cours de formation généralement offerts au Canada, l'accent ayant été mis sur les caractéristiques des récents diplômés du niveau postsecondaire; des enquêtes ont également fourni les données pour de nouvelles analyses de l'évolution du marché du travail et des tendances qui se dessinent sur le plan de l'emploi;

- dans le cadre d'une Enquête sur l'activité, on a demandé aux répondants des questions sur leur participation au marché du travail et sur les difficultés qu'ils ont rencontrées. Cette enquête et d'autres enquêtes semblables avaient pour objet de tirer au clair certaines questions liées à l'adaptation au marché du travail;

- une évaluation approfondie de l'activité Service national de placement a été entreprise en 1986-1987 pour examiner l'efficacité du Programme quant à l'activité et aux sous-activités; les projets de rapport sur l'évaluation sont maintenant terminés et un rapport d'ensemble englobant les résultats des différentes études techniques sera produit plus tard au cours de 1989 (voir à la page 2-51).

Les priorités des affaires publiques pour 1989-1990 sont les suivantes:

- l'exécution de recherches sur l'opinion publique pour déterminer dans quelle mesure la population en général et des publics cibles particuliers connaissent et comprennent les questions d'importance pour la Commission et le Ministère, ainsi que pour déterminer leurs attitudes et préoccupations à cet égard; les résultats de ces recherches servent à l'élaboration et à la communication d'initiatives de la Commission et du Ministère en matière de programmes et de

politiques. La recherche sur l'opinion publique demeure un outil important pour aider les ministres à remplir leur mandat en matière de communication;

- un programme de formation en matière de relations avec les médias récemment mis sur pied sera offert aux porte-parole de la Commission et du Ministère;

- des services de soutien en matière de communication seront fournis au Programme d'immigration dans le cadre de ses activités de liaison avec la collectivité et d'éducation du public, par exemple la semaine d'immigration en Alberta. En outre, on s'occupera davantage des médias ethniques et de la production de documents à l'intention des clients dans des langues autres que les deux langues officielles;

- de concert avec les Affaires de la jeunesse, les Affaires publiques solliciteront l'appui de promoteurs pour mener des campagnes nationales, régionales et locales visant à promouvoir des initiatives à l'intention des jeunes dans le cadre de la Semaine canadienne de l'orientation;

- la toute nouvelle politique sur les communications internes et la stratégie de mise en oeuvre entreront en vigueur et, à l'aide d'outils de communication, on informera et renseignera le personnel au sujet des politiques, programmes et services de la Commission et du Ministère;

- dans le cadre d'initiatives de reconnaissance et de récompense, on fournira des renseignements sur les activités du groupe de travail chargé du processus d'étude et d'évaluation du rendement à la Commission et au Ministère, et sur la façon de poser sa candidature en vue d'obtenir le prix d'excellence pour le travail en équipe;

- de concert avec les gestionnaires et le personnel, les Affaires publiques poursuivront leurs travaux en vue de la création d'une image de marque et d'un slogan pour la Commission et le Ministère;

- l'élaboration d'un cadre pour la mise en oeuvre, à la Commission et au Ministère, de la politique du gouvernement en matière de communications (juin 1988) se poursuivra.

Données sur le rendement: Les rapports suivants sont utilisés pour évaluer l'efficacité de l'activité. Les tableaux 7 et 8 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 7: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

(Années-personnes)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Gestion et administration centrales du Ministère	386	436	435	464
Commission et Ministère	24 362	25 291	25 267	25 815
Pourcentage du total	1,6	1,7	1,7	1,8

Tableau 8: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les dépenses totales de la Commission et du Ministère *

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Gestion et administration centrales du Ministère	27 134	27 119	28 654	28 156
Commission et Ministère	1 391 416	1 349 335	1 297 257	1 265 911
Pourcentage du total	2,0	2,0	2,2	2,2

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

B. Gestion et administration de la Commission

Objectif

Fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux.

Description

L'activité Gestion et administration de la Commission vise à fournir toute une gamme de services administratifs, opérationnels et de gestion dans le cadre de l'objectif global du Programme des services généraux et spéciaux. Les résultats ainsi obtenus permettent aux Services généraux et spéciaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes. Elle comporte les cinq sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité vise essentiellement à fournir les services permettant de faciliter et de soutenir le travail collectif de la haute direction de la Commission et du Ministère. Elle englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que des directeurs exécutifs et des directeurs généraux des régions, et le Secrétariat exécutif.

Services financiers: Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels de planification des opérations, afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts sont nettement établis et justifiés, et de permettre ainsi à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction et des services généraux de comptabilité financière sont offerts tant à l'Administration centrale que dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière font constamment l'objet de contrôles et d'évaluations qui permettent de juger de leur pertinence et de leur efficacité; afin de combler les lacunes, de nouveaux systèmes et procédures sont élaborés tandis que d'autres systèmes déjà en place sont modifiés.

Services du personnel: Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel, notamment dans les domaines de la planification des ressources humaines, des relations de travail, de la dotation en personnel, de la classification, de la formation, et du perfectionnement du personnel et des services de counselling, des langues officielles, de la rémunération et des avantages, de la gestion des données, de l'équité en matière d'emploi, de la conception et de l'implantation des structures organisationnelles et des services à la catégorie de la gestion.

Services administratifs: Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion des locaux, du matériel, des installations, des directives et de l'information consignée, ainsi que dans celui des télécommunications.

Bureau de vérification interne: Le Bureau est chargé de planifier, d'élaborer, de diriger et de gérer des travaux de vérification, lesquels visent à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

Sommaires financiers

L'activité Gestion et administration de la Commission représente environ 83 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1989-1990 et 76 % des années-personnes totales. Elle représente 75 % des coûts en personnel et 83 % des dépenses de fonctionnement totales du Programme.

En 1989-1990, les frais relatifs au personnel représenteront 45 % des dépenses brutes de l'activité. Les autres dépenses se répartissent entre les postes suivants: transports et communications 6 %, services professionnels et spéciaux 7 %, location d'immeubles 32 %, achat de services de réparation et d'entretien 3 %, dépenses en capital et autres dépenses de fonctionnement 7 %.

Tableau 9: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	16 248	262	18 419	354	19 699	367	18 179	380
Services financiers	75 669	951	74 128	988	66 522	961	65 314	1 008
Services du personnel	30 067	631	28 425	607	33 570	687	30 398	636
Services administratifs	137 647	498	133 697	498	125 086	538	131 684	538
Bureau de vérification interne	4 863	55	4 842	56	4 946	61	4 445	58
	264 494	2 397	259 511	2 503	249 823	2 614	250 020	2 620
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	214 939		207 026		208 178		209 052	
	49 555	2 397	52 485	2 503	41 645	2 614	40 968	2 620

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990, sont de 2,9 millions de dollars, soit 6 %, inférieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989. La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution des ressources imputable au fait que les sommes prévues pour le démarrage du nouveau processus de détermination du statut de réfugié n'ont pas été requises en 1989-1990;	(12,6)
• une augmentation des frais de services communs à payer à Travaux publics Canada (7 917 000 $), au Conseil du Trésor (2 569 000 $) et une diminution des frais payables à Approvisionnements et Services Canada (719 000 $);	9,7
• une augmentation des ressources liée à l'élimination de l'arriéré (des requérants au statut de réfugié);	6,6
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions au régime des avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives;	2,7
• une diminution des ressources attribuables à la politique de rationalisation de la fonction publique (36 années-personnes);	(1,3)
• une diminution des ressources attribuables à l'exclusion des sommes affectées au programme Défi 88 en 1989-1990 (28 années-personnes);	(1,2)
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	(7,9)

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 14,1 millions de dollars, soit 37 %, supérieures au Budget des dépenses principal de 1988-1989 qui était de 38,4 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 4-5). La différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources affectées aux locaux de l'Immigration (Budget des dépenses supplémentaire);	12,6

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources attribuables au transfert de 10 années-personnes d'Approvisionnements et Services Canada (Budget des dépenses supplémentaire);	0,3
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 88 (28 années-personnes).	1,2

Tableau 10: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	19 699	367	16 672	281	3 027	86
Services financiers	66 522	961	69 472	991	(2 950)	(30)
Services du personnel	33 570	687	27 548	613	6 022	74
Services administratifs	125 086	538	116 235	500	8 851	38
Bureau de vérification interne	4 946	61	4 825	58	121	3
	249 823	2 614	234 752	2 443	15 071	171
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	208 178		200 517		7 661	
	41 645	2 614	34 235	2 443	7 410	171

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes en 1987-1988 sont de 7,4 millions de dollars, soit 22 % supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 et comportent 171 années-personnes additionnelles. Cette différence est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources attribuable à la réaffectation des ressources au sein de la Commission et du Ministère (99 années-personnes);	8,3
• une augmentation attribuable à l'accroissement des ressources affectées à la Planification de l'emploi (33 années-personnes);	0,9

	(en millions de dollars)
• une augmentation des traitements et salaires, ainsi que des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives;	3,3
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 87 (39 années-personnes);	0,7
• une augmentation des besoins en locaux en raison de la hausse du nombre de revendicateurs du statut de réfugié (Budget des dépenses supplémentaire);	1,5
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage.	(7,7)

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités: Les principales priorités des services financiers pour 1989-1990 sont comme suit:

- intégrer et décentraliser la comptabilité vers les bureaux locaux et capter de manière plus efficace les données au moyen du système d'information d'Emploi et Immigration (SIEI);

- établir de nouvelles politiques et procédures concernant les comptes débiteurs du Programme d'immigration - un système de traitement des prêts de transport en cours;

- mettre en place un système en direct visant à appuyer les efforts de recouvrement des comptes trop-payés à l'Assurance-chômage et à accroître l'efficacité du processus de recouvrement par l'automatisation des dossiers;

- mettre sur pied un système national de transfert automatisé de bandes qui permettra d'éliminer les saisies en double de données par Approvisionnements et Services Canada et d'améliorer les services d'émission de chèques aux clients de la Commission et du Ministère;

- relier le système en direct de la PE au SIEI afin d'éliminer le double emploi au niveau des données financières saisies dans les bureaux locaux.

Les principales priorités des Services du personnel pour 1989-1990 sont les suivantes:

- mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur le recrutement, la formation et le perfectionnement des cadres à l'appui du rôle changeant des gestionnaires de la Commission et du Ministère;

- élaborer une stratégie de mise en oeuvre qui permettra à la Commission et au Ministère de se conformer à la nouvelle Loi sur les langues officielles et au nouveau règlement connexe, afin d'assurer que les obligations en matière de service au public sont remplies;

- effectuer des enquêtes pour évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre de la philosophie de gestion au sein de la Commission et du Ministère.

Voici certaines réalisations récentes:

- mise en place d'une stratégie comprenant des services de marketing et de placement à l'intention des membres des groupes désignés, l'utilisation accrue de programmes de perfectionnement, l'application de stratégies de maintien de l'effectif et la mise en valeur de l'auto-identification. Ces initiatives ont eu pour effet l'augmentation du nombre d'autochtones (3,5 %) et de personnes handicapées (11 %) dans l'effectif de la Commission et du Ministère;

- la réforme administrative du processus de dotation a été entreprise par la Commission et le Ministère de concert avec la Commission de la fonction publique en 1986-1987, en vue de simplifier le processus de dotation. Jusqu'à présent, 90 % des recommandations formulées ont été mises en oeuvre et, en 1989-1990, les pouvoirs de dotation seront délégués aux cadres hiérarchiques conformément aux recommandations du projet.

- la continuation du Programme de maintien de l'emploi a permis de réduire l'impact des réductions du nombre d'années-personnes sur les employés nommés pour une période indéterminée (ce programme a pour objet d'assurer que les employés nommés pour une période indéterminée qui sont touchés par la réduction des effectifs ou la réorganisation bénéficient dans la plus grande mesure du possible d'une protection de leur emploi);

- la revue d'environ 12 800 postes du groupe PM (Administration des programmes) à la Commission et au Ministère à la lumière du nouveau plan de classification proposé par le Conseil du Trésor, afin d'assurer un traitement équitable de tous les postes PM par rapport aux autres postes dans le Ministère.

Les principales priorités des Services administratifs pour 1989-1990 sont comme suit:

- entreprendre un examen des normes régissant les locaux et l'espace dans les bureaux locaux, conformément au protocole d'entente conclu entre la Commission et le Ministère et le Conseil du Trésor au sujet de l'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres; ces normes seront mises en application lorsqu'elles auront été acceptées par le Conseil du Trésor;

- déterminer s'il est possible d'étendre les services offerts aux prestataires d'assurance-chômage par l'entremise des Infocentres téléphoniques de l'Assurance et s'il est possible de procéder à l'extension des Infocentres existants; grâce au service amélioré, les prestataires résidant à l'extérieur de la zone d'appel locale d'acheminer leurs appels sans frais d'interurbain.

Parmi les réalisations récentes qui se poursuivront en 1989-1990, on compte l'amélioration soutenue des bureaux à l'échelle locale. On déterminera, au moyen d'une évaluation, le mobilier requis par suite de la mise en place des systèmes informatisés.

En 1989-1990, le Bureau de vérification interne accordera une attention particulière à ce qui suit:

- vérifier les modifications apportées aux activités, modifications qui découleront d'un protocole d'entente conclu entre la Commission et le Ministère et le Conseil du Trésor au sujet de l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres;

- mettre en oeuvre le plan de vérification interne du gouvernement et aider le personnel du Bureau du vérificateur général à s'assurer que le gouvernement respecte ses priorités tout en répondant aux besoins du Ministère;

- examiner de façon critique toutes les activités de vérification de la Commission et du Ministère afin qu'elles appuient davantage le processus décisionnel.

Parmi les réalisations récentes, il y a lieu de mentionner l'exécution de 16 des 21 vérifications prévues en 1987-1988 (trois vérifications ont été reportées et deux autres, annulées), ainsi que l'ajout de neuf vérifications portant sur des questions d'importance pour la haute direction de la Commission et du Ministère et le Conseil du Trésor.

Données sur le rendement: Les rapports suivants sont utilisés pour évaluer l'efficacité de cette activité. Les tableaux 11 et 12 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 11: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration de la Commission et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

(Années-personnes)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Gestion et administration de la Commission	2 397	2 503	2 614	2 620
Commission et Ministère	24 362	25 291	25 267	25 815
Pourcentage du total	9,8	9,9	10,3	10,1

Tableau 12: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et les dépenses totales de la Commission et du Ministère *

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Gestion et administration de la Commission	264 494	259 511	249 823	250 020
Commission et Ministère	1 391 416	1 349 335	1 297 257	1 265 911
Pourcentage du total	19,0	19,2	19,3	19,8

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

C. Systèmes et procédures

Objectif

Concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, et fournir des conseils en cette matière, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et services de la Commission et du Ministère.

Description

L'activité Systèmes et procédures comporte les cinq sous-activités suivantes:

Gestion et soutien général: Cette sous-activité comprend la gestion et le soutien général de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre des systèmes informatiques de la Commission et du Ministère, y compris les services informatiques à l'Administration centrale, à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère. Font partie de cette sous-activité le directeur exécutif, Systèmes et procédures, tous les directeurs généraux ainsi que les directeurs et chefs relevant directement d'un directeur général ou du titulaire d'un poste de niveau supérieur.

Fonctions techniques: Cette sous-activité comprend la conception, la sélection et l'acquisition de tout le matériel informatique, des logiciels ainsi que des réseaux de transmission de données de la Commission et du Ministère. Elle comprend également la définition, la sélection et l'acquisition de tous les services de centres de traitement à façon, l'élaboration de normes de systèmes et de programmation, ainsi que la prestation de conseils techniques et de services de formation aux utilisateurs des installations informatiques de la Commission et du Ministère.

Services informatiques: Le Centre national d'informatique de l'Administration centrale fait partie de cette sous-activité qui fourni le matériel informatique et le soutien technique nécessaire à l'exploitation des logiciels et des télécommunications. Cette sous-activité comprend également l'élaboration et la coordination de normes de sécurité en informatique, la formulation de politiques et de procédures informatiques, ainsi que le contrôle des centres régionaux d'informatique de la Commission et du Ministère.

Élaboration des systèmes: Dans le cadre de cette sous-activité, les activités suivantes sont menées, par projet, relativement aux nouveaux systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère: étude du travail, études de faisabilité, conception des systèmes, programmation, mise à l'essai et mise en oeuvre et évaluation des systèmes.

Maintenance des systèmes: Cette sous-activité comprend la maintenance, par projet, de tous les systèmes informatiques à l'appui des programmes de la Commission et du Ministère.

Gestion des imprimés: Cette activité comprend la conception et la gestion des formulaires de la Commission et du Ministère à l'Administration centrale.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement électronique des données de l'Administration centrale et des systèmes d'écritures connexes, Systèmes et procédures s'occupe de conseiller les éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance et de leur fournir un soutien technologique et fonctionnel. On vise ainsi à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources d'informatique et de programmes pour la prestation automatisée des services au public.

Sommaires financiers

L'activité Systèmes et procédures représente environ 8 % des besoins financiers bruts du Programme des services généraux et spéciaux pour 1989-1990 et 12 % des années-personnes totales. Elle représente 12 % des coûts en personnel et 8 % des dépenses de fonctionnement du Programme.

En 1989-1990, les frais relatifs au personnel représenteront 74 % des dépenses brutes de l'activité. Les autres dépenses se répartissent entre les postes suivants: services professionnels et spéciaux 6 %, location de matériel de bureau 5 % et dépenses en capital et autres dépenses de fonctionnement 15 %.

Tableau 13: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel [1] 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et soutien général	2 978	51	2 934	64	3 329	59	3 976	61
Fonctions techniques	2 400	30	1 779	28	3 188	32	1 881	33
Services informatiques	11 455	112	8 310	108	8 247	110	8 523	113
Elaboration des systèmes	5 788	90	9 445	94	5 265	102	4 882	80
Maintenance des systèmes	3 307	73	3 104	72	4 405	89	4 820	94
Gestion des imprimés	493	10	414	10	573	10	550	11
	26 421	366	25 986	376	25 007	402	24 632	392
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage[2]	18 547		18 798		18 502		17 885	
	7 874	366	7 188	376	6 505	402	6 747	392

1. L'activité Systèmes et procédures a été réorganisée en 1987-1988 (voir les tableaux 23 et 24, à la page 2-41). Dans le présent tableau, les chiffres réels de 1986-1987 ont été remaniés selon le nouvel organigramme.

2. Frais liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont de 0,7 million de dollars supérieurs aux dépenses prévues pour 1988-1989, ce qui représente une différence de 10 %. La différence est surtout attribuable à une augmentation des salaires et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés par suite de l'entrée en vigueur de conventions collectives et aux ressources approuvées pour éliminer l'arriéré de revendications du statut de réfugié.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 0,2 million de dollars, soit 3 %, supérieures au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 qui était de 7,0 millions de dollars (voir Autorisations de dépenser à la page 4-5).

Tableau 14: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et soutien général	3 329	59	3 719	60	(390)	(1)
Fonctions techniques	3 188	32	2 502	32	686	-
Services informatiques	8 247	110	8 221	104	26	6
Élaboration des systèmes	5 265	102	5 187	86	78	16
Maintenance des systèmes	4 405	89	5 441	90	(1 036)	(1)
Gestion des imprimés	573	10	492	10	81	-
	25 007	402	25 562	382	(555)	20
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	18 502		18 865		(363)	
	6 505	402	6 697	382	(192)	20

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes en 1987-1988 sont de 0,2 million de dollars, soit 3 %, inférieures au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988 et comportent 20 années-personnes additionnelles. Cette différence est surtout attribuable à une baisse des frais liés à la maintenance des systèmes (et aux 20 années-personnes additionnelles nécessaires aux initiatives touchant la recherche et le développement ainsi que la productivité).

Données sur le rendement et justification des ressources

Priorités: Les initiatives suivantes sont prévues pour 1989-1990 dans le cadre de la Réforme administrative de l'Assurance- chômage, fournir une aide à l'activité Assurance-chômage par la mise en place du Système de soutien de l'agent afin d'automatiser le calcul de la rémunération assurable et le montant des prestations (14,4 millions de dollars en 1989-1990). Le Système automatisé de gestion des enquêtes sera également mis en place afin de permettre aux agents d'enquête et de contrôle de suivre l'évolution des cas de trop-payé possible (1,7 million de dollars en 1989-1990). Ces systèmes devraient permettre de réduire de 20 millions de dollars les dépenses du Compte d'assurance-chômage).

Les initiatives suivantes se poursuivront en 1989-1990 :

- mettre en place un système de soutien informatisé pour la Planification de l'emploi, conformément au projet d'examen et de rationalisation des systèmes de la Planification de l'emploi mené par le Groupe de travail sur l'exécution de la Planification de l'emploi;

- procéder à l'extension du Système national des services d'emploi (SNSE) dans les régions rurales du Canada; le SNSE est un répertoire informatisé des clients travailleurs et des offres d'emploi des employeurs qui est déjà utilisé dans tous les principaux centres urbains du pays;

- poursuivre l'étude-pilote sur le traitement des visas lisibles à la machine à l'Aéroport international de Vancouver et à Hong Kong; le projet a été entrepris avec la collaboration du ministère des Affaires extérieures et de Douanes et Accise pour réduire l'utilisation de faux visas par des voyageurs provenant de pays à risques élevés; compte tenu des résultats, le projet sera mis à exécution dans tous les ports d'entrée et dans tous les bureaux à l'étranger;

- mettre en place, à l'échelle nationale, le Système régional des services du personnel (système informatisé de soutien opérationnel facilitant l'administration du personnel).

Voici certaines réalisations récentes:

- installation d'équipement informatique amélioré en Ontario et au Québec en 1987-1988, et dans des régions plus petites, en 1988-1989, dans le cadre de la réforme administrative de l'Assurance-chômage; élaboration et mise en oeuvre de systèmes informatiques à l'appui de ces améliorations;

- installation de matériel informatique additionnel dans les Centres d'immigration Canada afin d'améliorer la prestation des services suite à l'adoption des nouvelles mesures législatives en matière d'immigration en août 1988;

- élaboration et installation d'un système informatique pour la toute nouvelle Commission d'immigration et du statut de réfugié;

- élaboration de systèmes pour la présentation de rapports au Parlement sur la mise en application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Données sur le rendement: Les ratios qui suivent sont utilisés pour évaluer l'efficience de cette activité. Les tableaux 15 et 16 suivant indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère.

Tableau 15: **Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère**

(Années-personnes)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Systèmes et procédures	366	376	402	392
Commission et Ministère	24 362	25 291	25 267	25 815
Pourcentage du total	1,5	1,5	1,6	1,5

Tableau 16: **Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère ***

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Systèmes et procédures	26 421	25 986	25 007	24 632
Commission et Ministère	1 391 416	1 349 335	1 297 257	1 265 911
Pourcentage du total	1,9	1,9	1,9	1,9

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

D. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

Description

Le Conseil est un organisme consultatif de droit public, distinct de la Commission et du Ministère dont il est le complément. Il donne des avis au Ministre sur toute question qui a trait au mandat de la Commission et du Ministère. Il reçoit des directives du Ministre au cours de l'année.

Le Conseil est composé d'un président et de 15 à 21 membres, nommés par le gouverneur en conseil. Son président est directement comptable devant le Ministre.

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses.

Sommaires financiers

L'activité Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration représente moins de 1 % des besoins financiers bruts et des années-personnes du Programme des services généraux et spéciaux pour 1989-1990.

En 1989-1990, les frais relatifs au personnel représenteront 57 % des dépenses brutes de l'activité. Les dépenses en capital et autres dépenses de fonctionnement représenteront 43 % des dépenses brutes.

Tableau 17: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	699	9	687	9	1 070	9	781	8
	699	9	687	9	1 070	9	781	8
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage*	496		500		747		567	
	203	9	187	9	323	9	214	8

* Frais liés à l'administration des programmes prévus par la Loi sur l'assurance-chômage (voir le tableau 6 à la page 5-16).

Explication du Budget des dépenses de 1989-1990: Les besoins financiers nets pour 1989-1990 sont à peu près équivalents aux dépenses prévues en 1988-1989.

Explication des prévisions pour 1988-1989: Les dépenses prévues pour 1988-1989 s'établissent à 0,2 million de dollars. Cette somme correspond au montant du Budget des dépenses principal de 1988-1989 (voir Autorisations de dépenser à la page 4-5).

Tableau 18: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	1 070	9	674	9	396	-
	1 070	9	674	9	396	-
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	747		497		250	
	323	9	177	9	146	-

Explication de la différence: Les dépenses réelles nettes pour 1987-1988 sont de 0,1 millions de dollars supérieurs au montant du Budget des dépenses principal de 1987-1988. Cet écart est principalement attribuable aux enquêtes complémentaires entreprises en 1987-1988.

Données sur le rendement: Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et de recherche, de consultation et de rédaction de rapports. Un plan de travail est établi chaque année civile, et le Conseil rend compte au Ministre de ses activités. Ce plan peut comporter jusqu'à six études par années. Le Ministre dépose ensuite devant le Parlement au début de l'automne le rapport du Conseil ainsi que ses recommandations.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 19: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel				
Traitements et salaires	120 346	119 848	123 755	120 671
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 647	18 548	18 699	17 223
Autres frais touchant le personnel	22 362	19 674	18 843	17 374
	161 355	158 070	161 297	155 268
Biens et services				
Transports et communications	18 208	19 193	18 980	17 916
Information	3 237	3 144	2 412	2 646
Services professionnels et spéciaux	22 844	24 098	24 764	23 066
Location	96 219	87 914	79 236	82 325
Achat de services de réparation et d'entretien	9 279	9 285	6 027	8 409
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 106	2 789	5 441	5 970
Toutes autres dépenses	1 030	1 033	219	97
	153 923	147 456	137 079	140 429
Total des dépenses de fonctionnement	315 278	305 526	298 376	295 697
Capital - Acquisition de machines et de matériel	3 470	7 777	6 178	7 892
	318 748	313 303	304 554	303 589
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	248 813	241 217	243 617	243 502
Dépenses totales nettes	69 935	72 086	60 937	60 087

2. Besoins en personnel

Les coûts en personnel de 161,6 millions de dollars représentent 51 % des dépenses de fonctionnement du Programme des services généraux et spéciaux. Ce montant englobe les contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 20: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988	Réel 1986-1987
Années-personnes autorisées				
Contrôlées par le Conseil du Trésor				
Gestion et administration centrales du Ministère	386	424	423	442
Gestion et administration de la Commission	2 397	2 458	2 575	2 589
Systèmes et procédures	366	376	402	392
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	9	9	9	8
	3 158	3 267	3 409	3 431
Autres années-personnes -				
Non contrôlées par le Conseil du Trésor *				
Gestion et administration centrales du Ministère	30	12	12	22
Gestion et administration de la Commission	-	45	39	31
	3 188	3 324	3 460	3 484

* Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 représentent le personnel exempté des ministres et les personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor. Les chiffres pour 1988-1989 et les années antérieures indiqués ci-dessus représentent le nombre d'années-personnes utilisées dans le cadre des programmes Défi.

Tableau 21: Détail des besoins en personnel*

	Années-personnes				Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1989-1990	1988-1989	1987-1988	1986-1987		1989-1990
A. Contrôlées par le Conseil du Trésor						
Gestion	84	79	83	86	56 200-123 400	77 299
Autre	-	21	20	20	0- 91 800	-
Scientifique et professionnelle						
Économique, sociologie et statistique	73	76	79	77	16 186- 77 100	55 030
Éducation	1	2	2	2	15 334- 80 700	
Bibliothéconomie	7	7	7	7	22 042- 52 255	38 164
Psychologie	1	1	1	1	26 434- 61 561	
Administration et service extérieur						
Services administratifs	426	443	463	475	15 178- 64 300	41 506
Gestion des systèmes d'ordinateurs	198	203	213	200	21 587- 70 665	46 430
Gestion des finances	252	242	253	255	14 100- 63 177	45 781
Services d'information	77	79	82	90	15 055- 64 300	44 535
Organisation et méthodes	102	95	99	98	15 395- 64 300	42 718
Gestion du personnel	232	218	228	234	14 737- 60 493	44 557
Administration des programmes	220	209	218	209	15 178- 64 300	40 447
Achat et approvisionnement	29	31	32	30	14 155- 64 300	38 630
Technique						
Dessin et illustrations	4	5	5	5	17 248- 44 693	31 000
Techniciens divers	10	10	10	9	14 009- 61 735	39 704
Soutien des sciences sociales	23	24	26	25	14 009- 64 044	38 013
Soutien administratif						
Communications	10	9	9	11	17 034- 35 284	26 225
Traitement mécanique des données	61	86	90	60	14 912- 41 166	28 022
Commis aux écritures et aux règlements	1 124	1 213	1 270	1 292	14 338- 35 194	24 268
Secrétariat, sténographie et dactylographie	204	196	199	222	14 210- 36 419	24 689
Exploitation						
Manoeuvres et hommes de métiers	5	4	6	7	17 281- 43 181	27 227
Services divers	15	14	14	16	14 755- 44 350	23 184
B. Non contrôlées						
Autres	30	57	51	53	0-147 700	47 988

* Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées et non-contrôlées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne de la provision pour le traitement annuel moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1989-1990 du Programme des services généraux et spéciaux ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits de la Commission et du Ministère et les paiements législatifs. Le tableau 22 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût total du Programme.

Tableau 22: Coût net du Programme

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Budget des dépenses 1988-1989*
Dépenses de fonctionnement	315 278	296 991
Dépenses en capital	3 470	1 995
	318 748	298 986
Moins: dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	248 813	241 217
Dépenses nettes - Budget des dépenses	69 935	57 769
Services reçus sans frais		
Locaux - des Travaux publics	4 100	3 453
Emission des chèques - d'Approvisionnements et Services Canada	481	483
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais - du Secrétariat du Conseil du Trésor	1 039	730
Autres services	112	108
Coût total du Programme	75 667	62 543
Moins: Recettes	-	-
Coût net estimatif du Programme	75 667	62 543

* Les chiffres ont été remaniés de manière à refléter le transfert des activités Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale et Administration rentes sur l'Etat au Programme d'emploi et d'assurance.

B. Modifications de la structure de l'activité Systèmes et procédures

En 1987-1988, l'activité Systèmes et procédures a fait l'objet d'une réorganisation. Les tableaux 23 et 24 établissent la concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure aux fins du Budget des dépenses principal de 1987-1988.

Tableau 23: Concordance du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (en milliers de dollars)

ANCIENNE STRUCTURE / NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et soutien général	Fonctions techniques	Services informatiques	Élaboration des systèmes	Maintenance des systèmes	Gestion des ressources	TOTAL
Gestion	1 259	234					1 493
Systèmes d'emploi et des prestations	620			1 935	3 230		5 785
Services informatiques	1 438	24	8 221				9 683
Services consultatifs de gestion	82	49		659		492	1 282
Systèmes d'information	320	2 195		2 593	2 211		7 319
TOTAL	3 719	2 502	8 221	5 187	5 441	492	25 562

Tableau 24: Concordance du Budget des dépenses principal de 1987-1988 (années-personnes)

ANCIENNE STRUCTURE / NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et soutien général	Fonctions techniques	Services informatiques	Élaboration des systèmes	Maintenance des systèmes	Gestion des ressources	TOTAL
Gestion	20						20
Systèmes d'emploi et des prestations	7			42	57		106
Services informatiques	14		104				118
Services consultatifs de gestion	7	1		6		10	24
Systèmes d'information	12	31		38	33		114
TOTAL	60	32	104	86	90	10	382

Index - Programme des services généraux et spéciaux

Administration de l'attribution des numéros d'assurance-sociale 4-11
Administration des rentes sur l'État 4-12
Administration générale 4-21
Affaires de la jeunesse 4-19
Affaires publiques 4-12, 4-15
Besoins en personnel 4-38
Besoins financiers par article 4-9
Bureau de vérification interne 4-12, 4-22, 4-27
Communications internes 4-19
Comptes débiteurs du Programme d'immigration 4-25
Enquête sur la Planification de l'emploi 4-18
Enquête sur l'activité du marché du travail 4-18
Équité en matière d'emploi 4-8
Évaluation de l'activité Service national de placement 4-18
Groupes désignés 4-26
Image de marque 4-19
Infocentres téléphoniques 4-27
Locaux et espace 4-27
Politique du gouvernement en matière de communication 4-19
Politique stratégique et planification 4-12, 4-15, 4-18
Processus de planification et d'imputabilité 4-15
Programme de maintien de l'emploi 4-26
Recherches sur l'opinion publique 4-18
Réforme administrative du processus de dotation 4-26
Services administratifs 4-12, 4-22
Services de soutien du Programme d'immigration 4-19
Services du personnel 4-12, 4-21
Services financiers 4-12, 4-21
Structure de l'organisation 4-13
Système automatisé de gestion des enquêtes 4-32
Système de soutien de l'agent 4-32
Système d'information d'Emploi et Immigration (SIEI) 4-25
Systèmes informatisés 4-25, 4-32
Système national des services d'emploi (SNSE) 4-33
Système régional des services du personnel 4-33

Compte d'assurance-chômage

1989-1990

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte 5-4
B. Sommaire financier 5-6
C. Points saillants des différences sur le plan financier 5-7
D. Financement 5-8

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction 5-9
B. Description des prestations 5-9
C. Besoins financiers 5-13
D. Contexte 5-13

Section III
Frais d'administration

A. Introduction 5-15
B. Méthode de calcul 5-15
C. Besoins financiers 5-17

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction 5-18
B. Description des contributions de l'État 5-18
C. Sommaire financier 5-19

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction 5-20
B. Sommaire financier 5-20
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 5-20

Section VI
Résumé et solde du Compte 5-22

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Trésor pour que toutes les opérations liées au Régime d'assurance-chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un soutien du revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1987, environ 12,4 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3,1 millions ont reçu des prestations. En 1989, les recettes prévues (13 182 millions de dollars) excéderont de 818 millions de dollars le montant total des frais prévus (12 365 millions de dollars), ce qui portera l'excédent cumulatif du Compte à 1 246 millions de dollars d'ici la fin de 1989.

2. Prestations

Il existe plusieurs genres de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, de retraite, de travail partagé, de création d'emplois et de formation. Le taux des prestations équivaut à 60 % de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend habituellement du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la Section II, aux pages 5-9 à 5-14.

3. Administration

Selon la Loi sur l'assurance-chômage, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère s'occupent, avec Revenu Canada, Impôt, de l'administration du Régime. Ce dernier ministère assume toutefois seul la responsabilité de percevoir les cotisations et les remboursements de prestations d'assurance-chômage en plus de prendre seul des décisions en matière d'assurabilité en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage, qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

4. Contributions de l'État

Le gouvernement fédéral contribue au Régime d'assurance-chômage. Il assume, en effet, le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage (dans les régions où le taux de chômage dépasse 4 %), des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 25 (création d'emplois) et de l'article 26 (formation) de la Loi sur l'assurance-chômage, ainsi que le montant net des prestations (c'est-à-dire le montant des prestations moins celui des cotisations perçues) qui sont versées aux pêcheurs indépendants. Toutefois, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, des sommes supplémentaires, définies comme des avances, sont tirées du Trésor. Les avances, de même que les intérêts s'y rattachant, sont remboursables à l'Etat.

5. Versements de cotisations

La plupart des travailleurs ayant moins de soixante-cinq ans doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Le montant des cotisations qui doit être versé dépend de la rémunération assurable du travailleur, c'est-à-dire du montant maximum établi par rapport à sa rémunération. Par ailleurs, le taux de la cotisation -- ou, en d'autres termes, le pourcentage de la rémunération assurable du travailleur -- est fixé chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1,4 fois la cotisation de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation, qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

B. Sommaire financier

Le tableau suivant résume la situation du Compte d'assurance-chômage par année civile tel que l'exige la Loi sur l'assurance-chômage.

Tableau 1: Sommaire financier du Compte d'assurance-chômage *

(en millions de dollars)	1989	1988	Différence	1987	1986	1985
Service des prestations	11 599	10 852	747	10 441	10 514	10 227
Moins:						
Trop-payés et mandats annulés	127	119	8	96	86	70
Remboursement de prestations	28	34	(6)	19	34	39
Montant net des prestations	11 445	10 699	746	10 326	10 394	10 118
Administration	988	973	15	962	928	902
Créances irrécouvrables	14	13	1	10	8	12
Montant net des intérêts	(56)	102	(158)	275	463	522
Pénalités	(27)	(25)	(2)	(18)	(16)	(14)
Coût total	12 365	11 762	603	11 555	11 777	11 540
Moins:						
Contributions de l'État	2 903	2 716	187	2 767	2 814	2 888
Recettes tirées des cotisations	10 279	11 842	(1 563)	10 212	9 616	8 753
Recettes totales	13 182	14 558	(1 376)	12 979	12 430	11 641
Surplus (déficit) actuel	818	2 796	(1 978)	1 424	653	101
Surplus (déficit) cumulatif	1 246	427	818	(2 368)	(3 792)	(4 445)

* Étant donné que les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, la somme des colonnes et des rangées n'égale pas nécessairement le total inscrit.

Tableau 2: Comparaison des recettes et des dépenses

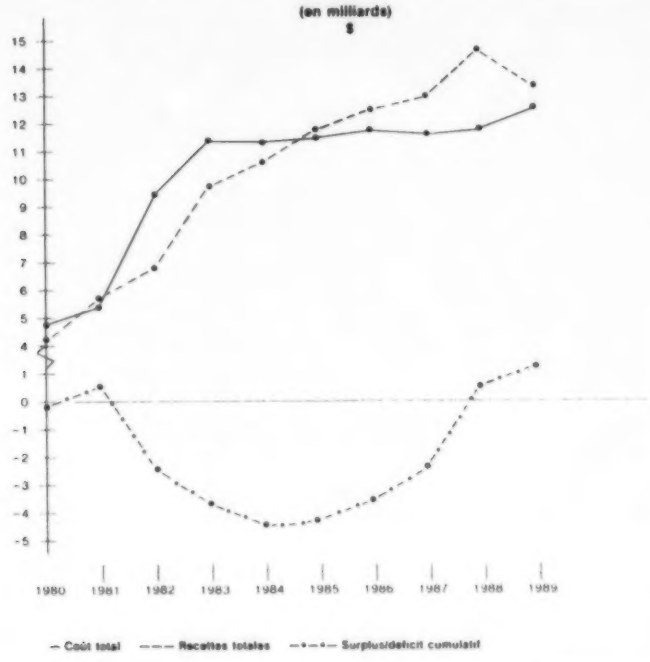

C. Points saillants des différences sur le plan financier

Il est à prévoir que, sur le plan financier, les changements suivants se produiront en 1989:

- Le montant des prestations versées en 1989 devrait augmenter de 6,9 % par rapport aux prestations versées en 1988, par suite d'une augmentation du nombre de prestataires et des taux des prestations;

- Les frais d'administration devraient augmenter en 1989 de quelque 15 millions de dollars en raison d'une hausse des salaires;

- Les recettes tirées des cotisations devraient diminuer de 13,2 % en 1989, en raison d'une diminution importante des taux de cotisation neutralisée en partie par une légère augmentation de l'emploi et de la rémunération assurables;

- Les contributions de l'État devraient augmenter de 6,9 % en 1989;

- En 1989, le Compte affichera un surplus pour l'année de 818 millions de dollars, ce qui portera l'excédent cumulatif à 1 246 million de dollars d'ici la fin de 1989.

D. Financement

Comme il est prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage, le Régime d'assurance-chômage est conçu de telle sorte que les frais d'administration et le coût des prestations (exception faite des prestations dont l'État se charge) sont pris en charge au moyen des recettes provenant des cotisations perçues. Comme le coût des prestations varie de façon marquée d'une année à l'autre, la Commission doit, aux termes de la Loi, examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage de concert avec le ministre des Finances et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, fixer chaque année le taux des cotisations.

Le taux des cotisations doivent être établis d'après le ratio, calculé comme la moyenne mobile sur une période de trois ans, entre les frais des employeurs et des employés et le montant total de la rémunération assurable. Ce ratio est redressé pour combler ou réduire le déficit, ou encore pour diminuer ou éliminer l'excédent du Compte d'assurance-chômage, qui existerait sans cela. Pour 1989, on a établi ce coefficient à 2,15 % de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs, ce qui représenterait une diminution par rapport au taux de cotisation de 2,35 % en vigueur en 1988. Cependant, l'application du taux de 2,15 % pourrait entraîner un excédent cumulatif de plus de deux milliards de dollars d'ici la fin de 1989. C'est pourquoi le taux de cotisation devrait être rabaissé à 1,95 % pour maintenir de façon raisonnable l'excédent du Compte d'assurance-chômage. Le taux de la cotisation de l'employeur qui se situe à 1,4 fois celui de l'employé atteindra 2,73 % de la rémunération assurable de l'employé.

Le tableau 3 indique le taux de la cotisation de l'employé et le solde du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 3: Surplus (déficit) et taux de la cotisation de l'employé

(en millions de dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Surplus (déficit) annuel	818	2 796	1 424	653	101
Surplus (déficit) cumulatif	1 246	427	(2 368)	(3 792)	(4 445)
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	1,95	2,35	2,35	2,35	2,35

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction

Les prestations d'assurance-chômage sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou depuis le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé variera suivant le genre de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage régional.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60 % de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition qu'un tel revenu ne dépasse pas 25 % du montant des prestations. Toutefois, dans le cas des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité ou d'adoption, la rémunération tirée d'un emploi sera déduite à 100 % des prestations payables. Toutes les sommes versées à la cessation d'emploi prennent valeur de rémunération aux fins de la détermination de l'admissibilité aux prestations. Les travailleurs recevant un revenu de pension qui obtiennent un nouvel emploi et qui redeviennent admissibles à l'assurance-chômage toucheront des prestations dont ne seront pas déduits les revenus de pension antérieurs.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage, ainsi que les normes d'admissibilité et la durée sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité: Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir eu un emploi assurable pendant 10 à 14 semaines durant la période de référence. Cette "norme variable d'admissibilité" dépend du taux de chômage dans la région où habite le demandeur, et, grâce à l'adoption du projet de loi C-158, cette norme restera en vigueur jusqu'au 6 janvier 1990.

Les normes d'admissibilité sont toutefois différentes pour les réitérants, c'est-à-dire les prestataires qui ont reçu plus de 10 à 14 prestations hebdomadaires au cours de leur période de référence. En effet, ils doivent avoir accumulé un nombre de semaines d'emploi assurable au moins équivalent à celui des prestations hebdomadaires, jusqu'à concurrence de 6 semaines en sus des 10 à 14 semaines déjà requises. Si le taux de chômage régional dépasse 11,5 %, cette exigence ne s'applique pas aux réitérants.

Au nombre des autres catégories de prestataires figurent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans cette catégorie les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines qui précède la période de référence. Ces demandeurs doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent non seulement être capables de travailler et être disponibles à cette fin, mais doivent encore chercher activement un emploi.

Nombre de prestations hebdomadaires payables: Le nombre maximal de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 50. La période de prestations peut se diviser en trois phases distinctes:

Phase initiale: Les prestataires ont droit à une prestation hebdomadaire initiale pour chaque semaine d'emploi assurable accumulée, jusqu'à concurrence de 25 prestations hebdomadaires.

Phase de prolongation fondée sur la durée d'emploi: Les prestataires qui ont accumulé plus de 26 semaines d'emploi assurable peuvent demander une prestation hebdomadaire de prolongation fondée sur la durée d'emploi pour chaque période de deux semaines d'emploi assurable en sus des 25 premières semaines, jusqu'à concurrence de 13 prestations hebdomadaires. Par exemple, une personne qui a accumulé 27 semaines d'emploi peut demander une prestation hebdomadaire supplémentaire, tandis qu'une personne qui en aurait accumulé 29 peut demander deux prestations hebdomadaires supplémentaires, et ainsi de suite.

Phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional: Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, les prestataires peuvent avoir droit à des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Ainsi, lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %, chaque tranche de 0,5 % en sus de ce taux donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires: les prestataires doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité, de paternité et d'adoption: Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption. Les prestations de paternité sont payables au père d'un nouveau-né si la mère décède ou devient invalide et n'est pas admissible au bénéfice des prestations. Les demandeurs qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent recevoir des prestations de maladie s'ils ne sont pas en chômage uniquement pour cause de maladie. Par ailleurs, les parents adoptifs peuvent demander jusqu'à concurrence de 15 prestations hebdomadaires. Toutefois, ces prestations viennent réduire le droit aux prestations ordinaires.

Prestation forfaitaire de retraite: Les cotisants au Régime d'assurance- chômage qui comptent 20 semaines d'emploi assurable ont droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-cinq ans, à une prestation forfaitaire de retraite représentant trois prestations hebdomadaires, et ce, sans devoir quitter leur emploi.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Pour toucher des prestations, les pêcheurs indépendants doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous.

Pêcheurs à longueur d'année: Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable à titre de pêcheurs et au moins 6 semaines de pêche assurable dans trois trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent de plus satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

Pêcheurs saisonniers: Les prestataires qui ont accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence, y compris 6 semaines au moins de pêche assurable, peuvent avoir droit à des prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le montant des prestations versées équivaut à 60 % de la rémunération assurable moyenne des 10 meilleures semaines de pêche. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. Par exemple, s'ils ont accumulé 18 semaines d'emploi assurable, ils recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils

peuvent toucher des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

4. Prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé ou de création d'emplois, ou qui suivent des cours de formation. Pour ces trois genres de prestations, toutefois, un montant maximal est fixé, lequel est approuvé par le gouverneur en conseil.

Travail partagé: Les accords de travail partagé signés par la Commission ou le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter des licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20 % prévoirait normalement licencier le 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourra employer tout son effectif quatre jours par semaine. Le fait de passer de 40 à 32 heures par semaine permettra de réduire la production de l'entreprise de 20 % sans licencier des travailleurs. Ceux-ci toucheront leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevront des prestations d'assurance-chômage pour la journée d'inactivité. Le délai de carence de deux semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel se fonde sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

Création d'emplois et formation: Les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois ou au programme Intégration professionnelle, ou qui suivent des cours approuvés, et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour couvrir la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi.

Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des prestataires qui participent à un projet de création d'emplois et de 104 semaines dans celui des prestataires qui suivent des cours de formation. Les prestataires qui participent à un projet de création d'emplois peuvent toucher jusqu'à 363 $ par semaine en 1989 sans égard au montant des gains assurables. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation ou qui participent au programme Intégration professionnelle, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de

l'allocation de base établi en vertu de la Loi nationale sur la formation si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations.

C. Besoins financiers

Le tableau qui suit indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

Tableau 4: Besoins financiers prévus par genre de prestations [1]

(en millions de dollars)	1989	1988	Différence	1987	1986	1985
Prestations ordinaires	9 905	9 309	596	9 075	9 210	8 975
Prestations de maladie	349	325	24	279	242	221
Prestations de maternité et de paternité	619	567	52	506	473	433
Prestations de retraite	21	19	2	23	22	22
Prestations d'adoption	5	5	-	5	4	4
Prestations versées aux pêcheurs	296	270	26	223	209	180
Prestations de formation (article 26) [2]	255	238	17	224	237	235
Prestations de création d'emplois (article 25) [3]	120	102	18	88	96	133
Prestations de travail partagé (article 24) [4]	30	17	13	17	22	25
	11 599	10 852	747	10 441	10 514	10 227

1. Étant donné que les chiffres du présent tableau ont été arrondis séparément, la somme des colonnes et des rangées n'égale pas nécessairement le total inscrit.
2. L'article 26 autorise le versement de prestations de soutien du revenu aux stagiaires à plein temps aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre des programmes de mise en valeur des ressources humaines.
3. L'article 25 porte sur les activités de création d'emplois entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, qui mènent à la création d'emplois productifs d'une durée déterminée pour les chômeurs. Il s'agit d'un programme qui vise à stabiliser le marché du travail et à empêcher la suppression d'emplois.
4. L'article 24 de la Loi sur l'assurance-chômage autorise le versement de prestations partielles aux travailleurs qui acceptent de réduire leur semaine de travail pour éviter des licenciements éventuels.

D. Contexte

La reprise devrait se poursuivre, mais seulement à un rythme modéré. En 1989, le taux de chômage ne devrait augmenter que légèrement. Cette hausse prévue du chômage entraînera une certaine augmentation des sommes versées à titre de prestations ordinaires. Toutefois, le montant des prestations d'assurance-chômage est également fonction de la rémunération assurable des demandeurs, laquelle est liée directement à leur emploi. C'est donc dire qu'une augmentation des salaires et de la prestation hebdomadaire maximale entraînera une augmentation du montant des prestations versées. Le tableau suivant illustre le taux de la prestation hebdomadaire maximale et le taux de la prestation hebdomadaire moyenne.

Tableau 4: Prestations hebdomadaires d'assurance-chômage

(en dollars)	1989	1988	1987	1986	1985
Prestations maximales	363	339	318	297	276
Prestations moyennes	213	203	190	181	171

L'augmentation des prestations spéciales, comme les prestations de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite, provient surtout de l'augmentation du nombre de demandes acceptées par suite de l'accroissement du nombre d'assurés, ainsi que de l'augmentation des prestations hebdomadaires moyennes.

En ce qui concerne les prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation, les plafonds de dépenses annuelles autorisés par décret du gouverneur en conseil ont été utilisés dans les prévisions pour 1989.

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 49 et 117 de la Loi sur l'assurance-chômage stipulent que les frais d'administration de cette loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Étant donné que la Commission et le Ministère mettent en oeuvre des programmes différents, leurs frais liés à l'exécution de cette loi doivent être déterminés séparément.

B. Méthode de calcul

Le calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage commence par la détermination du coût des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la Loi sur l'assurance-chômage. Bien qu'ils ne soient pas imputables, les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programme des rentes sur l'État, de la Loi nationale sur la formation et de la Planification de l'emploi font partie des frais généraux. Dans le cas des activités telles que la Gestion du Programme et services communs et les activités des Services généraux et spéciaux, les frais d'administration imputables à l'Assurance-chômage sont calculés proportionnellement (voir tableau 6).

Le tableau 6 indique les frais d'administration de l'Assurance-chômage pour 1989-1990 par rapport au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère.

Tableau 6: Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage et du total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1989-1990

(en millions de dollars)	Commission et Ministère	Imputable à l'Assurance-chômage	% pour l'Assurance-chômage
Programme d'emploi et d'assurance			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Projets de travail partagé	2,0	2,0	100,0
Autre	128,4	-	-
Service national de placement			
Equité en matière d'emploi	4,1	-	-
Conseils consultatifs locaux	0,9	-	-
Données et surveillance	6,7	-	-
Programme canadien de réorientation des agriculteurs	1,2	-	-
Autre	231,2	231,2	100,0
Assurance-chômage			
Prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre	1,2	-	-
Système informatique non lié à l'Assurance-chômage	1,3	-	-
Administration des rentes sur l'État	3,2	-	-
Autre	418,7	418,7	100,0
Gestion du Programme et services communs	124,6	98,7	79,2
	923,5	750,6	81,3
Programme d'Immigration	174,9	-	-
Programme des Services généraux et spéciaux			
Gestion et administration centrales du Ministère	27,4	14,8	54,0
Gestion et administration de la Commission	305,2*	214,9	70,4
Systèmes et procédures	26,4	18,6	70,4
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	0,7	0,5	71,4
	359,7	248,8	69,2
	1 458,1	999,4	68,5

* Ce montant comprend les frais d'administration de 40,7 millions de dollars pour les services offerts gratuitement à la Commission et au Ministère par d'autres ministères fédéraux.

Puisque le coût réel pour la Commission et le Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 113(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage précise que tous les montants perçus par la Commission pour la prestation de services doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans les états financiers de l'Assurance-chômage représente-t-il le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 7 montre les sommes imputées au Compte d'assurance-chômage aux fins de l'exécution de la Loi sur l'assurance-chômage pour chacune des années civiles indiquées.

Tableau 7: Frais d'administration de l'Assurance-chômage

(en millions de dollars)	1989	1988	Différence	1987	1986	1985
Montant brut	994	978	16	968	936	907
Recouvrements	(6)	(5)	(1)	(6)	(8)	(5)
Montant net	988	973	15	962	928	902

Se fondant sur les besoins en ressources présentés dans le Budget des dépenses de 1989-1990 et sur les prévisions établies pour 1988-1989, on s'attend que les frais d'administration de l'Assurance-chômage augmenteront d'environ 15 millions de dollars en 1989. Les plans de dépenses du Programme des services généraux et spéciaux et du Programme d'emploi et d'assurance traitent dans le détail des besoins en ressources des activités et programmes précis.

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction

En vertu des articles 118 et 130 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, contributions précisées dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère. En 1987, les contributions de l'État s'élevaient à 2,77 milliards de dollars, ce qui représente 27 % du total des prestations payées.

B. Description des contributions de l'État

1. Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 118 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui établit quel montant le gouvernement doit prendre en charge pour les prestations de prolongation versées en vertu de l'article 22 et des paragraphes 25(8) et 26(3) de cette loi.

En vertu de l'article 22, les prestations de prolongation sont versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, s'ils y avaient droit) lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %. Chaque tranche de 0,5 % en sus du taux de chômage régional donne droit à deux prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

En vertu des paragraphes 25(8) et 26(3), les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois (article 25) ou qui suivent des cours de formation approuvés (article 26) et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de trois prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi. Toutes ces prestations de prolongation figurent dans le calcul de la contribution de l'État.

2. Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs

En vertu de l'article 130 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral doit financer toutes les prestations versées aux pêcheurs indépendants et percevoir toutes les cotisations versées par ces derniers et leur employeur désigné (acheteur). C'est le montant net des prestations versées aux pêcheurs qui, sous le nom de "contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs", figure dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère.

C. Sommaire financier

Le tableau 8 donne un sommaire financier des deux genres de contributions de l'État, établies pour un exercice financier et présentés à la Partie II du Budget des dépenses.

Tableau 8: Contributions de l'État

(en millions de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Différence	1987-1988	1986-1987	1985-1986
Compte d'assurance-chômage	2 661	2 465	196	2 443	2 710	2 744
Prestations versées aux pêcheurs	286	255	31	229	201	176
Total	2 947	2 720	227	2 672	2 911	2 920

Les projections quant au montant des prestations versées aux pêcheurs et aux cotisations de ces derniers sont fondées sur l'augmentation moyenne du nombre de demandes présentées par des pêcheurs et de leurs contributions, ainsi que sur la moyenne de la rémunération assurable des dernières années.

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage qui doivent être payées par les travailleurs assujettis sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1,4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les recettes tirées des cotisations de l'employé et de l'employeur sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des systèmes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

B. Sommaire financier

En 1989, les recettes tirées des cotisations pourraient totaliser 10 279 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 1 563 millions de dollars par rapport aux 11 842 millions de dollars reçus en 1988.

Tableau 9: Sommaire financier des recettes tirées des cotisations

(en millions de dollars)	1989	1988	Différence	1987	1986	1985
Recettes tirées des cotisations	10 279	11 842	(1 563)	10 212	9 616	8 753

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation des recettes tirées des cotisations en 1989 sont données ci-dessous.

1. Nombre de cotisants

Le nombre d'employés en 1989 devrait augmenter d'environ 1,6 %. Le nombre de cotisants augmentera donc du même pourcentage en 1989.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération assurable moyenne par semaine devrait augmenter d'environ 6,3 % en 1989 pour les deux raisons suivantes. Premièrement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1989, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable passera de 565 $ à 605 $, soit une hausse de 7,1 %. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire prévues de 5,6 % contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de la cotisation

En 1989, le taux de cotisation des employés représentera 1,95 % de la rémunération hebdomadaire assurable, soit une diminution par rapport au taux de 2,35 % établi en 1988. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1,4 fois le taux de la cotisation de l'employé, équivaudra donc à 2,73 % de la rémunération assurable hebdomadaire des travailleurs.

4. Réduction du taux de la cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de la cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions du taux de la cotisation devrait augmenter et passer de 431 millions de dollars en 1988 à 444 millions de dollars en 1989.

Tableau 10: Taux de cotisation et rémunération assurable

	Taux de cotisation (en %)		Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable (en $)	Maximum de la cotisation hebdomadaire (en $)	
	employés	employeur		employés	employeur
1985	2,35	3,29	460	10,81	15,13
1986	2,35	3,29	495	11,63	16,28
1987	2,35	3,29	530	12,46	17,44
1988	2,35	3,29	565	13,28	18,59
1989	1,95	2,73	605	11,80	16,52

Section VI
Résumé et solde du Compte

En résumé, le chiffre net des prestations versées en 1989 pourrait atteindre 11 445 millions de dollars. Le coût total, y compris les frais d'administration et les intérêts, pourrait être de quelque 12 365 millions de dollars.

Les contributions de l'État étant évaluées à 2 903 millions de dollars, et les recettes tirées des cotisations, à 10 279 millions de dollars, le surplus pour 1989 devrait être de 818 millions de dollars. Il sera ainsi possible de hausser l'excédent cumulatif du Compte et de porter celui-ci à 1 246 millions de dollars d'ici la fin de 1989.